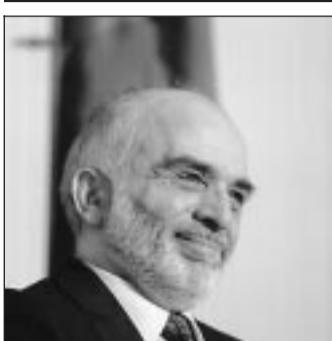
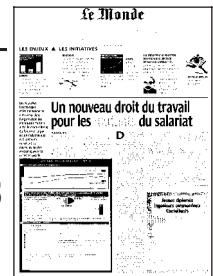


- Un nouveau droit du travail
- Emploi : 12 pages d'annonces classées



P. ARTINIAN/CONTACT

Jordanie : la tâche difficile du roi Abdallah

PLUSIEURS dizaines de chefs d'Etat ont assisté, lundi 8 février à Amman, aux funérailles du roi Hussein, décédé la veille d'un cancer. Son successeur, Abdallah, a appelé les Jordaniens à l'unité, assurant qu'il poursuivrait la politique de son père. Il aura la tâche difficile. Parce que sa population est majoritairement d'origine palestinienne, la stabilité de la Jordanie dépend des négociations israélo-palestiniennes, tandis que l'économie est durement touchée par l'embargo à l'encontre de l'Irak.

Lire pages 2 et 3 et notre éditorial page 15

Défaite de Gerhard Schröder

La coalition rouge-verte ayant perdu les élections dans le Land de Hesse, le chancelier allemand n'a plus de majorité au Bundestat, ce qui risque de paralyser son action.

p. 5

Kosovo à huis clos

Jacques Chirac a ouvert la conférence de Rambouillet en réaffirmant la détermination de la communauté internationale à trouver un terme au conflit.

p. 4



La « Giselle » de Sylvie Guillem

La danseuse étoile signe sa première création pour le Ballet national de Finlande, tout en interprétant le rôle-titre. Avec la volonté de montrer toute la modernité de *Giselle*.

p. 30

La droite en ordre dispersé

François Bayrou a confirmé dimanche qu'il conduirait une liste autonome UDF aux européennes. Pour Philippe Séguin, la seule liste de l'opposition sera celle du RPR et de DL.

p. 10 et 11

Affaire de l'ARC

Jacques Crozemarie, fondateur de l'Association pour la recherche sur le cancer, sera jugé devant le tribunal correctionnel.

p. 36

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 950 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 140 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 F ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 209 - 7,50 F

Sang contaminé : le procès sans précédent

- Trois magistrats et douze parlementaires vont juger, à partir de mardi, Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé
- L'ancien premier ministre et ses deux anciens ministres sont poursuivis devant la Cour de justice de la République pour « homicides involontaires »
- Au cœur des débats : la gestion, en 1985, de la lutte contre la propagation du sida

MARDI 9 FÉVRIER, à 10 heures, commencera devant la Cour de justice de la République le procès de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, poursuivis pour « homicides involontaires » dans le dossier du sang contaminé. Pour la première fois depuis le début de la V^e République, trois anciens ministres – dont un ancien premier ministre – vont devoir répondre devant la justice d'actes qui sont susceptibles de constituer des délits et qui ont été commis dans l'exercice de leurs fonctions. Les douze juges parlementaires et les deux magistrats professionnels qui entourent le président Christian Le Guenec auront à juger non pas des actes intentionnels mais des « imprudences », des « fautes d'inattention et de négligence », des « manquements aux obligations de prudence et de sécurité » dans la manière dont les trois anciens ministres ont pris en charge, en 1985, la lutte contre la propagation de l'épidémie de sida.



- Trois ministres devant la Cour de justice
- Douze députés et sénateurs en robe de juge
- Le combat de Sylvie Rouy, contaminée le 2 août 1985
- Portrait : Monsieur le président « Le Gu »
- Les points de vue de Philippe Mangeot et de Dany Cohen

p. 6
p. 6 à 8
p. 8
p. 13
p. 14

Pour une justice équitable

AVEC le procès du sang contaminé, la France s'apprête à vivre un moment grave de son Histoire. Parce qu'au-delà du sort de trois ministres, dont un chef de gouvernement, appelés à comparaître devant la Cour de justice de la République, il met en jeu trois éléments-clés de notre vie publique future : la place de la justice dans l'équilibre des pouvoirs ; la pénalisation de la vie politique en général, celle de l'action publique dans le domaine de la santé publique en particulier ; le partage de la responsabilité entre le savant et la politique.

Comme de tout procès, il faut

EDITION

souhaiter qu'il soit conduit de manière juste et équitable ; plus que pour tout autre procès, la poursuite de cet objectif devra faire l'objet d'une vigilance particulière, tant sont grandes les inquiétudes qu'ont fait naître les conditions dans lesquelles M^{me} Dufoix et MM. Fabius et Hervé vont devoir répondre de leurs actes de gouvernement.

Cette affaire est – faut-il le rappeler ? – au cœur de deux carences françaises, deux maux propres à notre système : le premier relève du conscient collectif, qui toujours préfère punir plutôt que réparer ; le second a trait aux priviléges du prince, des princes en l'occurrence, qui n'ont plus lieu d'être.

J.-M. C.

Lire la suite page 15

Les rescapés du déluge

LES RUGBYMEN de l'équipe de France se sont imposés de justesse (10-9) face à l'Irlande, samedi 6 février, à l'occasion de la première journée du Tournoi des cinq nations. Les Français doivent ce succès à leur courage sous le déluge de chandelles, ces coups de pied haut en l'air qui perturbent le jeu des meilleurs, organisé par les hommes au trèfle, et à un essai d'Emile Ntamack. Dans l'autre match, l'Ecosse a créé la surprise en venant à bout du pays de Galles (33-20), prochain adversaire de l'Irlande. Aux Etats-Unis, sur les pistes de Vail (Colorado), les skieurs autrichiens ont affirmé leur domination sur les championnats du monde en s'imposant dans les deux descentes, samedi 6 et dimanche 7 février.

Lire pages 24 à 26

L'Espagnol inconnu de Toulouse, symbole des républicains de la « retirada »

TOULOUSE

de notre correspondant régional

Qui était Diego Rodriguez Rollado ? Son nom, parmi celui de six autres « martyrs » français, est gravé sur un mur de la prison Saint-Michel de Toulouse où il fut enfermé par les Allemands, puis fusillé. C'est l'Espagnol inconnu de Toulouse, un réfugié républicain « mort pour la France » dont personne ne sait rien, le symbole de l'histoire tragique de la communauté espagnole de Toulouse, capitale de l'antifranquisme pendant plus de trente ans. Toulouse, qui célèbre, cette année, le soixantième anniversaire de la « *retirada* » (le repli).

Après la défaite de l'Ebre, l'Espagne républicaine est sur le point de mettre genoux à terre. Les troupes franquistes vont s'emparer de Barcelone, la rouge et noire. Les premiers jours de février 1939, quelque 500 000 personnes se jettent sur les routes du Nord, à travers les Pyrénées. Débandade misérable, à dos de mullet et la faim au ventre. Retraite hagardée dans la neige et le froid. Le bouclier des Pyrénées derrière eux, les réfugiés espèrent avoir atteint, en France, le bout de leurs souffrances.

Mais, en guise d'accueil, le gouvernement Daladier ouvre des camps où il entasse des milliers de personnes.

Finalement, 20 000 réfugiés républicains s'installent à Toulouse où, dans les années 40, ils représentent un dixième de la population. La plupart des hommes valides entrent immédiatement dans la résistance. Ce sont ces « *guerrilleros espagnols* » qui fondent les premiers maquis du sud-ouest de la France. Acte majeur d'intégration qui ne suffit pas cependant à clore l'épisode de l'exil. Les réfugiés espagnols, après la guerre, logent en baraquement et travaillent dur. « *On n'avait droit qu'à la pelle et la pioche* », témoigne José Tamborero, un ancien maçon âgé de quarante-cinq ans. C'est nous qui avons construit les égouts de la ville mais les Français fermaient leurs portes. » « *Le drame a fini quand on s'est mélangé et que j'ai pu aller travailler chez les gens* », raconte l'ancien plombier Honorato Vitia.

Aujourd'hui, le mélange est réussi, grâce au travail que les « trente glorieuses » ont offert et que les réfugiés ont accompli. Soixante ans après, Toulouse est une ville métissée, euro-

péenne avant l'heure, où « *l'Espagne pousse sa corne* », chante Claude Nougaro. Les rues regorgent de *pan y vino*, de bars à tapas et de bodeguitas. Les festivals de musique, de danse ou de cinéma ibériques, les expositions de la jeune peinture espagnole rythment une vie culturelle et nocturne qui s'apparente à la movida madrilène. Si, sur les bancs des squares et des *rambletas* près de la place Wilson, les vieux, au soleil, parlent encore castillan ou catalan, leurs enfants se sont fait des noms sur la ville, dans toutes les professions, et leurs petits-enfants, à l'école, ressemblent à s'y méprendre à de jeunes Gascons ou Rouergats.

La nostalgie reste cependant plantée au cœur des survivants de la « *retirada* ». Chacun a constitué son livre de souvenirs dans lequel il a inscrit les épisodes dramatiques de sa vie et gardé quelques photos jaunies et douloureuses. Et l'ex-militant anarchiste de la CNT ne se mélange toujours pas à celui du PC, lequel n'a que mépris pour l'ancien du PS. Pour eux, « *l'histoire ne pardonne pas à celui qui oublie* ».

Jean-Paul Basset

Internet, bulle spéculative ou poule aux œufs d'or ?

CONTRAIREMENT aux souhaits des utopistes du XIX^e siècle et des hippies des années 70, aujourd'hui, les « communautés » sont devenues virtuelles, elles sont cotées en Bourse et valent des fortunes. Les rachats récents de la société Netscape par American Online (premier

pourvoyeur d'accès à Internet), des firmes Excite par @Home et GeoCities par Yahoo, ont déclenché une explosion des cours de Bourse des sites Internet qualifiés de « portails » (séances pour le monde Internet), de ce que l'on appelle des « communautés virtuelles ».

Conséquence de cette folle envolée des sociétés Internet à Wall Street, la polémique enfle aux Etats-Unis. Les valeurs Internet sont-elles en train d'écrire la grande histoire du XXI^e siècle ou la petite histoire d'une bulle spéculative de plus, après celle des compagnies de radio

dans les années 20 et des sociétés de biotechnologie dans les années 80 ? Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale américaine, et Bill Gates, président de Microsoft, font partie de ceux qui estiment que la flambée sera de courte durée. Tout comme l'hebdomadaire britannique *The Economist* qui titrait, dans son édition du 30 janvier : « Pourquoi les actions Internet vont chuter ».

Stephan Paternot, cofondateur avec Todd Krizelman du site « portail » TheGlobe.com, pense lui tout le contraire. Son postulat est simple. La croissance des sociétés Internet ne repose plus sur la technologie mais sur leur capacité à attirer de la publicité ou à générer du commerce électronique. Exemple parmi d'autres de ces sociétés qui défient les règles classiques de la finance : TheGlobe.com vaut 650 millions de dollars (575 millions d'euros) en Bourse alors que son chiffre d'affaires est celui d'une PME et que son activité est déficitaire.

Si les sociétés Internet sont des gouffres financiers, elles représentent un relais de croissance inespérée pour les industries matures, dont les sociétés de télécommunications et celles de communication (médias et publicité).

Enguérard Renault

Un Français en Belgique



FRANCIS MER

LE SORT du sidérurgiste wallon Cockerill est remis entre les mains d'Usinor. Soucieux de s'inscrire dans la réalité belge, Francis Mer, PDG du groupe français, multiplie les précautions. Pas de plan social durci, des hommes de Cockerill nommés à des postes-clés chez Usinor : le patron se donne trois ans pour voir les pleins effets de cette fusion.

Lire page 19

ELIE WIESEL

PRIX NOBEL

ELIE WIESEL
Les Juges

ROMAN

Une nuit dans le Connecticut. Un juge énigmatique séquestre cinq personnages et les entraîne sous la menace dans un étrange procès.

Editions du Seuil

Enguérard Renault

Lire la suite page 15

International	2	Aujourd'hui	24
France-société	6	Météorologie, jeux	27
Régions	12	Immobilier/annonces	28
Horizons	13	Culture	30
Carnet	17	Guide culturel	33
Entreprises	18	Kiosque	34
Communication	20	Abonnements	34
Tableau de bord	21	Radio-Télévision	35

INTERNATIONAL

LE MONDE / MARDI 9 FÉVRIER 1999

PROCHE-ORIENT Une quarantaine de chefs d'Etat, de gouvernement et de monarques ont assisté, lundi 8 février en fin de matinée, aux funérailles du roi Hussein de

Jordanie, décédé la veille. ● **LE ROI ABDALLAH**, qui a prêté serment dimanche, a reçu le président américain, Bill Clinton, qui lui a renouvelé la confiance des Etats-Unis en espé-

rant que la continuité de la politique jordanienne conduira à une stabilité plus grande dans la région. Hamza, fils de Hussein et de la reine Noor, a été désigné, dimanche, prince héritier,

conformément au vœu de son père. ● **LA SYRIE**, dont les relations avec la Jordanie étaient tendues, a décidé, à la surprise générale, de proclamer un deuil national de trois

jours et de reporter à mercredi le référendum qui devait se tenir, ce 8 février, sur la réélection pour sept ans du président Hafez El Assad. (Lire notre éditorial page 16.)

Le roi Abdallah de Jordanie veut incarner la continuité

Une quarantaine de chefs d'Etat et de gouvernement étrangers ont assisté, lundi 8 février à Amman, aux obsèques du roi Hussein. La veille, le nouveau souverain hachémite avait prêté serment et appelé son peuple à l'unité, en assurant qu'il poursuivrait la politique de son père

AMMAN
de notre envoyé spécial

Conformément à la tradition musulmane qui impose de promptes funérailles, le roi Hussein devait être enterré, lundi 8 février à Amman, à l'issue d'une cérémonie de trois heures, et en présence d'une quarantaine de chefs d'Etat, qui avaient commencé à arriver en Jordanie dans la soirée de dimanche.

Après Tony Blair et le numéro un algérien Liamine Zeroual, le président Jacques Chirac et son épouse ont atterri à 23 heures à l'aéroport Reine Alia d'Amman, accueillis par le premier ministre jordanien. Au même moment, Bill Clinton s'enfola vers la Jordanie, avec ses côtés les anciens présidents Gerald Ford, Jimmy Carter et George Bush. Conduite par le président Ezer Weizman, une importante délégation israélienne où figuraient Benyamin Nétanyahou et deux anciens premiers ministres - Shimon Pérès et Itzhak Shamir - sera également présente aux obsèques.

Le prince Abdallah n'aura été régent que vingt-quatre heures. Dimanche 7 février, peu avant midi, la mort attendue de son père, le roi Hussein, l'a propulsé roi de Jordanie, petit pays de quatre millions et demi d'habitants incrusté au centre d'une région où la paix se dérobe. L'issue fatale ne faisait guère de doute. Rapatrié par avion

sanitaire des Etats-Unis, vendredi matin, le roi Hussein avait été immédiatement transporté, agonisant, à la cité médicale Al-Hussein pour - pudique précaution de langage - y poursuivre un traitement qui avait déjà échoué dans un hôpital américain. Son entourage le disait « cliniquement mort », ajoutant qu'il ne devait de survivre qu'à une machine. Et pourtant, un impossible espoir s'était emparé de beaucoup, suscité par les déclarations de la famille expliquant, curieusement, que le cœur et le cerveau du malade étaient encore vaillants.

« UNE SEULE FAMILLE »

Dimanche, à la mi-journée, la télévision a brutalement mis fin à d'éventuelles illusions. Par un bref communiqué suivi de la lecture du Coran, les Jordaniens ont appris que leur roi venait de mourir. « Nous annonçons le décès du plus précieux, du plus grand des hommes, feu le doyen de Al al-Beit (les descendants du Prophète), qui a rendu son dernier soupir dimanche à 11 h 43 (heure locale) et que Dieu a choisi de rappeler à lui », a indiqué le gouvernement dans le texte lu devant les caméras de l'émission.

L'accession au pouvoir du roi Abdallah s'est faite rapidement et avec la volonté visible que tout se passe calmement, conformément aux textes. Cravate noire et coiffé

d'un keffieh à damiers rouge et blanc, le prince Abdallah, devenu automatiquement roi dès le décès de son père, s'est aussitôt adressé aux Jordaniens pour les appeler à l'unité et leur assurer qu'il poursuivra la politique de son prédecesseur. « Nous préserverons son héritage dans l'éducation d'une Jordanie forte, a-t-il assuré. Je vous demande à tous de rester unis en toute loyauté, comme une seule famille. »

Deux heures plus tard, il arrivait au Parlement pour jurer, une main sur le Coran, « de protéger la Constitution et de demeurer fidèle à la nation ». La prestation de serment faite devant quatre-vingts députés, quarante sénateurs et en présence de ses quatre frères et de ses deux oncles, dont le prince Hassan - limogé il y a moins de deux semaines - n'a duré que quelques secondes au terme desquelles le roi a rapidement quitté la salle pour s'entretenir avec les parlementaires puis inspecter le détachement militaire venu lui rendre les honneurs.

En début de soirée, respectant en cela un volonté paternelle explicite, il signait son premier décret royal en nommant prince héritier son demi-frère Hamza, premier fils de la reine Noor. Pour avoir donné l'impression qu'il ne ferait pas de même s'il était un jour roi, le prince Hassan, frère cadet du roi Hussein et alors prince héritier dé-

signé, avait récemment été écarté de trône. Militaire de carrière, le nouveau roi est apparu en civil, comme pour contredire les commentaires qui soulignent son excellente formation professionnelle mais doutent de son sens politique. Il a pris soin aussi d'être accompagné de son oncle, le prince

taïnes de journalistes et commentateurs rassemblés à Amman pour les obsèques, les officiels jordaniens assurant sur tous les tons que leur pays poursuivra la politique entreprise par le roi Hussein, qu'il s'agisse de politique économique, de démocratisation, de politique étrangère et, surtout pour

motor, la paix est toujours vivante dans notre conscience, a assuré Fayez Al Taraounah au président de la République. Depuis 1953, la paix était la ligne de Hussein, et Abdallah a baigné dans cette atmosphère. C'est donc non seulement un soldat, mais également un homme politique prêt à assumer toutes les charges liées à sa fonction. »

Jacques Chirac a garanti à la Jordanie le soutien politique et, surtout, financier de Paris. Plus que toute autre menace potentielle, la délicate situation économique d'un pays frappé par la pauvreté, le chômage et la récession fait craindre d'éventuels débordements aux effets incontrôlés. Depuis trois jours, les promesses de soutien économique parviennent de tous côtés. Madeleine Albright avait ouvert le feu lors de son récent passage à Amman ; elle a, depuis, été suivie par les Emirats arabes unis, la Banque mondiale et Israël dont le premier ministre vient d'annoncer que, pour alléger le fardeau économique de son voisin et aider à maintenir la stabilité dans la région, il avait donné l'ordre de baisser toutes les taxes à l'importation des marchandises jordanienes.

« La France, a annoncé pour sa part M. Chirac, s'associera, avec l'Union européenne, à l'effort de solidarité justifié au bénéfice de la Jordanie. »

Georges Marion

Hamza est le nouveau prince héritier

ABDALLAH DE JORDANIE a désigné, dimanche, son demi-frère, Hamza, prince héritier, dans un décret royal promulgué quelques heures après le décès du roi Hussein, a-t-on annoncé de source officielle. « Les membres de la famille royale se sont réunis sous la présidence du roi Abdallah et ont décidé de (...) désigner le prince Hamza héritier du trône », indique un communiqué du palais royal rendu public dimanche soir.

Né en mars 1980, le prince Hamza est l'aîné des quatre enfants du souverain défunt et de la reine Noor, sa quatrième épouse. Connue pour être très proche de son père, il poursuit des études à la prestigieuse académie militaire britannique de Sandhurst, près de Londres. Le roi Hussein, qui avait désigné Abdallah prince héritier, le 25 janvier, avait exprimé le vœu que son fils aîné, une fois devenu roi, choisisse son demi-frère Hamza comme prince héritier.

Des voitures qui affichent le portrait du défunt...

AMMAN
de notre envoyé spécial

Le roi Hussein de Jordanie est mort, dimanche 7 février peu avant midi. Aussitôt, la radio et la télévision ont déversé sur la ville la lassante psalmodie du Coran et les cloches des églises d'Amman se sont mises à sonner. Rompant avec une longue période de sécheresse, une pluie froide et insistante tombait sur le pays depuis plusieurs jours, saluée comme l'ultime cadeau de Dieu à un royaume dont le souverain agonise. Bientôt, un brouillard gris et dense s'est installé sur la capitale, suivi d'une pluie redoublée, comme si le ciel accompagnait le deuil des Jordaniens. Dans le centre de la ville rapidement déserté, les boutiques ont baissé leurs rideaux de fer et arborent un drapeau noir. Bordées de crêpe, les photos du roi défunt ont été suspendues aux murs des bâtiments publics tandis que le personnel des grands hôtels épingle au revers de sa veste un ruban noir surmonté d'une petite couronne dorée. Puis le pays s'est installé dans quarante jours de deuil.

Après quelques tergiversations, les autorités ont autorisé la foule à se rassembler devant l'hôpital où le roi se mourait. Débordant le service d'ordre, quelques milliers de Jordaniens s'y sont donné rendez-vous pour y crier leur douleur et invoquer Dieu. Mais le reste de la ville est demeuré calme et tranquille.

L'armée s'est déployée dès le début de l'après-mi-

di dans Amman et ses pourtour. Les bérrets verts des forces spéciales et de la garde royale que commandait le nouveau roi sont visibles aux principaux carrefours, sur les grands axes et devant le Parlement entouré de véhicules blindés. Dans la salle octogone moquette de vert du Parlement, le souverain s'est figé au garde à vous devant le portrait de son père en grand uniforme avant de prêter serment.

LA LONGUE LITANIE DU CORAN

Dans son dos ont alors éclaté des applaudissements, mais également quelques sanglots venus des tribunes du public. Sur le perron, après la cérémonie, seuls quelques vénérables sénateurs se laissaient aller à de rares commentaires, assurant leurs interlocuteurs de leur confiance dans les capacités politiques du jeune roi Abdallah.

En deux jours d'agonie, les Jordaniens ont eu le temps de se préparer à la disparition de leur roi. Dès dimanche après-midi, de nombreuses voitures affichaient le portrait du défunt ; certaines roulaient avec un drapeau noir accroché à la portière. Dans le quartier chic d'Abdoun, dimanche soir, une maison patricienne, toutes portes ouvertes, déversait sur la rue la longue litanie du Coran chantée à travers de puissants haut-parleurs.

G. M.

Bill Clinton : « Aujourd'hui, mon ami est au paradis »

● **AUX ÉTATS-UNIS**, le président Bill Clinton a déclaré qu'« il n'y a pas de mots pour dire ce qu'il représentait pour moi en tant qu'amie et inspirateur », après l'annonce de la mort du souverain hachémite. « Aujourd'hui, mon ami est au paradis », a ajouté le chef de la Maison Blanche dans un hommage rendu à la contribution du roi Hussein en faveur de la paix au Proche-Orient. « Résolu dans son soutien à la paix au Proche-Orient, il était admiré par les Américains et aimé par son pays. »

A l'Organisation des Nations unies, à New York, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a salué « l'un des partenaires les plus précieux des Nations unies pour la paix ». Le directeur général du Fonds monétaire international (FMI), Michel Camdessus, a indiqué qu'une mission du Fonds, actuellement à Amman, se tenait à la disposition des autorités jordanienes. La Banque mondiale continuera d'assurer un « soutien entier » à la Jordanie et à son nouveau souverain, a précisé pour sa part le président de l'institution, James Wolfensohn.

● **EN EUROPE**, le premier mi-

nistre britannique, Tony Blair, a rendu hommage au monarque, qui a « œuvré sans relâche en faveur de la paix au Proche-Orient ». « Il était en permanence la voix de la raison, c'est quelque chose de très rare », a ajouté le chef de la Maison Blanche dans un hommage rendu à la contribution du roi Hussein en faveur de la paix au Proche-Orient.

« Résolu dans son soutien à la paix au Proche-Orient, il était admiré par les Américains et aimé par son pays. »

● **EN ASIE**, le premier ministre japonais, Keizo Obuchi, a formulé l'espérance que la Jordanie poursuive « les efforts pour la paix dans le monde, notamment pour une paix durable au Proche-Orient ». Le Pa-

kistan, la Malaisie et la Thaïlande ont exprimé leur tristesse. Le roi du Cambodge, Norodom Sihanouk, a rendu « un très fervent hommage » à la mémoire de Hussein de Jordanie, « un très grand roi » qui, a-t-il souligné, « avait énormément fait pour la grande et le développement général de son royaume, le bien-être, le bonheur et la prospérité de son peuple et la paix entre les nations ». ● **AU MAGHREB**, le roi Hassan II du Maroc a estimé qu'il était un souverain « sage » et « une personnalité forte qui a marqué la scène internationale par son action en faveur des causes de son pays et du monde arabo-musulman ». Dans un message de condoléances adressé au nouveau roi Abdallah de Jordanie, le souverain marocain écrit que le peuple jordanien « a perdu un grand roi » et « l'un des symboles de son unité et de sa souveraineté ». Pour le roi du Maroc, Hussein était « un ami sincère et fidèle qui a toujours fait preuve (...) d'une loyauté inégalable, d'une immense modestie, de nobles vertus (...), de pondération et de modération dans la parole et l'acte ».

Le président tunisien, Zine El-

Abidine Ben Ali, avait exprimé sa « tristesse » et son « émotion » dans un message de condoléances adressé au nouveau roi Abdallah peu après l'annonce de la mort du roi Hussein, l'un « des plus grands dirigeants politiques de ce siècle ».

● **AU PROCHE-ORIENT**, le président égyptien Hosni Moubarak a fait part de sa « douleur » et de sa « tristesse après la mort, dimanche, du roi Hussein II, un frère généreux et un ami cher, qui a lutté jusqu'à son dernier souffle pour assurer la stabilité de sa patrie ». Le président iranien, Mohammad Khatami, a adressé un message de condoléances au roi Abdallah de Jordanie dans lequel il a souhaité « le renforcement des relations bilatérales pour réaliser les objectifs de la nation islamique et servir les intérêts des deux pays ».

Toutefois, la presse iranienne de lundi se déchaînait contre le nouveau roi de Jordanie, Abdallah ibn Hussein, à la suite de ses déclarations affirmant que l'Iran constituait une « menace » pour certains pays de la région. Les journaux de Téhéran n'étaient pas tendres non plus avec son père, le roi Hussein, décédé dimanche, rappelant surtout

ses liens avec Israël et les Etats-Unis, mais aussi ses relations avec l'ancien chah d'Iran. Le journal *Abrar*, proche des conservateurs, rappelle les origines maternelles d'Abdallah, qu'il qualifie de « roi britannique de Jordanie », et l'accuse de vouloir « appliquer une politique coloniale de division entre l'Iran et les Arabes ».

L'Arabie saoudite a perdu « un frère et un cher ami » a déclaré, lundi, le prince héritier saoudien, Abdallah ibn Abd al-Aziz, qui se trouve à Amman pour les obsèques. Dans une déclaration rapportée depuis Amman par l'agence officielle saoudienne SPA, le prince s'est déclaré « certain que le roi Abdallah de Jordanie, ses frères et le peuple jordanien pourront préserver ce qui a été réalisé » sous le règne du roi Hussein.

Dans le Golfe, la presse a rendu un vibrant hommage à la mémoire du roi Hussein de Jordanie, et le journal saoudien *al-Yom* a souligné que le souverain avait « quitté le monde en paix avec tous les pays arabes et islamiques, ainsi qu'avec les pays amis de la Jordanie ». (AFP/Reuters.)

Une armée disciplinée, pilier de la monarchie

HÉRITIÈRE de la célèbre Légion arabe - fondée en 1921 à l'instigation de la Grande-Bretagne pour assurer la défense de l'émirat de Transjordanie et commandée, à partir de 1939, par Glubb Pacha, un ex-général britannique, qui fut relevé de ses fonctions en 1956 par le roi Hussein -, l'armée jordanienne est le pilier de la monarchie. Le nouveau roi Abdallah y a été officier, notamment dans les forces spéciales, après avoir été formé à Sandhurst, le Saint-Cyr britannique.

L'armée jordanienne intervint en Irak en 1941, contre Rachid Ali Al Gailani qui s'était montré favorable aux forces de l'Axe, puis elle prit part à la première guerre israélo-arabe de 1948, lors de l'indépendance de l'Etat hébreu. Elle a résisté aux forces israéliennes lors de la prise de Jérusalem par Tsahal en 1967. Considerée par les experts militaires étrangers comme une armée de maintien de l'ordre, elle a écrasé

les fedayin palestiniens lors de la bataille d'Amman qui dura dix jours en septembre 1970 et qu'on a appelé ensuite « Septembre noir ». Encadrée par des officiers bédouins et tcherkesses, l'armée royale, disciplinée et bien tenue, formée à ses débuts par des officiers britanniques, compte de nombreux soldats d'origine palestinienne.

TRENTE MIRAGE F-1
En dépit de son professionnalisme, cette armée - forte de quelque 104 500 hommes et dotée d'une réserve entraînée de 30 000 hommes tous services confondus, sans compter les 10 000 hommes qui servent dans les forces de sécurité du ministère de l'intérieur - ne peut se mesurer avec ses voisines suréquipées et très supérieures en nombre, telles les armées israélienne et syrienne. Selon l'Institut international des études stratégiques (IISS) de Londres, les forces royales jordanienes se sont fournies surtout auprès des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni. La Jordanie possède aussi des armes antiaériennes d'origine soviétique. L'armée de terre aligne 90 000 hommes, qui composent essentiellement deux divisions blindées, deux divisions d'infanterie mécanisée, une brigade indépendante de la Garde royale, une brigade des forces spéciales et une brigade d'artillerie de campagne. Soit 1 220 chars de combat, quelque 1 100 véhicules blindés et transports de troupes, 115 canons tractés, 370 canons montés sur camion, 4 800 lance-roquettes (dont des Apilas français), 360 canons anti-aériens, près de 800 batteries de missiles sol-air russes et américains. La marine, basée à Aqaba, sur la mer Rouge, compte 480 hommes, à bord de patrouilleurs côtiers. L'armée de l'air compte 13 500 hommes. Elle est dotée de 95 avions de combat, soit trois escadrons d'une cinquantaine de F-5 américains anciens, deux escadrons avec 30 Mirage F-1 (armés de missiles air-air du groupe français Matra), un escadron de 16 F-16 américains, des hélicoptères américains antichars et des hélicoptères français de transport. (AFP)



Les médias israéliens ont largement couvert les derniers jours du souverain

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Le gouvernement israélien a servi une minute de silence à la mémoire du roi Hussein lors d'un conseil des ministres spécial, réuni dimanche peu après l'annonce officielle de son décès. Le drapeau national sera mis en berne sur les bâtiments administratifs et les mairies pendant les funérailles.

Une importante délégation devait représenter Israël à Amman lundi matin. Dirigée par le président Ezer Weizman, elle comprend le premier ministre, Benjamin Nétanyahou, le chef de l'opposition travailliste, Ehoud Barak, l'ex-ministre de la défense, Itzhak Mordechai, candidat depuis peu au poste de premier ministre, Leah Rabin, la veuve du chef de gouvernement assassiné en novembre 1995, les anciens premiers ministres Shimon Pérès et Itzhak Shamir, et Ephraim Halevy, aujourd'hui directeur du Mossad, dont les contacts intensifs avec le roi Hussein avaient ouvert la voie à l'accord de paix signé entre Israël et la Jordanie en octobre 1994.

Contrairement au traité passé avec l'Egypte, qui n'a débouché que sur une « paix froide », cet accès

Rassemblement Place Rabin à Tel-Aviv

Leah Rabin, la veuve de l'ancien premier ministre israélien Itzhak Rabin, a participé, dimanche 7 février, à Tel-Aviv, sur la place où son mari a été assassiné en 1995, à un émouvant rassemblement à la mémoire du roi Hussein.

Plusieurs centaines de personnes se sont réunies sur cette place Rabin où une grande bannière proclamait notamment : « Les Israéliens disent adieu au roi Hussein », tandis que des images sur la vie du souverain hachémite étaient diffusées sur écrans vidéo. Deux rayons de lumière émis par des gros projecteurs symbolisant le souverain hachémite et l'ancien premier ministre israélien se sont rejoints à une trentaine de mètres dans le ciel.

cord devait, selon les estimations de l'époque, ouvrir la voie à une « paix chaude », grâce notamment au charisme du roi, presque unanimement apprécié en Israël, et à l'intérêt mutuel des deux partenaires à renforcer leurs liens économiques. Malgré un début timide de coopération (des entreprises israéliennes, notamment textiles, emploient quelque 3 000 personnes en Jordanie), cette perspective ne s'est pour l'instant pas réalisée, loin s'en faut.

Les relations jordano-israéliennes ont jusqu'à présent résisté aux coups de boutoir portés par Benjamin Nétanyahou au processus de paix. Au-delà du blocage des négociations, les relations personnelles entre M. Nétanyahou et le roi ont sévèrement pâti de deux initiatives du premier : sa décision d'ouvrir un tunnel passant sous le Mont du Temple en vieille ville de Jérusalem en septembre 1996, qui avait entraîné des affrontements sanglants entre Palestiniens et Is-

raéliens ; puis son feu vert à la tentative d'assassinat du Khaled Meshal, un dirigeant du Hamas établi à Amman, un an plus tard.

Depuis, M. Nétanyahou n'avait pas été invité dans la capitale jordanienne. Le roi Hussein était par la suite intervenu lors des moments de crise dans les négociations israélo-palestiniennes : lors de la finalisation de l'accord sur Hébron, puis pour sortir de l'ornière les pourparlers de Wye Plantation.

Son appétit de couverture médiatique a joué un tour à Benjamin Nétanyahou à l'occasion du décès du roi de Jordanie. Vendredi, après que les agences de presse eurent annoncé sa « mort clinique » de source officieuse, M. Nétanyahou, qui s'attendait manifestement à une confirmation officielle immédiate du décès, avait convoqué en début d'après-midi une conférence de presse pour rendre hommage au roi défunt. Afin de ne pas déplaire à ses alliés religieux, il entendait la donner avant le début du shabbat. Cette confirmation s'étant fait attendre, il avait annulé la conférence de presse, renvoyant chez eux les journalistes après les avoir fait attendre plus d'une heure...

Ce faux pas n'a pas échappé à la famille royale à Amman. Le quotidien *Haaretz* a cité, dimanche, un proche de la famille déclarant : « Nous préférons que Benjamin Nétanyahou ne vienne pas aux funérailles du roi Hussein. » Ce proche ajoutait cependant que, s'il décide malgré tout de venir, « il sera reçu avec tout l'honneur qui lui revient ».

VISION PARTAGÉE

Les médias israéliens ont abondamment couvert les derniers jours du roi Hussein, y compris par de longues émissions en direct. Une des images qui a manifestement le plus contribué à faire aimer Hussein par les Israéliens, autre son émouvant discours lors de l'enterrement de Yitzhak Rabin, a été celle de sa visite de condoléances aux parents de jeunes filles israéliennes tuées par un soldat jordanien, il y a deux ans, lors d'une excursion à la frontière israélo-jordanienne. A Bet She-mesh, près de Jérusalem, d'où étaient originaires les sept victimes, le roi s'était assis auprès des parents en deuil et avait partagé leur douleur en toute simplicité.

« Nous avons tous perdu un ami (...), un grand dirigeant, et aussi un grand stratège de la paix » entre la Jordanie et Israël, a déclaré Benjamin Nétanyahou. Certes, a-t-il reconnu, « il pouvait y avoir entre nous des divergences », mais c'est toujours « la vision partagée de la paix qui nous a guidés ». Les relations entre Israël et la Jordanie sont pour le roi Abdallah « une pierre angulaire stratégique », a-t-il ajouté, rendant compte d'une conversation « très chaleureuse » avec le nouveau souverain hachémite.

Interrogé sur les chances d'une rencontre avec Hafez El Assad en marge des funérailles du roi Hussein, au cas où le président syrien s'y rendrait lui aussi, M. Nétanyahou a répondu : « Israël veut, et est prêt, à poursuivre les pourparlers de paix, qui sont importants pour les deux Etats (...). La paix n'est pas moins nécessaire à la Syrie qu'elle n'est pour nous. » (Intér. —)

La Syrie repousse de trois jours le référendum présidentiel sur la réélection de Hafez El Assad

Un geste inattendu de la part de Damas

DAMAS

de notre envoyé spécial

Un drapeau en berne dans une rue en fête. A Damas, pavooisé comme jamais à la veille du référendum proposant un nouveau mandat de sept ans pour le président Hafez El Assad, la longue agonie du roi Hussein avait été jusqu'alors reléguée au second plan. Le quotidien *Tichrine* ne lui avait consacré, dimanche matin 7 février, qu'une quinzaine de lignes tout au bas de sa « une ». En début d'après-midi, le deuil de l'ambassade du royaume hachémite était donc passé totalement inaperçu dans une avenue Abou Roumané surchargée de banderoles et régulièrement parcourue de véhicules klaxonnant à tout-va.

La coïncidence entre les funérailles jordanienes, partagées par des dizaines de chefs d'Etat, et la reconduction du président syrien, dans une allégresse tout officielle, aurait cependant poussé à son extrême le lendemain, lundi 8 février, le contraste entre les deux pays. Dans un geste inattendu et remarqué, les autorités syriennes déclai-
raient donc en fin d'après-midi de repousser de deux jours le scrutin et de décréter trois jours de deuil prenant effet immédiatement. Alors que la plupart des capitales

arabes avaient elles aussi annoncé des périodes de deuil pour s'associer à la Jordanie, cette décision de dernière minute permettait à la Syrie d'éviter de se singulariser parmi ses pairs.

Samedi, alors que les élages funèbres se multipliaient, le ministre des affaires étrangères, Farouk Al Chareh, avait simplement regretté « la détérioration de la santé du roi » et ajouté que la succession en Jordanie était « une affaire intérieure ». Le ministre réagissait en fait aux déclarations alarmistes de plusieurs responsables israéliens qui redoutaient que la Syrie ne profite de la situation pour tenter de déstabiliser le royaume hachémite. « Dire que la Syrie menace la Jordanie des propos erronés et insensés. Lorsque Israël parle d'une éventualité d'une ingérence, c'est en fait une ingérence de sa part dans les affaires jordanienes », avait-il ajouté.

En dépit des circonstances dramatiques, le ministre n'avait pourtant pas épargné le royaume de ses critiques en expliquant que les Jordaniens n'étaient pas « tout à fait indépendants ». Car la succession à la tête du royaume hachémite intervient alors que les relations sont au plus mal entre Damas et Amman. Leur dernière dégradation en

date remonte à la signature du traité de paix entre Israël et la Jordanie, en 1994. Hostile à une logique d'accords de paix séparés, la Syrie a souvent dénoncé les efforts déployés par le roi Hussein envers Israël et qui ne se sont jamais accompagnés, selon elle, du moindre geste vis-à-vis de Damas.

« EFFET GÉNÉRATION »

Les autorités syriennes ont critiqué ensuite l'attitude de la Jordanie sur un dossier qui les obnubile : la coopération militaire israélo-turque. Très inquiètes face à cette « tenaille » stratégique, elles n'ont pas eu de mots assez durs lors de la participation des Jordaniens, en tant qu'observateurs, à des manœuvres conjointes en Méditerranée, début 1998. Le ton est encore monté d'un cran en octobre, lors de la crise entre Damas et Ankara qui accusait la Syrie d'héberger clandestinement le chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) Abdullah Öcalan. De son côté, Amman a accusé les Syriens de tenir prisonniers des dizaines de Jordaniens et de considérer la Jordanie comme le terrain de prédilection des services secrets israéliens.

Si Hafez Al Assad avait pris le soin de téléphoner au roi Hussein,

le 19 janvier, à son retour au royaume après six mois de traitement anticancéreux aux Etats-Unis, la Syrie a cependant été le seul pays arabe à n'avoir pas félicité le prince Abdallah lors de sa désignation comme prince héritier à la place de son oncle, Hassan, le 25 janvier.

Ce remplacement a pourtant été considéré favorablement par la Syrie, qui ne manquait pas de griefs à l'encontre du régent. Il lui était en effet imputé, pour une large part, l'intérêt jordanien vis-à-vis de l'axe israélo-turc. Mais Hassan était aussi – et surtout – considéré par Damas comme trop proche des Frères musulmans, dont la branche syrienne avait trouvé refuge en Jordanie après la répression brutale d'une tentative d'insurrection, au début des années 80.

L'arrivée au pouvoir d'Abdallah, trente-sept ans, coïncide également avec la lente ascension du fils du président Assad, Bachar, trente-quatre ans, dans les rouages du pouvoir en Syrie. Si l'« effet génération » ne garantit bien sûr jamais à lui seul une politique, surtout dans ce cas précis, il peut néanmoins favoriser à l'avenir une éventuelle reprise de contacts.

Gilles Paris

L'année 1998 marque l'aboutissement de notre stratégie de recentrage sur les sciences de la vie, avec la création et la mise sur le marché de Rhodia ainsi que l'annonce de notre projet de fusion avec Hoechst. Les sciences de la vie de Rhône-Poulenc, notamment la pharmacie, sont aujourd'hui engagées dans une véritable dynamique de croissance. Les résultats de 1998 confirment que nos nouveaux produits, en particulier l'anticancéreux Taxotere®, l'antithrombotique Lorenox®, l'insecticide Regent® et l'herbicide Balance®, sont les leviers de cette croissance. Par ailleurs, les réorganisations mises en œuvre commencent à produire leurs effets positifs, en particulier en termes de rentabilité. Nous disposons aujourd'hui de tous les atouts pour assurer le succès d'Aventis.

Jean-René Fourtou
Président-Directeur Général

Chiffre d'affaires :
86 797 MF / 13 232 M€ (+2,5 %) (1)

Résultat net : 4 224 MF / 644 M€

Avant éléments exceptionnels (2) :

• Résultat net :
4 210 MF / 642 M€ (+23,2 %)

• Bénéfice net par action :
11,45 FF / 1,74 € (+12,5 %)

• Bénéfice net par action avant amortissement des goodwill :
15,25 FF / 2,33 € (+11,8 %)

Sciences de la vie

Chiffre d'affaires consolidé :

51 466 MF (+ 6,2 %) (1)

Résultats liés à l'exploitation :

8 701 MF (+ 25,2 %)

Pharma

Rhône-Poulenc Rorer, Pasteur Mérieux Connaught, Centeon

Chiffre d'affaires consolidé :

34 484 MF (+ 7,2 %) (1)

Résultats liés à l'exploitation :

5 716 MF (+ 23,6 %)

Les ventes de nouveaux produits représentent aujourd'hui 25 % du chiffre d'affaires de la pharmacie contre 19 % en 1997. La grande majorité des pays contribue à ces progrès, et en particulier les Etats-Unis.

• Cancérologie (+ 42,4 %) (1) : Taxotere®, commercialisé dans 68 pays, + 50,8 % (1) à 2 244 MF ; Campotol® + 208 % (1) et Granocyte® + 12,8 % (1).

• Thrombose/Cardiologique (+ 10,5 %) (1) : Lovenox®/Clexane® +33,1 % (1) à 3 618 MF.

• Système Nerveux Central : Rilutek®, seul traitement contre la sclérose latérale amyotrophique autorisé, + 24,1 % (1).

• Respiratoire/Allergie : Nasacort® AQ + 94,4 % (1) à 498 MF. La stabilisation des ventes d'Azmacort® est en cours, en ligne avec les objectifs.

• Vaccins (+ 10,5 %) (1) : vaccin contre la grippe + 22,8 % (1) à 1 053 MF et vaccin polio injectable, Ipol® + 59,4 % (1) à 406 MF.

■ Santé Végétale et Animale ■

Rhône-Poulenc Agro, Rhône-Poulenc Animal Nutrition, Rhône-Poulenc Jardin, Merial

Chiffre d'affaires consolidé :

17 225 MF (+ 4 %) (2)

Résultats liés à l'exploitation :

3 586 MF (+16,8 %)

Croissance des volumes de ventes de produits nouveaux, notamment le fipronil avec l'insecticide Regent® (+ 67,2 %) à 799 MF) et l'herbicide Balance® (à 412 MF pour sa 1ère année de lancement sur les grands marchés). Les ventes de l'antiparasitaire externe Frontline® augmentent rapidement (+ 62 %) à 1 773 MF) en Europe et aux Etats-Unis. Le lancement de l'antiparasitaire Eprinex® sur le marché des bovins a permis à Merial⁽⁴⁾ de stabiliser sa position sur ce marché.

Rhodia

Chiffre d'affaires consolidé :

36 323 MF (- 2,4 %) (1)

Résultats liés à l'exploitation :

2 717 MF (+ 30,2 %)

La rentabilité de Rhodia continue de s'améliorer, en ligne avec les objectifs. De nouveaux progrès sont attendus en 1999.

Un dividende brut par action de 6 francs sera proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 26 mai 1999.

(1) V périmètre comparé.
(2) Introduction en Bourse de Rhodia, frais de restructuration et vente de 25 % des parts non détenues liées à la fermeture temporaire de l'usine de Centeon à Kankakee et une perte exceptionnelle liée à la cession de certaines activités de polyester.

(3) Hors effet de conversion.

(4) Société commune 49/50 avec Merck & Co.

www.rhone-poulenc.com

N° VERT 0.800.40.53.43

© RHÔNE-POULENC 1999

Un huis clos s'engage à Rambouillet sur l'avenir du Kosovo

Les représentants de toutes les parties prenantes au conflit, enfermés dans le château, ont entamé des négociations indirectes, par l'intermédiaire des médiateurs internationaux, à partir des documents élaborés par les pays membres du Groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie

Les discussions sur l'avenir du Kosovo se sont ouvertes, samedi 6 février à Rambouillet, avec quelques heures de retard, en présence de toutes les parties prenantes au conflit. Les autorités serbes

avaient finalement laissé partir de Pristina les représentants de l'Armée de libération du Kosovo (UCK), en précisant toutefois qu'il n'était pas question pour elles de s'asseoir à la même table que les « terro-

ristes ». Après ce prélude tendu, la conférence a été ouverte par le président de la République, Jacques Chirac, qui a affirmé la détermination de la communauté internationale à mettre un terme au conflit,

puis par des interventions des deux coprésidents de la conférence, le ministre français des affaires étrangères, Hubert Vedrine, et son homologue britannique, Robin Cook. Les négociations se sont enga-

gées dimanche à huis clos, pas directement mais au moyen de navettes effectuées par les négociateurs internationaux entre les deux délégations cloîtrées dans le château de Rambouillet.

PLUS DE SON, plus d'images. Après l'ouverture solennelle de la conférence de Rambouillet sur le Kosovo par Jacques Chirac, samedi 6 février, les grilles du château se sont refermées, fermement protégées par des escouades de CRS. Un huis clos s'est engagé à l'intérieur dont pratiquement rien ne filtre, au grand dam des quelques centaines de journalistes, dont beaucoup sont venus de l'étranger, qui battent désespérément la semelle dans les rues de Rambouillet.

Lors d'une conférence de presse au terme de la première journée de négociations, dimanche, la plupart des questions de la presse ont

été rejetées par les porte-parole de la réunion, qui ont visiblement pour consigne d'en dire aussi peu que possible : les discussions, affirmèrent-ils, s'étaient engagées de façon « constructive et sérieuse » ; les deux délégations, serbe et albanaise, avaient condamné l'attentat commis la veille à Pristina (*lire ci-contre*), ce qui était présenté comme un signe positif par le porte-parole américain ; mais toutes les questions de fond ou presque furent écarterées comme « hypothétiques » ou prématurées.

Les délégués serbes et albanais du Kosovo sont logés à deux étages différents du château, dans des chambres équipées d'ordinaires qui leur permettent de travailler. Elles n'ont pas à ce stade de rencontre directe, les trois négociateurs (Christopher Hill pour les Etats-Unis, Wolfgang Petritsch pour l'Union européenne et Boris Maiorski pour la Russie) effectuant des navettes entre les étages.

Les délégués, jusque-là, se sont pliés à la règle du huis clos qui a pour but d'éviter que, de part et d'autre, les propagandes et polémiques extérieures s'emparent de chaque sujet de la négociation, la rendant encore plus difficile.

PRINCIPES DIRECTEURS

Serbes et Albanais ont entre les mains plusieurs documents élaborés par le Groupe de contact pour l'ex-Yougoslavie, qui rassemble les représentants des puissances médiatrices (Etats-Unis, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Russie). L'un de ces documents énonce un certain nombre de principes directeurs qui ne sont pas négociables, a précisé dimanche le porte-parole américain, Philip Reeker, puisque les deux parties étaient supposées y soucrire en venant à Rambouillet. Ce texte n'a

pas été publié. Il a seulement été confirmé qu'il prévoit un accord intérimaire pour trois ans définissant une « *autonomie substantielle* » pour le Kosovo. Autrement dit, ni statu quo ni non plus modification des frontières de la Fédération yougoslave par un accès du Kosovo à l'indépendance.

Trois autres textes, présentés comme des « annexes », portent sur l'organisation d'élections, sur la « Constitution » du Kosovo, et sur les pouvoirs d'un futur « médiateur » qui serait désigné par la communauté internationale. Bien qu'aucune précision n'ait là non plus été donnée, on pense au représentant civil qui avait été nommé pour superviser la mise en œuvre des aspects non militaires de l'accord de Dayton, incarnant

en quelque sorte la tutelle internationale sur la Bosnie.

A ce stade, c'est le président français Jacques Chirac qui en a dit le plus sur l'exercice de Rambouillet, lors de son discours introductif du « *sor des femmes, des hommes et des enfants qui vivent sur cette terre* » qu'il s'agit, il a réaffirmé le cadre imposé et non discutable : autonomie mais maintien des frontières. L'objectif est de faire la paix, mais « *il ne s'agit pas de l'oubli* », a-t-il ajouté en affirmant que les crimes commis devraient être jugés. Il a rappelé avec fermeté que la communauté internationale n'accepterait pas sans réagir que la négociation tourne court ; sans évoquer explicitement l'idée d'un recours à la force, il a sous-entendu, associant Européens, Américains et Russes dans

le président de la République à campé l'enjeu de l'exercice. Rapelant en premier lieu qu'avant le problème institutionnel et géopolitique de l'avenir du Kosovo, c'est du « *sor des femmes, des hommes et des enfants qui vivent sur cette terre* » qu'il s'agit, il a réaffirmé le cadre imposé et non discutable : autonomie mais maintien des frontières. L'objectif est de faire la paix, mais « *il ne s'agit pas de l'oubli* », a-t-il ajouté en affirmant que les crimes commis devraient être jugés. Il a rappelé avec fermeté que la communauté internationale n'accepterait pas sans réagir que la négociation tourne court ; sans évoquer explicitement l'idée d'un recours à la force, il a sous-entendu, associant Européens, Américains et Russes dans

une commune détermination à mettre un terme au cycle des violences qui « *baoufou les principes essentiels de la dignité humaine* » et « *menace, de proche en proche, tout le sud-est de l'Europe* ».

« *Un déploiement international accepté par tous nous paraît nécessaire pour garantir le silence des armes* », a encore dit le président de la République, laissant ainsi entendre que l'envoie d'une force multinationale devait à ses yeux faire partie de l'accord que l'on recherche à Rambouillet, mais laissant entendre du même coup que cela n'est pas encore entré dans le tronc commun des principes déjà admis par tous et non négociables.

Claire Tréan

L'attentat de Pristina condamné par les deux délégations

Les délégations serbe et kosovare à la conférence de Rambouillet ont publié un communiqué commun après l'attentat de Pristina qui a fait trois morts samedi 6 février : « Les trois négociateurs (médiaires) de la réunion de Rambouillet annoncent que les deux délégations participantes ont reçu avec regret et indignation la nouvelle de l'attentat à la bombe de Pristina, la nuit dernière, qui a causé la mort de civils innocents. Les deux délégations participantes condamnent cet acte dans les termes les plus forts et demandent que les auteurs soient arrêtés et traduits en justice aussitôt que possible. Cet acte lâche, comme d'autres actes similaires, vise à faire obstacle aux efforts engagés aujourd'hui à Rambouillet où les deux délégations participantes traînaient intensivement à une solution politique pacifique au problème du Kosovo ». (AFP)

« Nous voulons la paix sur notre continent » déclare Jacques Chirac

VOICI les principaux extraits du discours prononcé par Jacques Chirac à l'ouverture de la « réunion de Rambouillet », samedi 6 février :

« Il est des moments, rares, où l'Histoire est dans la main de quelques hommes. Tel est le cas, aujourd'hui, pour vous qui prenez place à la table des négociations. C'est le sort du Kosovo, mais c'est surtout le sort des femmes, des hommes et des enfants qui vivent sur cette terre dont vous allez déterminer le destin. Le cadre de cette négociation a été clairement défini par le Groupe de contact. Les principes d'une autonomie substantielle vont vous être présentés. Il vous appartient de les préciser et de leur donner corps pour qu'à l'intérieur des frontières existantes, tous les habitants de la province, quelle que soit leur origine, puissent vivre dans la paix et dans le respect de leur personne et de leur droit (...) »

» Il ne s'agit pas de l'oubli. Nul ne peut oublier le fils perdu ou le village détruit. Il faudra, là

aussi, que la justice passe et que les coupables soient jugés. La France, vous le savez, a connu les horreurs de la guerre. Elle a connu le visage de la barbarie. Mais elle a su panser des blessures que l'on croyait éternelles (...) Vous représentez des peuples qui appartiennent pleinement à l'Europe. Et c'est aussi pourquoi l'idée d'une guerre au Kosovo nous est insupportable (...) En vous appelant à faire cette paix, je vous invite à faire votres les valeurs de liberté, de démocratie et de tolérance qui constituent le fondement de l'Union européenne. C'est ainsi que vous reprendrez votre place dans la famille européenne (...) »

» La communauté internationale unanime s'est mobilisée. Son action n'est dirigée contre personne. Elle s'exerce au bénéfice de tous. Mais, sachez-le, la France, pas plus que ses partenaires européens, américain ou russe ne tolérera que persiste qui baoufou les principes essentiels de la dignité humaine. Nous n'accepterons pas que ce cycle des violences menace, de proche en proche, la stabilité de tout le sud-est de l'Europe. Nous voulons la paix sur notre continent (...) Soutenu par le Conseil de sécurité, et donc

par toute la communauté internationale, épaulé par tous les moyens mis à sa disposition, le Groupe de contact dispose de l'autorité nécessaire pour faire triompher le droit, la justice et la paix. Au-delà, il conviendra de prévoir le dispositif d'accompagnement indispensable à la mise en œuvre de cet accord (...) Un déploiement international accepté par tous nous paraît nécessaire pour garantir le silence des armes (...) »

» Aux représentants des deux parties, Serbes et Albanais du Kosovo, je dis : la paix est entre vos mains. Je fais appel à votre sens des responsabilités. Je fais appel à votre courage. Non pas le courage qui conduit à la guerre, à la vengeance et à un cycle sans fin de violences absurdes. Mais au vrai courage, plus grand et plus noble. Le courage d'accepter la négociation et de faire la paix (...) Soyez-en assurés : lorsque vous repartirez de Rambouillet, c'est une page de l'histoire de l'Europe qui aura été tournée. Je vous exhorte à faire triompher les forces de la vie sur les forces de la mort. Le monde vous regarde. Le monde vous attend. »

Une force de paix de 30 000 hommes sous contrôle britannique

POUR BÂTIR son projet de force de paix au Kosovo en cas d'un accord à Rambouillet, l'OTAN s'est inspirée d'un précédent : la mise sur pied, en 1995-1996, de l'IFOR (Implementation Force) en Bosnie, qui devait donner naissance à l'actuelle SFOR (Stabilization Force). A ceci près que, telle qu'elle est en cours de planification à Bruxelles, la force au Kosovo aura des effectifs moitié moindres que ceux de l'IFOR : 30 000 hommes au lieu de 60 000. Mais le schéma de la nouvelle force - y compris l'acceptation par les Etats-Unis que des GI au sol

puissent directement dépendre d'un commandement non américain - est semblable à celui de l'IFOR, dont la tâche a été de contrôler et de désarmer les bellégrants.

La force de paix au Kosovo devrait être sous le contrôle du seul commandement de l'OTAN opérationnel en permanence, à savoir l'état-major du corps de réaction rapide (ARRC), qui dépend du commandant suprême des forces alliées en Europe (Saceur à Mons (Belgique)), le général américain Wesley Clark. L'ARRC est un état-major, basé à

Rheindahlen (Allemagne), à forte composition britannique. Déjà, pour l'IFOR, cela avait été le cas. Aujourd'hui, l'ARRC est commandé par le général britannique Sir Michael Jackson, qui n'est pas un novice : il a commandé la division britannique de l'IFOR incluant d'autres unités (Néerlandais, Malais et Tchèques).

Selon le déroulement de la conférence de Rambouillet, le général Clark doit soumettre son plan, cette semaine, au comité militaire de l'OTAN. Cette force de paix sera organisée en cinq brigades de quelque 5 000 hommes chacune, dont l'une sera vraisemblablement maintenue en réserve en Macédoine. Soit de l'ordre d'une quinzaine de bataillons opérationnels, chargés de tenir différents secteurs à définit au Kosovo. Trois de ces brigades d'infanterie seront blindées ou motorisées.

Cette préminence britannique dans le commandement explique que le gouvernement de Tony Blair a étudié l'éventualité d'envoyer jusqu'à 8 000 hommes au Kosovo, dans le cadre de l'envoi de renseignement, de communications et de logistique. En effet, l'opération au Kosovo nécessite de réunir des

c'est-à-dire le contingent national le plus nombreux aux côtés de troupes issues, en majorité, de six pays européens, notamment l'Allemagne (3 000 hommes), les Pays-Bas, la Belgique, l'Italie (qui aurait l'intention de revendiquer, avec 2 500 hommes, la surveillance de la frontière avec l'Albanie pour contrôler les flux migratoires vers la Péninsule). C'est un effort particulièrement important pour le Royaume-Uni.

MISSION DE LIAISON

Outre des moyens aériens en Italie et aéronavals en Adriatique, autour du porte-avions *Enterprise*, la contribution américaine - dans un scénario qui exclut un blocage de la situation par les Serbes ou par les Kosovars - pourrait s'élever jusqu'à 4 000 hommes, soit pour constituer l'élément de base de la brigade d'intervention maintenue en réserve en Macédoine, soit pour remplir au sol des missions de renseignement, de communications et de logistique. En effet, l'opération au Kosovo nécessite de réunir des

moyens d'observation relativement sophistiqués, comme des avions espions américains U2, des appareils de surveillance américains Orion et français Atlantique, des avions de guerre électronique britanniques Canberra et français Gabriel, et des drones (avions sans pilote) allemands CL-289.

Pour ce qui est de la participation française, la planification prévoit de déployer une quarantaine d'aéronefs (avions et hélicoptères), depuis l'Italie et à bord du porte-avions *Foch* en Adriatique, et de transformer en une brigade de quelque 5 000 hommes l'actuelle force d'extraction à pied d'œuvre, aujourd'hui, en Macédoine et chargée pour l'heure de la protection des vérificateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Kosovo. De même, la France a d'ores et déjà désigné des moyens de surveiller le trafic maritime en Adriatique.

L'intention de la France est d'avoir une part des responsabilités au sein de l'état-major interna-

tional de l'ARRC sous contrôle britannique. Au ministère de la défense, à Paris, on affirme que la préparation de la force de paix au Kosovo se fait en totale concertation avec le Royaume-Uni. Mais l'affaire n'est pas aussi simple en réalité. L'ARRC est un commandement allié qui appartient à la chaîne hiérarchique intégrée de l'OTAN, d'où les Français sont absents. Pour remédier à cette situation, il semble qu'on s'oriente vers la solution adoptée pour l'IFOR en Bosnie, à savoir l'instauration d'une mission française de liaison auprès de l'ARRC. Ce qui est, observe un proche du ministre français de la défense, « une résorption pragmatique et en douceur » de la France dans les instances intégrées de l'OTAN à trois mois du cinquantième anniversaire de l'Organisation militaire à Washington, où les alliés discuteront d'un nouveau concept stratégique définissant les rapports Europe-Etats-Unis.

Jacques Isnard

La Conférence internationale sur la sécurité envisage l'intervention militaire

MUNICH de notre envoyé spécial

La 35^e Conférence internationale sur la sécurité a été l'occasion pour le nouveau gouvernement allemand de réaffirmer la continuité de sa politique de défense. Le chancelier Gerhard Schröder, les ministres des affaires étrangères, Joschka Fischer (Verts), et de la défense, Rudolf Scharping, ont, tout à tour, insisté sur la nécessité de maintenir les liens transatlantiques et de renforcer la capacité d'action de l'Europe au sein de l'OTAN. Ce double impératif a été particulièrement manifeste à propos du Kosovo. La Conférence internationale sur la sécurité, qui se tient à Munich le premier week-end de février, coïncide avec la réunion de Rambouillet. Aussi l'attitude de la communauté internationale dans les Balkans a-t-elle été longuement évoquée par les ministres

de la défense et des affaires étrangères ainsi que par les responsables de l'OTAN.

Deux questions ont dominé les débats : une éventuelle intervention militaire de l'OTAN au Kosovo et la légitimation par l'ONU d'une action de force. Sur le premier point, tous les responsables occidentaux sont d'accord pour dire que l'envoi de troupes internationales sera nécessaire pour garantir un accord sur le statut du Kosovo. Les principaux pays européens se sont montrés prêts à envoyer un contingent mais les Allemands insistent maintenant sur le caractère indispensable de la présence américaine.

Il reste à convaincre Slobodan Milosevic d'accepter les troupes étrangères au Kosovo. Rambouillet ne sera un succès que si l'accord est garanti par la présence de forces internationales sur le terrain, a rappelé à Munich Javier Solana, secrétaire général de l'OTAN. La menace de frappes aériennes réactivée par l'OTAN est un des moyens envisagés pour amener les Serbes à accepter un accord. En revanche, le secrétaire américain à la défense, William Cohen, a été parfaitement clair : il n'est pas question d'envoyer des forces au Kosovo pour imposer la paix en l'absence d'un accord entre les Serbes et les Albanais, « *Aucun membre de l'OTAN n'est prêt* », a-t-il dit. Pour les Américains, les frappes aériennes seraient actuellement la seule action envisageable en cas d'échec à Rambouillet.

On retrouve ici la question de la légitimité internationale d'une intervention, c'est-à-dire d'un mandat du Conseil de sécurité de l'ONU où les Russes (et les Chinois) ont un droit de veto. La possibilité de frappes aériennes a été décidée

par le Conseil atlantique et cette décision demeure. Pour l'envoie de troupes au Kosovo il faudrait, en principe, une résolution du Conseil de sécurité. En cas d'accord à Rambouillet, il serait sans doute possible d'obtenir l'acquiescement - voire la participation - des Russes. En revanche, si les Russes menaçaient d'utiliser leur droit de veto, un consensus paraît dégager entre alliés sur le fait que l'OTAN peut agir sans mandat de l'ONU dans des circonstances exceptionnelles « pour éviter des catastrophes humanitaires », a souligné Joschka Fischer. Cette prise de position constitue une évolution significative de la coalition au pouvoir à Bonn, alors que les Verts sont traditionnellement réservés face à toute intervention militaire avec, et *a fortiori* sans, mandat de l'ONU.

Daniel Vernet

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT
ISM
Membre et/ou accréditée
ACBSP – ECBE – IACBE – WAUC

Pour cadres et dirigeants de 30 à 45 ans, diplômés de l'enseignement supérieur, le seul MBA accrédité USA Europe compatible avec votre vie professionnelle :

ieMBA International Executive Master of Business Administration
■ 520 h de formation intensive en management international :
diplôme ieMBA accrédité
● 10 séminaires mensuels à PARIS
● 2 mois à NEW YORK et thèse

Certificats en Management International
■ Corporate Finance ■ International Marketing
■ 120 heures à Paris ou New York

MBA Master of Business Administration in International Management
■ Programme intensif, avec stage intégré, de 12 mois
don 8 mois en FLORIDE : MBA accrédité.

L'Ethiopie accuse l'Erythrée de bombarder des civils

ASMARA. L'armée éthiopienne a lancé, lundi 8 février, de nouvelles attaques soutenues par des hélicoptères d'assaut et des avions de chasse à la frontière entre l'Ethiopie et l'Erythrée, a affirmé le ministère érythréen des affaires étrangères. De leur côté, les autorités éthiopiennes ont accusé, dimanche, leur adversaire d'avoir bombardé des populations civiles. Deux jours après la reprise des hostilités entre les deux Etats de la Corne de l'Afrique, le secrétaire général du Conseil de sécurité de l'ONU, Kofi Annan, les a appelés à cesser immédiatement les hostilités et à œuvrer en faveur d'un règlement politique de leur conflit frontalier.

Les deux pays – l'Erythrée est devenue indépendante de l'Ethiopie après un référendum pacifique en 1993 – se sont retrouvés l'un contre l'autre en mai 1998. Motif invoqué : les frontières contestées, tracées par l'ancienne puissance coloniale, l'Italie. Le triangle de Badmè, enjeu des combats de samedi, est un territoire rocheux d'une superficie de 390 km² situé à l'extrême Ouest de la frontière. L'Erythrée l'avait occupé durant le bref conflit armé de mai et juin 1998. Les combats avaient cessé à la mi-juin, les deux parties s'engageant à respecter une trêve négociée sous l'égide des Etats-Unis. – (Reuters)

Pas de nouveaux pays invités à adhérer à l'OTAN en avril

MUNICH. Le chancelier allemand Gerhard Schröder a exclu, samedi 6 février, lors d'un forum sur la défense à Munich, que l'OTAN lance en avril, lors de son prochain sommet, de nouvelles invitations à adhérer à des pays d'Europe de l'Est. C'est la première fois qu'un dirigeant d'un pays membre de l'Alliance atlantique indique explicitement que l'OTAN n'engagera de négociations avec aucun autre pays de l'Est après l'adhésion, prévue dans les prochaines semaines, de la Pologne, la République tchèque et la Hongrie. Neuf autres pays postulent à l'intégration : Slovénie, Roumanie, Bulgarie, Slovaquie, Lituanie, Lettonie, Estonie, Macédoine et Albanie.

En juillet 1997, lors du dernier sommet de l'OTAN, il avait été annoncé que les candidatures de cinq pays – Roumanie, Slovénie et les trois Etats baltes – feraien l'objet d'un examen en avril 1999. La Russie et la Chine ont réitéré, dimanche, par le biais de leurs représentants au forum de Munich, leur opposition à l'élargissement du bloc militaire. Le ministre roumain de la défense, Victor Babuic, a pour sa part estimé que la politique de « la porte ouverte » de l'OTAN risquait de perdre toute crédibilité si l'Alliance ne choisit pas de nouveaux membres. – (AFP, Reuters)

EUROPE

■ SUISSE : les électeurs ont approuvé, dimanche 7 février, par près de 75 % des votes, une révision constitutionnelle assouplissant les conditions d'éligibilité au gouvernement helvétique. Alors que depuis cent cinquante ans les sept membres du conseil fédéral étaient obligatoirement choisis dans sept cantons différents, le Parlement pourra dorénavant élire plus d'un représentant par canton, mais il devra veiller à assurer « une représentation équitable des diverses régions et communautés linguistiques au gouvernement ». L'entrée en vigueur de cette nouvelle disposition pourrait intervenir dès l'élection, le 11 mars, des successeurs de deux ministres démissionnaires. – (Corresp.)

■ MACÉDOINE : les maires albanais des villes de Tetovo et Gostivar, Ajdil Demiri et Rifi Osmani, condamnés en 1997 à plusieurs années de prison pour avoir hissé des drapeaux albanais sur leur mairie, ont été libérés, samedi 6 février, en vertu d'une loi votée jeudi par le Parlement issu des élections de novembre 1998. Cette amnistie permettra à quelque 900 prisonniers d'être libérés avant terme ou de bénéficier de réduction de peine. – (AFP)

AFRIQUE

■ NIGERIA : le groupe pétrolier anglo-néerlandais a proposé d'investir 8,5 milliards de dollars (7,5 milliards d'euros) sur cinq ans pour revitaliser son secteur pétrolier, selon le *Financial Times* du lundi 8 février. Shell, qui produit environ la moitié du brut du pays (près de 2 millions de barils par jour), est en discussion avec le gouvernement nigérian et d'autres compagnies pétrolières sur ce projet. – (AFP)

PROCHE-ORIENT

■ ARABIE SAOUDITE : contre toute attente, les Saoudiens ont exclu, samedi 6 février, une participation étrangère à la production pétrolière nationale. Ils ont limité les investissements étrangers à l'exploitation industrielle des réserves de gaz. Les compagnies américaines avaient cru que l'invitation du secrétaire d'Etat à l'énergie, Bill Richardson, à Riyad marquait un tournant dans la politique saoudienne. – (AFP)

ASIE

■ INDONÉSIE : Djakarta a accepté, dimanche 7 février, le principe d'une consultation organisée par les Nations unies pour évaluer le soutien aux propositions sur l'autonomie du Timor-Oriental, tout en continuant à s'opposer à la qualifier de référendum. Le ministre des affaires étrangères indonésien, Ali Alatas, a déclaré aux journalistes qu'il était d'accord avec son homologue portugais, Jaime Gama, sur le principe de consulter les Timorais. Ali Alatas espère que l'accord final sera trouvé pour la fin avril, sur la base des propositions d'autonomie énoncées par les Nations unies. Il a insisté sur le fait que la « seconde option » indonésienne prévoyant l'indépendance du Timor serait proposée après que les Timorais se soient prononcés sur le plan d'autonomie. – (AFP)

■ CORÉE-DU-SUD : Le révérend Moon, chef de l'Eglise de l'Unification, a célébré 40 000 mariages, dimanche 7 février, au stade olympique de Séoul, lors d'une cérémonie à laquelle assistaient quelque 120 000 fidèles. Parmi les couples, 28 000 étaient déjà mariés et les 12 000 autres, originaires de 193 pays, faisaient l'objet de mariages arrangés par la secte et ne se connaissaient que depuis quelques heures ou quelques jours. Cette cérémonie est la cinquième de ce type à se tenir dans le monde. – (AFP)

■ CHINE : le dissident Sun Weibang, condamné à douze ans de « rééducation par le travail » pour avoir participé aux manifestations de Tiananmen en 1989, a été libéré après dix ans de détention, a annoncé, dimanche 7 février, le Centre d'information sur le mouvement démocratique et les droits de l'homme en Chine. Sun Weibang a pu regagner son domicile, vendredi 5 février, à Qingdao, dans le nord de la Chine, précise l'organisation, basée à Hong Kong. – (Reuters.)

■ TCHÉTCHÉNIE : l'ancien chef de guerre Chamil Bassaïev a dissous, dimanche soir 7 février, son mouvement politique afin de respecter la *charia* (la loi islamique) et a appelé les autres partis de la République russe indépendante à suivre son exemple, a rapporté, lundi, l'agence Itar-Tass. Selon M. Bassaïev, dans un Etat islamique, il ne doit pas y avoir d'organisations qui divisent les musulmans en groupes distincts. L'ancien chef de guerre a donc appelé, dimanche, à la télévision les autres mouvements politiques tchétchènes à suivre son exemple. – (AFP)

■ AFGHANISTAN : le commandement des talibans s'apprête à discuter de la demande des Etats-Unis d'expulser ou de leur remettre Oussama Ben Laden, suspecté d'avoir organisé deux attentats anti-américains meurtriers, a déclaré, samedi 6 février, un porte-parole des « étudiants en religion ». – (AFP)

La droite allemande gagne les élections en Hesse en s'opposant à la double nationalité

Le scrutin de dimanche constitue un revers considérable pour la coalition SPD-Verts

Les principaux responsables de la défaite de la gauche allemande sont les Verts, qui perdent plus du tiers de leur électorat. Le chancelier Ger-

hard Schröder perd la majorité au Bundesrat, ce qui va limiter son action. Les chrétiens-démocrates, qui recueillent 43,4 % des voix, ont axé

leur campagne sur le refus de l'assouplissement du code de la nationalité. Leur positionnement à droite a payé.

BONN de notre correspondant

La gauche allemande a subi, dimanche 7 février, une cuisante défaite en Hesse, la région de Francfort. Le Parti social-démocrate (SPD) et les Verts, qui dirigeaient ensemble la région depuis 1991, perdent la majorité, qui revient à l'Union chrétien-démocrate (CDU) et à son allié libéral. Ce dernier retourne de justesse au Parlement avec 5,1 % des voix (7,4 % lors du dernier scrutin de 1995).

Par rapport à 1995, la CDU progresse de 4,2 points, recueillant 43,4 % des suffrages. Le SPD gagne 1,4 % à 39,4 %, mais ses alliés Verts perdent plus du tiers de leur électorat, passant de 11,2 % à

7,4 % des suffrages. La droite aura 56 sièges au Parlement régional, la gauche 54.

Emmenée par un jeune loup de quarante ans, Roland Koch, un avocat qui se situe à l'aile droite du parti, la CDU a transformé le scrutin en un référendum contre la réforme du code de la nationalité projetée par le gouvernement Schröder. Celle-ci prévoit notamment d'accorder la nationalité allemande aux étrangers vivant en Allemagne au bout de huit ans, sans leur demander de renoncer à leur nationalité d'origine. La CDU a lancé une vaste pétition contre cette mesure, qui ouvrirait la voie à la naturalisation rapide de plus de 4 millions d'étrangers, sur un total de 7,3 millions vivant en Al-

lemagne. Elle a recueilli dans toute l'Allemagne un million de signatures, dont plus de la moitié en Hesse.

La CDU a touché une corde sensible de la population : plus des deux tiers des Allemands rejettent le double passeport, y compris plus d'un tiers de l'électorat SPD. Pendant la campagne, de nombreux observateurs craignaient que la CDU ne se coupe du centre en menant cette campagne qualifiée de xénophobe par la gauche. C'est finalement le contraire qui s'est passé : la CDU a attiré des électeurs du SPD qui ne se maintiennent que parce qu'il a pris des électeurs aux Verts. La CDU fait une percée remarquée auprès des jeunes, recueillant 43 % des voix

de ceux qui votaient pour la première fois.

La victoire de la CDU, que l'on disait très affaiblie pour des années, sauve Wolfgang Schäuble, successeur de Helmut Kohl à la tête du parti, dont la stratégie droitière aurait été violemment remise en cause par une défaite. Mais le véritable gagnant du scrutin est sans doute le ministre-président de Bavière et président de l'Union chrétienne-sociale (CSU), Edmund Stoiber, dont les idées musclées semblent s'imposer à toute la droite.

Les grands perdants du scrutin sont les Verts, qui perdent de plus du tiers de leur électorat dans la région d'origine du ministre des affaires étrangères Joschka Fischer. Les Verts de Hesse ont été impliqués dans des mini-scandales de corruption et ont eu trois ministres de l'environnement pendant la législature. Ce parti, qui avait été le premier à participer à un gouvernement régional en 1985, a du mal à vieillir : il n'a recueilli que 9 % des voix auprès des électeurs de moins de vingt-cinq ans, contre 20 % lors du scrutin précédent. Les militants ont sans doute été déçus de voir que leur arrivée au pouvoir à Bonn n'entraînait pas de sortie rapide du nucléaire et que l'Allemagne pourrait participer à une intervention au Kosovo. Paradoxalement, les militants Verts estiment ne pas imposer suffisamment leurs vues à Bonn, mais ce sont les projets qui leurs sont chers, comme la réforme du code de la nationalité et la sortie du nucléaire, qui ont offert la victoire à la droite.

A. Le.

La perte de la majorité au Bundesrat risque de paralyser les réformes du chancelier Schröder

BONN de notre correspondant

L'avertissement est sévère pour le gouvernement du chancelier Gerhard Schröder. Cent jours après son

ANALYSE

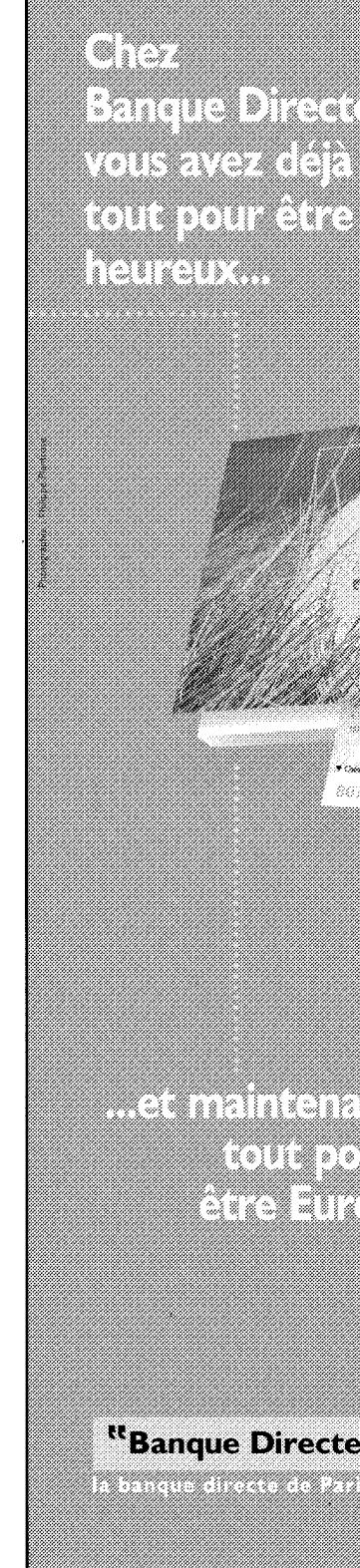
Les électeurs allemands ont installé une sorte de « cohabitation à la française »

arrivée au pouvoir, la gauche allemande perd son bastion de Hesse au profit d'une droite que l'on croyait moribonde pour des années. Ce résultat surprise ôte au gouvernement ses dernières illusions : vilipendé depuis des semaines par la presse allemande et la classe politique bonnoise, et pas seulement par l'opposition, il affirme, au regard des sondages, jour du soutien de la population. Même si le chancelier Schröder continue d'être populaire, la défaite en Hesse bat en brèche cette certitude. Car les enseignements essentiels du scrutin sont à tirer au niveau national. Les électeurs ont clairement sanctionné le projet gouvernemental de réforme du code de la nationalité et la gestion chaotique du gouvernement depuis son arrivée au pouvoir, en particulier dans le domaine nucléaire.

En renvoyant leur gouvernement régional, les électeurs de Hesse ont aussi fait perdre à la gauche la majorité absolue qu'elle détenait au Bundesrat, la chambre haute qui représente les Länder. Pour réformer l'Allemagne, le gouvernement Schröder va donc devoir s'entendre avec l'opposition. Ce sera le cas d'abord en ce qui concerne le code de la nationalité ; ce sera le cas aussi en matière économique. Les projets de M. Lafontaine, qui doit déjà tenir compte des groupes de pression allemands (entreprises, agriculteurs, automobilistes) et qui doit réviser son budget depuis qu'un arrêt explosif de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe a ordonné, à la mi-janvier, une forte baisse de l'impôt des familles, seront difficiles à mettre en œuvre.

CONSENSUS FORCE

La gauche risque de se retrouver dans la même situation qu'Helmut Kohl lors de sa dernière législature, incapable d'imposer sa « grande réforme fiscale », bloquée par la gauche qui dominait alors le Bundesrat. Les électeurs allemands ont installé une sorte de « cohabitation à la française ». Le partage des pouvoirs va forcer les différentes forces de la société à résoudre les problèmes dans le consensus. Dans les faits, le basculement du Bundesrat risque d'entraîner un ralentissement voire une paralysie à Bonn, dans un pays qui refuse obstinément les réformes. Au cours de sa dernière législature, Helmut Kohl n'est pas parvenu à moderniser l'Etat social, en raison de l'opposition de la population, alors que le chômage s'envolait. Les quelques réformes qu'il avait imposées lui ont coûté la victoire, la population ayant un sentiment d'injustice sociale.



Vous vous simplifiez la vie

Vous effectuez 24h/24 toutes vos opérations bancaires, sans jamais vous déplacer ni attendre.

Vous gagnez de l'argent

Vous bénéficiez des tarifs parmi les moins chers du marché et votre compte vous rapporte.

Mettez-vous à l'euro avec Banque Directe !

Que vous choisissez d'ouvrir un compte en francs ou en euros, vous pouvez réaliser tous vos paiements dans la monnaie de votre choix. Et vous disposez de tous vos moyens de paiement gratuitement*.

Profitez-en pour vous mettre dès maintenant à penser et payer euro avec Banque Directe !



* Votre Carte Visa Internationale (à débit immédiat ou différé au choix) gratuite la 1ère année, vos virements en France gratuits. Pour bénéficier de l'offre gratuite, dévisez votre client de Banque Directe en euro avec d'autres promotions. Banque Directe se réserve le droit d'enlever l'offre à un compte : 0801 032 032 : coût appel local.

FRANCE - SOCIÉTÉ

LE MONDE / MARDI 9 FÉVRIER 1999

COUR DE JUSTICE Mardi 9 février, à 10 heures, débutera le procès de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, poursuivis pour avoir commis des « imprudences »,

des « fautes d'inattention et de négligence » et des « manquements aux obligations de prudence et de sécurité » dans la façon dont ils ont géré, en 1985, la lutte contre la pro-

pagation du virus du sida. ● PRÉSIDENT par Christian Le Guehec, la Cour de justice de la République (CJR) comprend douze juges parlementaires et deux magistrats pro-

fessionnels. ● TROIS DOSSIERS se-
ront au cœur des débats : l'absence de sélection chez les donneurs de sang ; les retards dans la mise en œuvre du dépistage systématique ;

les retards dans la mise en œuvre des processus d'inactivation du virus du sida par le chauffage des produits anti-hémophiliques. (Lire aussi pages 7 et 8, 13 à 15.)

Le procès des ministres dans l'affaire du sang contaminé

Sous la présidence de Christian Le Guehec, douze juges parlementaires et deux magistrats professionnels vont juger, à partir du 9 février, Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, poursuivis pour « homicides involontaires » dans le dossier du sang contaminé

POUR la première fois depuis l'avènement de la Cinquième République en 1958, trois anciens ministres, dont un ancien premier ministre, vont devoir répondre devant la justice, en vertu de la Constitution, d'actes qui sont susceptibles de constituer des délits et ayant été commis dans l'exercice de leurs fonctions. Pour la première fois, ces membres de gouvernement ne sont pas poursuivis pour des actes intentionnels, tels que pouvaient l'être autrefois les cas de haute trahison et d'entente avec l'ennemi, mais pour des « imprudences », des « fautes d'inattention et de négligence », des « manquements aux obligations de prudence et de sécurité », qui ont involontairement entraîné la mort de certains de leurs administrés ou de lourdes incapacités physiques.

Pour la première fois enfin, ces responsables ne seront pas jugés sous le coup d'une accusation soutenue par le représentant institutionnel de la société qu'est le parquet, mais à la suite de l'action engagée par des victimes ou familles de victimes et par la seule volonté des trois magistrats de la Cour de cassation qui ont instruit le dossier pendant quatre ans.

Ainsi s'expose, près de quinze ans après les faits, le procès d'exceptions, hors du droit commun, qui s'ouvre, mardi 9 février, devant la Cour de justice de la République, institution hybride, mi-judiciaire, mi-politique, créée en 1993 et qui verra comparaison sur le banc des prévenus : Laurent Fabius, ancien premier ministre et actuel président de l'Assemblée nationale, Georgina Dufoix, ancienne ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat à la santé.

Trois semaines de débats et plu-

DESSIN NOËLLE HERRENSCHMIDT



la Norvège (en mai), l'Autriche et l'Italie (en juillet) avaient précédé la France. La Belgique, le Luxembourg (en août), la Grande-Bretagne et l'Allemagne (en octobre), le Canada (en novembre), le Danemark et la Finlande (en janvier 1986), la Suisse (en mai 1986) et l'Espagne (en mai 1987) la suivront.

Diagnostics Pasteur. Selon la commission, les responsables de la santé publique auraient sciemment retardé l'enregistrement du test de dépistage américain Abbott au 24 juillet 1985, qui se disait prêt, dès début mars, pour la mise en place d'une telle mesure en France. Enfin, la Cour de justice devra examiner l'absence de mesures complémentaires au dépistage, qui avaient été préconisées par des groupes d'experts : le non-remboursement des

3. Les retards dans l'inactivation du virus du sida par le chauffage des produits anti-hémophiliques.

Par un arrêté daté du 23 juillet 1985, les pouvoirs publics ont instauré de fait une période transitoire pendant laquelle, jusqu'au 1^{er} octobre, les centres de transfusion sanguine pouvaient commercialiser, aux côtés de produits anti-hémophiliques chauffés, des dérivés non chauffés. Or des études transmises à la direction générale de la santé, dès le premier trimestre de 1985, démontraient qu'ils étaient tous contaminés. Sur ce point, la Cour de justice devra ré-

« Des retards fautifs, découlant du primat de l'économie sur le sanitaire »

pondre à la commission d'instruction en ce qu'elle a estimé que, « après la publication [de l'arrêté de juillet] qui portait en lui-même des effets néfastes pour la santé publique », « l'inaction » tant d'Edmond Hervé et de Georgina Dufoix était « susceptible de caractériser des fautes d'imprudence et de négligence » en relation avec les contaminations.

Sur tous ces points, la défense demandera la relaxe des prévenus. Ainsi, les avocats de Laurent Fabius devraient plaider que le gouvernement d'alors avait agi « dans des délais conformes, sinon meilleurs, que ce qui a été fait dans d'autres pays ». Ils pourraient soutenir également que la firme américaine Abbott pratiquait du « bluff commercial ». Les conseils de Georgina Dufoix et d'Edmond Hervé devraient faire valoir que la question du chauffage des produits anti-hémophiliques demeurait du domaine des experts.

Jean-Michel Dumay

Un procès prévu pour durer trois semaines

Le procès de la Cour de justice de la République s'ouvrira le 9 février et devrait durer trois semaines, à raison de quatre jours d'audience du mardi au vendredi. Il se tiendra dans les locaux du Centre de conférences internationales, avenue Kléber, dans le XVI^e arrondissement de Paris. La CJR, qui ne dispose pas encore de sa propre salle d'audience, a dépensé près de deux millions de francs (304 900 euros) pour la location et les travaux de la salle d'audience.

A une vaste salle à lambris dorés a été préférée une salle plus petite de 140 places, qui sera complétée par une autre, dans laquelle une partie du public pourra suivre les débats retransmis en direct. Les audiences ne seront pas enregistrées et les photographes ne seront pas admis au sein du prétoire. Plus de 120 journalistes de toutes nationalités couvriront le procès.

seurs jours de délibéré devront permettre de répondre à ces seules questions : Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé ont-ils, par imprudence, involontairement causé la mort de Paul Pérard, septuagénaire contaminé en mai 1985 par le virus du sida à la suite d'une opération à cœur ouvert et de Charles-Edouard Pernot-Cochin, un bébé contaminé à la même date par une exsanguino-transfusion pratiquée à sa naissance ? Ont-ils involontairement, en août 1985, atteint à l'intégrité physique d'Yves Aupic, quarante ans, contaminé à la suite d'une intervention chirurgicale, et de Sylvie Rouy (lire page 8), trente-six ans, contaminée lors d'un accouchement ? Edmond Hervé, seul cette fois, a-t-il involontairement causé la mort de Pierre Rous-

tan, sexagénaire hémophile, contaminé par des dérivés sanguins non chauffés entre avril et septembre 1985, et de Hattah Malik, alors âgée de vingt-huit ans, contaminée, en avril 1985, lors d'une opération du cœur ? Enfin, les trois ministres ont-ils involontairement causé la mort de Sarah, l'enfant de cette jeune femme, contaminée trois ans plus tard au stade materno-fœtal et décédée à l'âge de deux ans ?

Au-delà de la stricte saisine de la Cour de justice, limitée à ces sept plaintes (après étude parmi vingt-deux), c'est toute l'affaire du sang contaminé, et son ombre chiffrée – les 4 400 cas de transfusés et hémophiles concernés, dont plus de la moitié à ce jour ont développé la maladie et 40 % sont décédés –, qui sera soumise à l'examen de la juridiction. Au travers de ces sept dosiers individuels seront pointées les trois « fautes », relevées par la commission d'instruction dans son arrêt de juillet 1998, diversement imputables aux trois ministres.

1. L'absence de sélection chez les donneurs de sang. Ce volet de l'affaire a signé, s'agissant des contaminations posttransfusionnelles, la « sinistre exception française » : expression des magistrats de la commission d'instruction. Car si le taux de contamination des hémophiles est du même ordre de grandeur en France que dans les principaux pays occidentaux, celui des transfusés est infiniment plus important (quatre fois l'Italie, cinq fois l'Espagne, six fois l'Allemagne et treize fois le Royaume-Uni).

Cette « sinistre exception » a résulté notamment de la mauvaise application, voire de l'inapplication, par les centres de transfusion sanguine (CTS), d'une circulaire de la direction générale de la santé (DGS) datée du 20 juin 1983 qui préconisait d'écartier « les donneurs à risque ». Or celle-ci n'a pas empêché, entre autres, les collectes de rue ou dans les prisons, responsables, en 1985, de près de 40 % des contaminations des lots sanguins servant à la transfusion.

La question posée à la Cour de justice est donc de savoir si, comme l'estimé la commission d'instruction, qui n'a relevé sur ce chapitre que la seule responsabilité d'Edmond Hervé, l'ancien secrétaire d'Etat à la santé a « failli à sa mission » en faisant preuve de « négligence », « en ne tirant pas (pendant plus d'un an) les conséquences de

Deux magistrats professionnels, douze députés et sénateurs en robe de juge



BERNARD
CHALLE
Magistrat



HENRI-CLAUDE
LE GALL
Magistrat



JEAN-PAUL
BACQUET
Député PS
Puy-de-Dôme



BERNARD
CAZENEUVE
Député PS
Manche

■ Entré dans la magistrature en 1966, Bernard Challe, cinquante-neuf ans, a fait toute sa carrière au parquet. D'abord substitut à Tours, puis premier substitut à Versailles et Nanterre, il accède à la cour d'appel de Versailles en 1987 en tant que substitut général, puis avocat général. Nommé procureur général de la cour d'appel de Rouen en 1992, il devient le premier chef du Service central de prévention de la corruption (SCPC) au moment de sa création en 1993.

Bernard Challe s'était alors trouvé au cœur d'une polémique après que le SCPC eut été saisi par des élus socialistes, en juillet 1995, du cas de l'attribution au fils d'Alain Juppé d'un appartement de la Ville de Paris. Le SCPC avait répondu que les circonstances du délit d'ingérence « pourraient être réunies ». Quelques jours auparavant, l'ancien garde des sceaux, Jacques Toubon, avait annoncé la démission de M. Challe, immédiatement démentie par l'intéressé.

En janvier 1996, il a été nommé conseiller à la Cour de cassation avant d'être élu, par ses pairs, juge titulaire à la Cour de justice de la République en 1997.

● Son juge suppléant est Bernard Chemin.

● Sa juge suppléante est Françoise Simon.

■ Entré dans la magistrature en 1966, Henri-Claude Le Gall, cinquante-huit ans, a fait toute sa carrière en tant que juge du siège. D'abord juge d'instruction au tribunal de grande instance de Lille pendant dix ans, puis vice-président du tribunal, il devient conseiller à la cour d'appel de Douai en 1981. En 1985, il prend son premier poste en région parisienne, en devenant vice-président du tribunal de Bobigny.

En 1992, il passe à la cour d'appel de Paris, où il exercera les fonctions de président de chambre d'accusation. En 1995, il est nommé conseiller à la Cour de cassation, avant d'être élu par ses pairs juge titulaire de la Cour de justice de la République, en 1997.

● Suppléant : Alain Barrau

(député PS, Hérault)

Militant socialiste depuis le congrès d'Epinay, fabiusien, Alain Barrau, cinquante-deux ans, député de l'Hérault, ancien maire de Béziers, s'est spécialisé sur les questions européennes. Il avait suivi avec attention, cependant, le procès Garretta.

Il a toujours affiché le souci que ce nouveau procès « ne sombre pas dans l'irrationnel ». De son rôle de juge parlementaire, il dit seulement : « Ce sera un test sur la nature humaine de l'homme politique. »

■ Médecin généraliste, Jean-Paul Bacquet, cinquante ans, député du Puy-de-Dôme, ne cache pas qu'il a suivi avec passion, « comme tous les médecins », dit-il, l'affaire du sang contaminé. La remise en cause du savoir scientifique, la difficulté à répondre à la douleur des victimes, la concertation complexe entre médecins et politiques a souvent été au centre des réflexions qu'il a exprimées devant ses amis socialistes. Volontiers modéré, apprécié par la droite autant que par la gauche, ce partisan de Laurent Fabius, au sein du PS, fait figure d'élément conciliateur dans les débats qu'on peut avoir entre eux les juges parlementaires.

● Suppléante : Laurence Dumont

(députée PS, Calvados)

Mathématicienne de formation, âgée de quarante ans, Laurence Dumont, députée du Calvados, est l'une des deux femmes élues parmi les juges parlementaires. Elle fait partie, elle aussi, des députés entrés à l'Assemblée nationale pour la première fois en 1997. Mitterrandiste, proche de Louis Mermaz, elle est membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme.

La Cour de justice de la République siégera pour la première fois sous la Ve République

Un risque de « contre-procès » du fait d'un déséquilibre inhabituel en droit pénal

Pour la première fois, la Cour de justice de la République va avoir à juger trois anciens ministres. Plusieurs particularités vont accroître le carac-

POUR la première fois depuis le début de la Ve République, trois anciens ministres s'apprêtent à répondre d'une infraction pénale pour des faits qu'ils ont commis dans l'exercice de leurs fonctions. Ils seront jugés par la Cour de justice de la République (CJR), une juridiction ad hoc, à caractère politique et judiciaire, qui siégera pour la première fois. Créée en 1993, la CJR est composée de douze parlementaires (six sénateurs et six députés) et de trois magistrats professionnels : elle est le fruit d'un compromis entre la nécessité de définir la responsabilité pénale des ministres et la volonté des politiques de garder une certaine maîtrise de ce processus.

● Crédit : la CJR a été créée par la loi constitutionnelle du 27 juillet 1993, qui dispose que « les membres du gouvernement sont pénallement responsables des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions et qualifiés de crimes ou délits au moment où ils ont été commis ». Il s'agissait, en pleine affaire du sang contaminé, de clore la polémique née de la tentative infructueuse des parlementaires de mettre en accusation les trois anciens ministres socialistes devant la Haute Cour.

Convaincus de la nécessité de réformer le système de mise en

terre hors normes de ce procès : l'absence de parties civiles ; le fait que le procureur général a déjà requis un non-lieu en faveur de Mme Dufoix et

de MM. Fabius et Hervé. Le fait aussi que dix-sept témoins sont mis en examen dans le volet non ministériel du dossier.

● Organisation : la CJR peut être saisie par « toute personne qui se prétend lésée par un crime ou un délit commis par un membre du gouvernement dans l'exercice de ses fonctions ». Il suffit de déposer une plainte qui sera examinée par une commission de requêtes chargée de faire le filtre des dossiers qui lui sont soumis.

Composée de trois conseillers à la Cour de cassation, deux conseillers d'Etat et deux conseillers à la Cour des comptes, la commission des requêtes ordonne le classement de la plainte ou sa transmission au procureur général de la CJR aux fins de saisine de la commission d'instruction. Ses décisions ne sont pas susceptibles de recours.

Jugée recevable, la plainte est instruite par la commission d'instruction de la CJR, composée de trois conseillers de la Cour de cassation. Quand l'instruction est terminée, elle renvoie le dossier au procureur général près la CJR, qui prend ses réquisitions. La commission d'instruction décide alors s'il y a lieu ou non de renvoyer les

responsabilités des ministres, les parlementaires adoptent, dans l'urgence, une révision de la Constitution qui, en créant la CJR, met un terme à « l'infamie » que constituait la Haute Cour.

● Fonctionnement : la CJR, qui siégera pour la première fois depuis sa création, doit tout inventer. Ses contours et ses attributions ont été définis par une loi organique du 23 novembre 1993, mais le texte est resté silencieux sur nombre de détails, qui se révèlent cruciaux dans l'organisation du procès.

La procédure suivie lors des débats est celle des procès correctionnels, ce qui confère moins de pouvoir au président de la CJR, Christian Le Guehenec, que dans une procédure criminelle. La question de la motivation ou non du jugement a longtemps fait débat : les juges de la CJR ont décidé, à l'issue d'une ultime réunion, de motiver le jugement qu'ils rendront (*Le Monde* du 4 février).

Les quinze juges de la Cour ont aussi décidé de leur tenue vestimentaire (ils porteront tous la robe noire des magistrats pour les

procès correctionnels) et de leur rémunération éventuelle (les magistrats professionnels reçoivent une prime, mais les juges parlementaires ont refusé d'être rémunérés au-delà de leur indemnisation d'élus).

Il a aussi été convenu que les juges parlementaires ne poseraient pas directement de questions aux témoins et aux prévenus. Ce sera, sauf exception, au président Le Guehenec de formuler les questions en leur nom.

● Les particularités du procès du sang contaminé : plusieurs inconnues demeurent à l'ouverture du procès, liées, pour partie, à la nature du dossier. En premier lieu, le statut de la CJR interdit aux victimes de se porter partie civile au procès, dérogant en cela aux principes fondamentaux de la justice pénale. Hormis les familles de victimes dont les plaintes ont été retenues, et qui seront entendues à titre de témoins par la Cour, les victimes n'auront pas l'occasion de faire valoir leur point de vue. Un « contre-procès » devrait donc logiquement s'organiser en marge de l'audience, les associations de victimes étant bien déterminées à se faire entendre.

La deuxième particularité de ce procès est le statut de l'accusation. Le ministère public, représenté par le procureur général près la Cour de justice, Jean-François Burgelin, assisté de l'avocat général Roger Lucas, a requis, par deux fois au cours de l'instruction, un non-lieu contre les trois anciens ministres socialistes. Sans partie civile et sans accusation formelle, le procès s'ouvre donc sur un déséquilibre inhabituel en droit pénal.

La troisième inconnue réside dans l'attitude des personnes appelées à témoigner devant la CJR, dont une partie est mise en examen dans le volet non ministériel du sang contaminé (*voir ci-contre*). Certains témoins importants ont annoncé leur intention de ne pas déposer devant la CJR, considérant que leurs mises en examen, qui devraient déboucher sur leur renvoi devant une juridiction, entrent en contradiction avec leur statut de témoin.

C.P.

Cécile Prieur

Le volet non ministériel de l'affaire

OUTRE le procès des trois anciens ministres devant la Cour de justice de la République (CJR), l'affaire du sang contaminé comporte un second volet, non ministériel, dans lequel d'anciens responsables administratifs et sanitaires sont mis en cause. Ouverte fin 1993, l'instruction de la juge parisienne Marie-Odile Bertella-Geffroy, qui a mis en examen trente-deux personnes pour «empoisonnement» ou «complicité d'empoisonnement», est désormais close. Dix-sept d'entre elles sont appelées à témoigner devant la CJR.

Les personnes mises en examen sont d'anciens membres des cabinets des trois ministres, d'anciens responsables de centres de transfusion sanguine, d'anciens fonctionnaires de la direction générale de la santé ainsi que des médecins spécialistes de l'hémophilie. Il leur est reproché d'avoir contribué à freiner la mise à disposition pour les hémophiles de produits chauffés non contaminés par le virus du sida, d'avoir retardé la mise en place du dépistage systématique du virus du sida dans les dons de sang afin de favoriser la firme française Diagnostics Pasteur et d'avoir collecté du sang

dans des milieux à hauts risques, notamment en milieu carcéral.

Mme Bertella-Geffroy a clos son instruction, qui comprend 126 tomes, le 21 octobre 1998. Elle attend aujourd'hui les réquisitions du parquet de Paris afin de décider s'il y a lieu ou non de renvoyer les trente-deux personnes mises en examen pour «empoisonnement» ou «complicité d'empoisonnement» devant une cour d'assises ou un tribunal correctionnel. Elle va devoir tenir compte de l'arrêt rendu le 2 juillet 1998 par la Cour de cassation, qui a restreint le champ de la qualification d'empoisonnement.

La juge pourrait donc requalifier les faits, en choisissant soit une qualification délictuelle qui relèverait du tribunal correctionnel, soit la qualification de «violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner», qui relève, comme l'empoisonnement, de la cour d'assises. Sa décision pourrait peser sur le cours du procès des trois anciens ministres devant la CJR.

C.P.

Cécile Prieur

aux côtés du président Le Guehenec



FRANÇOIS
COLCOMBET
Député PS
Allier



CHRISTIAN
CABAL
Député RPR
Loire



PHILIPPE
HOUILLOIN
Député DL
Val-d'Oise



PATRICK
OLLIER
Député RPR
Hautes-Alpes

■ Magistrat, fils de magistrat, François Colcombet, député de l'Allier, âgé de soixante et un ans, connaît parfaitement la machine judiciaire. Membre fondateur et président du Syndicat de la magistrature, dans les années 70, il a fait fonction de « M. Drogue » de la ministre des affaires sociales, Nicole Questiaux, en 1982 et 1983, lorsque l'épidémie de sida est apparue parmi les toxicomanes. De 1986 à 1988, il a aussi présidé la 2^e chambre civile de la cour d'appel de Paris, qui a eu à connaître des dossiers d'indemnisation de victimes contaminées. Au sein de la CJR, il s'est battu en vain pour que les parlementaires ne revêtent pas la robe noire des juges : « Nous jurerons en qualité de député ou de sénateur, dit-il. Nous devons donc porter le costume de notre qualité. » Fabiusien, il est membre du comité de rédaction de la revue *Esprit*, qui a dénoncé la pénalisation de la responsabilité politique des ministres.

● Suppléant : Alain Vidalies (député PS, Landes). Député en 1988, battu en 1993, réélu en 1997, Alain Vidalies, quarante-sept ans, avocat, a fait toute sa carrière politique dans les Landes où, fidèle de feu Jean Popelin, il s'est parfois opposé à Henri Emmanuel lorsque ce dernier présidait le conseil général.

■ Il ne devait être que le suppléant de Xavier Deniau (RPR), mais la défection de ce dernier, pour raisons de santé, donne à Christian Cabal, cinquante-cinq ans, député de la Loire, une nouvelle et lourde responsabilité. N'ayant pas lui-même de suppléant, sa défection entraînerait l'arrêt du procès. Ses collègues multiplient donc les recommandations à son endroit. Professeur agrégé de médecine à Saint-Etienne, député depuis 1986, il est, depuis les débuts de l'affaire du sang contaminé, largement sollicité par ses collègues, autant que par ses électeurs, soucieux de comprendre les mécanismes scientifiques autant que politiques qui ont abouti à ce drame.

● Suppléant : Charles de Courson (député UDF, Marne). Charles de Courson, quarante-six ans, député de la Marne, est devenu l'un des juges les plus controversés de l'Assemblée. Surnommé le « Fouquier-Tinville » du Palais-Bourbon, ce magistrat de la Cour des comptes ne cache pas sa défiance à l'égard de la « justice politique ». A ses yeux, les responsables politiques doivent relever des jurisdictions de droit commun, comme tout citoyen. Il n'a pas dissimulé, non plus, son hostilité à l'égard de Laurent Fabius. En 1993, en pleine campagne pour les législatives, il l'avait violemment attaqué dans un tract faisant référence à l'affaire du sang contaminé (*Le Monde* du 14 janvier). Cependant, il se défend de toute partialité et assure que « chacun doit, dans ce procès, laisser ses opinions au vestiaire ».

■ Ancien conseiller auprès du premier ministre Pierre Messmer, puis auprès du garde des sceaux Alain Peyrefitte, dans les années 70, Patrick Ollier, cinquante-quatre ans, député des Hautes-Alpes, est l'un des seuls juges à avoir pu expérimenter, comme il le dit lui-même, « le fonctionnement pratique d'un centre de décision, à très haut niveau, lorsque le ministre vous donne délégation de le représenter lors de réunions ». Administrateur de l'hôpital de Briançon et du centre de transfusion sanguine qui en dépend, il s'est penché sur les défaillances de fonctionnement du CNTS, a relégué les comptes rendus du procès Garretta et consulté des médecins et des juristes. Conscient de sa lourde responsabilité, il a souvent mal dormi la nuit depuis que le procès approche et demande : « A quoi servirait un jugement politique si c'est pour se retrouver, au lendemain du verdict, seul avec sa conscience ? »

● Suppléant : Thierry Lazzaro (député RPR, Nord). Député du Nord, âgé de trente-huit ans, Thierry Lazzaro est, avant tout, un cadre du RPR. Il fait partie des rares jeunes députés arrivés dans la « vague bleue » de 1993 qui ont survécu à la débâcle de la droite en 1997. Ancien inspecteur des impôts, il a abandonné ses activités professionnelles pour se consacrer entièrement à la politique, et Nicolas Sarkozy l'a promu à la tête de la fédération RPR du Nord.

Six ans de procédure

● 1994

- 20 janvier : une première plainte pour «empoisonnement» est déposée devant la CJR contre M. Fabius, Mme Dufoix et M. Hervé. - 18 juillet : la commission des requêtes de la CJR ayant déclaré recevables les onze plaintes déposées contre les anciens ministres, une information judiciaire est ouverte par le procureur général pour «administration de substances nuisibles à la santé». Elle est confiée à la commission d'instruction de la CJR.

- 20 septembre : la commission d'instruction requalifie les faits en « complicité d'empoisonnement ». - 27-30 septembre : Georgina Dufoix, Edmond Hervé et Laurent Fabius sont mis en examen pour « complicité d'empoisonnement » par la commission d'instruction de la CJR.

● 1995

- 11 mars : le procureur général près la Cour de justice, Jean-François Burgelin, rend un réquisitoire de non-lieu pour les trois anciens ministres. Il estime que la « responsabilité politique » ne relève pas du droit pénal. - 13 mars : la commission d'instruction de la CJR décide de poursuivre son instruction après que la juge Bertella-Geffroy lui a communiqué de nouveaux documents.

● 1996

- 11 juin : le procureur général près la Cour de justice requiert un nouveau non-lieu contre les trois anciens ministres. Il estime que le gouvernement a, en 1985, agi dans des « délais conformes ». - 2 juillet : saisie d'une autre affaire, la Cour de cassation redéfinit le crime d'empoisonnement en estimant que « la seule connaissance du pouvoir mortel de la substance administrée ne suffit pas à caractériser l'intention homicide ». - 17 juillet : la commission d'instruction renvoie les trois anciens ministres devant la CJR. Elle requalifie les faits en « homicides involontaires et atteintes involontaires à l'intégrité des personnes ».



L'histoire d'une vie, d'une vocation enseignante, d'une passion flamboyante.

Pierre Lepape, *Le Monde*

FAYARD



Le combat de Sylvie Rouy, contaminée le 2 août 1985 par le virus du sida

Elle est une des sept victimes dont la plainte a été retenue par la Cour de justice de la République

Le 2 août 1985, alors qu'elle venait d'accoucher de son premier fils, Sylvie Rouy fut contaminée par le virus du sida à la suite d'une transfusion

sanguine à l'hôpital d'Evry (Essonne). La veille, le 1^{er} août 1985, était entré en vigueur l'arrêté imposant de tester tous les dons de sang. Elle

crainait une « *parodie de procès* ». Les anciens ministres, nous dit-elle, « *ne seront-ils pas jugés par des potes ?* »

SYLVIE ROUY en veut beaucoup aux politiques. Et un peu au destin, qui lui a valu d'être la « *dernière morte d'une guerre, après l'armistice* ». C'est le 2 août 1985 que le virus du sida lui a été inoculé. Elle venait d'accoucher de son premier fils, à l'hôpital d'Evry (Essonne).

Une transfusion sanguine lui fut prescrite pour compenser une légère anémie. La veille, le 1^{er} août, prenait effet l'arrêté du 23 juillet 1985 imposant de tester les lots sanguins pour y dépister des anticorps anti-VIH.

Ce règlement ne prévoyait pas la vérification des réserves de sang prélevées auparavant. « *Et moi, dit-elle, le plus calmement du monde, j'ai reçu des stocks, du sang datant des premiers mois de 1985.* » La maladie, en apparence, n'a pas fait son chemin.

On cherchera vainement la trace sur le visage rond et lumineux de cette jeune femme de trente-six ans. L'apparence trompe, pourtant : « *Mon corps accepte mal la trithérapie. Quand le réveil sonne, le matin, il me faut dix minutes avant de pouvoir me désengourdir et marcher. Je me sens terriblement fatiguée.* »

Le 26 août 1987, Sylvie Rouy donnait naissance à son deuxième fils, dans le même établissement hospitalier. Le mois suivant, coup de téléphone du médecin-accoucheur à son domicile. La date de la transfusion subie lors du premier accouchement étant « *critique* », ce dernier l'informe qu'il a pratiqué sur elle un test de dépistage du sida. Que ce test s'avère positif. Qu'il faudra donc qu'elle se fasse suivre et soumette son mari et ses enfants à des tests. « *Et il a raccroché...* »

Sylvie peine à se remémorer ce qu'elle a ressenti à ce moment précis. La mémoire a fait œuvre sélective. « *Il me semble, en fait, que je n'ai pas réagi. Parce que, à l'époque, le sida, on ne savait pas trop ce que c'était. On n'avait pas encore vu les mourants à la télé.* » Son médecin traitant, pendant un an, se contente de lui prescrire des tests mensuels pour vérifier sa séropositivité.

« *Il était totalement démunie, le pauvre...* » C'est un jeune médecin,

consulté un jour par hasard, qui l'oblige à se frotter pour de bon à la maladie. Il l'interroge sur son taux de T4 (lymphocytes). Un vocabulaire abstrait pour Sylvie, qui s'initiera vite, néanmoins, un premier bilan sanguin la conduisant tout droit à l'hôpital.

En 1996, alors que la maladie s'est déclarée depuis six ans, les médecins du CHU de Nancy la jugent « *au seuil de la mort* ». Après trois mois passés en chambre stérile, elle ne pèse plus que trente kilos, ne marche plus, ne parle plus, s'injette elle-même à sas doute la cuisse bien légère

« Un pour Fabius, un pour Dufoix, un pour Hervé. (...) Si je survis jusqu'au 9 février, ces cachets auront peut-être servi à quelque chose. Je représenterai tous ceux qui ne sont plus là pour témoigner »

phine grâce à une pompe. « *Il y avait autour de moi une odeur de terre mouillée. Une odeur de mort.* »

Elle décide d'aller « *mourir tranquillement* » chez elle, projet heureusement contrecarré par le professeur Jacques Leibowitch, consultant à l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches (Hauts-de-Seine). Sous trithérapie, Sylvie reprend vite du poil de la bête.

« *Dans mon malheur, estime-t-elle, j'ai eu une grande chance.* » Le bon médecin. Un mari et des enfants qui n'ont pas été contaminés, malgré la longue période d'ignorance de leur état sérologique. L'absence de maladies opportunistes, mis à part deux zonas. Pour un peu, elle passerait sans silence tout le reste, ce qui est « *dur à vivre* ». Comme le fait que sa maladie l'ait contrainte d'abandonner un métier de surveillante pénitentiaire qu'elle aimait.

Bien plus que sa carrière, c'est son fils aîné qui l'inquiète. Comme il alternait les notes excellentes et médiocres, elle l'a emmené chez un pédiopsychiatre, qui lui a fait remarquer la concomitance entre mauvais résultats scolaires et

troubles de portes permettant d'accéder aux cellules.

« *Je me voyais mal rester huit heures par jour dans une bulle en verre sans contact avec mes collègues. Mentalement, ça ne me convenait pas. Ça faisait sidérum.* » En cas de refus, lui fait-on savoir, c'est le départ ou le « *comité de réforme* » et la longue maladie. « *Là, j'ai compris que le directeur savait...* »

A son syndicat, l'USP (Union syndicale pénitentiaire), auquel elle demande d'intervenir, le directeur laissera entendre qu'elle a

consulté de portes permettant d'accéder aux cellules.

« *Je ne voyais mal rester huit heures par jour dans une bulle en verre sans contact avec mes collègues. Mentalement, ça ne me convenait pas. Ça faisait sidérum.* » En cas de refus, lui fait-on savoir, c'est le départ ou le « *comité de réforme* » et la longue maladie. « *Là, j'ai compris que le directeur savait...* »

A son syndicat, l'USP (Union syndicale pénitentiaire), auquel elle demande d'intervenir, le directeur laissera entendre qu'elle a

consulté de portes permettant d'accéder aux cellules.

« *Je me voyais mal rester huit heures par jour dans une bulle en verre sans contact avec mes collègues. Mentalement, ça ne me convenait pas. Ça faisait sidérum.* » En cas de refus, lui fait-on savoir, c'est le départ ou le « *comité de réforme* » et la longue maladie. « *Là, j'ai compris que le directeur savait...* »

A son syndicat, l'USP (Union syndicale pénitentiaire), auquel elle demande d'intervenir, le directeur laissera entendre qu'elle a

consulté de portes permettant d'accéder aux cellules.

« *Je me voyais mal rester huit heures par jour dans une bulle en verre sans contact avec mes collègues. Mentalement, ça ne me convenait pas. Ça faisait sidérum.* » En cas de refus, lui fait-on savoir, c'est le départ ou le « *comité de réforme* » et la longue maladie. « *Là, j'ai compris que le directeur savait...* »

A son syndicat, l'USP (Union syndicale pénitentiaire), auquel elle demande d'intervenir, le directeur laissera entendre qu'elle a

consulté de portes permettant d'accéder aux cellules.

« *Je me voyais mal rester huit heures par jour dans une bulle en verre sans contact avec mes collègues. Mentalement, ça ne me convenait pas. Ça faisait sidérum.* » En cas de refus, lui fait-on savoir, c'est le départ ou le « *comité de réforme* » et la longue maladie. « *Là, j'ai compris que le directeur savait...* »

A son syndicat, l'USP (Union syndicale pénitentiaire), auquel elle demande d'intervenir, le directeur laissera entendre qu'elle a

consulté de portes permettant d'accéder aux cellules.

« *Je me voyais mal rester huit heures par jour dans une bulle en verre sans contact avec mes collègues. Mentalement, ça ne me convenait pas. Ça faisait sidérum.* » En cas de refus, lui fait-on savoir, c'est le départ ou le « *comité de réforme* » et la longue maladie. « *Là, j'ai compris que le directeur savait...* »

A son syndicat, l'USP (Union syndicale pénitentiaire), auquel elle demande d'intervenir, le directeur laissera entendre qu'elle a

consulté de portes permettant d'accéder aux cellules.

« *Je me voyais mal rester huit heures par jour dans une bulle en verre sans contact avec mes collègues. Mentalement, ça ne me convenait pas. Ça faisait sidérum.* » En cas de refus, lui fait-on savoir, c'est le départ ou le « *comité de réforme* » et la longue maladie. « *Là, j'ai compris que le directeur savait...* »

A son syndicat, l'USP (Union syndicale pénitentiaire), auquel elle demande d'intervenir, le directeur laissera entendre qu'elle a

consulté de portes permettant d'accéder aux cellules.

« *Je me voyais mal rester huit heures par jour dans une bulle en verre sans contact avec mes collègues. Mentalement, ça ne me convenait pas. Ça faisait sidérum.* » En cas de refus, lui fait-on savoir, c'est le départ ou le « *comité de réforme* » et la longue maladie. « *Là, j'ai compris que le directeur savait...* »

A son syndicat, l'USP (Union syndicale pénitentiaire), auquel elle demande d'intervenir, le directeur laissera entendre qu'elle a

consulté de portes permettant d'accéder aux cellules.

« *Je me voyais mal rester huit heures par jour dans une bulle en verre sans contact avec mes collègues. Mentalement, ça ne me convenait pas. Ça faisait sidérum.* » En cas de refus, lui fait-on savoir, c'est le départ ou le « *comité de réforme* » et la longue maladie. « *Là, j'ai compris que le directeur savait...* »

A son syndicat, l'USP (Union syndicale pénitentiaire), auquel elle demande d'intervenir, le directeur laissera entendre qu'elle a

consulté de portes permettant d'accéder aux cellules.

« *Je me voyais mal rester huit heures par jour dans une bulle en verre sans contact avec mes collègues. Mentalement, ça ne me convenait pas. Ça faisait sidérum.* » En cas de refus, lui fait-on savoir, c'est le départ ou le « *comité de réforme* » et la longue maladie. « *Là, j'ai compris que le directeur savait...* »

A son syndicat, l'USP (Union syndicale pénitentiaire), auquel elle demande d'intervenir, le directeur laissera entendre qu'elle a

consulté de portes permettant d'accéder aux cellules.

« *Je me voyais mal rester huit heures par jour dans une bulle en verre sans contact avec mes collègues. Mentalement, ça ne me convenait pas. Ça faisait sidérum.* » En cas de refus, lui fait-on savoir, c'est le départ ou le « *comité de réforme* » et la longue maladie. « *Là, j'ai compris que le directeur savait...* »

A son syndicat, l'USP (Union syndicale pénitentiaire), auquel elle demande d'intervenir, le directeur laissera entendre qu'elle a

consulté de portes permettant d'accéder aux cellules.

« *Je me voyais mal rester huit heures par jour dans une bulle en verre sans contact avec mes collègues. Mentalement, ça ne me convenait pas. Ça faisait sidérum.* » En cas de refus, lui fait-on savoir, c'est le départ ou le « *comité de réforme* » et la longue maladie. « *Là, j'ai compris que le directeur savait...* »

A son syndicat, l'USP (Union syndicale pénitentiaire), auquel elle demande d'intervenir, le directeur laissera entendre qu'elle a

consulté de portes permettant d'accéder aux cellules.

« *Je me voyais mal rester huit heures par jour dans une bulle en verre sans contact avec mes collègues. Mentalement, ça ne me convenait pas. Ça faisait sidérum.* » En cas de refus, lui fait-on savoir, c'est le départ ou le « *comité de réforme* » et la longue maladie. « *Là, j'ai compris que le directeur savait...* »

A son syndicat, l'USP (Union syndicale pénitentiaire), auquel elle demande d'intervenir, le directeur laissera entendre qu'elle a

consulté de portes permettant d'accéder aux cellules.

« *Je me voyais mal rester huit heures par jour dans une bulle en verre sans contact avec mes collègues. Mentalement, ça ne me convenait pas. Ça faisait sidérum.* » En cas de refus, lui fait-on savoir, c'est le départ ou le « *comité de réforme* » et la longue maladie. « *Là, j'ai compris que le directeur savait...* »

A son syndicat, l'USP (Union syndicale pénitentiaire), auquel elle demande d'intervenir, le directeur laissera entendre qu'elle a

consulté de portes permettant d'accéder aux cellules.

« *Je me voyais mal rester huit heures par jour dans une bulle en verre sans contact avec mes collègues. Mentalement, ça ne me convenait pas. Ça faisait sidérum.* » En cas de refus, lui fait-on savoir, c'est le départ ou le « *comité de réforme* » et la longue maladie. « *Là, j'ai compris que le directeur savait...* »

A son syndicat, l'USP (Union syndicale pénitentiaire), auquel elle demande d'intervenir, le directeur laissera entendre qu'elle a

consulté de portes permettant d'accéder aux cellules.

« *Je me voyais mal rester huit heures par jour dans une bulle en verre sans contact avec mes collègues. Mentalement, ça ne me convenait pas. Ça faisait sidérum.* » En cas de refus, lui fait-on savoir, c'est le départ ou le « *comité de réforme* » et la longue maladie. « *Là, j'ai compris que le directeur savait...* »

A son syndicat, l'USP (Union syndicale pénitentiaire), auquel elle demande d'intervenir, le directeur laissera entendre qu'elle a

consulté de portes permettant d'accéder aux cellules.

« *Je me voyais mal rester huit heures par jour dans une bulle en verre sans contact avec mes collègues. Mentalement, ça ne me convenait pas. Ça faisait sidérum.* » En cas de refus, lui fait-on savoir, c'est le départ ou le « *comité de réforme* » et la longue maladie. « *Là, j'ai compris que le directeur savait...* »

A son syndicat, l'USP (Union syndicale pénitentiaire), auquel elle demande d'intervenir, le directeur laissera entendre qu'elle a

consulté de portes permettant d'accéder aux cellules.

« *Je me voyais mal rester huit heures par jour dans une bulle en verre sans contact avec mes collègues. Mentalement, ça ne me convenait pas. Ça faisait sidérum.* » En cas de refus, lui fait-on savoir, c'est le départ ou le « *comité de réforme* » et la longue maladie. « *Là, j'ai compris que le directeur savait...* »

A son syndicat, l'USP (Union syndicale pénitentiaire), auquel elle demande d'intervenir, le directeur laissera entendre qu'elle a

consulté de portes permettant d'accéder aux cellules.

« *Je me voyais mal rester huit heures par jour dans une bulle en verre sans contact avec mes collègues. Mentalement, ça ne me convenait pas. Ça faisait sidérum.* » En cas de refus, lui fait-on savoir, c'est le départ ou le « *comité de réforme* » et la longue maladie. « *Là, j'ai compris que le directeur savait...* »

A son syndicat, l'USP (Union syndicale pénitentiaire), auquel elle demande d'intervenir, le directeur laissera entendre qu'elle a

consulté de portes permettant d'accéder aux cellules.

« *Je me voyais mal rester huit heures par jour dans une bulle en verre sans contact avec mes collègues. Mentalement, ça ne me convenait pas. Ça faisait sidérum.* » En cas de refus, lui fait-on savoir, c'est le départ ou le « *comité de réforme* » et la longue maladie. « *Là, j'ai compris que le directeur savait...* »

A son syndicat, l'USP (Union syndicale pénitentiaire), auquel elle demande d'intervenir, le directeur laissera entendre qu'elle a

consulté de portes permettant d'accéder aux cellules.

Le PS renvoie après 2001 la réforme de la taxe d'habitation

Même prudence sur l'intercommunalité

QUINZE MINISTRES entourent Lionel Jospin, samedi 6 février à Paris, lors d'un séminaire d'une demi-journée organisé avec la direction du Parti socialiste – soit quarante-trois présents sur les cinquante-cinq membres du bureau national – sur le thème « Démocratie et territoires ». Deux ministres non socialistes, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, et Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, ont été entendus et, expliquait un de leurs collègues, « ils ne se sont pas lancé de fléches ».

Dans ce séminaire, le second du genre, un premier ayant eu lieu le 25 avril 1998 à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) sur l'Europe, le PS a présenté plusieurs rapports : Bernard Poignant sur les finances locales, Gilles Savary sur la décentralisation, Michel Sapin sur les contrats de plan, André Laignel sur les fonds structurels ; François Hollande, premier secrétaire du PS, a enjoint ses amis d'être « les pionniers de la décentralisation ». Mais la plupart des projets de réforme concernant la démocratie locale, adoptés lors d'une convention sur la démocratie en juin 1996, ont été renvoyés à l'horizon 2001 ou même 2007.

M. Hollande, après avoir centré la réflexion autour de trois thèmes – « l'efficacité de l'organisation territoriale », « la lutte contre les inégalités territoriales » et « la démocratie locale » –, a annoncé la tenue d'une convention nationale sur les territoires au premier trimestre 2000. D'ici là, a-t-il indiqué devant la presse, « il y a des choses que nous pouvons engager avant les élections municipales de 2001 », mais les réformes importantes seront renvoyées après cette date.

Le 4 février, lors du débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi sur l'intercommunalité, des députés socialistes, comme Bernard Roman, député du Nord, avaient proposé d'avancer sur l'élection au suffrage universel des structures intercommunales, en y recourant, dans une première étape, pour les conseils de communauté urbaine. Le ministre de l'intérieur avait plaidé pour une « réflexion approfondie » sur la question de l'élection

Michel Noblecourt

M. Hue songe à Mme Buffet pour sa succession à la tête du PCF

LE SECRÉTAIRE NATIONAL du PCF a confirmé, dimanche 7 février, lors de l'émission « Public », sur TF 1, qu'il songeait à Marie-George Buffet pour prendre sa succession (Le Monde du 26 janvier). Elle « a toutes les qualités pour être à la fois longtemps ministre, et aussi, un jour peut-être, [exercer] des responsabilités au plus haut niveau du parti », a assuré M. Hue devant la ministre de la jeunesse et des sports. En présence de la philosophe Geneviève Fraisse, seconde sur la liste communiste aux élections européennes, M. Hue a aussi expliqué que cette « ouverture » signifiait que « les communistes, à eux seuls, n'ont pas réponse à tout dans la société ». Enfin, M. Hue a jugé « impuissante » la démarche d'Arlette Laguiller : « Elle a du mal à s'ouvrir, à sortir de ses replis. Je ne peux pas tomber dans ces anathèmes », a-t-il expliqué.

Les communistes conservent la mairie de Saint-Martin-d'Hères

LA DÉMISSION, pour raisons de santé, de Joseph Blanchon (PCF) de ses mandats de maire et de conseiller général de Saint-Martin-d'Hères n'a pas fragilisé la majorité de gauche dans l'un de ses fiefs isérois. Au contraire, le Parti communiste consolide ses positions. La liste de la gauche « plurielle », emmenée par le communiste René Proby, a remporté, dimanche 7 février, les élections municipales avec 44,89 % des voix, gagnant près de dix points par rapport à 1995, et assurant deux sièges supplémentaires à la majorité municipale. Dans la cantonale partielle, José Arias (PCF), nettement en tête au premier tour, a bénéficié, dimanche, du report des voix de gauche, recueillant 58,89 % des voix. Le candidat de la droite, Daniel Chazal (RPR), a fait un score inférieur à celui de 1994.

DÉPÈCHES
■ EUROPÉENNES : Jack Lang a affirmé, samedi 6 février, que « ce qui compte, ce n'est pas la binette d'un tel ou d'un tel » mais la capacité des socialistes à « mener une campagne qui aura de la gueule, du pâne, qui fera rêver les Français ». L'ancien ministre, qui avait été pressenti pour conduire la liste PS aux élections européennes, a réaffirmé qu'il n'avait « rien demandé à personne ».

■ CORSE : Paul Natali, sénateur RPR de Haute-Corse, a quitté, samedi 6 février, ses fonctions de président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Bastia et de Haute-Corse. Fin janvier, le Conseil constitutionnel avait jugé ses fonctions de sénateur et de président de la CCI « incompatibles ».

Européennes : M. Chevènement ne conduira pas une éventuelle liste de la « gauche républicaine »

A défaut d'un accord avec le PS, il propose la tête de liste à Sami Naïr

Le congrès du Mouvement des citoyens, réuni du vendredi 5 au dimanche 7 février à Crétel, n'a pas arrêté sa stratégie pour les élections européennes du 13 juin. Face à des délégués quasi unanimes en faveur d'une liste autonome, Jean-Pierre Chevènement a proposé que cette

européennes soit conduite par l'universitaire Sami Naïr. Mais il attend, d'abord, le résultat de ses négociations avec le PS.

précisé M. Chevènement. Le maintien du suspens permet au ministre de l'intérieur de faire monter les enchères, en cas de participation à une liste socialiste. L'ambition est d'obtenir autant de candidats en position éligible que le PRG, soit au moins deux.

Accueillis sous les sifflets d'une partie des militants, François Hollande et Christophe Cambadélis, qui menaient, dimanche, la délégation du PS, ont pu mesurer le climat de la salle, avant d'être applaudis à la demande expresse de Georges Sarre, président délégué du MDC, qui a qualifié ce premier accueil de « *discourtois* » mais d'*« apolitique »*.

« Nous ne cherchons pas de renfort. S'ils veulent venir avec nous, ils seront bien accueillis », a expliqué le premier secrétaire du PS devant les caméras, après le discours de M. Chevènement. Juste avant, embrassant chaleureusement Sami Naïr, il lui avait lancé : « *Quoi que tu fasses, tu seras le bienvenu !* »

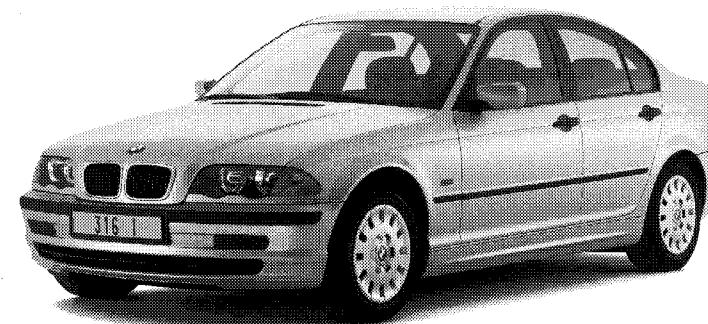
Alain Beuve-Méry

Actualité, économie, loisirs,

sport, tout ce que vous

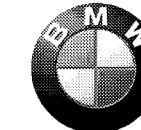
aimez dans ce journal est dans

la nouvelle BMW 316i.



La nouvelle BMW 316i sort cette semaine.
Son prix aussi sort de l'ordinaire. 148 500 F*

*Prix maximum conseillé au 4/01/99. AM 99. Hors peinture métallisée.



Lyon veut retrouver la magie de son confluent

Abandonné au désordre urbanistique, l'espace prestigieux où se rejoignent Rhône et Saône est l'objet d'un gigantesque projet d'aménagement. La reconquête de la porte sud s'étalera sur un quart de siècle et nécessitera 25 milliards de francs d'investissement

LYON de notre envoyé spécial

Entre Saône et Rhône bat le cœur historique de Lyon. Mais à deux stations de métro de la place Bellecour, ce riche tissu urbain s'interrompt soudain, bloqué par une double barrière : au pied de la place Carnot, l'autoroute A 6 sort du tunnel de Fourvière et, avant d'oblier vers le sud, traverse un centre d'échange – à la fois gare routière et espace commercial – qui déploie ses bastions fortifiés ; puis la gare SNCF de Perrache, juchée sur son viaduc haut de trois étages, corsetée par une batterie d'escalators, constitue un dernier verrou.

Pour franchir ces obstacles il faut se faufiler sous l'une des deux voûtes encore en fonction, lugubres boyaux qui passent sous les voies ferrées. Pourtant, de l'autre côté de cette muraille, la presqu'île se prolonge. Au-delà des prisons Saint-Joseph et Saint-Paul et de la gendarmerie adjacente, on trouve les médiocres HLM de Sainte-Bladine, regroupés autour d'une église. Le quartier compte aujourd'hui sept mille habitants. Ils étaient le double il y a une génération.

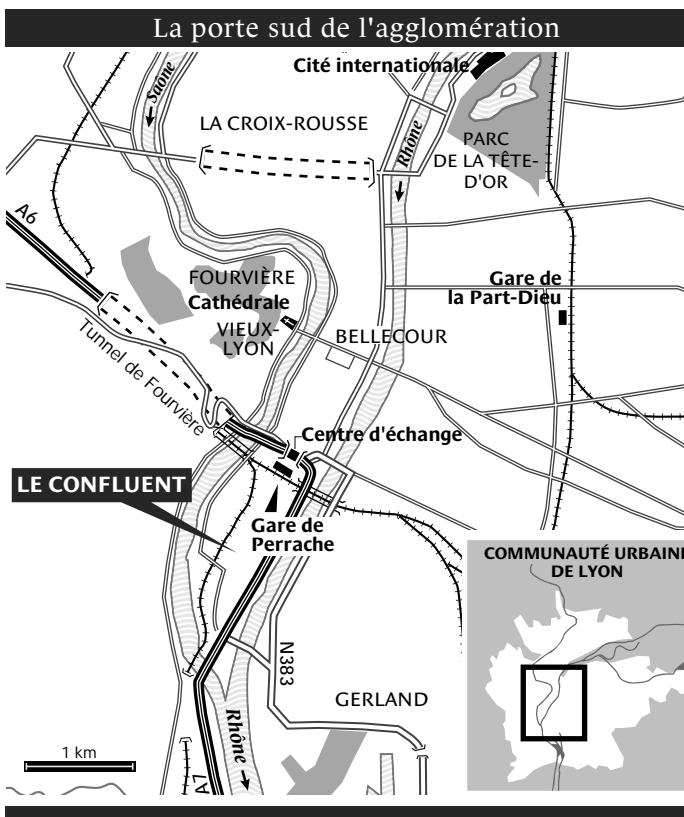
Sur le reste de ces 150 hectares, encadrés par l'autoroute qui longe le Rhône à grand bruit et les voies ferrées qui filent vers le sud, on remarque un autre exemple de l'architecture carcérale – une résidence pour les gendarmes et leurs familles, cernées de grilles –, un port

de plaisance où végètent quelques péniches, des entrepôts, des emprises de l'EDF et le Marché d'intérêt national (MIN), appelé aussi marché de gros, immense bâtiment de béton inauguré en 1961. C'est là que s'est ouverte, en octobre 1998, l'exposition Lyon Confluence. Devant le succès remporté par une telle manifestation dans un endroit aussi peu festif (quinze mille visiteurs depuis le 15 octobre), elle a été prolongée jusqu'en avril.

CONCOURS RESTREINT

Avec Lyon Confluence, le maire de Lyon, Raymond Barre, entend réaménager l'ensemble de ce territoire. « Cette pointe qui descend vers la mer, indique-t-il, un rien lyrique, c'est une invite à se tourner vers l'avenir. J'en ai donc fait faire une étude pour cadrer ce rêve. » Il en est sorti un concours restreint qui opposait plusieurs équipes d'architectes : celle du japonais Kenzo Tange, celle de l'espagnol Ricardo Bofill et celle d'un autre espagnol, Oriol Bohigas, associé au français Thierry Melot et à la paysagiste Catherine Mosbach. Ce sont ces derniers qui ont gagné.

Oriol Bohigas a été l'un des artisans du renouveau urbain de Barcelone dans les années 80 et 90. Thierry Melot est à la tête d'une grosse agence parisienne rompue aux chantiers lourds. Au marché de gros, leurs propositions sont développées à travers des plans, des maquettes, des photos et des dessins.



Le public, très divers, examine et discute longuement des aménagements présentés. Ceux-ci sont nés d'une étude attentive de ce territoire.

Premier constat : le confluent est

toutes les fonctions sont aujourd'hui obsolètes. Pour en tirer partie, une stratégie globale s'impose.

Deuxième constat : l'autoroute urbaine, infrastructure dépassée, lacère la ville au lieu de la servir. La condition sine qua non de tout aménagement est donc la disparition de cette voie rapide. Ce qui permettrait la reconquête des berges du Rhône et la résurrection du cours de Verdun enseveli sous le béton du centre d'échange de Perrache.

RECONQUÊTE

Il faut donc trouver une solution de recharge à cette traversée expresse. On peut attendre le grand contournement de Lyon par une rocade ouest. Dans ce cas, les édiles lyonnais devront patienter une bonne dizaine d'années avant de songer à aménager cette pointe. Il faut donc trouver une solution plus rapide mais supportable financièrement pour la communauté urbaine de Lyon (Courly). Les architectes préconisent de faire passer sous la colline de Sainte-Foy un tunnel autoroutier de 5,5 kilomètres qui relierait l'échangeur de Valvert à l'A 7, au-delà de la Mulatière. Le coût de cette construction est estimé à 4 milliards de francs (609 millions d'euros) et les délais seraient de cinq à huit ans.

L'actuel tunnel de Fourvière déboucherait donc sur le cours de

Verdun redevenu boulevard urbain. Le centre d'échange serait détruit et l'important centre commercial qui lui est attaché dispersé sur les parvis de la gare SNCF, restructurée et dégagée de sa gangue. Sept voies franchiraient, au niveau du sol, le viaduc de Perrache, reliant ainsi l'au-delà à l'en-deçà des voûtes, barrière physique autant que frontière sociale. La reconquête de cet au-delà commencera dès le début de l'avenue Charlemagne élargie, avec une grande place où, symboliquement, les Archives municipales, mémoires de la ville de Lyon, seront, dès l'an 2000, implantées à la place d'un centre de tri postal.

Le métro, dont le terminus est à Perrache, en surface, replongera sous terre et poursuivra sa course jusqu'au bout du confluent. Le viaduc de la SNCF, qui suit un chemin parallèle, sera isolé dans un caisson, au milieu de la trame urbaine. Celle-ci sera redessinée et étendue à l'ensemble du territoire. Quatre quartiers doivent être créés. Celui du Confluent, le plus méridional et le plus résidentiel, ponctué par une tour dédiée à l'Europe ; celui de la Saône, tourné vers le port de plaisance entièrement réaménagé ; celui de Sainte-Blandine, rénové et étendu jusqu'au Rhône ; et celui de la gare, voué aux affaires, bureaux et commerces. L'extrémité de la presqu'île accueillera un parc où les voies SNCF seront enfouies sous les déblais du tunnel autoroutier de Sainte-Foy.

Le marché de gros dont le déménagement vers Corbas est acquis vers 2002, cédera la place à un équipement public lourd, « culturel, scientifique et technique », souhaite Raymond Barre. Il devrait se dresser au centre d'un parc humide, qui s'appuiera sur les anciennes structures de la gare d'eau du XVIII^e siècle. Le projet d'un coût global de 20 à 25 milliards de francs (3 milliards à 3,8 milliards d'euros), devrait être achevé au bout d'une période de vingt-cinq à trente. Il a donc le temps de subir bien des modifications. Mais il serait dommage qu'il passe purement et simplement à la trappe.

Emmanuel de Roux

Perrache, Lacroix-Laval : les précurseurs de Raymond Barre

LYON de notre envoyé spécial

A la fin du XVII^e siècle, la pointe de la presqu'île, entre Saône et Rhône, s'arrête aux environs de l'actuelle place Carnot. Au-delà, on trouve une poignée d'îles dont les contours mouvants changent au gré des crues. Pourtant, dès cette époque, on songe à rattacher les plus importantes d'entre elles (l'île Moignat) à la terre ferme. Pour cela, il faut dompter le cours du Rhône, ici particulièrement erratique. C'est ce qu'envisage de faire Antoine-Michel Perrache, qui, en 1769, obtient de la municipalité lyonnaise de lancer une chaussée sur ces îles. Sur une levée, doublée d'un canal, il doit installer une série

de moulins et, un peu plus bas, une gare d'eau. Le tout est accompagné d'un projet immobilier. En dépit du renfort de l'architecte Soufflot, dépêché par le roi, les travaux avancent si lentement que ni la gare de bateaux ni les moulins n'auront le temps de fonctionner. En revanche, ils favorisent l'ensemble : la presqu'île s'allonge.

Sous l'Empire, on songe à l'aménagement d'un palais impérial au confluent des deux fleuves. En 1826, le projet Perrache est définitivement abandonné. On lui substitue le plan de Lacroix-Laval, qui propose à la municipalité un découpage des terrains en lots à vocation industrielle (entrepôts, moulins, nouvelle gare d'eau). Mais le chemin de fer

naissant va modifier une fois de plus ces dessins : le chemin de fer de Saint-Etienne (1833) ayant son terminus à la Mulatière, la ligne PLM qui arrive de Paris va établir son débarcadère plus haut pour bloquer le passage : la nouvelle gare, construite sur un remblai et appelée Perrache (1856), provoque la rupture de la continuité urbaine. Au-delà des voûtes, la presqu'île, définitivement stabilisée, devient la plate-forme logistique de Lyon avec ses entrepôts, ses arsenaux, ses greniers, ses usines à gaz et sa batellerie. Le nouveau quartier Sainte-Blandine permet de loger les prolétaires affectés à ces industries.

Au milieu des années 60, quand le plan au-

toroutier français se met en place, le maire de Lyon, Louis Pradel, obtient que l'A6 traverse sa ville, histoire d'inciter les automobilistes à y faire une halte. On construit donc l'autoroute sur le cours de Verdun, qui disparaît, et le long du Rhône, où les planches de la promenade sont tous abattus. Ce verrou sera complété par la création du centre d'échange. L'« au-delà des voûtes » est définitivement coupé du cœur historique de la ville. Et le quartier Sainte-Blandine, déjà déshérité, ne tarde pas à déprimer. C'est l'ensemble de ces 150 hectares qu'il s'agit de revitaliser.

E. de R.

Les préalables financiers du projet

LYON de notre envoyé spécial

Raymond Barre (app. UDF) a annoncé *urb et orb* qu'il ne se représenterait pas aux élections municipales de 2001. Il entend quand même embrasser Lyon Confluence avant la fin de son mandat, deux ans à peine. « C'est un projet consensuel, estime-t-il. Peu à peu, j'ai vu le scepticisme se transformer en intérêt. » Est-ce suffisant ? L'addition est lourde, même établie sur un quart de siècle. Sans doute le programme a-t-il l'ambition d'acquérir, sur ces 150 hectares, 30 000 habitants supplémentaires et de créer 10 000 à 15 000 emplois. Encore faut-il trouver 20 à 25 milliards de francs (3 à 3,8 milliards d'euros), moitié fonds publics pour les infrastructures lourdes, moitié fonds privés, notamment pour les 1,2 million de mètres carrés de logements et de bureaux. Avant mai, une société d'économie mixte (SEM) devrait être montée avec, aux côtés des collectivités, majoritaires dans le capital (ville et communauté ur-

baine), des entreprises ou des établissements publics nationaux, importants propriétaires fonciers sur le site.

Pour Henry Chabert (RPR), adjoint au maire chargé de l'urbanisme, il était inélectable que, tôt ou tard, « un événement majeur se déroule ici, au sud de Lyon ». Selon lui, l'irréversibilité du projet tiendra à trois facteurs :

– la libération du foncier (dès aujourd'hui 85 hectares sont disponibles) et sa commercialisation ; « Mais les problèmes de dépollution des terrains risquent de résérer des surprises » ;

– le bouclage du périphérique ouest ou toute autre solution qui permette de supprimer rapidement l'autoroute le long du Rhône ; « Cette condition commande toute l'opération » ;

– le prolongement de la ligne de métro vers le bout du confluent : « Un élément capital pour les promoteurs. »

ACTES FONDATEURS

M. Chabert estime que les qualités essentielles du projet Bohigas et Melot tiennent dans sa souplesse et dans la manière dont les liaisons nord-sud, de part et d'autre de Perrache, sont abordées. « On peut estimer, indique-t-il, que le transfert des archives ou l'implantation d'un grand équipement public au centre de ce territoire sont d'ordre symbolique. Mais il me semble que les véritables actes fondateurs de Lyon Confluence sont de l'ordre de l'investissement. Et le préalable foncier pourrait être arrêté dès l'an 2000. »

Gérard Collomb, maire socialiste du 9^e arrondissement et leader de l'opposition de gauche lyonnaise, ne tient pas un autre langage, tout en étant nettement moins optimiste. Pour lui, ce projet « se réalisera quand seront résolus un certain nombre de problèmes » :

CESSION DE PARTS D'UNE SOCIÉTÉ DE NÉGOCE À MAYOTTE

Actionnaire Principal (99 % des actions) cède totalité de ses parts d'une société de Négoce à Mayotte

Contacts :
SIM - BP 91
97600 MAMOUDZOU
Tél. : 02 69 61 11 13 :
demander la Direction
Générale ou
le Secrétariat Général
Fax : 02 69 61 14 95

Nantes ne pollue quasiment plus la Loire

NANTES de notre correspondant

La station de traitement des eaux usées de Dougas, que Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, devait inaugurer lundi 8 février, a radicalement changé la qualité de l'eau rejetée dans la Loire par l'agglomération nantaise : « Le taux de dépollution était de 30 %. Il est désormais de 90 % par temps sec et de 80 % par temps de pluie. Nous sommes en situation de développement durable car notre activité ne nuit plus à la Loire, qui a les capacités d'épurer, naturellement, le solde non traité », explique Patrick Rimbert, adjoint (PS) au maire de Nantes et président du Syndicat d'assainissement de l'agglomération nantaise (SAAN) qui réunit 23 communes représentant 550 000 habitants.

Construite par Bouygues et exploitée par Loire 21, une filiale de Vivendi, cette station a une capacité de traitement de la pollution générée par 600 000 habitants. Elle couvre la rive nord et complète le travail fait en rive sud par une station de moindre capacité. « Nous nous mettons à niveau pour au moins trente ans », affirme M. Rimbert, qui reconnaît pourtant que beaucoup reste toutefois à réaliser. Environ 90 % de la pollution de l'eau qui coule sous les ponts de Nantes sont en effet dus à des activités situées en amont de la capitale des Pays de la Loire.

DES LIENS DANS LA VILLE

La réalisation de cette station constitue le point d'orgue du plan Neptune 1 lancé en 1992 par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le SAAN, qui a engagé 1 milliard de francs d'investissements jusqu'en 1998 (152,5 millions d'euros). Le contrat Neptune 2, signé lundi entre les mêmes partenaires,

ajoute une enveloppe de près de 500 millions de francs sur les années 1999 à 2003, qui permettra de poursuivre l'extension et la rénovation du réseau de collecte des eaux usées : « Nous travaillons sur les rejets bien sûr, sur les débits hydrauliques, mais aussi sur les aménagements piétonniers » ajoute le président du Syndicat d'assainissement, ravi de faire découvrir ou redécouvrir l'îlette, l'Acheneau, le Gévre ou la Chézine, petites rivières qui furent longtemps cachées parce que considérées comme des obstacles à l'urbanisation. Leurs rives restaurées mettent en valeur leur rôle de liens dans la ville.

Dominique Luneau

Retard pour la ligne 2 du métro lillois

PRÉVUE pour le 21 juin, l'ouverture au public de la ligne 2 de métro entre Lille, Roubaix et Tourcoing ne pourra avoir lieu avant la seconde quinzaine d'août. Ce retard a été confirmé, vendredi 5 février, par le président de la communauté urbaine de Lille, Pierre Mauroy, qui a expliqué ce contretemps par « les manœuvres et les changements de stratégie des constructeurs ».

En 1996, Matra Transport s'était associé à parts égales avec Siemens pour créer Matra Transport International (MTI). La commande des soixante rames avait été confiée pour moitié au groupement Fives-Cail-Babcock (FCB)-Vevey et, pour l'autre, à GEC-Alsthom. Mais ce dernier groupe, fabriquant des métros clés en main, concurrence Matra Transport. L'ensemble de la commande revient alors à FCB-Vevey, qui est racheté par le groupe Bombardier, concurrent de Siemens. Or Siemens est devenu majoritaire à 95 % de MTI. Au final, les caisses de rame seront fabriquées dans les ateliers lillois de FCB, l'assemblage assuré par Siemens à Vienne (Autriche), pendant que Vevey continuera de suivre la conception du véhicule. (Corresp.)

■ ILE-DE-FRANCE : le parc naturel régional du Vexin et la ville de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) ont signé une convention « ville-porte ». Le syndicat d'agglomération nouvelle apportera une aide financière au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR pour des actions de valorisation touristique et de promotion du patrimoine culturel ainsi qu'en matière de développement économique.

Monsieur le président « Le Gu »

**Christian Le Guehne
présidera la Cour de justice de la République qui aura à juger, à partir du 9 février, trois anciens ministres - Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé - dans l'affaire du sang contaminé. Portrait d'une personnalité énigmatique et controversée**

DANS les coulisses du Palais, on l'appelle « Le Gu ». Ce n'est pourtant pas ce genre de diminutif qu'inspire de prime abord le président de la Cour de justice de la République (CJR) - créée par réforme constitutionnelle en remplacement de la Haute Cour pour juger pénallement les membres du gouvernement. Au siège parisien de cette toute nouvelle juridiction, surplombant la place des Invalides, Christian Le Guehne semble savourer son ultime fonction, autant dire un bâton de maréchal. Agé de soixante-huit ans, président de la chambre criminelle de la Cour de cassation depuis 1988, il s'apprête à prendre sa retraite quand il a été élu par ses confrères de la « Cour de cass » en février 1997 pour inaugurer la présidence de la CJR et y honorer un mandat de trois ans. Il ne s'en cache pas : cet ultime honneur est une « petite revanche » pour le magistrat qui aurait aspiré à terminer sa carrière au sommet de la plus haute juridiction de France et qui s'en est vu rafraîcher la place - celle de premier président de la Cour de cassation - par Pierre Truché.

Sur ce, il arrache méticuleusement le filtre de sa cigarette, s'assurant de garder bien à portée de main son paquet de Philip Morris. Christian Le Guehne, qui ponctue sa grande courtoisie et son élégance bon enfant par de brefs mouvements boursus, à deux pas d'une colère spontanée, n'ignore pas l'ambiguïté de sa réputation. Ni les controverses dont il est la cible dans le procès des trois anciens ministres qu'il s'apprête à juger. Redouté par les avocats de la défense, ceux-ci ont même laissé entendre qu'ils pourraient demander sa récusation, au motif de sa partialité.

L'histoire personnelle de ce magistrat d'une droite plutôt anarcho-chiste, se désignant lui-même « sans sensibilité politique fixe », a construit une personnalité énigmatique. Breton, né le 2 août 1930 à Auray (Morbihan), Christian Le Guehne vient d'une famille d'esprit voltairien - activité peu reposante dans la Bretagne de l'époque. Son grand-père paternel, laïque, devenu instituteur en 1881 sous Jules Ferry, fut directeur de l'école de Carnac et fondateur du foyer laïque de la même ville ; son grand-père maternel, séminariste avant d'être maire de Carnac, proche du Parti radical, fut l'un des rares maires bretons à avoir présidé les inventaires. Dans le grenier de la maison de famille, on montre avec fierté la coiffe de la grand-mère trouée par une balle lors d'un attentat, et la tombe de sa fa-

mille a longtemps été la seule du cimetière à rester sans croix. Le grand-père paternel ayant été aussi juge de paix, il emmenait son petit-fils en fiacre, vêtu de sa ceinture tricolore, sur les bancs du tribunal. L'ambiance était plutôt décontractée. « Ma vocation date de là », raconte le président. Quand j'ai eu pour sujet de rédaction, à six ans, « Que ferez-vous plus tard et pourquoi ? », j'ai répondu : « Je veux être juge de paix pour avoir le temps de la peinture. »

Devenu orphelin en deuxième année de droit, en charge de ses frères et sœurs, le jeune Christian Le Guehne n'a pas les ressources pour devenir avocat. Il s'est provisoirement par obligation, alors que n'existe pas encore l'Ecole de la magistrature. « C'est l'une des affaires que j'ai eues à plaider qui m'a poussé à devenir magistrat », se souvient-il avec une jovialité soudaine. Il venait de rédiger l'acte d'accusation contre cinq garçons poursuivis pour « viol », gardé au bâtonnier le commet d'office pour les défendre devant la cour d'assises. « J'ai si bien plaidé leur cause qu'ils ont eu cinq ans d'emprisonnement avec sursis au lieu des travaux forcés. On m'a félicité de mon succès. Moi, j'étais écaillé. J'ai décidé qu'à l'avenir je serai juge. »

Peu après, il est nommé juge suppléant à Fort-de-France, puis procureur de la République à Cayenne, avant d'être appelé à la chancellerie à Paris, passant vingt-deux ans à la direction des affaires criminelles, puis près de dix ans à la présidence de la chambre criminelle de la Cour de cassation : « Dans les deux cas, une sorte de record », se plait-il à préciser.

« Le Gu » serait-il illégitime pour présider la Cour de justice dans l'affaire du sang contaminé ? Plusieurs arguments joueraient en sa défaveur. Il faut remonter quelques années en arrière, jusqu'à la « première » affaire du sang contaminé : c'est le procès de Michel Garretta, ex-président du Centre national de transfusion sanguine (CNTS), et des docteurs Alain, Netter, et Roux, condamnés pour « tromperie ». En juin 1994, l'avocat général requiert la cassation au motif que les faits relèvent plutôt de l'« empoisonnement ». Sous la présidence de Christian Le Guehne, la Cour rejette le pourvoi du docteur Allain. Selon la règle française de l'« arrêt à phrase unique », tous les motifs de la décision doivent se trouver dans l'arrêt prononcé, sans avoir à l'expliquer. Or le président ne s'en tient pas là. Au sortir du délibéré, il donne publiquement devant les victimes, la presse et les télévisions ébahies, les raisons de l'arrêt. A ceux qui s'inquiètent de l'éventualité que ne soient pas engagées d'autres poursuites pour « empoisonnement », il précise que l'arrêt

PH. GONTIER pour « LE MONDE »

de la Cour de cassation ne l'exclut pas. Christian Le Guehne a-t-il commis une faute déontologique en explicitant l'arrêt ? A-t-il fourni plus qu'une explication, un commentaire, en ouvrant la voie à d'éventuelles poursuites ultérieures ? A-t-il défié l'autorité de la chose jugée ? Il s'en défend aujourd'hui, visiblement peu perturbé d'avoir fait entorse à la tradition de l'« arrêt à phrase unique ». C'est un autre procès, conclut-il habilement. Et qu'on n'attende pas de lui qu'il s'étende sur le sujet.

Sa légitimité à la présidence de la CJR dépend pourtant de cette subtilité juridique : savoir si les faits que le président aura à juger sont radicalement distincts ou connexes de ceux pour lesquels fut condamné le docteur Garretta, et si M. Le Guehne a déjà eu à connaître ou non de l'affaire. Or la

« Ils ont demandé à me voir, je les ai reçus aimablement, comme j'ai reçu des témoins de la défense. Je ne vois pas pour autant en quoi j'ai été « rassurant ». Ils racontent ce qu'ils veulent », se contente-t-il de rétorquer en émettant un bref souffle nasal, signe chez lui de mécontentement. Sur ce, il conclut : « Si on veut demander ma récusation, eh bien qu'en le fasse ! »

Intutile de dire que les avocats de la défense y avaient songé. Ils y ont renoncé pour l'instant, comme ils ont écarté la possibilité de récuser un juge parlementaire (UDF) ostensiblement partisan de la condamnation des ministres, Charles-Amédée de Courson. En partie à la demande de Laurent Fabius, la stratégie immédiate est de ne pas prêter le flanc à la moindre accusation d'esquive et de se plier aux règles de la procédure.

On aura tout lu ces jours der-

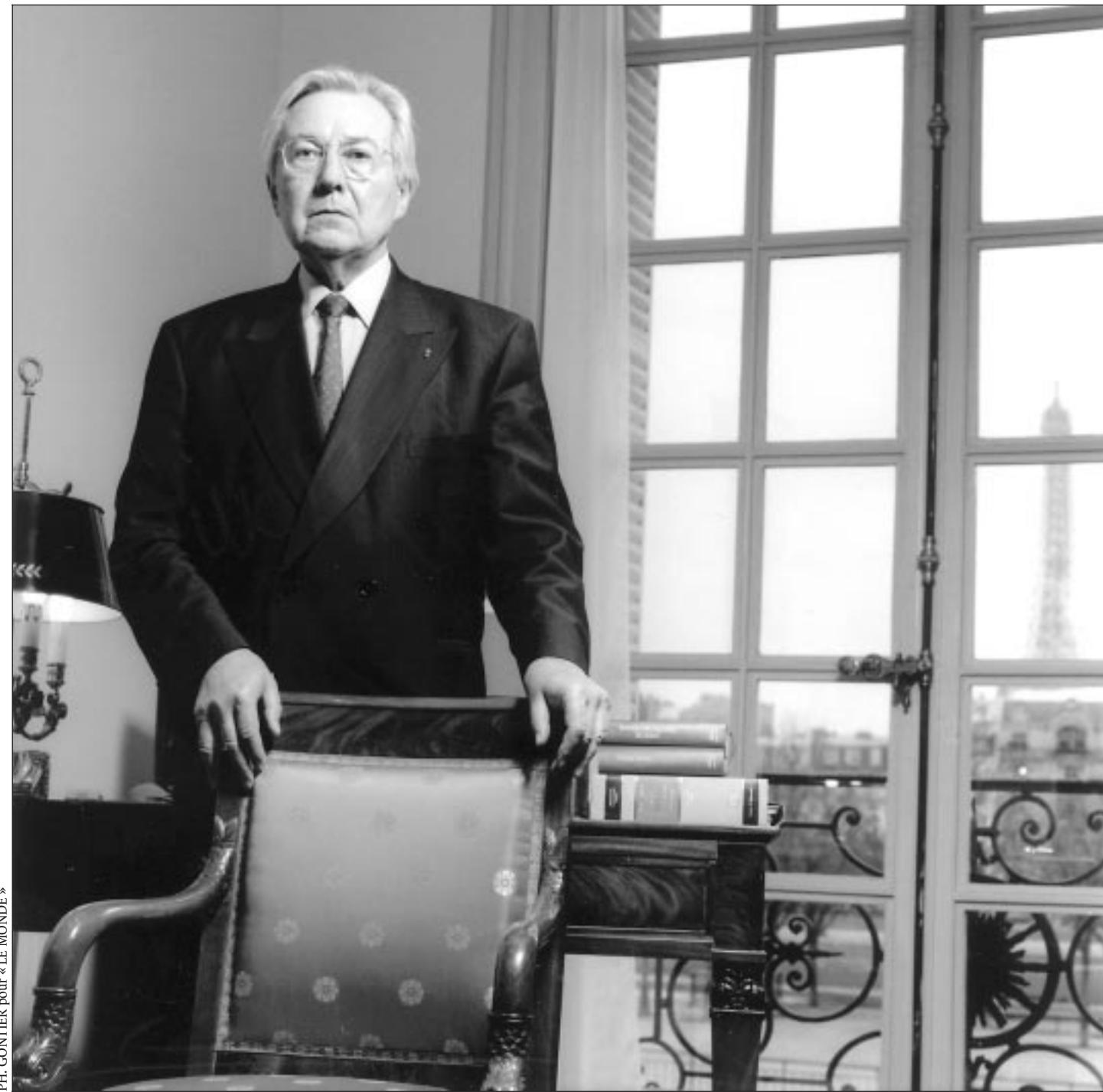
« C'est un esprit imaginatif qui sait débrouiller des situations juridiques inextricables et rend des avis toujours surprenants. Quand nous sommes tous comme des mouches dans un bocal, c'est lui qui trouve la solution »

Cour européenne des droits de l'homme exige une impartialité des magistrats non seulement subjective mais objective, c'est-à-dire ayant toutes les apparences d'un tiers absolument impartial. Le droit français est moins exigeant sur ce point. Le président pourra en jouer. Comme il pourra sans doute compter sur le flou juridique d'un procès sans précédent et d'une juridiction imparfaite.

CERTAINS ont pu voir un autre indice de sa partialité en défaveur des trois anciens ministres dans la revue *L'Hémophile* : un article, paru en décembre 1997, rapporte que Christian Le Guehne avait reçu deux mois plus tôt Edmond-Luc Henry et Francis Graëve, respectivement président et président d'honneur de l'Association française des hémiophiles (AFH). Le président Le Guehne, indique la revue, « a tenu un discours très rassurant aux représentants de l'AFH ». L'évocation agace le président.

niers sur le président Le Guehne. Du *Canard enchaîné* au *Figaro Magazine*, on l'a soupçonné d'avoir déjà son idée du verdict, et de désirer si ardemment la condamnation des ministres qu'il voudrait à tout prix assimiler le procès devant la Cour de justice à un procès d'assises, pour faire des prévenus des assassins à coup sûr. Certains avocats assurent qu'à l'évocation des témoins cités par la défense, il aurait ironisé sur un « est-ce bien nécessaire ? ». Et qu'il tiendrait à ce point à donner une allure spectaculaire au procès qu'il aurait envisagé de faire siéger l'audience soit à Fleury-Mérogis, là où se tint le procès du réseau Chalabi, soit dans la fastueuse salle du Congrès, à Versailles. « C'est tout à fait ridicule, coupe-t-il, luttant apparemment contre l'éruption de sa propre colère. Vous me voyez demander à Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, l'autorisation d'utiliser la salle du Congrès pour le juger ? »

La polémique a commencé avec



le choix éminemment symbolique de la couleur des robes. Costume d'audience ou costume civil ? Dans une note aux juges parlementaires, le président s'est prononcé pour le port de la robe pour tous. Par souci d'égalité des juges, allègue-t-il. A cause de son goût du faste et du protocole, ont prétendu ses détracteurs, certains ayant prétendu qu'il aurait même souhaité porter la robe rouge, traditionnellement réservée aux assises, dans un but partisan. « Je ne me voyais pas en rouge, couleur peu adaptée à l'affaire du sang », raconte tranquillement M. Le Guehne, d'autant que ce manteau de fourrure est horriblement lourd. J'étais pour l'unité - tout le monde en civil ou en robe noire. »

S'ajoute à la suspicion d'adversité le fait que les différents postes occupés par le haut magistrat à la chancellerie ou dans l'administration le situent politiquement à droite : il fut directeur des affaires criminelles et des grâces sous Jean Lecanuet, Olivier Guichard et Alain Peyrefitte de 1974 à 1979 (dont il se sépara avant la rédaction de la loi sécurité et liberté), puis directeur du cabinet de Jacques Chaban-Delmas, alors président de l'Assemblée nationale, de 1986 à 1988. Il fut procureur de la République à Paris, poste dévolu par excellence, dont on dit qu'il est fait pour « rendre des services, pas des ar-rets ». Même s'il est difficile d'attribuer la substance d'un arrêt, décidé de manière collégiale, au président de la chambre dont la voix n'est pas prépondérante, certaines jurisprudences prononcées par Le Guehne ont prêté à controverses et conforté sa marque politique. Celle du 6 février 1996, par exemple, restreint considérablement le champ d'application du « délit d'abus de bien social » (atténué s'il sert économiquement l'entreprise) et prête à croire qu'elle est destinée à étouffer les « affaires ». Là encore, comme à l'issue du procès Garretta, Christian Le Guehne a (trop ?) parlé. Il s'est prononcé personnellement sur le sujet, non pas sur le seuil du Palais cette fois, mais lors d'un colloque organisé quelques mois plus tard par la Maison de l'avocat à Paris, dans lequel il soutenait la décision de la Cour de cassation.

Mais les cartes se brouillent. Le représentant du ministère public à la Cour de cassation de la Répu-

Marion Van Renterghem

Sang contaminé : trop de silences assourdissants

par Philippe Mangeot

LA photo date de 1992. Des militants d'Act Up brandissent des pancartes où l'on discerne les visages maculés de peinture de Georgina Dufoux, de Laurent Fabius, d'Edmond Hervé. Cette photo, ou l'une de ses variantes, on l'a revue récemment dans des journaux. Avant que le procès des ministres n'ait lieu, le décor est planqué. Les manifestations qu'Act Up a organisées devant le palais de justice où se tenait le procès des docteurs Garretta, Allain, Netter et Roux le constituent en partie. En contrepoint, d'autres images : le visage soucié des trois ministres en rang d'oignon, ou le portrait solitaire de Laurent Fabius – au choix, le banc des accusés ou la bête traquée.

Cette scénographie vaut tout un discours. On y reconnaît d'emblée un récit archaïque et terrifiant : aux portes du palais, le peuple crie vengeance et réclame des têtes que la justice ne lui donnerait pas. D'un côté, les «lyncheurs», de l'autre, le «bouc émissaire», termes que les éditorialistes reprendront à l'envers.

Depuis quelques jours, des journalistes appellent Act Up avec la même question : «Qu'allez-vous faire?» Jusqu'à nouvel ordre, nous ne ferons rien. Dans le ton des journalistes, on perçoit une déception à peine dissimulée. C'est Act Up pris en flagrant délit d'inconscience : nous ne tiendrons pas notre rôle, nous ne jouerons pas le jeu.

Les images que nous aurions pu fournir figuraient pourtant à merveille le dispositif d'un procès où les plaignants, faute de pouvoir se constituer partie civile, ne seront pas représentés. Dans les murs, les ministres ; dans la rue, les victimes. Où l'on retrouve la vieille scénographie, et tous les scénarios associés : du côté des malades, l'image et les slogans assassins ; du côté des accusés, le discours et la parole mesurée. Ou encore : le privilège des puissants, pour lesquels la Cour de justice aurait été taillée sur mesure, contre le dénuement des petits, privés d'audience et interdits d'avocats. On a lu récemment ces deux scénarios : celui du «rituel sacrificiel», celui de la «justice de caste».

Nous ne jouerons pas ce jeu, en effet. Nous n'irons pas dans la rue réclamer la tête des ministres au moment où ils sont jugés, pas plus

que nous n'avons exigé celle des médecins à l'époque de leur procès. Cela n'a rien à voir avec nos convictions quant à leurs responsabilités respectives dans la contamination d'hémophiles et de transfusés. Mais nous ne prétendrons jamais faire justice quand la justice s'en charge, quelles que puissent être nos inquiétudes sur le fonctionnement de la justice.

À la début des années 90, nous avons manifesté pour la tenue d'un procès qui étudie la question de la responsabilité des politiques. Faute de ce procès, les quatre médecins jugés et condamnés étaient des victimes expiatoires offertes à l'opinion publique pour qu'elle passe sa colère. La violence des images que nous avons données à voir et que l'on exhume aujourd'hui n'a de sens que dans un contexte où l'inculpation des ministres était inimaginable. On a peut-être oublié l'énergie formidable déployée par quelques associations pour faire admettre l'existence d'un scandale que nul ne voulait reconnaître à l'époque. On ne se souvient manifestement pas davantage de la bataille que nous avons menée pendant des années, en amont et au-delà de l'affaire du sang contaminé, pour faire comprendre la nature politique d'une épidémie trop volontiers considérée comme une fatalité.

Maintenant, ce procès va commencer. Nous l'avions demandé. Nous aimerions pouvoir dire simplement que c'est à la justice

Nous ne prétendrons jamais faire justice quand la justice s'en charge, quelles que puissent être nos inquiétudes sur le fonctionnement de la justice

de faire son travail. Nous nous en tiendrons là, n'était la série de textes publiés ces derniers temps dans la presse : un front commun d'historiens, de sociologues, de philosophes, d'économistes et de directeurs de revue, qui vise à disqualifier le procès avant même qu'il n'ait lieu. Jean-Claude Casanova, Olivier Mongin et Pierre Noira, Michel Crozier et Michel Bauer, Jean-Noël Jeanneney, Blandine Kriegel, Alain Minc, Michel Winoock : tous récitent avec une application de bon élève des arguments

identiques, des paragraphes entiers recopiés sans effort dans le dossier concocté par les avocats de Laurent Fabius (le président de l'Assemblée nous l'a fait parvenir il y a quelques semaines).

De la lecture de ces articles, de la consultation de ce dossier, on retiendra d'abord une série d'omissions. A la longue, certains silences deviennent assourdissants.

Silence, d'abord, sur les motifs du procès tels que les a définis la commission d'instruction. A la Cour de justice, il reviendra de démontrer un certain nombre de points. Il y a des faits contestés : c'est le cabinet du premier ministre qui dessaisit, le 9 mai 1985, le secrétaire d'Etat à la santé du dossier du dépistage ; c'est ce même cabinet qui tarde l'homologation du test de dépistage américain pour favoriser le développement du test français concurrent ; c'est encore lui qui, le 20 mai, fait retirer d'un discours d'Edmond Hervé l'annonce du dépistage systématique des dons de sang, dont Laurent Fabius se chargera finalement un mois plus tard.

Entre ces faits, les liens sont incertains, les responsabilités obscures : Edmond Hervé s'en remet à Matignon ; François Gros, conseiller scientifique du premier ministre, déclare avoir agi avec l'aval de Laurent Fabius ; Laurent Fabius dit n'en avoir rien su. Ces incertitudes justifient à elles seules la tenue d'un procès où l'on devra

procès n'aurait d'autre motif que de désigner un coupable «qui soit à la hauteur du drame». Prestige de la rhétorique, qui fait du désir de vérité formulé par les plaignants une compulsion de lynching...

Silence, ensuite, sur deux des trois ministres inculpés. Dans ces textes, il n'est question qu'en passant de Georgina Dufoux et d'Edmond Hervé. Ces derniers semblent faire les frais d'une opération qui vise à ne disculper que le plus prestigieux des trois ministres : pour sauver Laurent Fabius

une «exigence légitime de vérité», un «souci légitime de faire reconnaître leur souffrance». Pour être reprise à l'identique d'article en article, la concession n'en paraît que plus sèche et plus haute. Dans l'opération, des corps ont disparu. En face du plurie in-différence des «victimes», un homme seul. Celui-là a du corps. Il souffre. Les références extravagantes à Dreyfus, Caillaux et Blum servent d'abord à cela : Laurent Fabius est une incarnation.

A ces silences, il faut ajouter une dose de malhonnêteté intellectuelle.

Plusieurs textes préviennent avec raison contre le risque de l'anachronisme.

Déclaration d'intention irréprochable, si elle ne prenait appui sur des déclarations lénifiantes de quelques sommités

bius, on sacrifice ses confrères. Dans cet oubli, il y a comme un vice de forme. L'argument cent fois répété d'une «judiciarisation» de la vie politique qui paraîtrait les élites dirigeantes aurait plus de poids s'il s'appliquait également aux trois ministres. On ne se souvient pas, cependant, d'avoir tellement entendu ceux qui s'offusquent aujourd'hui d'un tel procès quand fut instaurée, en 1993, la Cour de justice de la République, qui sanctionnait le principe d'une responsabilité pénale des dirigeants. On sait, par ailleurs, que Laurent Fabius a décidé de faire cavalier seul en choisissant une défense indépendante de celle des autres inculpés, au risque que chacun renvoie sur les autres la responsabilité dont il est accusé. De là le soupçon d'un argument de circonstance et de connivence, publié juste avant l'ouverture du procès, afin de discréditer d'avance la décision des juges au cas où elle ne serait pas favorable au président de l'Assemblée.

Silence, enfin, sur les hémophiles et les transfusés, sur les malades et sur les morts. L'affaire, telle que ces textes la présentent, est aussi abstraite que désincarnée. Parfois, les victimes sont comptabilisées dans des pourcentages, des moyennes et des statistiques. Tout au plus leur reconnaît-on une «colère légitime»,

tuelle. Plusieurs textes préviennent avec raison contre le risque de l'anachronisme. Il faut éviter, disent-ils, de juger les faits de 1985 avec le savoir dont on dispose aujourd'hui. La déclaration d'intention seraient irréprochable si elle ne prenait naïvement appui sur une sélection des déclarations lénifiantes de quelques sommités. On voudrait rappeler aux auteurs d'aujourd'hui que, pour restituer sans anachronisme et sans partialité la teneur du débat de l'époque, il faudrait au moins rendre justice à quelques sommités plus inquiètes que les premiers signes de l'épidémie avaient davantage affolées. Surtout, le fait que des informations contradictoires aient circulé dans la communauté scientifique et dans les journaux ne permet en rien de blanchir les responsables politiques. Ce serait oublier qu'en matière de santé publique le souci nécessaire de la vérité passe après le principe de précaution. En 1985, si les morts du sida étaient peu nombreux, ils n'étaient pas moins réels. Dès lors, on aurait aimé qu'une politique un peu responsable ait privilégié les hypothèses les plus alarmantes et se soit déterminée en fonction du pire : sous-estimer un danger est autrement dangereux que le surestimer. A l'époque, on imaginait que la majorité des séropositifs ne développeraient pas la maladie.

Pouvait-on prendre cependant le risque de condamner des milliers de personnes à vivre une vie estropiée, de les exposer à la haine et à l'exclusion? Laurent Fabius le sait bien, qui dit s'être fait traiter de pédé quand il a imposé le dépistage automatique des dons.

De silences en omissions, de légers déplacements en franchises distorsions, on tente de soustraire l'affaire à l'histoire, aux victimes et à la décision des juges. Mais la position «en surplomb» qu'adoptent les commentateurs s'autorise parfois d'une ambition plus haute : en critiquant la tenue même de ce procès, on veut pointer le risque d'une confusion entre responsabilité pénale et responsabilité politique qui mettrait en danger le fonctionnement de la démocratie. C'est ce que disent de concert les directeurs des trois plus importantes revues françaises.

On leur prêterait peut-être une oreille plus attentive si, après avoir émis des doutes sur la compatibilité du droit pénal avec les faits qui sont reprochés aux ministres, ils proposaient une solution juridique alternative crédible. Au contraire, ils décrètent a priori, et sans autre forme de procès, l'innocence de Laurent Fabius. Ce faisant, ils évacuent d'un revers de main la question de la responsabilité en matière de santé publique que ce procès devrait avoir pour mission d'éclairer. Tant que cette question n'aura pas été sérieusement posée, on pourra en toute légèreté continuer de sacrifier les exigences de santé publique à des considérations économiques ou idéologiques. C'est ce qu'on a fait en 1985. C'est ce qu'on a fait en 1986, quand un projet de décret instaurant la vente libre des seringues a été oublié dans un tiroir parce qu'il semblait inopportun dans une période électorale. C'est ce qu'on a fait jusqu'en 1987, tant que la promotion publique du préservatif est restée interdite par la loi. Et c'est ce qu'on fait encore aujourd'hui, quand on accumule les retards en matière de prévention et d'information sur le virus de l'hépatite C ou quand on refuse de modifier les lois relatives à la toxicomanie, dont tout le monde s'accorde pour reconnaître les conséquences sanitaires désastreuses.

Philippe Mangeot est président d'Act Up-Paris.

AU COURRIER DU «MONDE»

PRO-EUROPÉEN

Régulièrement, on peut lire dans vos pages des points de vue de Max Gallo où il fait appel à l'orgueil national contre une véritable et moderne cinquième colonne, le Prussien de l'intérieur : le pro-européen. Pro-européen qui impose une nouvelle *pax* (allemande !) blessante à la conscience existentielle du Français.

Quelle belle image d'Epinal, bien nationaliste et revancharde, que la vision du Prussien botté et casqué à Versailles par un monsieur qui fait, dans ses ouvrages, l'apologie exaltée des bottes et uniformes quand ils sont français (napoléoniens de préférence), mais qui oublie parallèlement que, si le Prussien trouva prétexte à aller jusqu'à Versailles, c'est que les «bottés» et «casqués» de Napoléon III se seraient bien payé une balade à Berlin. Mais là est l'art du nationaliste va-t-en-guerre : dans un cas, c'est l'apport de la civilisation, dans l'autre, le retour à la barbarie. Que l'humanité cesse enfin d'entendre ces rancœurs identitaires et vendettas idiotes qui poussent à la haine et à ses conséquences parce qu'elles font croire que les êtres humains ne peuvent se côtoyer et vivre en paix !

Permettez-moi, Monsieur Gallo, de vous laisser à vos livres d'histoire de France, si peu objectifs et travaillés à la sauce identitaire exacerbée, et de souhaiter que vous disparaissiez noyé dans l'Euroland, pour mon bonheur et celui de ceux qui veulent vivre en paix en Europe. De disparaître de la façon la plus pacifique qui soit, pas celle que vous représentez avec vos hussards et autres marchands de mort et de gloire : de disparaître dans l'oubli.

Gilles Collin
Dampierre (Jura)

Une cour forcément partielle

par Dany Cohen

CETTE Cour de justice devant laquelle s'ouvre le procès des trois anciens ministres n'offre pas les garanties d'impartialité nécessaires. Trop de choses laissent à l'observateur le sentiment que la balance penche d'avance du côté de la condamnation.

La composition de la Cour : que dirait-on d'un juge qui, bien avant le procès, distribuerait des tracts stigmatisant le comportement des accusés et ne verrait aucun inconvénient à faire ensuite partie de la juridiction chargée de décider s'ils sont ou non coupables? C'est pourtant ce que fit un des membres de la Cour, Charles de Courson. Le fait qu'il s'agisse d'un juge supplémentaire ne retire rien à la gravité de la chose.

On est en droit d'attendre d'un juge qu'il soit impartial. En pratique, rien ne permet d'avoir la certitude qu'un juge aborde un dossier sans le moindre préjugé : comment savoir ce qui se passe en son for intérieur? Face à cette incertitude majeure, les parties au procès sont absolument impuissantes. Au moins doivent-elles pouvoir compter – c'est, dans notre système juridique, le corollaire de cette incertitude – sur la plus minimale des garanties : que l'impartialité «extérieure» du juge soit manifeste, ostensible, indiscutabile et qu'en particulier seuls puissent siéger ceux qui ne se sont jamais prononcés sur l'affaire, car quiconque a déjà eu à juger du dossier ou de certains de ses aspects s'est inévitablement forgé, et a exprimé, une opinion.

Or même cette garantie minimale fait ici défaut : la Cour est présidée par l'ancien président de la chambre criminelle de la Cour

chez les magistrats de ce niveau. Sur le fond, le propos était si... affranchi des principes fondamentaux de notre droit (il suggérait qu'on pouvait poursuivre et condamner une personne deux fois pour un même fait) qu'il a contraint le premier président de la Cour de cassation à rectifier publiquement, fait sans précédent dans l'histoire de cette Cour. Il ne s'agit d'ailleurs nullement de remettre en cause la liberté de parole des magistrats, mais seulement d'observer qu'entre s'exprimer publiquement sur une affaire et être le président impartial d'une juridiction qui la jugera ensuite, il fallait choisir, que le choix fut fait de parler.

Quant à l'argument selon lequel l'appréciation à porter pourrait l'être complètement indépendamment de celle déjà émise sous la houlette du même président sur la même affaire, il vient de connaître le sort qu'il mérite : l'assemblée plénière de la Cour de cassation a jugé (4 novembre 1998) que le fait d'avoir eu à statuer, même comme juge des référés, sur un dossier interdit au magistrat concerné de faire partie du tribunal appelé à trancher le fond du dossier, bien que l'appréciation à porter ne se situe pas sur le même registre. A plus forte raison doit-il en être ainsi au pénal : avoir déjà statué dans l'affaire du sang contaminé doit interdire de siéger à la Cour de justice de la République.

Le président Le Guehenec n'a pas seulement présidé la chambre qui a prononcé l'arrêt du 22 juillet 1994 ; il l'a commenté devant les micros. Comme on imagine que ce commentaire n'était pas à proprement parler critique, cela revient à dire que le signataire de la décision en a assuré la promotion médiatique – pratique exceptionnellement rare

Une lecture attentive de l'arrêt du 22 juillet 1994 met plus mal à l'aise encore. L'arrêt constate que les moyens invoqués par les parties civiles sont irrecevables et rejette les moyens (c'est-à-dire réfute tous les arguments) que les docteurs Garretta et Allain invoquaient pour obtenir la cassation de l'arrêt de la cour d'appel qui les condamnait. A ce stade de la lecture, on comprend que les pourvois en cas-

d'appel sans passer par cette complication – d'autant que le point soulevé d'office, loin de tendre à préserver aucun principe fondamental, en heure un de front.

On est tenté de chercher une finalité pratique à cette construction. Celle-ci se révèle à la lecture : la proposition «et qui serait susceptible de poursuites séparées», qui vient en toute fin de phrase, est inutile, aussi bien d'un point de vue logique que grammaticalement, à la réfutation de l'argument soulevé d'office ; comment ne pas penser qu'elle a pour fonction d'ouvrir aux poursuites une voie qui est été juridiquement insoutenable sans un signal fort venant du sommet de la hiérarchie pénale?

Ces éléments auraient dû, au regard du droit comme de la déontologie, conduire l'intéressé à renoncer à lui-même, afin que la juridiction conserve son crédit. Comme il n'est évidemment pas possible d'entendre comme témoins déposant sous serment plusieurs acteurs importants mis en examen dans l'information suscitée par l'arrêt du 22 juillet 1994, le président a décidé qu'ils seraient entendus sans prêter serment, ce qui signifie qu'ils n'auront pas l'obligation de dire la vérité et que leurs dépositions n'auront pas la valeur de témoignages mais de simples renseignements. Mais ce pouvoir exceptionnel n'est accordé par le code de procédure pénale (art. 310) qu'au président de la cour d'assises et pas au président d'un tribunal correctionnel, dont le président de la Cour de justice emprunte les pouvoirs.

Dany Cohen est professeur de droit privé à l'université Paris-XIII.

Internet, bulle spéculative ou poule aux œufs d'or ?

Suite de la première page

Les sociétés de télécommunications voient le volume de transferts de données et de communications téléphoniques exploser grâce à Internet. France Télécom se réjouit ainsi du succès d'Internet : il lui a permis de multiplier par presque trois le trafic de données en un an. Les sociétés de communication voient l'émergence d'un nouveau média qui a l'avantage de s'adresser directement aux cent millions d'internautes.

L'ENJEU PUBLICITAIRE

La bataille que se livrent ces grands groupes pour contrôler Internet fait monter les prix. Le géant des télécoms AT&T a mis la main sur Excite par l'intermédiaire de l'une de ses filiales, @Home. Pour sa part, Disney a acquis de son côté 43 % d'Infoseek. Tous les grands réseaux de télévision comme ABC, NBC et CBS devraient faire rapidement leur marché. Intel, le leader mondial des microprocesseurs, trouve lui aussi dans le phénomène Internet un gisement de croissance : les entreprises et les particuliers doivent renouveler régulièrement leurs équipements informatiques pour obtenir plus de puissance. Une filiale de capital-risque d'Intel finance d'ailleurs les sociétés Internet.

Internet évolue ainsi par vagues successives, attirant, à chaque fois, de nouveaux prédateurs. Il y a trois ans, l'enjeu était technologique. Microsoft était monté en ligne pour contrer l'émergence de Netscape. Aujourd'hui, c'est la publicité sur Internet qui porte la vague. Entre 70 % et 90 % des maigres revenus des sites « portails » en proviennent actuellement. Ce marché a représenté 1,5 milliard de dollars en 1998 (1,33 milliard d'euros) et devrait s'accroître à 15 milliards de dollars d'ici à 2002. AOL vient ainsi de signer un contrat de publicité d'un montant de 500 millions de dollars sur cinq ans avec First USA, le premier émetteur de cartes bancaires.

Mais les perspectives se déplacent déjà sur le terrain du commerce électronique. Selon le cabinet Forrester Research, le commerce électronique a représenté 7,8 milliards de dollars (6,9 milliards d'euros) aux Etats-Unis. Il devrait atteindre 108 milliards d'ici à 2003. Un marché multiplié par quatorze en cinq ans ! De telles occasions sont rares. L'émergence du commerce électronique devrait attirer tous les géants de la distribution spécialisés ou généralistes comme Wal-Mart.

Le commerce sur Internet insuffle une nouvelle croissance à des marchés matures. Si

Amazon.com, la librairie électronique, prend des parts de marché à la librairie traditionnelle Barnes & Nobles, elle touche aussi des personnes qui n'étaient jamais entrées dans une boutique de livres. Le vendeur de micro-ordinateurs Dell Computer l'a également compris. Sur un marché dont la croissance se ralentit, il a réussi à distancer ses concurrents en 1998, grâce aux commandes sur Internet. Une quatrième vague pourrait concerner les *premium services* ou services à valeur ajoutée, comme les services financiers. Pour avoir adopté Internet, le broker électronique Charles Schwab a ébranlé la puissance de la banque d'investissement Merrill Lynch. Celle-ci a décidé de se convertir à Internet.

LA MARGE ET LE VOLUME

Pour Jacques Vallée, spécialiste du capital-risque dans le Silicon Valley, l'Internet de demain n'aura rien à voir avec le Web d'aujourd'hui. Le programme Next Generation of Internet (NGI), largement financé par le gouvernement américain, vise à contruire un réseau capable d'augmenter la puissance de transmission. Mais il faut trouver les sociétés qui fourniront les nouvelles applications pour ce réseau.

La liste des nouveaux prédateurs s'allongeant et le nombre de cibles

de qualité étant assez rare, les enchères devraient donc encore monter. Sur quelles bases ces sites « portails » seront-ils rachetés ? Auparavant, la valorisation d'une société Internet dépendait de la belle histoire que voulaient bien raconter ses fondateurs. Aujourd'hui, les analystes exigent de connaître l'audience de ces sites (le nombre de pages visitées chaque jour) afin de pouvoir mesurer le potentiel publicitaire. Bientôt, ils demanderont que les sites dégagent des bénéfices.

Pour un site Web, les marges réalisées sur les revenus publicitaires sont de 60 % à 70 %. En revanche, le commerce électronique ne générera que des marges de 20 %, mais le volume d'activité sera plus important. Stephan Paternot prédit que, dès que les sites feront des bénéfices, le marché reviendra à des multiples de valorisation plus raisonnables : de l'ordre de quarante à soixante fois le bénéfice par action, contre des multiples de six cents à mille aujourd'hui. Le problème d'un site Web sera de faire croître la masse des bénéfices de sorte qu'elle compense la chute des multiples. Les cours de Bourse des sociétés qui y parviendront ne devraient pas chuter. Les autres seront, effectivement, emportées.

Enguérard Renault

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléc. : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Les « amis » du roi Hussein

DANS le groupe, aujourd'hui vieillissant, des dirigeants arabes, le roi Hussein de Jordanie fut, la plupart du temps, un modèle de pondération. Il s'est battu contre les Palestiniens puis a su faire la paix avec Yasser Arafat ; il s'est battu contre les Israéliens puis a été le deuxième chef d'Etat arabe, après l'Egyptien Sadate, à reconnaître son voisin de l'Ouest ; grâce aux relations informelles et clandestines liées de longue date avec ce dernier, il a su tenir en respect la Syrie, au nord, qui ne lui voulait pas de bien ; avec l'Irak, au sud, qui ne lui a pas toujours voulu du bien non plus, il a su tisser d'importants liens économiques. Enfin, seul de ses pairs arabes ou à peu près, il a amorcé un début de démocratisation, qui a permis à un fort courant islamiste d'être représenté au Parlement d'Amman.

La performance n'est pas mince. Et tous les grands de ce monde, réunis lundi 8 février à Amman pour lui rendre le dernier hommage, le diront à satiété. Mais leur présence massive manifeste aussi leur inquiétude. De Boris Eltsine à Bill Clinton en passant par l'Israélien Benyamin Nétanyahou, chacun sait que la Jordanie est le maillon faible de la région. Personne n'ose le dire publiquement, mais nul ne l'ignore : à plus de 60 % palestinienne, la population du royaume était animée de sentiments pour le moins ambiguës à l'égard du roi ; elle ne voyait pas les bénéfices économiques de la normalisation avec Israël ; elle n'a pas compris les mouvements désordonnés de la diplomatie du

roi. Enfin, comment négliger une donnée essentielle, dans les domaines où l'expertise, la science du savant, sont décisives par rapport à la responsabilité du politique, à savoir les connaissances scientifiques de l'époque ? Or, à l'époque, personne, du moins parmi les « experts » faisant autorité, n'établissait de lien entre séropositivity, induite par le sang contaminé, et maladie. Celui-ci ne s'imposera que dans le courant de 1986. Curieusement, personne ne semble vouloir se souvenir aujourd'hui que le pape de l'hématologie, le professeur Jean Bernard, assurait que « le risque du sida est moins grave que celui de l'hépatite ». Donc l'évaluation du risque, telle que pouvait la percevoir un ministre, avait de grandes chances d'être fausse.

A travers la relation entre le savant-sachant, irresponsable, et le politique-ignorant, mais responsable, voici que réapparaît la question de la place de la justice dans la démocratie française. De tous temps, la justice, en France, a été soumise au pouvoir politique. Les dix années qui viennent de s'écouler l'ont vu, progressivement, prendre son indépendance : c'est heureux. Mais comme souvent, cette évolution se déroule en France par à-coups, dans une violence symbolique entre l'exécutif et le judiciaire. Nous sommes dans un de ces moments-symboles, avec un risque évident de dérapage : parce que ce procès laisse entrevoir la prétention à juger de tout, y compris dans un domaine où la circonscription devrait s'imposer au juge, celui de la santé publique, dans cette catégorie. Quoi qu'il en soit, il serait bon d'admettre au préalable qu'en matière médicale, le risque n'existe pas ; et que l'aléa fait partie intégrante de tout acte thérapeutique. Le nier serait compromettre la relation médecine-malade.

En outre, deux éléments semblent quelque peu minimisés. Au cœur de l'affaire dite du sang contaminé, il y a ce que Blandine Kriegel appelle la « sinistre exception française » : le fait que la France compte, en proportion, trois à quatre fois plus de personnes contaminées par transfusion, alors que la justice, attachée aux actes de trois ministres, a essentiellement enquêté sur la mise en œuvre des techniques de chauffage (destinées à inactiver les produits transfusés) et sur d'éventuels retards dans la mise en œuvre des tests de dépistage. Mais à l'origine du nombre des transfusés contaminés il y a le fait que la France se situait, ou se croyait, à l'avant-garde de la transfusion sanguine ; et que notre système reposait largement sur une idée rédemptrice du don du sang – d'où sa pratique en milieu carcéral, c'est-à-dire, compte tenu de l'état de nos prisons, à hauts risques – et sur le laxisme dans la sélection des donneurs : la circulaire le réclamant n'a pas été appliquée, sous la pression de ceux qui y voyaient un signe de discrimination. S'y est ajouté le refus, tant des médecins spécialistes de l'hémophilie, que des associations de malades elles-mêmes, de revenir à

des électeurs en 1945, 21 % seulement aux élections de 1947 malgré les pressions de toutes sortes.

Un seul obstacle jusqu'ici à la mise au pas intégrale de la Hongrie : l'Eglise catholique. Or, depuis 1945, cette Eglise était dirigée par une personnalité hostile aux communistes et sans la moindre confiance dans leur parole. Inéductible, intransigeant, le cardinal Mindszenty exigeait pour se rallier le maintien de tous les droits de l'Eglise et des garanties précises dont les communistes demandaient justement l'abandon.

« Le cardinal Mindszenty a conspiré contre la démocratie, clame-t-on à Budapest. A ce titre, il devait être condamné comme n'importe quel conspirateur. » Quelle est donc cette démocratie que les activités du prélat hongrois ont si gravement menacé ? La démocratie hongroise actuelle est le régime d'un pays gouverné despotiquement, sous le couvert d'une coalition asservie, par une minorité de communistes : 15 %

Jean Schwabel
(9 février 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du Monde : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Pour une justice équitable

Suite de la première page

Aurions-nous été un peuple plus authentiquement démocratique, nous aurions fait une place de plus en plus grande à la réparation, plutôt que de toujours privilégier la punition : car au début de cette tragédie française qui devait faire près de 4 000 victimes, il y eut la colère de ceux qui les représentent. Celle-ci motivée par le refus de l'Etat d'entrer, comme ce fut le cas partout ailleurs, dans un processus de réparation. Refus qui renvoie à l'inadéquation de nombre de nos institutions, peu en phase avec l'affirmation de la société civile, au rang desquelles la justice administrative : le Conseil d'Etat n'admet que depuis peu la notion de responsabilité sans faute, qui ouvre droit à réparation. Donc, devant le refus qui renvoie à l'inadéquation de nombre de nos institutions, peu en phase avec l'affirmation de la société civile, au rang desquelles la justice administrative : le Conseil d'Etat n'admet que depuis peu la notion de responsabilité sans faute, qui ouvre droit à réparation. Donc, devant le

refus qui renvoie à l'inadéquation de nombre de nos institutions, peu en phase avec l'affirmation de la société civile, au rang desquelles la justice administrative : le Conseil d'Etat n'admet que depuis peu la notion de responsabilité sans faute, qui ouvre droit à réparation. Donc, devant le refus qui renvoie à l'inadéquation de nombre de nos institutions, peu en phase avec l'affirmation de la société civile, au rang desquelles la justice administrative : le Conseil d'Etat n'admet que depuis peu la notion de responsabilité sans faute, qui ouvre droit à réparation. Donc, devant le

refus qui renvoie à l'inadéquation de nombre de nos institutions, peu en phase avec l'affirmation de la société civile, au rang desquelles la justice administrative : le Conseil d'Etat n'admet que depuis peu la notion de responsabilité sans faute, qui ouvre droit à réparation. Donc, devant le

refus qui renvoie à l'inadéquation de nombre de nos institutions, peu en phase avec l'affirmation de la société civile, au rang desquelles la justice administrative : le Conseil d'Etat n'admet que depuis peu la notion de responsabilité sans faute, qui ouvre droit à réparation. Donc, devant le

refus qui renvoie à l'inadéquation de nombre de nos institutions, peu en phase avec l'affirmation de la société civile, au rang desquelles la justice administrative : le Conseil d'Etat n'admet que depuis peu la notion de responsabilité sans faute, qui ouvre droit à réparation. Donc, devant le

refus qui renvoie à l'inadéquation de nombre de nos institutions, peu en phase avec l'affirmation de la société civile, au rang desquelles la justice administrative : le Conseil d'Etat n'admet que depuis peu la notion de responsabilité sans faute, qui ouvre droit à réparation. Donc, devant le

d'occasion. Car le président Le Guehenec eut une place éminente dans la qualification des faits reprochés aux ministres. Il était donc déjà intervenu au fil de cette affaire, contredisant lui-même le principe de « l'autorité de la chose jugée » : deuxième surprise, au-delà du malaise.

Chemin faisant, nous approchons d'une justice politique qui ne dit pas son nom. Le défaut majeur et inquiétant – de la Cour de justice de la République telle qu'elle a été instituée – est de mêler deux pouvoirs qui devraient rester séparés. Si les parlementaires – membres volontaires de la Cour ! – se laissent entraîner, par leurs préjugés ou leurs intérêts politiques partisans – il y a à la Cour une majorité de droite –, à se conduire en justiciers, la démocratie vivra, en France, de nouveau, un de ces épisodes lugubres qu'il serait alors juste de comparer à d'autres entreprises d'exécutions politiques camouflées en actes judiciaires.

La forme, les formes qui ont accompagné la naissance de ce procès sont donc source de malaise. Il en est d'autres, qui touchent au fond du dossier.

Et d'abord ceci : il ne s'agit pas simplement de la pénalisation des décisions politiques, il s'agit de la pénalisation de ces décisions dans le domaine de la santé publique. Dans les pays où existe la conviction de l'efficacité du système de santé, la justice ne s'en fait pas le censeur : tout porte à croire que la France n'entre pas, ou pas encore, dans cette catégorie. Quoi qu'il en soit, il serait bon d'admettre au préalable qu'en matière médicale, le risque n'existe pas ; et que l'aléa fait partie intégrante de tout acte thérapeutique. Le nier serait compromettre la relation médecine-malade.

En outre, deux éléments semblent quelque peu minimisés. Au cœur de l'affaire dite du sang contaminé, il y a ce que Blandine Kriegel appelle la « sinistre exception française » : le fait que la France compte, en proportion, trois à quatre fois plus de personnes contaminées par transfusion, alors que la justice, attachée aux actes de trois ministres, a essentiellement enquêté sur la mise en œuvre des techniques de chauffage (destinées à inactiver les produits transfusés) et sur d'éventuels retards dans la mise en œuvre des tests de dépistage. Mais à l'origine du nombre des transfusés contaminés il y a le fait que la France se situait, ou se croyait, à l'avant-garde de la transfusion sanguine ; et que notre système reposait largement sur une idée rédemptrice du don du sang – d'où sa pratique en milieu carcéral, c'est-à-dire, compte tenu de l'état de nos prisons, à hauts risques – et sur le laxisme dans la sélection des donneurs : la circulaire le réclamant n'a pas été appliquée, sous la pression de ceux qui y voyaient un signe de discrimination.

C'est dire aussi notre responsabilité à tous, politiques, journalistes, militants d'associations, bref, citoyens : devenu nécessaire, dans un irrésistible enchaînement de circonstances dramatiques, ce procès doit maintenant avoir lieu dans la sévérité, sans passion ni mise en scène. C'est la condition pour qu'il soit juste et équitable. Et que le verdict finallement rendu soit incontestable et incontesté.

J.-M. C.

George Bush, ancien président américain

« Je ne veux pas voir la France et les Etats-Unis s'éloigner de plus en plus »

Dans ses mémoires qui viennent d'être publiés en France, celui qui, en 1989, succéda à Ronald Reagan à la Maison Blanche s'explique sur la chute de l'URSS, la guerre avec l'Irak, les rapports entre Washington et ses alliés. Avec son conseiller Brent Scowcroft, il exprime ses inquiétudes sur l'avenir

« Vous qui, d'une crise à l'autre, de la réunification allemande à la dissolution de l'empire soviétique en passant par la crise irakienne, n'avez cessé de consulter vos alliés européens, comment voyez-vous leur continent aujourd'hui, l'intégration européenne, l'avènement de l'euro ? »

— **George Bush** : Pour être tout à fait honnête, je vous dirais que cela m'inquiète un peu. Comment vont se faire les interactions entre nous et cette Europe ? Est-ce que nous allons avoir à traiter avec un vaste bloc commercial qui interdira certains de ses marchés aux produits américains ? Cela m'inquiète parce que nous avons déjà des difficultés avec l'Europe, sur l'agriculture par exemple. Je ne suis pas très, très inquiet, parce que je suis sûr que les Etats-Unis pourront s'arranger avec l'Europe, avec ce qu'elle décidera. Je ne m'inquiète pas vraiment mais, par exemple, et contrairement à beaucoup dans mon équipe, je n'ai jamais pensé que l'euro était la réponse pour stabiliser l'Europe. Je vais être honnête avec vous : il y a même certains aspects de l'euro que je ne comprends pas pleinement. Je ne comprends pas comment cela va se passer quand un pays de l'Union ira mal et qu'il faudra que les autres aillent à son secours...

— **Brent Scowcroft** : Je crois que la plupart des Américains sont ambivalents à l'égard de l'intégration européenne. Moi, je pense que c'est une bonne chose. Je crois qu'il faut que nous, Américains, sachions en profiter pour avoir une perspective plus large, pour avoir une conception plus globale de la communauté atlantique *que forment les Etats-Unis et l'UE*. C'est vers plus d'intégration au sein de l'ensemble de cette communauté atlantique qu'il faut aller. Après tout, ce sont bien l'Union européenne et les Etats-Unis qui devront agir ensemble si l'on veut que l'état du monde soit meilleur pour nos enfants.

— **Mais vous redoutez des conflits d'intérêt croissants entre les Etats-Unis et cette Europe en formation ?**

— **G. B.** : Ce n'est pas la relation entre les deux ensembles qui m'inquiète, les difficultés qui peuvent être créées par tel ou tel aspect de l'intégration européenne, mais les différends que nous pouvons avoir avec tel ou tel des membres de l'Union. Le fait que nous ne soyons pas aujourd'hui aussi proches de la France que nous l'étions à l'époque de ma présidence m'inquiète. A l'évidence, Paris et Washington ont des points de vue différents sur l'Irak. Je ne veux pas voir nos deux pays s'éloigner ainsi de plus en plus l'un de l'autre. Si une telle évolution devait se confirmer, elle renforcerait le camp des isolationnistes et des protectionnistes aux Etats-Unis, ceux qui sont indifférents à nos relations avec nos alliés. Au Congrès, nous avons ainsi une coalition – isolationnistes et de protectionnistes – qui unit des élus de gauche, ceux qui sont proches des

syndicats, des types un peu cinglés, comme Ross Perot, et une partie de la droite républicaine.

— **Vous représentez une manière de faire de la politique étrangère qui n'existe plus. Vous étiez un peu la dernière incarnation de cet establishment – très "Côte est", grandes universités, "Ivy League", comme on dit – soucieux de l'Europe. Aujourd'hui, on a l'impression que la politique étrangère des Etats-Unis est largement aux mains du Congrès, aux mains d'élus qui pratiquent volontiers l'unilatéralisme, qui se comportent comme si l'Amérique était seule, ou à peu près, sur la scène internationale.**

— **G. B.** : Il y a une bonne part de mythe dans cette affaire de l'establishment de la Côte est ; après tout, j'ai passé une bonne partie de ma vie d'adulte au Texas... Je ne crois pas à cette thèse d'une génération ou d'une élite qui aurait dominé la politique étrangère des Etats-Unis. En revanche, je crois que le Congrès est, en effet, coupable de ce que vous dites, essayant de façonner la politique étrangère du pays, passant des résolutions qui n'ont aucun sens, cependant que l'administration n'en fait pas assez pour empêcher cette dérive.

— **Il y a une bonne part de mythe dans cette affaire de l'establishment de la Côte est ; après tout, j'ai passé une bonne partie de ma vie d'adulte au Texas... Je ne crois pas à cette thèse d'une génération ou d'une élite qui aurait dominé la politique étrangère des Etats-Unis. En revanche, je crois que le Congrès est, en effet, coupable de ce que vous dites, essayant de façonner la politique étrangère du pays, passant des résolutions qui n'ont aucun sens, cependant que l'administration n'en fait pas assez pour empêcher cette dérive.**

— **B. S.** : Gorbatchev était vraiment un dirigeant soviétique à part. Aurions-nous eu affaire avec un homme du type Brejnev, on aurait peut-être toujours l'URSS.

— **Justement, quand vous voyez l'état de la Russie d'aujourd'hui, ne pensez-vous pas que Gorbatchev a été trop vite ?**

— **G. B.** : Les choses ne se passent pas comme cela. Quand les gens prennent le goût de la liberté, quand cette chose-là est dans l'air du temps, vous ne pouvez pas vous y opposer, sauf à utiliser massivement la force. C'est ce qui est arrivé à Gorbatchev. Qu'est-ce qu'on pouvait faire nous ? Si, au moment

de la chute du mur, j'avais cédé aux pressions de tous ceux qui, au Congrès ou ailleurs, dans la presse, me disaient d'aller danser avec les manifestants à Berlin, alors je pense que les Soviétiques auraient réagi, ne l'auraient pas permis. Et cela aurait reculé l'implosion de l'URSS.

— **Tout de même, est-ce que les Occidentaux ne portent pas une part de responsabilité dans la situation de la Russie ? C'est nous qui les avons poussés à passer du jour au lendemain à une économie de marché, à importer le modèle américain ? Alors que les Russes n'y étaient aucunement préparés...**

— **G. B.** : Je ne pense pas qu'on ait jamais fait cela, qu'on ait lié notre

aide au passage à une économie de marché, je ne me souviens pas de cela, mais peut-être est-ce parce que je vieillis.

— **Est-ce qu'une Russie qui s'effondre, sur tous les plans, qui n'a toujours pas ratifié l'accord Start II sur le démantèlement des armes nucléaires les plus dangereuses, ne vous paraît pas plus dangereuse que l'ex-URSS ?**

— **G. B.** : Il y a quelque chose d'important ici. Il faut que la France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis continuent à traiter la Russie avec respect. J'ai peur que nous ne fassions pas ce travail-là, cette diplomatie-là. Il ne s'agit pas de leur signer des gros chèques, aux Russes. Ce qui compte, c'est de savoir rester en permanence en

contact avec eux, à tous les échelons, de leur faire comprendre que nous sommes partenaires, que nous savons ce par quoi ils passent, que nous n'essayons aucunement d'en tirer parti.

— **Parlons de l'Irak, de Saddam Hussein. On peut comprendre votre décision d'arrêter la guerre une fois les Irakiens chassés du Koweït en 1991. Mais on a l'impression que les Etats-Unis n'ont jamais vraiment assumé cette décision, qui supposait que vous laissiez Saddam Hussein au pouvoir à Bagdad en connaissance de cause et que vous acceptiez qu'il y reste...**

— **G. B.** : Notre mission, celle que l'ONU nous avait confiée, celle que j'avais donnée à mes généraux, celle que les Britanniques, les Français, la coalition arabe avaient acceptée, était de chasser les Irakiens du Koweït. Je suis toujours très offensé quand on dit : "Bush n'a pas fini le travail." Vous imaginez ce qui se serait passé si l'on avait occupé Bagdad, ne serait-ce que quarante-huit heures ! Il n'y aurait plus eu de coalition arabe, on aurait placé nos gars dans une situation de guérilla urbaine, on n'aurait jamais pu réunir la conférence de Madrid [qui démarra les négociations israélo-palestiniennes], etc.

— **Là où je me suis trompé, c'est, à l'époque, à la fin de la guerre, quand j'ai pensé que Saddam Hussein ne résisterait jamais à une pareille défaite, à une telle humiliation. Je croyais qu'il allait être chassé du pouvoir, qu'il serait dans l'incapacité de s'y maintenir. Et c'était l'opinion de tout le monde alors. Là, j'ai commis une erreur d'analyse.**

— **On vous accuse d'avoir, vers la fin de la guerre, incité les Kurdes et les chiites à se révolter, puis de les avoir laissé tomber...**

— **G. B.** : Là encore, je trouve cette accusation très offensante. Je croyais vraiment que les Irakiens allaient renverser Saddam. Mais nous n'avions jamais eu pour politique de dire aux Kurdes et aux chiites : "Révoltez-vous et on vous aidera à le renverser !" On nous a critiqués, peut-être pas tout à fait à tort, pour n'avoir pas empêché les hélicoptères de la garde nationale d'aller écraser les gens qui se révoltaient.

— **Installez dans un salon du Ritz, en compagnie de Brent Scowcroft, ancien conseiller pour la sécurité nationale et coauteur de ses Mémoires, *À la Maison Blanche, quatre ans pour changer le monde* (éditions Odile Jacob, 600 p., 190 F, ou 29 €), il parle avec toujours autant de passion de ce qui l'occupa le plus à la Maison Blanche : la politique étrangère.**

— **A-t-il payé, en n'étant pas élu pour un second mandat, à l'issue de la campagne de 1992, le fait d'avoir donné l'impression qu'il délaissait le front intérieur ?** *Play, Bush, le grand sportif*, dit qu'il n'en croit rien, simplement que Bill Clinton a mené une bonne campagne et que lui n'a pas convaincu les Américains que la reprise était là, au coin de la route. Une reprise qui fait toujours la bonne fortune du même Clinton.

AI. F.



ILLUSTRATION THIERRY DABY

Une vie d'Américain



GEORGE BUSH

si au coin des lèvres, bref la touche texane pour bien montrer, précisément, que George Herbert Walker Bush n'est pas que le représentant de la veille élite de Nouvelle-Angleterre.

— **Installez dans un salon du Ritz, en compagnie de Brent Scowcroft, ancien conseiller pour la sécurité nationale et coauteur de ses Mémoires, *À la Maison Blanche, quatre ans pour changer le monde* (éditions Odile Jacob, 600 p., 190 F, ou 29 €), il parle avec toujours autant de passion de ce qui l'occupa le plus à la Maison Blanche : la politique étrangère.**

— **A-t-il payé, en n'étant pas élu pour un second mandat, à l'issue de la campagne de 1992, le fait d'avoir donné l'impression qu'il délaissait le front intérieur ?** *Play, Bush, le grand sportif*, dit qu'il n'en croit rien, simplement que Bill Clinton a mené une bonne campagne et que lui n'a pas convaincu les Américains que la reprise était là, au coin de la route. Une reprise qui fait toujours la bonne fortune du même Clinton.

Propos recueillis par Jean-Marie Colombani et Alain Frachon

Nicole Notat, secrétaire général de la CFDT, au « Grand Jury RTL-« Le Monde »-LCI »

« Les relations sociales ne sont pas toujours aussi développées dans le public que dans le privé »

— **Le congrès de la CGT a montré que, lorsqu'on parle des 35 heures, les salariés du privé sont plutôt pour, mais que ceux du public sont plutôt réservés...**

— C'est une réalité que l'on ne rencontre pas seulement quand on parle du temps de travail, mais aussi quand il est question des retraites... Paradoxalement, les relations sociales, la pratique de la négociation, du contrat, l'acceptation du compromis pour traiter des choses qui sont communes aux chefs d'entreprise et aux salariés ne sont pas toujours aussi développées dans le public que dans le privé. Dans le privé, on prend mieux en considération les choses comme elles sont ; on fonctionne moins sur la représentation ; on prend la réalité comme elle est, on l'analyse et on fait des propositions, soumises à négociation. Dans le public, il y a encore des progrès à faire.

— **Même dans le privé, cependant, on ne peut pas dire que**

les 35 heures avancent beaucoup... — Nous avons comptabilisé, à ce jour, 5 000 accords d'entreprise – 2 900 accords "Robien" et 2 000 ou 2 100 accords "Aubry" –, qui concernent 600 000 salariés. Ce sont des accords d'entreprise, où la réduction de la durée du travail est devenue effective et où l'on peut évaluer ses résultats. Nous prenons en compte les accords passés dans le cadre de la loi Robien, parce qu'ils ont anticipé sur la dynamique de la réduction de la durée du travail et qu'ils étaient inspirés par la même philosophie que les négociations qui ont lieu en ce moment.

— **Combien d'emplois l'ensemble de ces accords ont-ils créés ?**

— Ils ont créé 50 000 emplois, et on peut estimer qu'ils en ont sauvé 20 000. Cent trente branches auront négocié d'ici la fin du mois de mars : cela, c'est donc le privé. Aujourd'hui, il n'y a pas encore énormément d'accords au niveau des branches : on en est à quarante ac-

cords, dont nous avons signé vingt-six, ce qui veut dire qu'il y a encore de la marge. Si ces branches terminent leur négociation fin mars, il va y avoir une multiplication d'accords d'entreprise, qui sont nécessaires parce qu'un accord de branche ne crée pas, par lui-même, la réduction de la durée du travail.

— La réduction de la durée du travail va devenir une réalité dans le secteur privé, et, contrairement à tous les pronostics catastrophiques qu'on a pu entendre sur l'« erreur » de cette réduction, je crois que nous serons en capacité de faire un bilan qui ira bien au-delà de ce que, les uns et les autres, nous espérons en matière de développement du dialogue social et de modernisation des entreprises. Après tout, si elle est plus performante sur son terrain et si les salariés y trouvent un bénéfice en termes de nouveaux équilibres entre leur temps de travail et le reste de leur vie, tant mieux !

— **Les discussions préalables à la seconde loi ne sont-elles pas, tout de même, plus tendues ?**

— Nous avons une demande préalable, c'est que la seconde loi s'attache à préserver le mode d'emploi actuel, qui fait que la réduction de la durée du travail est

effective et qu'elle ne se transforme pas en nombre d'heures supplémentaires à due concurrence de la réduction légale. C'est un préalable sur lequel nous ne pourrons pas transiger. Il serait quand même assez paradoxal qu'au moment où l'on affiche la réduction du temps de travail, avec de l'annualisation et, donc, des conditions plus flexibles d'utilisation des salariés dans la semaine, dans le mois ou dans l'année, on ait besoin d'heures supplémentaires en plus !

— Quant au SMIC, ce serait, là aussi, un contresens d'imaginer, demain, deux SMIC dans ce pays. Peut-on imaginer qu'à travail égal il n'y ait pas salaire égal pour les smicards, alors qu'il y aura salaire égal pour d'autres classifications ? Ce n'est pas envisageable. Il ne s'agit pas d'un durcissement ; il s'agit de créer les bonnes règles du jeu, qui permettront aux négociations de se développer dans de bonnes conditions.

— **Que s'est-il passé chez PSA ? Pourquoi le projet d'accord a-t-il été rejeté par les syndicats ?**

— Il faut se replacer dans le contexte de Peugeot, entreprise où la négociation sociale n'avait pas de grandes traditions. Dans un contexte où la concurrence est forte, avec, en arrière-plan, des problèmes lourds à résoudre – la pyramide des âges –, l'équilibre est dur à trouver. Dans un secteur où la pénibilité du travail est forte, quand on annonce encore plus de flexibilité pour plus de productivité, pour plus d'utilisation des équipements – par exemple l'ouverture le samedi –, cela fait un choc sur la tête des salariés. Eh bien, c'est l'occasion, pour les négociateurs, d'aller discuter, à la fois, avec les salariés et avec le patronat ! »

Propos recueillis par Patrick Jarreau, Olivier Mazerolle et Pierre-Luc Séguillon

DISPARITIONS

Wassily Leontief

Prix Nobel d'économie et maître en méthodologie

L'ÉCONOMISTE Wassily Leontief est mort à New York vendredi 5 février à l'âge de quatre-vingt-treize ans. Considéré comme un maître en méthodologie, reconnu pour sa fécondité dans une approche de l'économie sachant combiner études de faits, modélisation et théorisation contrôlée, Wassily Leontief, qui a professé au total pendant quarante-quatre ans à Harvard, avait tenu à poursuivre ses recherches à l'université de New York jusqu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Il est décédé dans le centre médical de cette institution.

C'est en 1973 que Wassily Leontief, d'origine russe mais installé aux Etats-Unis depuis le début des années 30, avait reçu le prix Nobel de sciences économiques pour l'ensemble de ses travaux sur l'analyse interindustrielle. Mais c'est en 1971, dans un discours prononcé devant l'American Economic Association, dont il avait pris la présidence un an plus tôt, que ce théoricien de l'économie avait présenté la forme la plus achevée de son étude sur les *input-output* (entrées-sorties), qui devait lui valoir cette récompense suprême.

Le grand œuvre de Leontief réside dans ce fameux tableau reliant les flux d'entrée (*input*), à savoir les facteurs de production, aux flux de sortie (*output*) correspondant à ce qui est produit. Son idée de base consistait à mettre au point une représentation globale de l'économie permettant d'étudier les interdépendances entre les différents secteurs de cette même économie. Un concept dont il élargira progressivement l'application à des domaines aussi divers que le

commerce extérieur, l'analyse des effets du désarmement, les problèmes d'environnement, voire le changement technologique, soulignent Michel Beaud et Gilles Dosset (La Pensée économique depuis Keynes, Seuil-Economie, 1996).

Né en 1906 à Saint-Pétersbourg, jeune diplômé (à dix-neuf ans) de l'université de cette ville devenue Leningrad, Wassily Leontief quitte rapidement la Russie pour étudier en Allemagne. Il effectue en 1931 une mission d'un peu plus d'un an en Chine, avant de s'installer aux Etats-Unis, d'abord au National Bureau of Economic Research de Washington, puis à l'université de Harvard où il est nommé professeur en 1946. C'est à partir de cette date et jusqu'en 1972 qu'il dirigera le Harvard Economic Research Project avant de rejoindre en 1976, trois ans après avoir reçu son prix Nobel, l'université de New York, dont il dirigera l'Institut d'analyse économique jusqu'à la fin de sa longue carrière.

L'ANALYSE INTER-INDUSTRIELLE

Ses premiers articles publiés dans des revues économiques allemandes et américaines, aussi bien sur l'économie de la Russie que sur l'analyse statistique de l'offre ou de la demande, avaient permis à Wassily Leontief de se distinguer très tôt dans l'art de combiner réflexion théorique, travail statistique et maîtrise de l'outil mathématique. C'est ce savant dosage qui devait lui permettre de déboucher sur le concept d'analyse interindustrielle qui lui valut le prix Nobel. En s'appuyant sur un travail théorique et

statistique très lourd pour l'époque, compte tenu de la faible puissance des ordinateurs, il étudia concrètement les relations entre les différentes branches de l'industrie. A travers l'analyse des coefficients techniques s'appliquant à ces différents domaines, il construisit une matrice des relations établies entre quarante-quatre secteurs industriels, en évaluant les flux d'entrées et de sorties de chacun d'eux par rapport aux autres secteurs et en calculant les différents coefficients existant entre eux.

C'est à partir de cette matrice de base interindustrielle, améliorée au fur et à mesure que se renforçaient les capacités de calcul des ordinateurs, que Wassily Leontief a pu augmenter le nombre des secteurs étudiés, élargir son étude aux achats et ventes effectués à destination des ménages, des administrations, étudier dans le temps les variations des coefficients techniques, calculer de nouveaux multiplicateurs de production. C'est en s'appuyant sur ce concept qu'il développa, en 1953, le fameux « *paradoxe de Leontief* » selon lequel les exportations des Etats-Unis seraient plus « *intensives en travail* » et moins « *intensives en capital* » que leurs exportations. Une théorie qui prenait le contre-pied des théories développées jusque-là.

Serge Marti

■ LE ROI HUSSEIN de Jordanie est mort d'un cancer, dimanche 7 février, à Amman. Il était âgé de soixante-trois ans (lire pages 2 et 3 et notre éditorial page 15).

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

— M. Jérôme CHOUCHAN et Mme MASAKO KOMAMURA, ont la joie d'annoncer la naissance de

Noé,

frère de Sagam, le 2 février 1999, à Tokyo.

Anniversaires de naissance

— Entre Naisey et Paris : 60 ans. 9 février 1999. Joyeux anniversaire,

Hélène.

Michel, Alexandra, Blandine.

« Vieillir, c'est organiser sa jeunesse au cours des ans. »

Thierry.

Certains, académiquement, d'autres rugissants, les tiens,

allègement.

Man' Pa', Mas de Littré, Lot.

Décès

— Jean-François Combe, président du Cesi. Marie-Odile Pautel, vice-présidente, Jacques Bahry, directeur général, Le personnel du Cesi, Aquitaine-Poitou-Charentes, Le comité de direction, et l'ensemble du personnel du Cesi, ont la douleur de faire part du décès de

Mouloud AIT ALI, directeur du Cesi, Aquitaine-Poitou-Charentes

dans sa 58^e année, le vendredi 5 février 1999.

Nos remerciements pour l'œuvre accomplie.

Mouloud Ait Ali était directeur du Cesi Aquitaine-Poitou-Charentes depuis 1978 après avoir été formateur au Cesi.

Il a créé la formation d'ingénieur à Bordeaux et à Angoulême.

Précédemment il avait été chargé de mission au service de la participation de la direction régionale de Bordeaux du ministère du travail.

Il était diplômé de l'Institut des sciences politiques de Bordeaux (1965) et licencié en droit. Il était chevalier de l'ordre national du Mérite.

SOUTENANCES DE THÈSE
83F TTC - 12,65 € la ligne
Tarif Etudiants 99

— Alain et Sonia, Serge et Jeanine Scibor, et leurs enfants, Mme Colette Chevallier, Claude Chevallier, Chantal Peauducer et Bruno, Ses amis, ont la douleur d'annoncer le décès de

Brigitte CHEVALLIER, à l'âge de quarante-cinq ans.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité, mercredi 10 février, au cimetière intercommunal de Bondy (Seine-Saint-Denis).

Cet avis tient lieu de faire-part.

[Brigitte Chevallier travaillait au *Monde* depuis 1982, au sein du service de la correction. Au journal comme ailleurs, chacun a pu apprécier sa gentillesse et sa disponibilité constante envers les autres. Ses collègues, consternés, expriment à sa famille leur infinie tristesse et toute leur sympathie. La direction du journal s'associe à ces condoléances navrées.]

— Mme Sabine Chouchan, son épouse, Catherine Chouchan, M. et Mme Jean-Eric Chouchan, M. et Mme Laurent Chouchan, ses enfants, Benjamin, Jules, Margaux, Ferdinand, Léonard, ses petits-enfants, M. et Mme Jean-Claude Chouchan, M. et Mme Gérard Chouchan, M. et Mme Claude Barki, leurs enfants, Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Patrick CHOUCHAN, survenu le 6 février 1999 à l'aube de son soixante-quatorzième anniversaire.

Les obsèques auront lieu mardi 9 février.

On se réunira à l'entrée principale du cimetière parisien de Bagneux à 15 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, avenue Paul-Doumer, 75116 Paris.

— Solange et Charles Najman, Esther Welger-Barboza et leurs amis vous invitent à rendre hommage à

Maurice NAJMAN,

décédé le jeudi 4 février à l'hôpital Broussais.

Nous nous réunirons au cimetière de Bagneux, le mardi 9 février à 15 h 45.

Rendez-vous porte principale.

Nous resterons ensemble de 20 h 30 à l'aube, à l'Élysée-Montmartre.

« En ma douleur si on cherche bien et finement, on trouvera que le plaisir s'y prélassé ; donc elle durera, puisqu'elle a de quoi se supporter. Car sans plaisir, la douleur, je crois, se retire de nous. »

(Le Monde du 6 février.)

— Marie-Maxence et Laurent Girerd, Alexandre Kovatcheff, M. et Mme Michel Galloni d'Istria et leurs enfants, M. et Mme Marc Galloni d'Istria et leurs enfants, et la douleur de faire part du décès, survenu le 26 janvier 1999, à l'âge de soixante et un ans, de

Françoise GIRERD, née GALLONI d'ISTRIA.

Tous ceux qui l'ont connue et aimée sont priés d'assister ou de s'unir d'intention à la messe qui sera célébrée le jeudi 11 février, à 14 h 30, en la chapelle du cimetière du Père-Lachaise, à Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

— Nadine, Marcel et Stéphanie remercient l'amour que vous avez su partager autour de

Frédéric,

parti vers le soleil.

M. et Mme Benguigui Marcel, 7, allée du Bois, 78360 Montesson.

Anniversaires de décès

— Le 8 février 1998,

Bernard BERRIER

nous quittait.

Tous ses amis qui l'ont tant aimé se souviennent. Car ne meurent que ceux que l'on oublie.

« J'ai serré très fort les yeux pour le retenir pour le garder en moi, puis je les ai ouverts tout grands pour me présenter de nouveau devant le monde. »

— Il y a vingt ans, le 7 février 1979, le professeur

François POTTON, médecin des Hôpitaux, quittait sa famille.

Elle demande à tous ses amis de penser à lui.

Souvenir

— Il y a six mois, le 9 août 1998, disparaissait à Ajaccio

Charles ROUSSEL.

Sa femme, Viviane, demande à tous ceux qui l'ont connu, donc apprécié et aimé, de penser à lui en ce jour.

Nous resterons ensemble de 20 h 30 à l'aube, à l'Élysée-Montmartre.

« En ma douleur bien et finement, on trouvera que le plaisir s'y prélassé ; donc elle durera, puisqu'elle a de quoi se supporter. Car sans plaisir,

la douleur, je crois, se retire de nous. »

(Le Monde du 6 février.)

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 h
Permanence le samedi jusqu'à 16 heures
Depuis 1894
27, rue du 4-Septembre, Paris 2^e
Tél : 01.47.42.70.61

NOMINATIONS

COUR DES COMPTES

Jean-Pierre Teyssier, ancien président de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), a été nommé conseiller maître en service extraordinaire à la Cour des comptes, lors du conseil des ministres de mercredi 3 février.

[Né le 26 juillet 1940 à Niort (Deux-Sèvres), Jean-Pierre Teyssier est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA (1965-1967). Il a été notamment secrétaire général de TF 1 (1981-1983), directeur de la production et de la distribution de la Compagnie luxembourgeoise de télévision (1983-1986), chargé de mission auprès d'Edouard Balladur, ministre de l'économie (1986-1988), PDG de la Société du Loto national (1987-1989), délégué général à la communication auprès de Jacques Chirac, maire de Paris (1989-1991), conseiller auprès du PDG d'Eurocom, devenu Euro-RSCG (1991-1994). Depuis juillet 1994 et jusqu'au 20 janvier, Jean-Pierre Teyssier était président de l'Institut national de l'audiovisuel (INA).]

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

François Lemasson a été nommé gouverneur du Crédit foncier de France, lors du conseil des ministres de mercredi 3 février. Il succède à Jérôme Meyssonnier, dont le mandat de trois ans n'a pas été renouvelé (*Le Monde* du 3 février).

[Né le 11 décembre 1943 à Hanoï (Vietnam), François Lemasson est diplômé de l'École polytechnique et de l'École supérieure d'électricité, ancien élève de l'ENA (1975-1977). Il a été notamment conseiller technique au cabinet de Pierre Mauroy, premier ministre (1981-1982), attaché financier au Caire (1982-1984), avant d'occuper diverses fonctions à la direction du Trésor (1984-1989). Il a été ensuite directeur général adjoint de la Caisse centrale de coopération économique, devenue en 1992 la Caisse française de développement (1989-1993), PDG du Comptoir des entrepreneurs (1993-1995). Directeur général du Consortium de réalisation (CDR) de septembre 1995 à fé-

vrier 1998, François Lemasson était, depuis février 1998, président du directoire de cette structure qui a repris les actifs sortis du bilan du Crédit lyonnais.]

DIPLOMATIE

Hubert Forquenot de La Fortelle a été nommé ambassadeur auprès de la Conférence du désarmement à Genève, en remplacement de Joëlle Bourgois, nommée ambassadrice auprès de l'OCDE, par décret publié au *Journal officiel* du 3 février.

[Né le 28 février 1942 à Paris, Hubert Forquenot de La Fortelle est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA (1965-1967). Il a été notamment attaché au cabinet de Pierre Mauroy, premier ministre (1981-1982), attaché financier au Caire (1982-1984), avant d'occuper diverses fonctions à la direction du Trésor (1984-1989). Il a été ensuite directeur général adjoint de la Caisse centrale de coopération économique, devenue en 1992 la Caisse française de développement (1989-1993), PDG du Comptoir des entrepreneurs (1993-1995). Directeur général du Consortium de réalisation (CDR) de septembre 1995 à fé-

vrier 1998, François Lemasson était, depuis février 1998, président du directoire de cette structure qui a repris les actifs sortis du bilan du Crédit lyonnais.]

Serge Smessow, ambassadeur au Kazakhstan, a été nommé ambassadeur au Kirghizstan en résidence à Almaty, en remplacement d'Alain Richard, par décret publié au *Journal officiel* du 5 février.

[Né le 11 décembre 1943 à Hanoï (Vietnam), François Lemasson est diplômé de l'École polytechnique et de l'École supérieure d'électricité, ancien élève de l'ENA (1975-1977). Il a été notamment conseiller technique au cabinet de Pierre Mauroy, premier ministre (1981-1982), attaché financier au Caire (1982-1

ENTREPRISES

LE MONDE / MARDI 9 FÉVRIER 1999

EURO L'arrivée de la monnaie unique a relancé le débat sur les frais prélevés par les banques. Les dirigeants politiques et monétaires européens ainsi que les associations

de consommateurs dénoncent des tarifs trop élevés et expriment leurs craintes de voir les institutions financières profiter du passage à l'euro pour augmenter leurs marges.

● **MALGRÉ LA DISPARITION** du risque de change entre devises européennes, les commissions perçues par les banques lors des opérations de conversion n'ont guère baissé.

● **LES VIREMENTS TRANSFRONTALIERS** font eux aussi apparaître de grandes disparités entre établissements financiers de l'Euroland. ● En France, banquiers, consommateurs

et pouvoirs publics doivent s'atteler à régler dans les mois qui viennent le problème spécifique du « ni-ni » : ni tarification des chèques ni rémunération des dépôts.

Les dirigeants européens dénoncent des frais bancaires trop élevés

Un mois après le lancement de la monnaie unique, son emploi par les particuliers reste marginal.

La Commission de Bruxelles a annoncé des mesures pour forcer les banques à faciliter l'utilisation de l'euro et à réduire les tarifs excessifs

L'ARRIVÉE de l'euro a eu comme conséquence immédiate de relancer le débat sur les frais pratiqués par les banques. Les autorités européennes, la Banque centrale européenne (BCE), les gouvernements des pays de l'Euroland... et les associations de consommateurs ont dénoncé des tarifs trop élevés et exprimé leurs craintes de voir les banques profiter du passage à l'euro pour augmenter leurs marges.

Pourtant, rien n'a encore vraiment changé pour le citoyen, ni pour le paiement par chèque, ni pour les opérations internes. Les transactions en euros restent marginales. Les commerçants sont plutôt réticents : « Pas de paiements en euros », mentionnent par exemple des autocollants réalisés par des banques néerlandaises apposés sur des vitrines de commerçants ! Au-delà de l'anecdote, les demandes de particuliers pour obtenir des chèques en euros restent faibles. Les paiements en euros effectués hors du pays d'origine sont facturés très cher – parfois plus cher que le montant du règlement lui-même.

« On ne peut pas, en un jour, transformer des systèmes de paiement à 99 % nationaux en système européen, d'autant plus que les habitudes culturelles des clients sont très différentes », indiquait Pierre Simon, président de l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (Afecel), dans un entretien aux *Echos* du 4 février. « On a présenté début janvier l'euro comme la monnaie des entreprises, celle de la gestion des patrimoines, et cela ne change strictement rien pour le consommateur, sauf la suppression voire la baisse des commissions de changes, ce qui n'est pas le cas », s'insurge Pierre Marleix, président de FO Consommateurs et rapporteur du collège des consommateurs au sein du Centre national de la consommation. « Nous devons donc signaler tous les pro-

Comparaison des tarifs des banques en Europe					
	FRANCE	ROYAUME-UNI	ALLEMAGNE	BELGIQUE	PAYS-BAS
RÉMUNÉRATION	0 %	0,2-0,4 %	0-0,5 % (1)	0,5 % (> 5 000 F)	0,5 %
COMMISSION DE COMPTE	gratuite	gratuite (si solde > 0)	15 F/mois	30F/an	gratuite
RELEVÉS DE COMPTE	gratuits	gratuits	frais de timbres	frais de timbres	gratuits
BANQUE À DISTANCE	abonnement ou communication surtaxée	gratuite	gratuite	gratuite	gratuite
DÉCOUVERT (autorisé)	15-17 %	50-90 F/mois + 16-18 %	10-12 %	15 %	13 %
CARTES : • de débit • de crédit	140-240 F (2) peu développées	gratuite 90-120 F/an	35 F peu développées	40-130 F peu développées	gratuites 100-170 F/an
TRANSACTIONS • paiements • cartes de crédit	gratuits (3)	gratuits	1,2-2 F/transaction	0,8 F/transaction manuelle (5) 8 F/retrait distributeur	gratuits
INCIDENTS DE PAIEMENT	150-300 F	240 F	50 F	peu de rejets, pas de tarification spécifique	
JOUR DE VALEUR	j-1/j+1/3	j-1/j+1/3 (chèques)	j/j+1	j-1/j+1	j-1/j+1

(1) Selon les banques, (2) Hors Carte Première, (3) Sauf vir. permanents (6 F) et occasionnels (18-40 F), (4) Hors réseau de la banque, (5) 30 F pour les 48 premières transactions, 0,8 F par paiement carte

Source : Deloitte & Touche Consulting group/Brixton Associés

blèmes liés à l'euro », ajoute M. Marleix.

Si les banques ne sont pas suffisamment obéissantes, les autorités de Bruxelles n'hésiteront pas à réglementer, a prévenu Yves-Thibault de Silguy, le commissaire européen aux affaires économiques, monétaires et financières.

● **Les commissions de change.** L'arrivée de l'euro supprime de fait tout risque de change entre les onze pays qui ont adhéré à l'euro, ce qui devrait en théorie faire baisser les frais. Mais les risques de change ne représentent en moyenne que 20 % des commissions réclamées par les banques lors des opérations de change. Wim Duisenberg, président de la Banque centrale européenne (BCE), a lancé mi-janvier les banques en « déplorant de devoir payer des commissions de change excessivement élevées ». La sous-commission monétaire du Parlement européen, portant sur six pays (Allemagne, Belgique, Italie, Espagne, Luxembourg, France), les commissions de change s'échelonnent de 1 % pour le Banco Santander espagnol à 3,75 % pour la Commerzbank allemande. Mme Randzio-Platz considère que les banques n'ont pas fait profiter les consommateurs de l'économie qui représente la suppression du risque de change entre les pays de la zone euro, qui devrait se situer entre 20 et 50 % de frais en moins. Les responsables bancaires devront s'expliquer lors d'une audition publique devant la sous-commission monétaire, le 16 février, l'ouverture d'une enquête pour établir si des ententes illégales n'ont pas été conclues entre les banques qui continuent à

percevoir des commissions de change dans la zone euro, qui étaient déjà très élevées avant l'euro.

Selon une étude rendue publique jeudi par Christa Randzio-Platz, eurodéputée allemande (SPD) et présidente de la sous-commission monétaire du Parlement européen, portant sur six pays (Allemagne, Belgique, Italie, Espagne, Luxembourg, France), les commissions de change s'échelonnent de 1 % pour le Banco Santander espagnol à 3,75 % pour la Commerzbank allemande. Mme Randzio-Platz considère que les banques n'ont pas fait profiter les consommateurs de l'économie qui représente la suppression du risque de change entre les pays de la zone euro, qui devrait se situer entre 20 et 50 % de frais en moins. Les responsables bancaires devront s'expliquer lors d'une audition publique devant la sous-commission monétaire, le 16 février, l'ouverture d'une enquête pour établir si des ententes illégales n'ont pas été conclues entre les banques qui continuent à

demeurer trop élevées », explique Olivier Eon, chargé des études économiques à la Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie. Par exemple, virer une somme d'argent de France en Belgique coûte 115 francs (17,53 euros) au Crédit lyonnais mais 258,18 francs (39,36 euros) au

Bruxelles cherche à faire pression

La Commission européenne a annoncé, vendredi 5 février, des mesures pour inciter les banques à réduire les frais bancaires et à les présenter plus clairement pour faciliter l'utilisation de l'euro. Bruxelles demande aux banques de publier avant le 31 mars 1999 « un état exhaustif de l'évolution, depuis l'introduction de l'euro, des frais bancaires facturés pour les échanges de billets et les paiements transfrontaliers par chèque, par virement et par carte dans la zone euro ».

Elle invite les consommateurs à lui signaler – par courrier électronique (europoint@dg15.cec.be) ou par télecopie (00-32-2-295-07-50) – les cas où une banque ne respecterait pas la recommandation qu'elle a émise le 23 avril 1998. Selon ce texte, la conversion des paiements entrants ou sortants libellés en euros ou en unité monétaire nationale sur un compte bancaire doit être gratuite, ainsi que la conversion des comptes. Les banques ne peuvent pas facturer des frais différents pour un même service selon qu'il est rendu en euro ou en monnaie nationale. Elles doivent assurer la transparence de toutes les opérations de conversion et d'échange.

reux, rapide, pour les usagers bancaires entre les différents pays de l'Euroland. L'objectif doit être d'arriver à un « *Target du citoyen* », selon les vœux de M. de Silguy. C'est dans cet esprit que sont menées les réflexions sur le portemonnaie électronique, destiné au paiement des petits achats.

● **Les frais bancaires.** Si l'arrivée de l'euro ne change rien dans l'immédiat à la tarification bancaire générale, la monnaie unique aura à terme pour effet de renforcer la concurrence entre établissements européens. « *La facturation de la tenue de compte des particuliers est très hétérogène en Europe* », révélait l'Afecel à partir de l'étude réalisée par le Boston Consulting Group (BCG). Pour les banques françaises, proches de la moyenne européenne en matière de tarifs, mais avec une qualité de service très supérieure à celle d'autres établissements européens, « *le principal handicap tient au niveau des coûts réels de tenue de compte plus importants que pour leurs concurrentes européennes* », indique l'étude du BCG.

En France, avant 2002, banquiers, consommateurs et pouvoirs publics doivent s'atteler à régler un problème très particulier, qui n'existe dans aucun autre pays : l'évolution du principe du « ni-ni » – ni tarification des chèques ni rémunération des dépôts –, toujours en vigueur. Un groupe de travail présidé par Benoît Jolivet, président du comité consultatif du Conseil national du crédit, s'y active pour trouver des solutions dans les prochains mois et mettre la France au niveau des autres pays de l'Euroland, qui rémunèrent les comptes courants au taux d'environ 0,5 % par an, mais font payer des frais de tenue de compte et notamment l'usage du chèque, qui reste le moyen de paiement préféré du consommateur français.

Pascale Santi

LTCM part à la reconquête des investisseurs

CERTAINS FINANCIERS n'ont décidément peur de rien. L'Américain John Meriwether, qui a conduit Long Term Capital Management (LTCM), l'un des plus gros fonds spéculatifs (*hedge fund*), au bord de la faillite à l'automne 1998, fait à nouveau le tour des investisseurs qui lui avaient permis de lancer cette machine à spéculer. Le fonds a été sauvé en septembre 1998, sous l'égide de la Réserve fédérale, par quatorze banques américaines et européennes, qui ont injecté 3,6 mil-

sauvetage leur participation dans LTCM. Les clients qui ont confié de l'argent à M. Meriwether au moment où il a créé son fonds n'ont rien perdu dans la débâcle de septembre. Plusieurs mois auparavant, les gérants du fonds leur avaient rendu leur mise de départ – et plus s'ils le souhaitaient – et ne continuaient à gérer que les plus-values. Ils n'ont toutefois pas encore commencé à lever ce capital.

M. Meriwether était à Genève au début du mois de janvier. Il y a

autres financiers – l'autre Prix Nobel du fonds, Robert Merton, et James McEntee – devraient aussi quitter l'entité, a indiqué un proche du fonds à Bloomberg.

CONDITIONS DE SORTIE

Informées de la démarche prospective et des intentions de John Meriwether, les quatorze banques qui ont participé au sauvetage du fonds n'ont pas encore totalement arrêté leur stratégie. Les banquiers se sont réunis à New York, jeudi 4 février, pour discuter de l'avenir du fonds. Ils doivent notamment définir dans quelles conditions le pool de banques « sauveteuses » pourra sortir du capital du fonds. Des contacts infructueux avaient déjà eu lieu au moment de la débâcle de LTCM, avec des investisseurs comme Warren Buffett, l'assureur AIG ou le prince saoudien Al Waleed.

La réunion du 4 février avait également pour but de donner des informations aux banquiers sur la réduction de l'exposition financière du fonds. « Je ne suis pas inquiet sur la perspective de ce placement et je suis certain que, à terme, il peut être rentable, mais vis-à-vis de mes actionnaires, je me sentirai plus à l'aise lorsque je pourrai leur dire que nous n'avons plus rien dans LTCM », indiquait récemment le patron d'une des banques françaises, qui a dû participer au sauvetage. De fait, depuis qu'il a investi dans le fonds, le groupe de sauvetage a vu son investissement se valoriser de 11 %, après avoir réglé les commissions de gestion que continuent de toucher les partenaires du fonds.

LA COUR DE CASSATION a confirmé, vendredi 5 février, que le déroulement des procédures de sanction devant la Commission des opérations de Bourse (COB), contredit la Convention européenne des droits de l'homme (*Le Monde* daté 7-8 février). Les lourdes sanctions prises par la COB contre le financier Jean-Marc Oury sont donc annulées.

Il faut considérer que, par analogie, l'arrêt remet en cause le fonctionnement des autres autorités administratives indépendantes, par exemple le Conseil de la concurrence ou le Conseil supérieur de l'audiovisuel ? Chacun exerce un pouvoir de sanction et bénéficie d'un rapporteur doté de pouvoirs d'instruction. L'article 6 de cette convention exprime le droit pour toute personne de bénéficier d'un tribunal impartial. Cette exigence implique que l'instruction et le jugement d'une affaire soient exercés par des personnes distinctes. En effet, si l'on permet au juge qui instruit une affaire de la juger dans la phase ultérieure de la procédure, il transporte son opinion dans l'acte de jugement, corrompant celui-ci. Cette règle s'impose alors même que les personnes considérées conservent leur volonté d'impartialité. Ce que l'on appelle l'impartialité objective concerne l'organisation même des juridictions.

Dans la perspective européenne, la COB est traitée comme une juridiction. Elle doit donc respecter le principe d'impartialité, alors qu'en droit français la loi, le Conseil constitutionnel et le Conseil d'Etat n'voient qu'une autorité administrative, une analyse qui n'est pas celle de la Cour de cassation. Son arrêt est très clair. Il approuve l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 7 mai 1997. Celui-ci avait

annulé les sanctions prononcées par la COB contre M. Oury, car les juges avaient relevé que « l'un des membres de la Commission, nommé rapporteur, a été chargé de procéder à une instruction sur les faits avec le concours des services administratifs et à toutes les investigations utiles », ce qui lui interdisait de « participer au délibéré ». Pour l'avoir fait, toute la procédure, frappée de partialité, est annulée. A l'avenir, les sanctions prononcées par la COB dans d'autres affaires en cours le seront également.

Faut-il considérer que, par analogie, l'arrêt remet en cause le fonctionnement des autres autorités

ré ? Celui qui peut voter pour infléchir la décision prise à la majorité y participe indubitablement. Mais qu'en est-il de celui qui a voix consultative, c'est-à-dire exprime une opinion qui ne pèse pas dans le décompte des voix, comme le fait le rapporteur du CSA ? Et, plus encore, comment apprécier celui qui assiste au délibéré sans voter du tout, comme au Conseil de la concurrence ? On pourrait soutenir qu'une telle hypothèse n'est pas visée par l'arrêt Oury : participer au délibéré se réduirait à l'acte de voter. Dans ce cas, les procédures devant les autres autorités que la COB peuvent rester inchangées.

Mais est-ce bien dans l'esprit de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme ? En effet, celui qui assiste au délibéré influence sur l'opinion des autres en développant une opinion. Certes, on peut soutenir qu'il se tait. Mais alors pourquoi assiste-t-il au délibéré ? Il faut donc présumer qu'il prend la parole et que, en cela, il peut convaincre les autres juges. La participation à l'élaboration du jugement ne s'exprime pas alors par un vote mais par une influence. Dans son rapport annuel de 1992, la Cour de cassation avait analysé la seule présence du rapporteur du Conseil de la concurrence au délibéré comme attentatoire au procès équitable. Si l'on donne ce sens à l'arrêt Oury, c'est l'ensemble des procédures devant les autorités administratives indépendantes que les pouvoirs publics français doivent revoir.

Marie-Anne Frison-Roche
(professeur à l'université
Paris-Dauphine)

Des performances positives en 1998

En 1998, les fonds spéculatifs, les *hedge funds*, ces placements financiers réservés aux investisseurs fortunés et avertis, ont souffert. Selon la société TASS Management, spécialisée dans l'évaluation de leur performance, le total des fonds investis sous cette forme est passé de 240 milliards de dollars (212 milliards d'euros) en juillet 1998 à 200 milliards fin décembre 1998 (176 milliards d'euros).

TASS constate que 85 fonds sont sortis de sa base de données pendant cette période, soit 6,5 %. Si une petite minorité a fait faillite, la plupart ont choisi d'arrêter leur activité après avoir touché leurs limites de pertes. Seules trois catégories (les fonds asiatiques, les vendeurs à découvert ou les spécialisés sur les marchés émergents) ont enregistré des performances négatives, les huit autres ayant gagné de l'argent (de 23,2 % pour les fonds spécialisés dans les valeurs européennes à 1,83 % pour les fonds exploitant les situations particulières). La performance moyenne s'établit à 2,69 %.

liards de dollars (3,15 milliards d'euros) dans LTCM et en ont pris le contrôle à hauteur de 90 %.

M. Meriwether, qui détient encore 3 % du fonds, et ses partenaires font le tour du monde pour expliquer à leurs clients les raisons qui ont conduit le fonds au bord de l'abîme, et surtout pour préparer une autre campagne. Ils envisagent, indique l'agence américaine Bloomberg, de réunir de nouveaux fonds pour racheter aux banques du groupe de

Sophie Fay
(avec Bloomberg)

Avec la reprise du groupe belge Cockerill, Usinor atteint sa taille européenne

Le sidérurgiste français met en place sa nouvelle organisation

Usinor devait signer officiellement, mardi 9 février, avec les autorités wallonnes, le rachat de Cockerill. Francis Mer, PDG d'Usinor,

POUR USINOR, le défi Cockerill-Sambre commence. Francis Mer, son PDG, devait signer, mardi 9 février, avec les autorités wallonnes l'acte de vente. « Maintenant, la fusion doit se faire très vite. Les personnes doivent connaître rapidement leur responsabilité, leur domaine d'intervention. Compte tenu des investissements lourds que nous avons à réaliser, notamment à Charleroi, tout sera en place dans trois ans », affirme M. Mer.

Longuement préparée, l'intégration de Cockerill et de sa filiale Eko Stahl ne devrait pas, selon M. Mer, poser d'importantes problèmes. « A l'image de Sollac, Cockerill a une identité très marquée. Il est hors de question de la modifier. » Soucieux de s'inscrire dans la réalité belge, le groupe français multiplie les précautions. Tout en rappelant que le gouvernement wallon conservera 25 % du capital de Cockerill pendant cinq ans, il fera entrer au conseil du groupe belge des administrateurs indépendants. Dans sa nouvelle organisation, Usinor a déjà nommé des responsables de Cockerill à des postes clés. De même, Usinor a promis de respecter scrupuleusement le plan social de Cockerill, qui prévoit le départ de 2 000 personnes d'ici à l'an 2000. « Rien ne sera fait au-delà », assure le PDG d'Usinor.

Dans la gestion courante, les contours de la fusion sont déjà tracés. « Les changements sont limités. Nous n'avons aucune envie de centraliser les approches commerciales. Le plus important est de coordonner les interventions, notamment dans

trois domaines où les clients sont mondiaux : l'automobile, l'électroménager et le fer blanc », souligne M. Mer.

La reprise de Cockerill intervient au moment où le marché de l'acier se dégrade très vite. « On ne choisit pas. Quand les occasions passent, il faut les saisir. Cockerill est un sujet majeur pour le groupe », affirme le président d'Usinor. Avec ce rachat, le groupe achève le développement de son dispositif européen. Grâce à ses acquisitions espagnoles et italiennes, il est en mesure de fournir tout le pourtour

Un contrat pour Air Liquide

Le contrat de 1 milliard de francs (152,4 millions d'euros) signé entre Usinor et Air Liquide, pour fournir de l'électricité à Dunkerque à partir d'une centrale alimentée par des gaz sidérurgiques, est-il le premier signe de la dérégulation du secteur ? EDF, qui postulait pour le renouvellement de ce contrat, est en émoi. Usinor figure parmi les tout premiers consommateurs d'électricité. Le groupe sidérurgique nuance la situation : « Il s'agit juste d'un contrat technique. Nous aurions pu le signer il y a trois ans. » Administrateur d'EDF depuis sept ans, Francis Mer se défend de passer à la concurrence : « J'ai dit à EDF qu'il leur fallait évoluer. Nous devons trouver des solutions pour que tout le monde soit gagnant. »

Le groupe a commencé à percevoir, en 1996, cette modification profonde de la réalité économique, entraînant des ruptures de cycle plus rapides qu'aujourd'hui. Pendant deux ans, Usinor a engagé de profondes réflexions sur la stratégie : « qui ont abouti à la décision de se séparer des aciers spéciaux », dit M. Mer. « Avec ou sans Cockerill, nous aurions engagé cette cession. Compte tenu des changements de l'économie, nous n'avons pas les

médiéterraneen et un peu au-delà. Au Nord, il atteint avec Cockerill les marchés scandinaves dont il était absent. Enfin, Eko Stahl, la filiale est-allemande de Cockerill, lui ouvre les marchés allemands et de l'Europe de l'Est, qui vont rêver Francis Mer.

La période d'intenses acquisitions en Europe est achevée. « Pour l'instant, notre priorité est d'améliorer nos comptes. Fin juin, notre structure du bilan doit être revenue à un niveau acceptable avec un ratio d'endettement de 50 % », indique M. Mer. Pour l'avenir, il est moins affirmatif : « Vu notre taille, nous aurions pour l'instant du mal à obtenir de Bruxelles de nous agrandir. Mais, dans les prochaines années, les choses peuvent changer. Le mouvement de concentration va s'amplifier. Les critères pour juger la concurrence ne seront plus forcément les mêmes. La vraie compétition, ce ne sont plus les tonnes mais les prix. La réalité devient virtuelle : il suffit de savoir qu'il existe quelque part dans le monde des tonnes d'acier disponibles à un bas prix pour que tout le marché s'en ressente. »

Le groupe a commencé à percevoir, en 1996, cette modification profonde de la réalité économique, entraînant des ruptures de cycle plus rapides qu'aujourd'hui. Pendant deux ans, Usinor a engagé de profondes réflexions sur la stratégie : « qui ont abouti à la décision de se séparer des aciers spéciaux », dit M. Mer. « Avec ou sans Cockerill, nous aurions engagé cette cession. Compte tenu des changements de l'économie, nous n'avons pas les

moyens de développer trois métiers en parallèle, sauf à en sacrifier un, ce que nous ne voulions pas » soutient le président d'Usinor, qui reconnaît, cependant, que la vente des produits plats lui permettra d'améliorer ses comptes rapidement.

INVENTER D'AUTRES SOLUTIONS

Le changement d'organisation du groupe relève du même esprit, assure le PDG : il serait intervenu même si le groupe n'avait pas repris Cockerill. « La nécessité d'avoir des unités plus petites, plus proches des clients, s'impose. Il faut créer les conditions pour que les gens se sentent responsables, suivent leurs clients, mesurent leur création de valeur. Les technologies de l'information et les mises en réseau nous permettent de fusionner logistique, transports, achats... et de mieux maîtriser nos coûts indirects », souligne Francis Mer. La réorganisation ne se fera pas sans coût social : « 2 000 à 2 500 emplois devraient être supprimés, selon nos calculs. Mais nous sommes incapables de les identifier pour l'instant. »

Alors que la sidérurgie affiche le même problème de pyramide des âges que l'automobile, le président d'Usinor refuse de s'inscrire dans la même logique que les constructeurs. « Nous avons déjà commencé à régler certaines difficultés grâce à notre accord sur le temps choisi, qui nous a permis d'embaucher plusieurs milliers de jeunes. La loi sur les 35 heures peut nous aider à poursuivre ce chemin. Mais nous refusons de recourir à nouveau aux préretraites : il n'est pas raisonnable de continuer à traiter des problèmes sociaux de court terme, en prenant des solutions antagonistes avec nos problèmes de retraite sur le long terme. Nous devons inventer d'autres solutions », conclut-il.

Martine Orange

Motorola tente de reprendre la première place dans la téléphonie mobile

Le groupe conclut des accords avec Cisco et Alcatel

nadien Nortel, le suédois Ericsson et le français Alcatel, ne cachent pas non plus leurs ambitions sur ce marché, devenu le principal moteur de croissance des télécommunications. Selon l'Observatoire mondial des systèmes de télécommunications (Omsc), en 1998, le marché des mobiles a généré 25 % du volume d'affaires mondial, services et produits confondus, estimé à 881,9 milliards de dollars (780 milliards d'euros).

Voyant ses positions remises en cause, Motorola a ressenti la nécessité de contre-attaquer. Outre son accord avec Cisco pour le développement de la prochaine génération, il a annoncé vendredi 5 février un accord de coopération mondiale avec Alcatel. Sur le plan commercial, Motorola mettra à son catalogue les commutateurs du groupe français pour compléter ses propres stations de base.

Cela lui permettra d'offrir une infrastructure complète de réseaux à la norme numérique américaine CDMA, utilisée aux Etats-Unis, tandis que l'Europe a adopté la norme GSM. Dans la recherche et le développement, Motorola et Alcatel travailleront ensemble à la définition d'une autre norme qui donnera naissance à des réseaux de téléphonie mobile mondiaux, et non plus régionaux comme c'est le cas actuellement.

Attendue de longue date par les analystes financiers, cette alliance devrait générer un chiffre d'affaires de 1 milliard de dollars (880 millions d'euros) sur quatre ans pour Alcatel, permettant au groupe français de rétablir l'équilibre d'exploitation de sa division mobile en 1999. Les commutateurs concernés sont ceux de DSC, la société américaine rachetée par le groupe français pour 4,4 milliards de dollars en 1998.

Emmanuel Paquette

En Wallonie, le groupe français est attendu comme le messie

BRUXELLES
de notre correspondant

Le PDG d'Usinor, Francis Mer, doit solennellement remettre, mardi 9 février à Namur, un chèque de 26 milliards de francs belges (4,4 milliards de francs, 670 millions d'euros) à Robert Collignon, le ministre-président socialiste de la région wallonne. Cette somme représente le montant de la prise de contrôle de la majorité des actions du groupe sidérurgique wallon Cockerill-Sambre, première entreprise de la province. La Société wallonne pour la sidérurgie (SWS), établissement public, conservera encore pour un temps limité 25 % du capital de l'entreprise, mais sans minorité de blocage. Lors de l'annonce de l'opération, en septembre 1998, le gouvernement wallon avait été accusé de « brader » ce joyau de l'industrie belge.

COMPLÉMENTARITÉ

Désormais, les polémiques se sont apaisées. Au contraire, on attend l'arrivée d'Usinor à Liège et à Charleroi, principaux sites de production de Cockerill, avec une espérance que le français va devoir éviter de décevoir. Les récents mécomptes d'un autre producteur wallon d'acier, les Usines Gustave Boël de La Louvière, rachetées l'an dernier par le néerlandais Hogovens et qui se trouve actuellement au bord de la fermeture, rendent la position de Cockerill encore plus centrale dans un secteur et une région sinistrés économiquement.

Les dirigeants du groupe français ont fait valoir que les synergies créées par la fusion étaient bénéfiques aux deux parties. Fin janvier, la commission économique du Parlement wallon était conviée à l'usine de Fos-sur-Mer pour la direction d'Usinor, pour se rendre compte in situ

du dynamisme de l'entreprise, notamment en matière de recherche, ainsi que de la qualité des relations sociales. Bernard Serin, le directeur général de Sollac, maintenant disparue avec la réorganisation d'Usinor en centres de profits géographiques (Le Monde du 27 janvier), soulignait la complémentarité entre Fos-sur-Mer, tournée vers les marchés méditerranéens, et le nouvel ensemble Lorraine-Wallonie, proche des consommateurs d'Europe du Nord.

Un autre argument en faveur d'Usinor était l'installation en Belgique d'une antenne de la Socidé, cette filiale du sidérurgiste français spécialisée dans l'aide à la reconversion et à la création d'emplois. Le bureau wallon de la Socidé vient d'ouvrir ses portes à Namur et dispose d'un droit de tirage de 1,2 milliard de francs belges (30,4 millions d'euros, 200 millions de francs) pour accompagner des projets créateurs d'emplois. En Wallonie, la Socidé se donne comme objectif de contribuer, en quatre ans, à la création de 4 000 nouveaux emplois.

On aurait pu penser que le départ de Philippe Delanois, le numéro deux de Cockerill, Wallon bon teint, aurait fait froncer les sourcils à des Belges soucieux de voir leurs nationaux conserver des postes de commande. Il n'en a rien été. Si le quotidien catholique *La Libre Belgique* estime que ce départ marque « la fin d'une époque » et se désole une fois de plus de la fin de la « belgitude » industrielle et économique, ni les syndicats ni le monde politique n'interprètent cette démission comme une reprise en main par les français des leviers de commande d'une entreprise symbolique de l'industrie belge jadis triomphante.

Luc Rosenzweig

La braderie réussie des licenciés de Weil

BESANÇON
de notre correspondant

La cohue, durant cinq jours, fut joyeuse et grave. Joyeuse, parce que de bonnes affaires, ça ne se refuse pas. Surtout quand il s'agit de costumes de marque à 300 francs ou de pulls et chemises à 50 francs. L'ambiance fut grave, aussi : chaque client venu sous le chapiteau de 3 000 m², dressé sur le parking de la société textile Weil à Besançon, savait que les bénéfices de cette braderie de 10 000 pièces de vêtements iraient aux 215 salariés licenciés. Entre compassion et effet d'aubaine, la foule se pressa donc, du 29 janvier au 3 février.

4 000 FRANCS CHACUN

Faute d'obtenir une prime supplémentaire pour les licenciés, après la mise en règlement judiciaire de Weil survenue à l'automne (Le Monde du 12 novembre 1998), le personnel avait adopté, après accord entre direction et syndicats, le principe de cette compensation en nature. A charge, pour les salariés congédiés, de commercialiser les 10 000 articles, avec la perspective de toucher 4 000 francs chacun. Le succès fut tel qu'il fallut, à mi-chemin, débloquer un stock d'apporté de 35 000 vêtements, sur lesquels les « ex-Weil » ne toucheront, cette fois, que 30 % du prix.

Licencié en mars - « mais j'ai plus de chance que

d'autres puisque, moi, je partirai dans le cadre d'un FNE », Michel Girardet, responsable de l'opération, ne cachait pas sa satisfaction. Lui qui avait obtenu le soutien de la mairie (pour le fléchage et les barrières métalliques), de la préfecture du Doubs (pour les formalités administratives), de grandes surfaces et d'un groupe de restauration (pour les repas des vendeurs), du CE de Weil (pour la location du chapiteau) et d'une société privée (pour le prêt de caisses enregistreuses) voyait son « appel à la solidarité » récompensé. D'autant que les cadres victimes du plan social avaient accepté, comme l'avait souhaité la CFE-CGC, de laisser leur part de la retraite aux employés et ouvriers.

Le PDG du groupe, Denis Weil, dressait, lui, un bilan nettement plus mitigé. « L'opération se retourne contre l'entreprise », confiait-il, après avoir reçu des appels d'acheteurs réguliers, mécontents de cette « concurrence » jugée par eux déloyale. « Il s'agit d'un malentendu. Ces 10 000 articles, démodés et dépareillés, tout très ancien, provenaient de stocks d'invendus que nous aurions de toute façon bradés, à des réseaux de soldes. Ce qui explique les tarifs, particulièrement bas. Cette vente, évidemment ponctuelle, n'a causé aucun préjudice à nos clients et au circuit traditionnel de distribution. »

Jean-Pierre Tenoux

Motorola tente de reprendre la première place dans la téléphonie mobile

Le groupe conclut des accords avec Cisco et Alcatel

LES PROCHAINES générations de téléphones portables seront capables de transmettre non seulement la voix, mais aussi des données et des images, via Internet. Le constructeur américain de mobiles Motorola a annoncé lundi 5 février un accord avec son compatriote Cisco, le numéro un mondial des fabricants d'équipements pour réseaux (Le Monde du 6 février), pour développer ensemble cette nouvelle technologie. Les deux partenaires investiront 1 milliard de dollars (885 millions d'euros) sur cinq ans pour développer ce qu'ils espèrent voir devenir la future norme de la téléphonie mobile branchée sur Internet.

« Cette alliance (...) arrive au bon moment dans la course à la convergence entre le téléphone mobile et Internet », a déclaré Bo Hedfors, vice-président de Motorola, à l'agence Bloomberg. L'an dernier, Qualcomm, le concurrent direct de Motorola, et le géant du logiciel Microsoft avaient conclu une alliance dans la même perspective. « Ceci étend la sphère d'influence d'Internet au monde des téléphones sans fil et représente le principal déploiement de services intégrant la voix, les données et la vidéo à partir d'un mobile », relève Don Listwin, vice-président de Cisco.

DÉTRONÉ EN 1998 PAR NOKIA

Pionnier et longtemps numéro un incontesté de la téléphonie mobile, Motorola a été détrôné, en 1998, par Nokia, révèle la société d'études de marché Dataquest dans son dernier classement, publié le 8 février. L'an dernier, c'est le groupe finlandais qui a vendu le plus de mobiles dans le monde (22,9 % de part de marché), devant Motorola (19,8 %). Un peloton d'industriels naguère tournés vers la téléphonie classique, comme l'américain Lucent, le ca-

Activité et résultats provisoires 1998

Chiffre d'affaires : progression de 9 %

Résultat net : progression de 16 %

Le Conseil d'Administration de Colas, réuni le 4 février 1999 sous la présidence d'Alain Dupont, a examiné les chiffres provisoires d'activité et de résultats du Groupe pour l'exercice 1998.

Chiffres clés consolidés

	en millions de francs (chiffres provisoires)	1998	1997	en millions d'euros (chiffres provisoires)	1998	1997
Chiffre d'affaires économique	29 539	26 995		4 503	4 115	
Résultat net	514	451		78,4	68,8	
Résultat net (part du Groupe)	501	433		76,4	66,0	
Capacité d'autofinancement	1 466	1 347		223,5	205,4	

Le chiffre d'affaires augmente de 9 % par rapport à celui de 1997 et atteint 29,5 milliards de francs (4,5 milliards d'euros).

Le chiffre d'affaires économique s'élève à 29,5 milliards de francs (4,5 milliards d'euros) contre 27 milliards de francs (4,1 milliards d'euros) pour l'exercice 1997. Il se répartit en 17,2 milliards de francs (2,6 milliards d'euros) en France métropolitaine et 12,3 milliards de francs (1,9 milliard d'euros) à l'international et l'outremer. Le chiffre d'affaires réalisé en Europe et en Amérique du Nord représente 95 % du chiffre d'affaires total.

L'augmentation du chiffre d'affaires a été obtenue grâce à :

- la prise en compte de l'activité des nouvelles sociétés américaines depuis leur acquisition en avril 1998, soit 1,6 milliard de francs (249

La création publicitaire européenne s'affranchit de la référence au produit

Les Anglais ont encore remporté un grand nombre de récompenses lors du concours des Eurobest 98, qui priment les publicités les plus créatives en Europe. Mais les Portugais et les Néerlandais menacent désormais leur hégémonie

LONDRES

de notre envoyé spécial

Eloge du vide, du blanc, du minimal. A Amsterdam, une affiche blanche suffit à vendre du Tipp-Ex ; à Lisbonne, une farandole de fourmis sur une page blanche, un insecticide ; à Londres, c'est un tapis de bain antiderapant au fond d'une baignoire qui fait la promotion d'une voiture. Ces campagnes révèlent le niveau de sophistication atteint par le marketing en Europe : la publicité ne montre plus le produit pour le faire acheter, elle se contente de jouer avec notre imagination.

C'est justement cette liberté qu'ont voulu récompenser, vendredi 5 février à Londres, les onzièmes Eurobest. Ces trois annonces publicitaires – respectivement conçues pour Tipp-Ex, l'insecticide Raid et la Polo de Volkswagen – comptent parmi les soixante meilleures produites en Europe en 1998, selon un jury de publicitaires qui a évalué, dans quatorze pays, 3 760 publicités, en novembre et décembre 1998.

Ces campagnes signent la fin d'une domination strictement anglaise. Jusqu'ici, les publicitaires londoniens constituaient la référence créative en Europe, la seule capable de faire contrepoids aux déferlantes venues des Etats-Unis. Par un jeu de mots ou une association graphique inattendue, les *hot shops* britanniques (de petites agences spécialisées dans la création) parvenaient à faire oublier la fonction première de la publicité – faire acheter – en divertissant le public par des mini-histoires boursées d'humour, libérées des vieux tics publicitaires comme la démonstration de l'efficacité du produit par exemple.

Certes, la création insulaire a encore été remarquée cette année, mais elle n'est plus le fait que de deux grandes agences londoniennes, BMP DDB et Lowe Howard-Spink, qui se sont octroyé seize prix à elles deux. Les *hot shops* habituellement présentes – comme Bartle Bogle Hegarty ou Leagas Delaney – ont brillé par leur absence.

BMP DDB et Lowe Howard-Spink ont présenté des publicités à l'impact visuel puissant, parfois

délirant, qui utilisent savamment les effets spéciaux. Le film pour la vodka Smirnoff, par exemple, met en scène un détective privé, victime d'hallucinations, qui se retrouve en train de courir, des palmes aux pieds, derrière une blonde dont il ne sait plus si c'est un sex-symbol ou une mameie bedonne (Lowe Howard Spink). Une autre montre un garde immobilisé posté devant Buckingham Palace, des touristes japonais lui parlent, un enfant lui saute au vi-

sage, il ne bouge pas. Seule l'évolution d'une Volkswagen le tirera de son immobilisme (BMP DDB).

Il y a quatre ans, les publicitaires du nord de l'Europe continentale – Néerlandais en tête – ont entrepris de copier les « trucs » anglais. Ils ont utilisé le registre de la vie quotidienne pour planter des décors – le métro, la rue, le canapé du salon, etc. –, en général plutôt tristes, dans lesquels des comédiens, pas franchement beaux, jouent leur propre

rôle sous des lumières crues. Certaines de ces campagnes qui allient une simplicité formelle à beaucoup de dérision ont reçu un Eurobest.

LES FRANÇAIS EN RETRAIT

On retiendra notamment celle conçue par les Suédois de l'agence Forsman & Bodenfors : un enfant âgé d'environ six ans joue au basket sur un terrain coincé entre des immeubles de grande hauteur. Ne parvenant pas à marquer, il va

chercher une échelle. Déséquilibré, il se retrouve accroché au pâquier. La caméra le montre se balançant pendant de longues secondes, suspendu par les bras au-dessus du vide. Le slogan ? Le lait rend les enfants plus forts.

Une autre, réalisée cette fois par des Norvégiens pour une compagnie d'assurances, joue sur le même registre : un couple de retraités partage un modeste repas dans une demeure qu'ils n'ont manifestement plus les moyens d'entretenir. Ils se sourient, ont l'air heureux... même lorsque l'épouse passe son dentier à son mari afin qu'à son tour il puisse croquer dans l'unique biscotte. Et nos compères de sourire de toutes leurs gencives. Message : mieux vaut choisir une assurance qui ne vous fera pas faux bond lors de vos vieux jours.

Si des pays comme les Pays-Bas, le Portugal ou la Suède se posent désormais en alternative à l'école britannique, la France, elle, ne fait pas recette. Même si quelques campagnes réalisées par les agences CLM/BBDO (Kookai) et DDB Advertising ont été récompensées.

Seul un film conçu pour les opticiens Visual par Enjoy Scher La-Farge pouvait prétendre jouer à armes égales avec le meilleur de la création britannique : un petit monsieur pousse la porte d'un magasin de musique. Il tourne, l'air inspiré, au milieu des clients, des musiciens hippies concentrés sur leur instrument. Soudain le silence se fait, l'intrus – qui aurait bien besoin d'une paire de lunettes – vient de se soulager dans un saxophone qu'il a manifestement pris pour un urinoir.

Yves-Marie Labé

Florence Amalou

Le court métrage intéresse les agences

CLERMONT-FERRAND

de notre envoyé spécial

Le Festival du court métrage de Clermont-Ferrand, dont la vingt et unième édition a eu lieu du 29 janvier au 6 février, a conquis son rang de premier festival international du genre. Il devance d'autres manifestations consacrées au court métrage comme les festivals de Figueira da Foz (Portugal), Flickerfest (Australie) ou Uppsala (Suède). Au point qu'une sélection des meilleurs films passés dans la cité du Puy-de-Dôme est traditionnellement présentée en Nouvelle-Zélande, et qu'il est fréquent de citer Clermont-Ferrand comme le « Cannes du court »... Ce premier rang est dû à sa fréquentation – 120 000 spectateurs cette année, contre 118 000 l'an dernier – et à sa coloration internationale : sur quelque 260 courts métrages en compétition, dont la longueur est comprise entre 4 et 44 minutes, figurent deux tiers de films étrangers, qu'ils soient néo-zélandais, tchèques, burkinabés, mauritaniens, estoniens, australiens, britanniques, russes ou italiens.

Le court métrage italien, hôte invité cette année, a connu des hauts et des bas. Très prisé dans les années 30, il est désormais soumis aux aléas des commandes des télévisions. Aujourd'hui, Canale 5, l'une des chaînes du groupe Mediaset de Silvio Berlusconi, diffuse régulièrement des courts métrages ita-

liens, mais à des heures tardives. La télévision publique tente aussi de lui faire de la place dans ses programmes ; la RAI 3 prévoit en effet d'inscrire des courts métrages dans un magazine qui sera diffusé, en mars, en milieu de soirée.

L'aspect international du Festival de Clermont-Ferrand se manifeste aussi dans son « marché du film », avec ses 28 stands (canadien, néo-zélandais, coréen, américain, etc.) au lieu de 18 l'an dernier. Cette profusion offre une vue panoramique et sa coloration internationale attire à la fois les professionnels du cinéma, mais aussi des publicitaires.

REPÉRER UN STYLE, UNE TECHNIQUE

Le spot publicitaire présente en effet une parenté évidente avec le court métrage. Il pratique aussi le format court (quelques dizaines de secondes à deux minutes en moyenne) et use souvent d'effets spéciaux ; enfin, il est grand consommateur de réalisateurs et de comédiens. Le grand prix du Festival du court métrage de Clermont-Ferrand 1998 avait d'ailleurs été attribué à *Ma place sur le trottoir*, de Philippe Pollet-Villard, qui fut auparavant directeur artistique dans la pub.

Rares sont toutefois les agences ou les sociétés de production qui ont compris ce couplage et décidé d'en tirer parti. L'agence Eu-

ro RSCG Babinet Erra Tong Cuong (Euro-RSCG BETC) a dépeché la moitié de ses créatifs, soit trente personnes, à Clermont-Ferrand. Euro-RSCG BETC n'est pas néophyte en matière de courts métrages : sa vidéothèque en comprend plus de 1 200, dont des clips, susceptibles de doper ou d'inspirer la créativité des ses équipes.

« C'est la troisième année que nous nous rendons à Clermont-Ferrand, indique Rémy Babinet, directeur de la création d'Euro-RSCG BETC. L'expérimentation, malheureusement, n'a pas beaucoup de place dans la pub, qui préfère les gens confirmés aux talents neufs. Ici, on a une impression d'improvisation, de réalisme. Les jeunes cinéastes du court maîtrisent les techniques de l'image mais ne sont plus fascinés par elles : cela donne un style et des idées qui confèrent un peu plus d'humanité à leurs films. Ce que souhaitent de plus en plus les annonceurs et les consommateurs. »

Pour l'instant, l'agence n'a pas encore mis la main sur un réalisateur ou des comédiens, mais a repéré au fil des projections, ici un style, là une technique filmique. Les publicitaires savent aussi que les jeunes réalisateurs de court métrage susceptibles de les intéresser ne sont pas insensibles au « confort de tournage » qu'offre la publicité.

Yves-Marie Labé

Quand Mickey et Picsou rencontrent Tom-Tom et Nana pour attirer les annonceurs

MICKEY, Picsou, Tom-Tom et Nana s'associent pour attirer les publicitaires. La France a beau être l'un des pays où la presse pour enfants fait preuve d'une rare créativité, les annonceurs n'ont d'yeux que pour la télévision. Deux groupes concurrents et d'univers différents, Hachette Disney Presse et Bayard Presse, ont décidé de s'unir pour proposer un couplage publicitaire rassemblant six titres pour les 7-12 ans : *Le Journal de Mickey* (1991 exemplaires en diffusion totale payée 1997, selon Diffusion contrôle), *P'tit Loup* (77 355), *Picsou magazine* (226 340), d'une part, *Astrapi* (60 313 exemplaires), *J'aime lire* (179 067) et *Images doc* (89 638) d'autre part. Ces magazines sont lus par 2,7 millions d'enfants de cette tranche d'âge, soit les deux tiers de cette population.

L'alliance peut paraître contre nature. D'un côté, il y a une association à 50/50 de deux grands groupes : Hachette, roi de la presse magazine, et Disney, l'un des symboles de la « World Company » ; de l'autre, un groupe propriété de la congrégation religieuse des assomptionnistes. En réalité, Hachette et Bayard Presse sont déjà associés pour la régie publicitaire et ont des partenariats industriels.

L'APPRENTISSAGE DES MARQUES
« On nous oppose de façon caricaturale », explique Bruno Lé-souef, gérant d'Hachette Disney Presse, rendant hommage à son partenaires et concurrent : « Il y a une tradition de la presse enfantine unique au monde. En France, la culture de la bande dessinée franco-belge s'est croisée avec la créativité de Bayard Presse. Le ludique et l'éducatif ne s'opposent pas. »

Cette exception française a eu de l'influence sur les publications Walt Disney. *Le Journal de Mickey* ne consacre que la moitié de ses pages aux bandes dessinées. Le groupe a créé des publications comme *Bambi* et *Winnie* destinées aux plus jeunes et s'inspirant du modèle français. Depuis, les deux titres ont été lancés par Disney en

Italie. Cette créativité se retrouve chez les autres concurrents, comme Fleurus ou Milan Presse, mais aussi dans la littérature et l'illustration pour la jeunesse, voire dans la création de CD-ROM.

Le couplage appelé « Espace 7-12 ans » prévoit sept insertions par mois pour 231 000 francs (35 220 euros). Pour Pierre-François Colleu, directeur général d'Interdéco, la régie publicitaire d'Hachette Filipacchi Médias, – et ancien de Bayard Presse –, « 7-12 ans, c'est l'âge de l'apprentissage des marques. Et la presse est pratiquement absente. Les investissements publicitaires pour les jeunes représentent 1,6 milliard de francs [240 millions d'euros] à la télévision et seulement 55 millions [8,38 millions d'euros] pour la presse. » Ainsi, la plupart des

marques de jouets ne font pas de publicité dans les journaux.

Conformément à d'autres couplages publicitaires, Interdéco veut attirer les regards des annonceurs sur son efficacité auprès d'un public qu'il peut cibler, contrairement à la télévision. « Notre presse n'est pas connue pour ce qu'elle est, nous voulons démontrer aux annonceurs et aux agences la richesse de notre offre magazine, explique Georges Saneot, responsable de Bayard Presse Jeunesse. La publicité fait partie du paysage, mais on fait attention à ce qu'elle ne soit pas envahissante. C'est aujourd'hui un matériau utilisé dans les écoles. On a des générations de sémiologues chez les enfants. »

Alain Salles

DÉPÉCHES

■ **MUSIQUE** : Rupert Murdoch aurait l'intention d'acquérir le groupe de production et d'édition musicale britannique EMI, pour une somme de 4,2 milliards de livres (6,1 milliards d'euros), a affirmé, dimanche 7 février, l'hebdomadaire britannique *Financial Mail*, qui cite des sources « industrielles ». EMI, qui produit notamment les Spice Girls, avait démenti en novembre 1998 des rumeurs boursières indiquant que Rupert Murdoch était désireux d'acquérir 20 % de son capital. – (AFP)

■ **TELEVISION** : la prochaine édition des 7 d'or sera retransmise sur TF 1, le samedi 2 octobre. *Télé 7 Jours* a confié à la Une la treizième édition de cette manifestation au cours de laquelle sont remis les trophées décernés par les professionnels de la télévision et par le public. TF 1 n'avait plus retransmis les 7 d'or depuis 1990.

■ **Cécile Frot-Coutaz est nommée présidente de Pearson Télévision France**. Elle succède à Michel Bassi, qui a quitté ses fonctions en juillet 1998. Née en 1966, Cécile Frot-Coutaz était adjointe du directeur de la direction européenne des opérations de production de Pearson Télévision.

■ **ETATS-UNIS** : CBS a enregistré une perte de 18,6 millions d'euros (122 millions de francs) en 1998 contre un résultat net de 486 millions d'euros (3,187 milliards de francs) en 1997, a annoncé, vendredi 5 février, le groupe de communication américain. – (AFP)

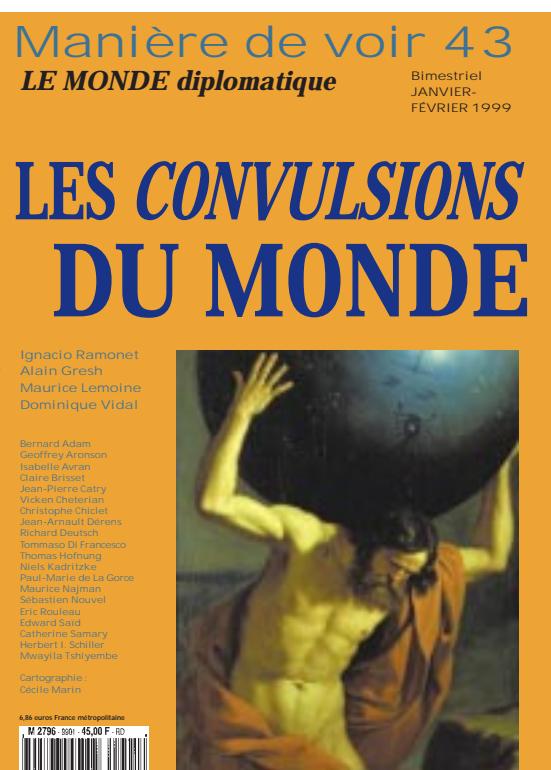
■ **NUMÉRIQUE** : Gilles Galud et Denis Didolla ont été nommés

respectivement aux postes de directeur général adjoint aux programmes et directeur financier de Multithématiques. Filiale de Canal Plus (30,16 %), Havas Images (30,16 %), Tinta (30,16 %) et Part'Com (9,5 %), Multithématiques, dirigée par Michel Thoulose, diffuse sept chaînes dans huit pays auprès de 9,5 millions de foyers abonnés au câble ou au satellite.

■ **INTERNET** : l'intégralité des programmes de France-Inter est diffusée en direct, 24 heures sur 24, sur Internet en RealAudio depuis samedi 6 février. L'adresse du site est www.radio-france.fr

Manière de voir
Le bimestriel édité par

LE MONDE
diplomatique



Un atlas
des
conflits

Les armes de l'Amérique
Poudrière balkanique
Impasse au Proche-Orient
Des crises au tournant
Glossaire, bibliographie, sites Internet...

■ Les autres guerres, par **Ignacio Ramonet**. ■ L'information, atout maître de l'empire américain, par **Herbert I. Schiller**. ■ Révolution militaire pour le XXI^e siècle, par **Maurice Najman**. ■ Pour le « micro-désarmement », par **Bernard Adam**. ■ Double échec pour la non-prolifération nucléaire, par **Paul-Marie de La Gorce**. ■ Comment la Yougoslavie s'est désintégérée, par **Catherine Samary**. ■ La paix américaine en panne en Bosnie, par **Thomas Hofnung**. ■ Les Kosovars dans le piège balkanique, par **Jean-Arnault Dérens** et **Sébastien Nouvel**. ■ Quel statut pour le Kosovo ? par **Tommaso di Francesco**. ■ L'Albanie fragilisée, par **Christophe Chiclet**. ■ Guerre sans fin contre l'Irak, par **Alain Gresh**. ■ Le Golfe, vu de Moscou et de Washington, par **(A. G.)**. ■ Clefs pour une guerre avortée, par **Eric Rousset**. ■ La colonisation, obstacle principal à la paix, par **Geoffrey Aronson**. ■ Aux intellectuels arabes fascinés par M. Roger Garaudy, par **Edward Said**. ■ Pari irlandais sur l'avenir, par **Richard Deutsch**. ■ La Géorgie face à ses minorités, par **Vicken Cheterian**. ■ Chypre victime de la crise des fusées, par **Niels Kaditzke**. ■ L'Afrique des Grands Lacs redessinée, par **Mwayila Tshiyembe**. ■ Spirale meurtrière au Soudan sud, par **Claire Brisset**. ■ La guérilla colombienne rêve d'une paix armée, par **Maurice Lemoine**. ■ Timor-Oriental, vers l'autonomie ? par **Jean-Pierre Catry**. ■ Glossaire, par **Isabelle Avran**. ■ L'hégémonie et le chaos, par **Dominique Vidal**.

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 45 F - 6,86 €

TABLEAU DE BORD

AGENDA

MARDI 9 FÉVRIER

■ **ALLEMAGNE**: statistiques de l'emploi (janvier).
 ■ **FRANCE**: conférence de presse commune de Jean-Claude Gayssot et Dominique Strauss-Kahn sur l'ouverture du capital d'Air France.
 ■ **JAPON**: chiffres de la consommation des ménages (décembre).
 ■ **ÉTATS-UNIS**: estimation de la productivité au quatrième trimestre.

MERCREDI 10 FÉVRIER

■ **FRANCE**: Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, présente le rapport Roché sur le temps de travail dans la fonction publique.

JEUDI 11 FÉVRIER

■ **JAPON**: marchés financiers fermés (jour férié de la Constitution).

VENDREDI 12 FÉVRIER

■ **POLOGNE**: rencontre à Cracovie des ministres de la défense du « triangle de Weimar » (polonais, français et allemand).
 ■ **FRANCE**: balance des paiements (statistiques de novembre, ministère de l'économie). Réerves de change (janvier).

AFFAIRES

INDUSTRIE

■ **BMW**: le constructeur automobile allemand a confirmé, dimanche 7 février, qu'il négociait avec le gouvernement britannique une aide pour sauver sa filiale en difficulté Rover. Par ailleurs, les rumeurs du rachat de BMW par un concurrent ont été démenties par le groupe allemand, après le limogeage du patron Bernd Pischetsrieder (*Le Monde* daté 7 et 8 février).

■ **VOLKSWAGEN**: le patron du groupe automobile allemand, Ferdinand Piëch, a indiqué, dans l'hebdomadaire *Der Spiegel* du lundi 8 février, être toujours intéressé par la reprise d'un constructeur de poids lourds, mais, selon lui, ils sont trop chers pour l'instant.

■ **CHIMIE**: la CFDT a confirmé, vendredi, son intention de signer l'accord de branche sur les 35 heures, finalisé le 26 janvier dans la chimie (250 000 salariés) et rejeté par les autres syndicats.

VALEUR DU JOUR

Delphi quitte le giron de GM

VENDREDI 5 février, Delphi, le premier équipementier automobile mondial faisait ses premiers pas à la Bourse de New York. General Motors, qui contrôlait entièrement Delphi, a proposé 20 % du capital au marché sur la base de 17 dollars (15 euros) par action. Lors de la première séance, l'action a progressé de 8,5 %, jusqu'à 18,43 dollars. De l'aveu même du président de Delphi, J. T. Battenberg III, le prix d'offre avait été volontairement minoré afin d'accroître les chances de succès de cette opération.

En août 1998, General Motors avait annoncé son intention de donner une autonomie progressive à sa filiale. L'introduction en Bourse de 20 % du capital n'est que la première étape. Dans un deuxième temps, General Motors devrait céder le reste du capital de Delphi à ses actionnaires par échange de titres Delphi contre des actions General Motors. Crée en 1994 par le regroupement des différentes filiales d'équipement automobile de General Motors, Delphi a dû opérer une vaste restructuration pour se préparer à cette introduction. Sous l'égide de J. T. Battenberg III, le groupe a fermé une quarantaine d'usines, pour réduire le nombre d'unités de production à 169. Dans le même temps, il a accru son internationalisation. Il est désormais présent dans trente-six pays, et les ventes hors Etats-Unis représentent un tiers du chiffre d'affaires global. Il reste toutefois un défi de taille :

■ **GALLAHER**: la reine Elizabeth II a retiré le brevet de fournisseur royal au fabricant des cigarettes Benson & Hedges. Cette décision a été prise après que la reine eut décidé de ne plus passer de commandes de cigarettes, le fait de fumer n'étant plus prisé par la famille royale.

SERVICES

■ **AIR FRANCE**: la compagnie aérienne et son homologue libanaise, Middle East Airlines (MEA) signeront, jeudi 11 février, une alliance commerciale. Air France et MEA se partageront dès avril l'exploitation commerciale des vols Paris-Beyrouth.

■ **CEGELEC**: le tribunal de grande instance de Nanterre a interdit, vendredi, à Ceglec (16 418 salariés dans 58 établissements) de mettre en œuvre son projet de réorganisation par secteurs, tant qu'elle n'aura pas recueilli l'avis du comité central d'entreprise.

FINANCE

■ **MATIF**: le marché à terme français et son associé, le Chicago Mercantile Exchange (CME), ont signé un accord d'accès croisé avec le Singapour International Monetary Exchange (Simex), premier marché dérivé en Asie. Une alliance se dessine entre le Matif, le MEF et espagnol, le MIF italien, le CME américain et le Simex singapourien alors que du côté de la concurrence, le CBOT de Chicago a refusé de s'allier avec Eurex, le marché germano-suisse.

■ **DAIWA SECURITIES**: la banque japonaise a décidé, vendredi, de reporter la vente de sa filiale Daiwa Europe Bank Plc., en l'absence d'un accord sur le prix avec les acheteurs potentiels.

■ **CRÉDIT LYONNAIS**: les syndicats de la banque publique devaient se réunir lundi dans la matinée pour adopter une position commune sur l'avenir de leur banque après l'annonce de la fusion SG-Paribas.

RÉSULTATS

■ **DASSAULT SYSTEMES**: l'éditeur de logiciels de conception assistée par ordinateur a annoncé, lundi 8 février, un résultat net pour 1998 de 89,1 millions d'euros (584,5 millions de francs), contre une perte de 17,3 millions d'euros en 1997. Son chiffre d'affaire atteint 2,71 milliards de francs (413,3 millions d'euros) en hausse de 30 %.

PARIS

À CAUSE DE PROBLÈMES techniques, la Bourse de Paris n'a pas été en mesure d'ouvrir à l'heure habituelle (10 heures), lundi 8 février. Vendredi, l'indice CAC 40 s'était inscrit en recul de 0,48 %, à 4 147,30 points et avait terminé sur une quatrième baisse consécutive, à la suite notamment de tensions sur les marchés obligataires.

FRANCFOORT

QUELQUES MINUTES après le début des cotations, lundi, l'indice DAX s'inscrivait en baisse de 1 % à 5 046,55 points. Vendredi, la Bourse de Francfort avait terminé la semaine en hausse, le DAX gagnant 0,72 % à 5 097,48 points.

LONDRES

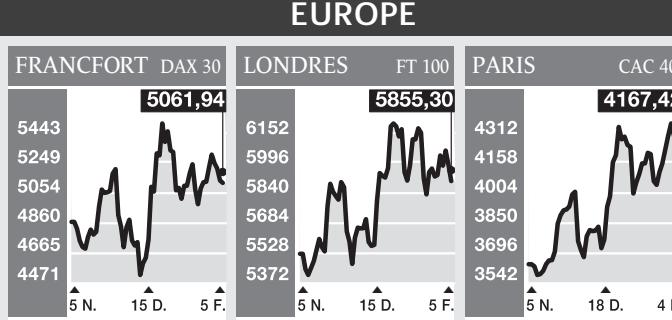
LA BOURSE de Londres a clôturé, vendredi 5 février, en recul, dans la crainte notamment d'un retournement de tendance à Wall Street. L'indice Footsie 100 a terminé en baisse de 1,42 %, à 5 855,3 points.

JAPON

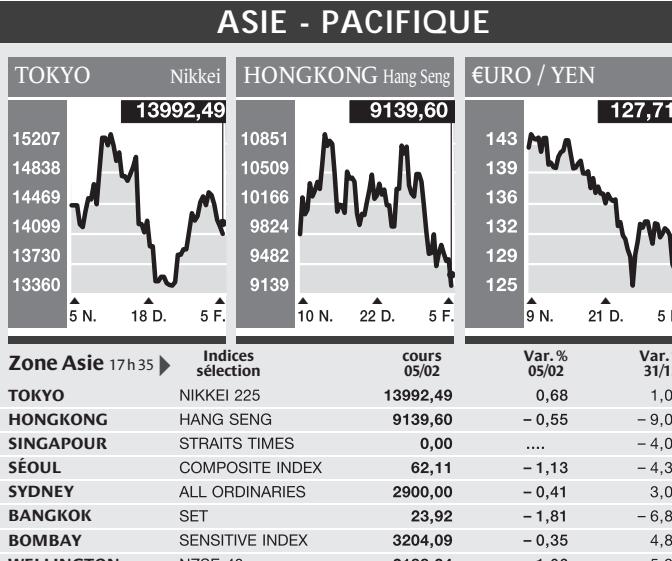
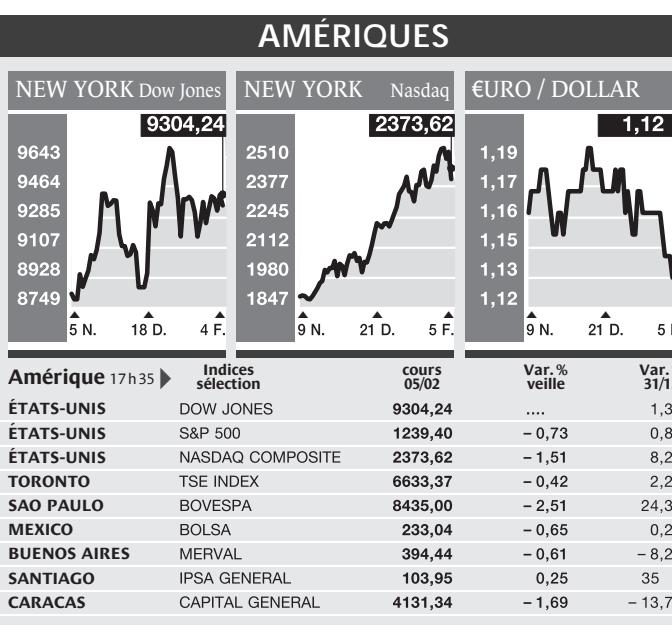
ENCOURAGÉ par la détente sur les marchés obligataires, l'indice Nikkei a progressé de 0,7 %, lundi, pour clôturer à 13 992,49 points. Toutefois, les investisseurs ont fait preuve de prudence en raison de la confusion qui continue à réigner sur le marché obligataire, après des déclarations divergentes sur le comportement de la banque centrale.

Enguérard Renault

FINANCES ET MARCHÉS



Europe 17h35	Indices sélection	cours 05/02	Var. % 05/02	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3486,43	-0,10	4,31
EUROPE	STOXX 50	3407,48	-0,05	2,63
EUROPE	EURO STOXX 324	305,64	-0,06	2,44
EUROPE	STOXX 653	287,15	...	2,85
PARIS	CAC 40	0,00	-0,15	...
PARIS	MIDCAC	0,00
PARIS	SBF 120	0,00	-0,02	...
PARIS	SBF 250	0,00
PARIS	SECOND MARCHÉ	0,00
AMSTERDAM	AEX	532,26	-0,39	-1,13
BRUXELLES	BEL 20	3467,83	-0,19	-1,33
FRANCFOORT	DAX 30	5061,94	-0,37	1,19
LONDRES	FTSE 100	5855,30	-1,42	-0,46
MADRID	STOCK EXCHANGE	0,00
MILAN	MBITEL 30	33940,00	-0,01	-3,45
ZURICH	SPI	7142,40	0,08	-0,26



ASIE - PACIFIQUE

ÉCONOMIE

Vers une amélioration de la situation économique au Japon

L'ÉCONOMIE japonaise a touché le fond à la fin 1998 mais une reprise totale ne sera possible qu'avec un rebond des dépenses d'investissements des entreprises, a déclaré, lundi 8 février, le chef des services économiques du gouvernement japonais Taichi Sakaiya. « L'économie japonaise devrait s'améliorer au deuxième semestre de l'année fiscale 1999-2000 », qui débute en avril, a-t-il poursuivi lors d'une réunion, en mettant en avant les mesures de relance par l'investissement public et les baisses fiscales prises par le gouvernement et qui feront sentir leurs effets à partir de « mars ou avril ». Mais « le moteur d'une reprise économique totale sera les dépenses d'investissements », a-t-il ajouté. M. Murofushi a également estimé que l'objectif du gouvernement d'une croissance de 0,5 % pour la prochaine année fiscale allait être atteint.

■ **Eisuke Sakakibara**, vice-ministre des finances japonais, a estimé, lundi, qu'il était très probable que, pendant le quatrième trimestre 1998, l'économie nipponne ait eu une croissance nulle ou légèrement positive en ajoutant que « la période de janvier-mars constitue un tournant pour l'économie ».

■ **Kazuo Ueda**, membre du conseil de politique monétaire de la Banque du Japon, pense que les taux longs japonais risquent de monter si le débat actuel sur l'opportunité pour la banque centrale de souscrire directement à des fonds d'Etat gagne en intensité.

■ **Les prix de gros japonais** ont baissé de 0,9 % en janvier, par rapport à leur niveau de décembre, ce qui a poussé leur déclin en glissement annuel à 4,9 %, a annoncé vendredi la Banque du Japon.

■ **ÉTATS-UNIS**: le taux de chômage aux Etats-Unis est resté inchangé à 4,3 % en janvier et l'économie a créé 245 000 nouveaux emplois pendant la même période, a annoncé vendredi le département du travail. Le secteur des services a tiré la croissance des emplois en créant 252 000 nouveaux emplois, a noté le département du travail. Le nombre de personnes sans emploi a reculé de 73 000 à 5,95 millions en janvier. Le salaire horaire moyen a progressé de 0,5 % en janvier à 13,04 dollars. C'est la plus forte hausse depuis août. Sur l'année, les gains horaires sont en progrès de 4 %.

■ **Les crédits à la consommation aux Etats-Unis** ont augmenté de 0,1 % en janvier.

7,3 milliards de dollars (6,4 milliards d'euros) en décembre pour se monter à 1 308 milliards de dollars, a indiqué vendredi la Réserve fédérale. Cette hausse est supérieure à ce qu'attendaient les analystes qui prévoient une hausse de 5,8 milliards de dollars. Elle est particulièrement importante pour les prêts automobiles et ceux liés à l'utilisation d'une carte.

■ **BRÉSIL**: les sept gouverneurs d'opposition réunis vendredi à Porto Alegre ont décidé de ne payer les échéances de la dette de leurs Etats respectifs vis-à-vis de l'Etat fédéral que si celles-ci ne dépassent pas 5 % de leurs fonds disponibles. La dette de l'ensemble des 27 Etats brésiliens envers le gouvernement central s'élevait en janvier à quelque 55,2 milliards de dollars (48 milliards d'euros). Certains Etats consacrent jusqu'à 15 % de leurs ressources au paiement de leur dette.

■ **La balance commerciale du Brésil** a enregistré un déficit de 754 millions de dollars (667,2 millions d'euros) au mois de janvier, soit environ 100 milliards de dollars de plus qu'en janvier 1998, a annoncé vendredi à Brasilia le ministère du développement.

■ **CHINE**: les livraisons de pétrole vers le Japon auraient été suspendues afin de privilégier l'approvisionnement du marché intérieur, selon le journal japonais *Nihon Keizai Shimbun* de samedi. Le Japon risque de subir en retour une augmentation des prix du brut livré par l'Indonésie et un ralentissement de l'activité de certaines centrales électriques.

■

VALEURS EUROPÉENNES

● Les valeurs de la technologie ont reculé vendredi 8 février. Les investisseurs redoutent un recul des profits en raison de la baisse des prix des produits. **ASML Lithography** a reculé de 2,85 %, à 39,2 euros. **Artwork Systems Group** a perdu 2,92 %, à 16,6 euros. **Tieto Corp** a chuté de 7,09 %, à 32,5 euros.

● **Adidas-Salomon** a gagné 6,43 %, à 79,5 euros vendredi. Le leader de la chaussure de sport en Europe a annoncé qu'il s'attendait à une augmentation de ses ventes et de ses profits en 1999.

● **BMW** a progressé de 3,49 %, à 682 euros vendredi avant que ne soit rendue officielle la démission de son président, Bernd Pischetsrieder.

● **Gucci** a clôturé vendredi en hausse de 2,47 %, à 62,25 euros. L'action a profité de rumeurs selon lesquelles le groupe LVMH pourrait être prêt à payer 100 dollars l'action pour contrôler le designer italien.

● **Henkel** a grimpé vendredi de 11,41 %, à 74,2 euros. Le numéro mondial des adhésifs a indiqué qu'il réfléchissait à la création d'une filiale regroupant ses activités chimiques.

● Le titre **Scania** a bénéficié de l'information parue vendredi dans le quotidien suédois *Dagens Nyheter*, selon laquelle Volvo pourrait lancer une offre publique d'achat sur le constructeur de camions. Il a grimpé de 2,83 %, à 254 couronnes suédoises.

08/02 10h25	Code	pays	Cours	en euros	% Var.	veille
AUTOMOBILE						
AUTOLIV SDR	SE	36,29	...			
BAF AG	BE*	32	-0,47			
BMW	DE*	710	+4,11			
CONTINENTAL AG	DE*	25,55	+2,20			
DAIMLER-BENZ AG	DE*	78,99	...			
FIAT	IT*	2,83	+1,07			
FIAT PRIV.	IT*	1,48	+2,07			
LABINAL/RM	FR*	180	-0,06			
LUCAS VARIETY	GB	4,21	-0,34			
MAGNETI MARELLI	IT*	1,28	+1,59			
MICHELIN-B-/RM	FR*	36	...			
PEUGEOT/RM	FR*	135,4	+0,67			
PIRELLI	IT*	2,52	+0,80			
RENAULT	FR*	43,62	+1,21			
SOMMER ALLIBER/	FR*	23,5	-0,84			
VALEO/RM	FR*	72,7	...			
VOLKSWAGEN	DE*	67,1	+0,30			
VOLVO-A-	SE	23,84	...			
VOLVO-B-	SE	24,29	...			
► DJ E STOXX AUTO P						
		270,25	+0,30			

08/02 10h25	Code	pays	Cours	en euros	% Var.	veille
BANQUES						
ABBEY NATIONAL	GB	17,14	-1,26			
ABN AMRO HOLDIN	NL*	18,4	-0,27			
ALLIED IRISH BA	GB	16,63	+2,42			
ALPHA CREDIT BA	GR	115,55	...			
ARGENTARIA RS	ES*	23,17	...			
B PINTO MAYOR R	PT*	19,15	...			
BANCO ESSI R	PT*	10,8	...			
BANK AUSTRIA AG	AT*	40,93	+0,20			
BANK OF IRELAND	GB	19,03	+0,31			
BANK OF PIRAEUS	GR	37,15	...			
BANKINTER	ES*	32,8	...			
BARCLAYS PLC	GB	20,39	-1,47			
BAYRHYPOL-UVER	DE*	56,5	-2,42			
BICA FIDEURAM	IT*	5,57	-0,36			
BICA INTESA	IT*	4,4	...			
BICA ROMA	IT*	1,33	+1,53			
BICO BILBAO VIZC	ES*	13,01	...			
BICO CENTRAL HIS	ES*	10,28	...			
BICO POPULAR ESP	ES*	62	...			
BICO SANTANDER	ES*	17,09	...			
BCP REG	PT*	27,49	...			
BNP/RM	FR*	77	-0,13			
CCF/RM	FR*	84,5	-0,47			
CHRISTIANIA BI	NO	3,79	...			
COMIT	IT*	5,73	+0,53			
COMM.BANK OF GR	GR	108,71	...			
COMMERZBANK	DE*	25,8	-0,39			
DEN DANSEK BANK	DK	115,66	-1,04			
DEN NORSKE BANK	NO	3,76	...			
DEUTSCHE BANK A	DE*	48,9	+0,62			
DEXIA CC	BE*	148	+0,41			
DEXIA FCE RM	FR*	133	-1,63			
DRESDNER BK AG	DE*	34,6	-0,29			
ERGO BANK	GR	76,72	...			
FIRST AUSTRIAN	AT*	49,42	-9,41			
FOERENINGSSA B	SE	23,22	...			
FOKUS BK	NO	8,76	-1,30			
HALIFAX	GB	10,21	-0,28			
HSBC HOLDS	GB	21,53	-0,87			
IMI	IT*	...				
IONIAN BK REGS	GR	54,82	...			
JYSKE BANK REG	DK	77,33	-0,86			
KAPITAL HOLDING	DK	44,25	-1,79			
KBC BANCASSURAN	BE*	73,9	+0,41			
LLOYDS TSB	GB	11,11	-1,16			
MERITA	FI*	5,6	-2,61			
NAT BANK GREECE	GR	63,99	...			
NATEXIS	FR*	55,5	-0,89			
NATL WESTM BK	GB	16,78	-1,87			
NORDBANKEN HOLD	SE	6,09	...			
OBERBANK	AT*	62	...			
ROLO BANCA 1473	IT*	21,3	+1,43			
ROYAL BK SCOTL	GB	17,21	+0,94			
S-E BANKEN-A	SE	10,14	...			
SPAREBANKEN NOR	NL*	155	...			
ST GEERALD-A/	FR*	138,7	-0,14			
SV HANDBK-A-	SE	35,62	...			
UBS N	CH	283,85	+0,22			
UNICREDITO ITAL	IT*	4,45	+0,45			
UNIDANMARK-A-	DK	72,62	-0,92			
XIOSBANK	GR	40,69	...			
► DJ E STOXX BANK P						
		262,45	-0,31			

08/02 10h25	Code	pays	Cours	en euros	% Var.	veille
PRODUITS DE BASE						
ACERINOX REG	ES*	...				
ALUMINUM GREEC	GR	52,14	...			
ARJO WIGGINS AP	GB	1,79	-0,81			
ASSIDOMAEN AB	SE	16,79	...			
CRISTALERIA ESP	ES*	51,7	...			
DEUTSCHE BURG	IT*	386	+2,12			
BILTON	GB	4,47	+1,65			
BOEHLER-UDDEHOL	AT*	42,35	...			
BRITISH STEEL	GB	1,89	+0,78			
BUHRMANN NV	NL*	15,25	+3,04			
BUNZL PLC	GB	3,57	+0,41			
CART.BURGO	IT*	5,08	+0,40			
DEGUSA	DE*	36	...			
ELKEM ASA, OSLO	NO	11,58	...			
ELVAL	GR	11,18	...			
INPARSA	PT*	19,83	...			
JOHNSON MATTHEY	GB	6,91	-0,42			
MAYR-MELHOF KA	AT*	46	-0,22			
METSÄ-SERLA KA	FI*	6,6	+4,60			
MODO B FR	SE	24,23	...			
NORSKE SKOGIND-	NO	28,25	...			
ÖUTOKUMPU OY-A	FI*	8,5	+1,19			
PECHINEY-A-	FR*	30,5	-1,61			
PORTCUL INDUST	PT*	5,3	...			
RIO TINTO	GB	10,97	+2,30			
SIDENOR	GR	21,43	...			
SILVER & BARYTE	GR	32,05	...			
SURFURIT JEFFERS	GB	1,66	-0,87			
SONAE INDUSTRIA	PT*	12,09	...			
SOPORCEL	PT*	11,72	...			
SSAB SW ST A FR	SE	10,26	...			
STORA ENSO-A	FI*	8,25	+3,13			
STORA ENSO-R	FI*	8,3	+0,61			
STORA KOPPARB-	SE	9,92	...			

VALEURS FRANÇAISES

● A la clôture des transactions, vendredi 5 février, l'action **Dassault Systèmes** avait reculé de 2,40 %. Les investisseurs ont préféré prendre des bénéfices avant la publication, lundi 8 février, d'un résultat net pour 1998 de 89,11 millions d'euros (584,5 millions de francs), en ligne avec les prévisions.

● L'action **STMicroelectronics** a chuté de 7,96 % vendredi 5 février. Le groupe de semi-conducteurs a souffert de la comparaison avec le groupe américain Advanced Micro Devices, qui est victime de la guerre des prix dans le secteur.

● Le titre **Air Liquide** a gagné 0,87 %, vendredi, soutenu par la rumeur d'une signature d'un contrat avec Usinor pour la construction d'une centrale électrique à Dunkerque. Air Liquide confirme ainsi son savoir-faire dans ce métier.

● Vendredi 5 février, le titre **LVMH** a gagné 1,38 % en réaction à l'article de *Business Week* qui révèle que Gucci, le groupe italien de luxe, serait à la recherche d'un nouvel actionnaire pour contrer la montée en puissance de LVMH, qui détient 34 % de son capital.

● Le titre **CGIP** a abandonné 2,71 %, vendredi 5 février, à la suite de l'acquisition de 5 % de son capital par l'investisseur japonais Nomura International. Un mois auparavant, la banque d'affaires britannique Warburg Dillon Read avait franchi le seuil de 10 % du capital, estimant que la décote boursière sur la CGIP était trop élevée.

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 5 FÉVRIER Cours relevés à 17 h 35

Liquidation : 19 février

France ►	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12
B.N.P. (T.P.)	148	147	964,26	- 0,67	1000	
CR.LYONNAIS(T.P.)	140,30	140,30	920,31	-	1000	
RENAULT (T.P.)	440	438	2879,09	- 0,45	1000	
SAINT GOBAIN (T.P.)	174,50	175,10	1148,58	+ 0,34	1000	
THOMSON SA (T.P.)	144,90	146	957,70	+ 0,75	1000	
ACCOR	194	189,10	1240,41	- 0,52	100	
AGF	55,45	55,40	363,40	- 0,09	30	
AIR LIQUIDE	137,30	138,50	908,50	+ 0,87	70	
ALCATEL	97,20	92,80	608,73	- 4,52	10	
ALSTOM	21,07	21,30	139,72	+ 1,09	40	
ALTRAN TECHNO. #	252,50	258,80	1697,62	+ 2,49	10	
ATOS CA	214	205	1344,71	- 4,20	10	
AXA	121,40	122,00	802,89	+ 0,82	60	
BAL INVESTIS.	125	125	819,95	-	100	
BAZAR HOT. VILLE	102	104	682,20	+ 1,96	50	
BERTRAND FAURE	57,90	55	360,78	- 0,5	5	
BIC	53,75	54,10	354,87	+ 0,65	25	

Cours relevés à 17 h 35

Liquidation : 19 février

France ►	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12
B.N.P. (T.P.)	148	147	964,26	- 0,67	1000	
CR.LYONNAIS(T.P.)	140,30	140,30	920,31	-	1000	
RENAULT (T.P.)	440	438	2879,09	- 0,45	1000	
SAINT GOBAIN (T.P.)	174,50	175,10	1148,58	+ 0,34	1000	
THOMSON SA (T.P.)	144,90	146	957,70	+ 0,75	1000	
ACCOR	194	189,10	1240,41	- 0,52	100	
AGF	55,45	55,40	363,40	- 0,09	30	
AIR LIQUIDE	137,30	138,50	908,50	+ 0,87	70	
ALCATEL	97,20	92,80	608,73	- 4,52	10	
ALSTOM	21,07	21,30	139,72	+ 1,09	40	
ALTRAN TECHNO. #	252,50	258,80	1697,62	+ 2,49	10	
ATOS CA	214	205	1344,71	- 4,20	10	
AXA	121,40	122,00	802,89	+ 0,82	60	
BAL INVESTIS.	125	125	819,95	-	100	
BAZAR HOT. VILLE	102	104	682,20	+ 1,96	50	
BERTRAND FAURE	57,90	55	360,78	- 0,5	5	
BIC	53,75	54,10	354,87	+ 0,65	25	

Cours relevés à 17 h 35

Liquidation : 19 février

France ►	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12
B.N.P. (T.P.)	148	147	964,26	- 0,67
CR.LYONNAIS(T.P.)	140,30	140,30	920,31	-
RENAULT (T.P.)	440	438	2879,09	- 0,45
SAINT GOBAIN (T.P.)	174,50	175,10	1148,58	+ 0,34
THOMSON SA (T.P.)	144,90	146	957,70	+ 0,75
ACCOR	194	189,10	1240,41	- 0,52
AGF	55,45	55,40	363,40	- 0,09
AIR LIQUIDE	137,30	138,50	908,50	+ 0,87
ALCATEL	97,20	92,80	608,73	- 4,52
ALSTOM	21,07	21,30	139,72	+ 1,09
ALTRAN TECHNO. #	252,50	258,80	1697,62	+ 2,49
ATOS CA	214	205	1344,71	- 4,20
AXA	121,40	122,00	802,89	+ 0,82
BAL INVESTIS.	125	125	819,95	-
BAZAR HOT. VILLE	102	104	682,20	+ 1,96
BERTRAND FAURE	57,90	55	360,78	- 0,5
BIC	53,75	54,10	354,87	+ 0,65

Cours relevés à 17 h 35

Liquidation : 19 février

France ►	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12
B.N.P. (T.P.)	148	147	964,26	- 0,67
CR.LYONNAIS(T.P.)	140,30	140,30	920,31	-
RENAULT (T.P.)	440	438	2879,09	- 0,45
SAINT GOBAIN (T.P.)	174,50	175,10	1148,58	+ 0,34
THOMSON SA (T.P.)	144,90	146	957,70	+ 0,75
ACCOR	194	189,10	1240,41	- 0,52
AGF	55,45	55,40	363,40	- 0,09
AIR LIQUIDE	137,30	138,50	908,50	+ 0,87
ALCATEL	97,20	92,80	608,73	- 4,52
ALSTOM	21,07	21,30	139,72	+ 1,09
ALTRAN TECHNO. #	252,50	258,80	1697,62	+ 2,49
ATOS CA	214	205	1344,71	- 4,20
AXA	121,40	122,00	802,89	+ 0,82
BAL INVESTIS.	125	125	819,95	-
BAZAR HOT. VILLE	102	104	682,20	+ 1,96
BERTRAND FAURE	57,90	55	360,78	- 0,5
BIC	53,75	54,10	354,87	+ 0,65

Cours relevés à 17 h 35

Liquidation : 19 février

France ►	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12
B.N.P. (T.P.)	148	147	964,26	- 0,67
CR.LYONNAIS(T.P.)	140,30	140,30	920,31	-
RENAULT (T.P.)	440	438	2879,09	- 0,45
SAINT GOBAIN (T.P.)	174,50	175,10	1148,58	+ 0,34
THOMSON SA (T.P.)	144,90	146	957,70	+ 0,75
ACCOR	194	189,10	1240,41	- 0,52
AGF	55,45	55,40	363,40	- 0,09
AIR LIQUIDE	137,30	138,50	908,50	+ 0,87
ALCATEL	97,20	92,80	608,73	- 4,52
ALSTOM	21,07	21,30	139,72	+ 1,09
ALTRAN TECHNO. #	252,50	258,80	1697,62	+ 2,49
ATOS CA				

AUJOURD'HUI

LE MONDE / MARDI 9 FÉVRIER 1999

SPORTS Le XV de France s'est imposé (10-9) face à l'Irlande, sur la pelouse colorée du stade de Lansdowne Road, samedi 6 février, lors de la première journée du Tournoi des

cinq nations 1999. ● CETTE VICTOIRE a été acquise en fin de rencontre, grâce à un essai transformé d'Emile Ntamack et une pénalité de Thomas Castaignede tandis que le buteur ir-

landais manquait d'offrir la victoire aux siens à la dernière minute de jeu. ● JEAN TRILLO, ancien entraîneur de l'équipe de France, souligne, dans sa chronique au *Monde*,

l'opiniâtreté défensive des Français et leur courage sous les chandelles délivrées par leurs adversaires. ● L'AUTRE RENCONTRE, qui oppose l'Ecosse au pays de Galles, s'est

achevée sur la victoire inattendue des joueurs du Chardon (33-20). ● PROCHAINE JOURNÉE, le 20 février, avec Angleterre-Ecosse et pays de Galles-Irlande.

Les chandelles irlandaises ont manqué d'obscurcir l'avenir du XV de France

Un essai et une pénalité permettent aux Français de gagner sur la fin (10-9) un match d'une rare aiguëté. Selon l'entraîneur Pierre Villepreux, le recours systématique aux coups de pied en l'air par les Irlandais a donné à la rencontre des airs de « guerre des étoiles »

DUBLIN
de notre envoyé spécial

Il était une fois dans l'ouest de l'Irlande, au bord de la rivière Shannon, un club de rugby établi à Garryowen, un quartier de Limerick. Un petit club comme tant d'autres en Irlande, avec son terrain battu par les vents d'est, son club-house fréquenté par les gens de bonne société et quelques titres de champion d'Irlande qu'on narre en dégustant quelque « café » à la mode du coin.

Un club anodin, ou presque. C'est là qu'a prospéré un style qui devait connaître un grand succès dans toutes les îles britanniques : le jeu de rugby aux chandelles. Un rude bonheur goûté par tous les spectateurs britanniques. Un immuable cauchemar pour toutes les équipes de France de rugby. Mille fois averti de la difficulté, le XV de France conduit par Raphaël Ibanez a appris qu'en Irlande, la légende se mêle souvent à la réalité : sous le déluge de chandelles, la fameuse furia irlandaise était bien au rendez-vous de Lansdowne Road, samedi 6 février. « Une guerre des étoiles », disait Pierre Villepreux après la victoire étriquée (10-9) conquise par ses joueurs dans les tous derniers instants du match. Ancien arrière international, l'entraîneur de l'équipe de France se souvenait à quel point ce type de match n'est « pas une sinécure » pour une défense française.

Les rugbymen de Garryowen n'ont pas inventé les coups de pied en cloche, mais le recours systématique à cette technique, alors que le jeu à quinze vivait encore son premier âge, a rendu célèbre leur club dans tout le monde du rugby : on parle de « chandelle » en France, d' « up and under » dans l'hémisphère sud, mais, en Grande-Bretagne, on prononce aujourd'hui *garryowen* pour désigner ces coups de pied qui font tourbillonner les ballons haut dans les airs et trembler sur terre les arrières les plus courageux, tétanisés à l'idée des mauvais coups qui manquent rarement de pleuvoir en même temps que les ballons.

Face à la France, David Humphreys a fait honneur à la tradition. L'homme de Belfast, héros de la victoire de la province d'Ulster en Coupe d'Europe, avait justement été préféré au titulaire habituel, Eric Elwood, pour sa capacité à expédier sans répit ces chandelles millimétrées qui déroulent les défenses françaises.

Un sélectionneur aussi avisé que

Warren Gatland sait que le XV du trèfle, toujours victime de la faiblesse de ses lignes arrières, doit jouer « les yeux dans les yeux » de ses adversaires, et nulle part ailleurs. Dans la tourmente de pluie et de vent qui s'était installée sur Lansdowne Road, il n'était donc pas question, pour ses hommes, de se lancer dans un jeu plus osé que ce rugby « à 10 », combinant la force du pack à l'adresse des deux demis dans le jeu au pied.

Garryowen après *garryowen*, David Humphreys a parfaitement mené sa mission. Il a su plonger la défense française dans l'embarras, noyer ses certitudes sous un déluge de ballons aériens et la conduire à la faute, faute de jeu ou indiscipline, peu importe. « Il donne des ballons toujours entre deux zones, toujours à la lutte », observe Emile Ntamack, premier visé par les chandelles d'Humphreys. Avec son jeu au pied exceptionnel, il ne donne jamais un ballon trop loin, il ne laisse jamais de champ pour remonter le terrain. Avec le vent, le ballon part à droite, à gauche, accélère. On n'est pas des zorros. On savait qu'on allait tomber quelques ballons. » Cinq ou six, selon Jean-Claude Skrela.

Sous la tempête de Lansdowne Road, le XV de France, héroïque en défense, a souvent semblé proche de l'asphyxie. « Dans les regroupes-



Le Français Philippe Benetton (n° 6) plaque l'Irlandais Dion O'Cinneagain.

REUTERS

Restés debout dans la tempête

NOUS EN AVONS EU la preuve samedi : en se donnant les moyens de rapatrier ses meilleurs joueurs exilés dans le championnat anglais, l'Irlande bâtit une équipe pour la Coupe du monde.

Difficile pour autant de balayer en quelques mois la culture de l'échec accumulée au cours de la dernière décennie. Les joueurs au maillot vert frappé du trèfle ont perdu l'habileté de gagner. Face aux Français, ils ont eu la victoire au bout du pied de David Humphreys, à la dernière minute de jeu. Sa défaillance a sonné la défaite de son équipe. Comme si une fatalité s'acharnait à ne pas récompenser l'engagement physique et mental de l'irlande.

Les Français, eux, ont prouvé qu'après deux Grands Chelems, ils ont suffisamment de sérénité et de confiance pour ne jamais douter dans la tourmente. Pour avoir su se maîtriser sans jamais lâcher prise, les coéquipiers de Raphaël Ibanez ont pu revenir doucement dans la partie. Oui, cette équipe a une grande qualité : elle croit en son étoile. Sa capacité à s'adapter aux circonstances en est la preuve, quitte à négliger la méthode Villepreux. Résolument tournés vers un rugby offensif, les Français ont surtout montré

des qualités défensives. Certes, il y a eu des erreurs au niveau du premier rideau, des duels aériens perdus mais ils ont su utiliser les quelques ballons de récupération grappillés.

Le revirement tactique effectué après le repos a été judicieux : choisir le petit côté plutôt que les grands espaces. La solution pour réduire les risques en cas de faute de main, car les malades furent nombreuses en première période. Les Bleus, dans un registre délibérément offensif, ont perdu trop de ballons sous la pression des plaques dévastatrices irlandaises. Chaque contact, chaque impact était gagné par un adversaire. Dans les regroupements, les hommes en vert étaient plus nombreux aux soutiens. Du coup, les libérations de balles françaises, trop lentes, ne permettaient pas de dynamiser le jeu.

Plus inattendues étaient les difficultés en mêlées ordonnées. Comme en 1998, au stade de France, la lutte a été entre les deux premières lignes mais la tolérance de Justin Marshall, l'arbitre de l'hémisphère sud, plus enclin à favoriser le spectacle que le règlement, est suspect. Pourquoi ne pas avoir sanctionné Paul Wallace, le pilier droit irlandais, qui refusait de se lier à son

vis-à-vis ? Malgré le manque de rythme d'éléments-clés comme Emile Ntamack, Thomas Castaignede, Christian Califano ou Fabien Pelous, les hommes de Raphaël Ibanez ont réussi ce que peu d'équipes de France auraient pu faire dans de telles conditions : tenir, faire bloc, repousser les Irlandais, grignoter mètre après mètre le territoire adverse pour, finalement, marquer un essai. Un essai d'avants inscrit par les trois-quarts, symbole d'une réelle volonté collective. Cette volonté, Thomas Castaignede l'incarne également parfaitement. Il n'est pas le buteur le plus régulier du rugby international, pourtant il transforme le tir au but de la victoire au moment où tous les pieds de la rencontre reposent sur ses épaules. Il ne craque pas là où David Humphreys s'écroule. Un champion ne manque jamais ce qu'il faut réussir. Et cette victoire de gladiateurs dans l'enfer de Lansdowne Road, si pauvre rugbystiquement, restera pour eux une référence de valeur.

Jean Trillo

★ Jean Trillo, ancien international, a été entraîneur du XV de France.

ments, on a vu des gestes qu'on ne voit même plus dans notre championnat », assure Philippe Benetton, seul joueur français à perdre, momentanément, ses esprits en assortant d'un coup de poing l'ébouriffant talonneur irlandais, Keith Wood. Pour le reste, les Français n'ont pas été à la hauteur de la réputation que leur a collé la presse anglo-saxonne. Et c'est heureux : leurs manquements à la règle et à la discipline ont été rares dans ce match « d'hommes ».

Malmenés comme ils ne l'avaient jamais été, les avants français ne sont pas tombés dans le traquenard irlandais. Ils n'ont concedé que huit pénalités dans leur propre camp. Le pilier Franck Tournaire lui-même était étonné de sa capacité à garder ses « mains dans les poches ». David Humphreys, moins inspiré pour viser entre les barres que pour envoyer ses *garryowen* meurtriers, en a tenté sept et réussi seulement trois. Sa dernière tentative, manquée à 25 mètres, dans les arrêts de jeu, aurait sans doute apporté à l'Irlande sa première victoire sur la France depuis 1983. Parfait jusqu'à là, le botteur a raté son dernier geste ; il en a pleuré de rage, avec toute l'Irlande. « Encore une défaite héroïque pour l'Irlande », déplorait, dimanche 7 février, le *Sunday Tribune* de Dublin.

Le XV de France, muet pendant une heure, a attendu les derniers instants pour convaincre les Irlandais qu'une malédiction française plane toujours sur Lansdowne Road. Un essai du tandem Richard Dourthe-Emile Ntamack poussé par le pack (61'), la transformation et une pénalité de Thomas Castaignede (79') ont suffi pour faire la différence : un point, c'est peu.

Cet Irlande-France n'était certainement pas un beau match. C'était même la négation du beau jeu. Peu de courses, peu de passes, du combat pendant 80 minutes. « *Violent* », « *sauvage* », entendait-on dans les vestiaires français. Ce n'était pas du grand rugby, ce n'était pas du jeu formaté pour les télévisions à péage du magnat Rupert Murdoch. Ce n'était pas un beau match, certes. Mais les visages éprouvés par la pluie, la boue et les couleurs envahissantes des publicités peintes sur le terrain disaient aussi que cette rencontre était de celles qui font la légende du Tournoi des cinq nations.

Eric Collier

Avec des « têtes de Schtroumpfs »

EDIMBOURG
de notre envoyé spécial

Pour profiter de la retransmission télévisée, deux partenaires du Tournoi des cinq nations avaient décidé de peindre leurs logos en grand sur la pelouse du stade de Lansdowne Road, samedi 6 février. Le procédé n'est pas une première, et il s'est assez rapidement banalisé depuis quelques années sur les terrains de rugby dans les îles Britanniques.

Ce qui n'était pas prévu, en revanche, c'est que, sous l'effet de la tempête de pluie qui a noyé Dublin, la peinture de ces publicités géantes s'est rapidement diluée pour s'accrocher aux corps et aux tenues des joueurs irlandais (habillés de vert et blanc) et français (vêtu de bleu et blanc), à chaque fois qu'ils tombaient sur les emplacements occupés par les publicités.

Peinturlurés de taches rouge et bleue difficiles à faire disparaître, ils se sont découverts « des têtes de Schtroumpfs » en rentrant aux vestiaires.

En 1998, à l'occasion du match France-Angleterre, décisif pour l'obtention du grand chelem, France Télévision avait prévu de diffuser des publicités en incrustation, avant d'y renoncer, finalement.

Le pays de Galles fait les frais du réveil écossais

EDIMBOURG
de notre envoyé spécial

balle à nos arrières, expliquait Scott Murray, auteur de l'essai de la victoire. *Maintenant, nous allons fêter cela avec quelques bières.* »

Une fête méritée car le rugby écossais revient de loin. On le disait miné par une déplorable saison 1998 – une seule victoire dans le Tournoi des cinq nations et deux défaites face à la Nouvelle-Zélande (8-24) et à l'Australie (10-35) –, de graves problèmes financiers – la fédération écossaise (15 000 licenciés) accuse une dette de 170 millions de francs (près de 29 millions d'euros) à la suite des travaux de rénovation de son stade de Murrayfield –, l'incapacité, faute de moyens financiers, à mettre en place une politique sportive cohérente à l'heure du professionnalisme et le cynisme des bookmakers qui ont eu l'outrecuidance d'en faire les meilleures prétendantes à la dernière place du Tournoi.

« AVEC LA CONFiance... »

Quelques heures avant la rencontre, Jim Telfer glissait toutefois : « *Dans un grand jour, avec la confiance, qui sait...»* La confiance, justement, a été la clé de la victoire en 1999 ? La prochaine journée du Tournoi, samedi 20 février, avec Angleterre-Ecosse et pays de Galles-Irlande, devrait fournir quelques éléments de réponse.

Tournoi depuis 1993. « *Nous étions derrière à la mi-temps mais, toute la semaine, toute l'équipe a vraiment cru qu'elle pouvait gagner ce match* », assurait le capitaine, Gary Armstrong.

Ni la botte de l'ouvreur gallois Neil Jenkins, ni les percussions des centres Scott Gibbs et Allan Ballantyne – tous deux venus du rugby à XIII –, ni l'arrivée d'un entraîneur néo-zélandais – l'ancien coach des Auckland Blues, Graham Henry –, fût-il le mieux payé du monde, n'ont su finalement résister au réveil écossais. « *L'Écosse nous a battus à l'avant et mérite beaucoup de crédit pour cela. Aujourd'hui, l'organisation écossaise était meilleure que la nôtre. Nous ne méritons pas de gagner* », a commenté Graham Henry.

Faut-il voir dans ce succès un simple sursaut du XV du Chardon dont la dernière victoire dans le Tournoi remonte à 1990 – les hommes de Gavin Hastings avaient décroché le troisième grand chelem de leur histoire –, sa résurrection ou, au contraire, une rechute du pays de Galles, pourtant annoncé comme l'équipe à suivre en 1999 ? La prochaine journée du Tournoi, samedi 20 février, avec Angleterre-Ecosse et pays de Galles-Irlande, devrait fournir quelques éléments de réponse.

Yves Bordenave

TOURNOI DES CINQ NATIONS

IRLANDE 9

Stade de Lansdowne Road, à Dublin • Temps frais, pluie en 2^e période • Terrain bon • Public enthousiaste • 49 000 spectateurs • Arbitre : M. Marshall (Angleterre)

LES ÉQUIPES

IRLANDE Sélectionneur : Warren Gatland • 15. Conor O'Shea • 14. Justin Bishop, 13. Kevin Maggs, 12. Jonathan Bell (16. Rob Henderson, 15), 11. Girvan Dempsey • 10. David Humphreys • 9. Connor Mc Guiness, 7. Dion O'Cinneagain, 8. Victor Costello (19. Trevor Brennan, 51), 6. Eric Miller • 5. Jeremy Davidson, 4. Paddy Johns (cap.) • 3. Paul Wallace, 2. Keith Wood, 1. Peter Clohessy (21. Justin Fitzpatrick, 64).

FRANCE Sélectionneurs : Jean-Claude Skrela et Pierre Villepreux • 15. Emile Ntamack • 14. Philippe Bernat-Salles, 13. Richard Dourthe, 12. Frank Comba, 11. Thomas Lombard (18. Artur Gomes, 79) • 10. Thomas Castaignede, 9. Philippe Carbonneau • 7. Olivier Magne, 8. Thomas Lièvremont, 6. Philippe Benetton • 5. Fabien Pelous, (20. Thierry Cléda, 69), 4. Olivier Brouzet • 3. Franck Tournaire, 2. Raphaël Ibanez (cap.) • 1. Christian Califano (21. Sylvain Marconnet, 41).

LE MATCH

25^e ▶ 3 - 0. Après une tentative échouée à la 8^e minute, David Humphreys ouvre le score.

36^e ▶ 6 - 0. Contre le vent, le pack français souffre face aux Irlandais, très virulents. Après écoulement d'une mêlée, David Humphreys passe une pénalité, mais manque la cible avec le retour aux vestiaires (39').

46^e ▶ 9 - 13. La pluie s'abat violemment sur Lansdowne Road. Nouvelle réussite de David Humphreys, qui met son équipe à l'abri d'un éventuel essai adverse.

LES CHIFFRES

POINTS **IRLANDE** : 3 pénalités (Humphreys, 25^e, 36^e, 46^e); FRANCE : 1 essai (Ntamack, 61^e); 1 transformation (Castaignede, 61^e); 1 pénalité (Castaignede, 79^e).

ATTAQUES **IRLANDE** : 36, dont 19 (9+10) déclenchées par les avants et 17 (12+5) par les arrières. **FRANCE** : 36, dont 23 (12+11) déclenchées par les avants et 13 (9+4) déclenchées par les arrières.

TOUCHES **IRLANDE** : 13 (8+5), dont 1 perdue (1+0). **FRANCE** : 16 (7+9), dont 2 perdues (0+2).

REGROUPEMENTS Provoqués par l'Irlande : 67 (33+34), dont 9 perdus (4+5). Provoqués par la France : 51 (25+26), dont 8 perdus (4+4).

FAUTES Pénalités contre l'Irlande : 2 (0+2), dont 2 pour hors-jeu (0+2). Pénalités contre la France : 7 (5+2), dont 3 pour hors-jeu (1+2), 2 lors d'une mêlée (2+0), 2 pour brutalités (0+2).

MELEES **IRLANDE** : 17 (9+8), dont aucune de perdue. **FRANCE** : 16 (6+10), dont aucune de perdue.

Avec un supplément de rage, Hermann Maier incarne un nouveau style de descendeur

Le skieur autrichien réussit une brillante démonstration aux championnats du monde

Les championnats du monde de ski alpin, qui ont lieu à Vail (Colorado), ont été marqués samedi 6 et dimanche 7 février par la domination de l'équipe

VAIL (Etats-Unis) d'un de nos envoyés spéciaux

Encore essoufflé par la violence et l'engagement total de sa course, Hermann Maier ne lâche pas le grand écran des yeux. Dans l'aire d'arrivée, il ne perd pas une image de la descente du Norvégien Lasse Kjus celle du su-



SKI

qui fut son alter ego d'un jour sur la plus haute marche du podium mondial du super-G. Encore une fois, le skieur d'Oslo est son principal rival. Plus qu'un titre de champion du monde de descente, c'est aujourd'hui l'hégémonie du descendeur de Flachau qui est en jeu. A l'arrivée, 31 centièmes séparent les deux meilleurs skieurs du moment. Maier sait qu'il a gagné, déjà certain que personne, pas même ses compatriotes, Hans Knauss ou Stefan Eberharter, pourtant forts d'entraînements, ne pouvaient « faire mieux » que lui.

La raison de cette indifférence est simple : plus encore que de coutume, Hermann Maier a pris tous les risques. Il a calcule au millimètre ses trajectoires, raccourci les distances, taillé des courbes au scalpel et défoncé trois portes, selon le vieux précepte des descenteurs : « Bouffe la piste, sinon c'est elle qui te bouffe. »

UNE COURSE « OPTIMALE »

A le voir dévaler la piste « Birds of Prey » (oiseaux de proie) sans subir les assauts de la pente ou de la vitesse, là où les autres semblaient payer leur retenue à coups de centimètres, le public comprenait que ce skieur était programmé pour gagner.

« Werner Margreiter, mon entraîneur, n'avait pas apprécié ma performance en super-G, a expliqué le double champion du monde. Mal-

d'Autriche. Après la démonstration de Hermann Maier, médaille d'or de la descente (après avoir partagé avec le Norvégien Lasse Kjus celle du su-

per-G), samedi, les Autrichiennes se sont adjugé dimanche les quatre premières places d'une épreuve gagnée par Renate Götschl.

« Auparavant, un bon skieur, soit très technique, soit très puissant ou très fort moralement, pouvait faire la différence, analyse Luk Alphand, admiratif. Hermann Maier, lui, depuis la saison dernière, est le premier à réunir au même moment tous ses ingrédients. Concrètement, pour atteindre son niveau, il faudrait que ses adversaires lèvent un peu plus de fonte afin de gagner en puissance et oser, du coup, les mêmes lignes extrêmes. » L'harmonie, la puissance et la densité musculaire de cet an-

L'amertume d'Antoine Denériaz

Antoine Denériaz, seul représentant français dans la descente masculine, organisée samedi 6 février sur la piste Birds of Prey, aura souffert de sa solitude. A vingt-deux ans, le Haut-Savoyard s'est trouvé propulsé porte-drapeau d'une équipe accablée par les blessures : Jean-Luc Crétier, Nicolas Burtin, Vincent Blanc et David Prétot avaient déclaré forfait. Or la meilleure préparation à ce rendez-vous avec le risque se fait collectivement, quand les équipiers se serrent les coudes face à l'échéance. Lui n'aura pas connu la chaleur, la solidarité et l'amitié qui tissent en coulisse les fils du succès. Il a pris la 22^e place, loin de son objectif. Skieur en devenir, il était encore trop tendre face au carré d'as autrichiens et aux collectifs norvégien ou suisse. « J'ai fait ce que j'ai pu, a-t-il confié à l'arrivée. Avec de telles conditions météo, je n'ai pas pu prouver ma vraie valeur. Ce n'est pas de chance. Mais c'est une expérience supplémentaire. J'apprends. »

temps... »

Depuis deux ans, la réussite de Hermann Maier est un honneur pour le ski de compétition. Aucun autre skieur n'avait présenté un catalogue aussi complet de qualités. On avait déjà parlé de « ski total », du temps de Jean-Claude Killy ou de Franz Klammer, ce mythique descendeur autrichien à qui la « furia » de Hermann Maier faisait penser samedi 6 février. Le ski total « version Maier » intègre, au plus haut niveau de sophistication et d'excellence, tous les paramètres (mental, physique, tactique, technique, technologique, culturel, etc.) qui font définitivement la différence entre le champion d'exception et l'athlète de haut niveau.

cien maçon lui confèrent un équilibre physique rare, au service d'une technique agressive, exigeante et explosive. Cela se manifeste par une très fine précision et une grande sobriété gestuelle.

Lors des reconnaissances de piste, Hermann Maier analyse chaque centimètre de neige, chaque bosse, chaque porte. Et cet esprit méticuleux se retrouve logiquement dans le choix de ses skis – ses spatules présentent des formes plus « taillées » que celles des autres compétiteurs – et de son numéro de dossier. Superstitieux, Hermann Maier choisit le numéro 8, son chiffre fétiche, celui qu'il portait pour la médaille d'or du super-G de Nagano en 1998.

Gilles Chappaz et Paul Miquel

Avec Werner Margreiter, le ski autrichien a trouvé un nouveau sorcier

VAIL d'un de nos envoyés spéciaux

La pédagogie, c'est son « truc ». Bien avant de prendre les rênes de l'équipe masculine d'Autriche de ski alpin en 1992, une fois que la flamme olympique eut quitté Albertville, Werner Margreiter était enseignant dans un collège. De ses années de professorat, ce robuste gaillard de quarante-cinq ans a gardé le goût du travail collectif. Un goût qu'il a exprimé de 1980 à 1984 avec l'équipe féminine d'Autriche, puis auprès des skieurs des Etats-Unis deux années durant. Avec Hans Pum, le charismatique directeur des équipes d'Autriche, autre homme, rentré au pays, a mis en place, depuis la fin des années 80, un système de formation dont la pertinence n'est plus à prouver.

A Vail, les Autrichiens dominent les championnats du monde de ski alpin, et seuls les descendeurs norvégien ont, pour l'instant, réussi à contester cette hégémonie.

Quel est donc le secret de l'école autrichienne de Werner Margreiter ? « Chez nous, explique-t-il, le ski alpin est d'abord le premier sport national. Contrairement aux footballeurs, les skieurs ont toujours ramené des médailles aux pays et les jeunes se sont toujours identifiés à ces champions. » « Les premières compétitions, détaille-t-

il, commencent à l'âge de six ans grâce aux structures sportives des neuf régions autrichiennes. La Fédération nationale possède des antennes locales et développe sa propre politique dans les petits clubs. A partir de dix ans, les meilleurs sont orientés dans des classes de sport-études. »

DEUX CENTRES NATIONALS

Elitiste, la méthode autrichienne ne laisse aucune place au hasard : « Entre quatorze et quinze ans, les meilleurs éléments du sport-études se présentent au concours d'entrée, très sélectif, des deux grands centres de ski nationaux : l'école de Stams et celle de Schladming. »

Trois jours sont alors nécessaires pour dénicher cent vingt perles rares qui feront l'honneur de Stams et quatre-vingts génies des neiges qui bâtriront la réputation de Schladming. Mais la sélection ne s'arrête pas là. Les trois équipes nationales (juniors, Coupe d'Europe et Coupe du monde) puissent enfin dans ce vivier pour constituer leurs effectifs. Actuellement, 80 % des skieurs autrichiens sont passés par Stams ou Schladming. Même Hermann Maier, qui a construit sa légende sur une carrière d'autodidacte, a passé une année du côté de Schladming.

« A partir de seize ans, certaines filles peuvent

prétendre à la grande équipe nationale. Pour les garçons, le grand saut ne se fait pas avant dix-huit ou dix-neuf ans, assure Werner Margreiter. Chaque année, nous intégrons cinq ou huit skieurs dans la sélection. Jamais plus. » A ce moment-là, les champions en herbe doivent choisir trois spécialités. « Un descendeur doit faire ses preuves en slalom et en slalom sur super-G. C'est comme ça et il n'y a pas d'exception », dit le magicien du Tyrol. Complets, bagarreurs, surentraînés, les skieurs autrichiens semblent invincibles.

« L'Autriche est aujourd'hui la référence, comment Didier Bonvin, l'entraîneur suisse de l'équipe de France masculine. Primo, leurs entraîneurs sont très, très bien formés. Secundo, une place énorme est accordée à la psychologie. Pour moi, il n'y a pas une école autrichienne mais plusieurs. Le style de chaque skieur est décortiqué et les entraînements sont adaptés à chaque individualité. » « Le boulot de Werner Margreiter est simple, note avec envie Michel Vion, le directeur des équipes de France. Il se place sur un monticule de neige et observe les lions se battre. A la fin du combat, il recrute les rescapés. » Le ski autrichien ignore la pitié.

Pa. M.

Même pour ses compatriotes, Renate Götschl était « invincible »

VAIL (Etats-Unis) d'un de nos envoyés spéciaux

Après un triplé – déjà exceptionnel – en super-G, le quadruplé – totalement inédit – en descente. C'est ce que l'on pourrait gentiment appeler une invasion féminine, une « Blitzkrieg » sur la neige. Les Autrichiennes ont prouvé, dimanche 7 février sur la piste de Vail, qu'elles n'avaient pas de rivales dans les épreuves de vitesse des championnats du monde. Renate Götschl, Michaela Dorfmeister, Stefanie Schuster et Alexandra Meissnitzer ont pris les quatre premières places de la descente. Jusqu'à présent, aux Etats-Unis, seule la Suédoise Pernilla Wiberg les a dépossédées d'un titre mondial, en s'adjugeant, le 5 février, la première place du combiné. Sur les neuf médailles mondiales déjà mises en jeu, les filles de la Wunder Mannschaft en ont gagné sept. Et,

même si les Autrichiennes ont la réputation d'être moins coriaces dans les épreuves techniques (slalom et géant), qui restent à disputer, leur enthousiasme actuel en fait des favoris à tous les titres.

SANS CONCURRENCE

Leur domination met également en lumière l'absence actuelle de concurrence. Les Suisses ont été « désespérantes » (la première, Sylviane Berthod, termine à la 13^e place, à 1 s 50 de Renate Götschl). En l'absence de Katja Seizinger, les Allemandes, décevantes, ont toutes subi les derniers mètres très bosselés d'une piste pourtant docile. Privées de Régine Cavagnoud, les Françaises n'ont pu que figurer. Mélanie Suchet a pris la 6^e place, Florence Masnada la 11^e et Carole Montillet la 22^e.

Renate Götschl, 23 ans, avait connu la malchance aux Jeux olympiques de Nagano (1998), où elle n'avait terminé que 5^e du super-G. Riche d'un titre mondial au combiné (1997) et déjà nantie à Vail de deux médailles d'argent (super-G et combiné), elle a pris une belle revanche à l'issue d'une descente parfaite.

« Il n'y a pas de secret, dit-elle. Comme toutes les autres filles de l'équipe nationale, je m'entraîne dur. Cet été, nous avons soigné notre préparation physique. Je voulais gagner une médaille et j'en ai trois dont une en or. Je n'oublierai jamais cette semaine. »

PLUS VITE SUR LA FIN

Détendue, conquérante et libérée, Renate Götschl a skié à la perfection. Les bras tendus vers l'avant, les jambes puissantes et les genoux élastiques, la petite skieuse d'Obdach (1,64 m pour 60 kg) a su intel-

ligemment utiliser son centre de gravité plus bas pour décupler sa vitesse sur les parties glissantes et maîtriser ses envols sur les nombreuses difficultés aériennes du tracé. En retard à tous les temps intermédiaires, elle n'a jamais renoncé et refait son retard sur la fin du parcours où elle a su effacer toutes les bosses.

« J'ai fait une grande course du début à la fin. Je ressentais une forte pression avant le départ parce que je savais que deux de mes coéquipières étaient en tête et avaient fait un bon parcours, a expliqué, simplement, Renate Götschl. Je savais qu'il fallait que je lâche et que je prenne des risques. » Elle les a tous pris. Et à l'image de la Française Florence Masnada, ses adversaires n'ont pu que se rendre à l'évidence : « Actuellement, elle est invincible. »

Pa. M.

Stockholm soupçonnée d'avoir voulu acheter les voix de délégués du CIO

Des « accords d'assistance » en Afrique mis en doute

STOCKHOLM de notre correspondant

Candidate malheureuse à l'accueil des Jeux olympiques d'été en 2004, Stockholm prétendait organiser une manifestation sportive « propre ». Respect de l'environnement et d'autorité scandinave, « contrôle » et « élégance » devaient caractériser l'événement. Si l'était hors de question de dénigrer les villes rivales (Le Cap, Rome, Buenos Aires et Athènes, la future gagnante), le dossier de Stockholm exhalait une discrète supériorité bien suédoise. En résumé : pas de pollution ni de corruption chez nous... A voir.

Le quotidien suédois *Dagens Nyheter* a affirmé, dimanche 7 février, que Stockholm n'est pas au-dessus de tout soupçon elle non plus. Depuis le mois de janvier, on savait que, juste avant le vote décisif du Comité international olympique (CIO) le 5 septembre 1997 à Lausanne, le Comité olympique suédois (SOK) avait signé des accords d'assistance avec six pays africains.

Le SOK s'était engagé à financer le transport, le séjour et l'entraînement en Suède de sportifs originaires du Kenya, du Swaziland, de la Côte d'Ivoire, du Togo, de l'Ouganda et du Zimbabwe. Montant total de l'aide : 1,5 million de couronnes (170 000 €). Mais le SOK démentait jusqu'à présent tout lien entre ces accords et la candidature scandinave.

ACCORDS A POINT NOMMÉ

Dagens Nyheter affirme qu'en réalité Stockholm 2004, la société qui menait la campagne de la capitale suédoise, était l'initiatrice de ces accords tombés à point nommé. Le journal publie la copie de deux factures de 1,5 million de couronnes chacune. La première est adressée par le SOK à Stockholm 2004 « pour prise en charge de l'échange sportif » ; l'autre, rédigée par cette dernière dès le lendemain, est destinée à Investor, le holding d'investissement de la famille Wallenberg, qui contrôle près de la moitié des sociétés cotées en Bourse à Stockholm. En termes clairs, Investor a sponsorisé Stockholm 2004 pour le financement de ces accords, ce qui a été confirmé dimanche 7 février par plusieurs responsables impliqués.

Mais le SOK, tout comme Stockholm 2004, s'est refusé à y voir une tentative d'achat de précieuses voix africaines. « Il était de notre intérêt que les accords soient signés, mais ils l'ont été entre des fédérations olympiques nationales (...) et ce soutien n'était pas conditionné à l'obtention des Jeux », a assuré Olof Stenhammar, le directeur de Stockholm 2004, une société financée par le secteur privé et par la municipalité. Pour le président du SOK, Carl-Gustaf Anderberg, il ne s'agissait pas de « corruption », mais d'une pratique « assez naturelle » de la part de villes candidates.

C'EST INACCEPTABLE

La municipalité de Stockholm – dont la majorité a changé depuis 1997 – ne l'entend pas de cette oreille. « Il faut être bien naïf pour croire que la signature de ces accords avec six pays africains détenant des voix-clés, quatre jours avant le vote, n'ait rien eu à voir avec l'élection », a répliqué Jan Björklund, membre de l'équipe municipale aux affaires. « Il est clair que Stockholm 2004 a essayé d'acheter des voix, et c'est inacceptable », a-t-il ajouté, annonçant une enquête sur les activités de cette société. La ministre des sports, Ulrica Messing, va convoquer les dirigeants du SOK pour entendre leurs explications.

Selon *Dagens Nyheter*, deux accords bilatéraux signés entre le SOK et les pays africains l'ont été par des délégués du CIO démissionnaire (David Sikulimi Sibande, du Swaziland) ou suspendu (le Kenyan Charles Mukora) pour avoir « terni la réputation » du mouvement olympique. Dans son édition du lundi 8 février, le journal indique que le SOK n'a toutefois pas encore versé d'argent aux six nations concernées, ayant jusqu'au mois d'août 2000 pour le faire d'après les accords signés avec elles.

Par ailleurs, samedi à Nagano, à l'occasion du premier anniversaire des JO d'hiver de Nagano, le président du CIO, Juan Antonio Samaranch, a présenté « les excuses du mouvement olympique pour le scandale de corruption » qui le frappe depuis plus d'un mois.

Antoine Jacob

One.Tel))

DES PRIX INCROYABLES SUR VOS APPELS INTERNATIONAUX

0,58 F USA
0,68 F CANADA
0,45 F ROYAUME-UNI
0,88 F ALLEMAGNE
1,95 F ISRAËL

PA. M.

FAITES DES ÉCONOMIES

7 jours/7
24 heures/24

NOUVEAUX TARIFS

QUELQUES EXEMPLES DE PRIX INCROYABLES !

Algérie	2,10 F
Australie	0,98 F
Autriche	1,66 F
Belgique	1,00 F
Grèce	1,95 F
Italie	1,25 F
Maroc	2,46 F
Pays-Bas	0,95 F
Portugal	1,69 F
Tunisie	2,03 F

COMMENT TÉLÉPHONER AVEC One.Tel))

COMPOSEZ LE 01 53 53 7000 CODE PAYS NUMÉRO D'APPEL

AUCUN ABONNEMENT
AUCUN PAIEMENT ANTICIPE
AUCUN FRAIS D'INSTALLATION
AUCUNE CONSO MINIMUM

APPELLEZ VITE LE 01 53 53 75 18*

One.Tel)) 100% Télécoms.

*Coût d'un appel vers Paris.
Les tarifs sont valables le jour de leur publication.
Valable aussi depuis et vers les téléphones portables.

DANSE Sylvie Guillem signe avec *Giselle*, pour le Ballet national de Finlande, sa première création. Elle aborde ainsi une nouvelle étape de sa carrière, se mettant à diriger les

interprètes, créant les costumes, tout en jouant le rôle-titre. ● LA DANSEUSE ÉTOILE de l'Opéra de Paris a revisité ce classique, créé en 1841 par Marius Petipa, avec le désir

très vif d'en dire la modernité. Pour cela, elle n'a pas crain de « bâtrir, analyser, et recréer ; voire créer de toutes pièces », a-t-elle déclaré au Monde. ● C'EST JORMA UOTINEN,

le directeur du Ballet national de Finlande, qui a demandé à Sylvie Guillem de se lancer dans cette chorégraphie. Il compose à Helsinki un répertoire classique en même temps

qu'il commande des créations contemporaines, et déclare qu'il n'hésiterait pas à « arrêter tout » s'il ne trouvait « plus de satisfaction intellectuelle ou artistique ».

Sylvie Guillem offre à Helsinki une *Giselle* mise à nu par l'amour fou

Pour sa première chorégraphie, qu'elle interprète avec le Ballet national de Finlande, la danseuse étoile choisit une des pièces les plus romantiques du répertoire et en révèle l'ardente modernité

HELSINKI de notre envoyée spéciale

Sylvie Guillem est trop orgueilleuse, ou trop modeste, pour faire semblant. Est-elle ou n'est-elle pas chorégraphe ? Elle pose la question frontallement, en signant sa première création pour le Ballet national de Finlande. La voilà qui ne peut plus reculer. Depuis plus d'un an, elle a décidé de se faire violence, en mettant à plat sur le plateau tout ce qu'elle a appris de son corps d'exception, de son intelligence (très grande, très angoissée), ses doutes, ses terreurs. Elle, Sylvie Guillem, s'expose, paradoxalement cachée, protégée, tout là haut, dans cette cité du nord de l'Europe, en ce moment pris dans les glaces, les neiges amoncelées. Avec un thermomètre voisinant -17 degrés. Événement comparable à Nijinski lancant toutes ses forces créatrices dans *Le Sacre du printemps*, prouvant, au risque de sa santé mentale, et contre l'avis de tous, qu'un danseur hors du commun peut aussi être un chorégraphe qui invente tout. A l'inverse de Nijinski, Sylvie Guillem part de ce qu'elle connaît le mieux : le répertoire classique du XIX^e siècle. Et s'attaque au ballet le plus connu : *Giselle*. Avec ce désir très vif d'en dire la modernité. Car comment pourra-t-elle, elle, la plus impressionnante danseuse de son temps, consacrer sa vie à interpréter des histoires démodées ?

« Dans *Giselle*, il fallait retrouver ce rôle puissant de femme devenue au fil des ans une bécasse. Ce ballet m'agacait tellement, à cause de son invraisemblance historique, théâtrale. Je ne savais pas dans quoi je me lançais, mais je savais ce que je ne voulais plus voir. Il fallait bâtrir, analyser, et recréer ; voire créer de toutes pièces », dit l'étoile au lendemain d'une première représentation crépante, émouvante, devant le public élégant d'Helsinki.

SA VOLONTÉ EST UN COUTEAU

Les spectateurs ont l'habitude, en arrivant aux vestiaires, de troquer les gros godillots contre des escarpins. Le passe-montagne contre un décolleté. Cet Opéra du Grand Nord a de l'allure. Des filles aux cheveux de lin. Et un exceptionnel directeur de la danse : Jorma Uotinen, sorte de Méphisto habillé en Hamlet, aussi inquiet que Sylvie Guillem. Une paire magnifique. « Au départ, ce *Giselle* a été conçu pour être un film, reprend la danseuse. Jorma m'a alors proposé, après avoir lu le script, d'en faire une version scénique pour le Ballet national de Finlande. Il a pris ce risque avec bonheur. »



Kare Lansivuori (Albrecht) et Sylvie Guillem (Giselle) sur la scène de l'opéra d'Helsinki, dans les décors de Ramon B. Ivars.

Nombrel à l'air, petit haut minusculé dégagé d'épaules et bras musclés, elle vient de prendre la leçon donnée par Jarmo Rastas. Enfile une chemise blanche, des chaussons fourrés rouges. « Je n'ai pas eu le temps de visionner la vidéo du spectacle d'hier soir, dit-elle. Mais les danseurs sont là. Ils attendent des corrections. » Il faut le voir pour le croire : Guillem, la timide, née pour diriger. Sans éléver la voix. Sachant le pouvoir du verbe, des mots qui magnétisent. Observer le regard d'amour de ceux qui l'écoutent... « Elle peut tout, murmure David Garforth, chef de la Philharmonique de Monte-Carlo, partenaire musical de cette *Giselle*. Elle donne du sens à tout ce qu'elle touche. De plus, elle est si musicale que tout devient plaisir. Elle est dorénavant taillée pour diriger une grande maison. » La maturité est là. L'étoile en a fini d'exister à travers ses refus. Elle est entrée dans la phase où l'on construit. Décidée à être positive. A croire en sa force. Des années qu'elle s'entraîne, tel le samouraï, à affronter cette initiation.

Elle reprend le pianiste qui patague, chante le passage qu'elle veut. Sa volonté est un couteau. « Tu peux changer les pas. L'important est la manière dont tu te ra-

jouer avec leurs sentiments. A chaque son tour de souffrir.

MERVEILLEUSE FOLLE

Apothéose du romantisme ? Monument de réalisme social ? « J'ai rendu à l'histoire sa logique. Je voulais un premier acte qui reconstitue vraiment une vie de village, avec des personnages qui soient autre chose que des potiches sur le bas-côté. J'ai responsabilisé les danseurs. A eux de trouver l'histoire de leur personnage. J'ai été jusqu'à écrire des dialogues. Toi, tu es un ivrogne, ta femme t'a plaqué en emportant ton môme. Toi, tu es l'idiot, invente tes tics. Il fallait cependant que tout reste compréhensible. Je voulais des nobles qui mangent bruyamment après une partie de chasse, des mains aux fesses. Sinon, on s'ennuie dans ce premier acte qui n'arrête pas de raconter la même chose. Je voulais des paysans qu'on puisse encore trouver aujourd'hui. Des vendangeurs qui aient l'air de savoir le poids des raisins. Je ne pouvais pas tout apprendre aux danseurs. Je leur ai donné tout ce que je pouvais. Je les ai dirigés comme moi-même je ne l'ai jamais été. Comme je l'ai toujours rêvé. Toujours disponible pour répondre aux questions. Ne jamais dicter son savoir. »

Dégraissage, lifting. Coupe au sécateur de ce qui vient alourdir, dénaturer la diagonale de cette merveilleuse folle de *Giselle*. Le deuxième acte, l'acte blanc des willis en longs tutus, a radicalement changé.

Le chorégraphe a dessiné pour chacune des femmes une robe de mariée adaptée à sa personnalité. Elle a voulu que ces créatures, habituellement éthérées, physisques, soient heureuses de s'amuser, à leur guise, avec les hommes. Qu'elles cessent d'être des victimes. « J'ai partiellement réussi ce pari. Minna Tervamäki, reine des willis, aussi belle que Sharon Stone, incarne cette sensualité affirmée que je désirais obtenir. »

Tenter que les danseurs entendent des choses nouvelles. Pas seulement sur *Giselle*, mais sur eux-mêmes, sur la complexité de leur travail. Credo de Guillem : la scène est le lieu idéal de la psychanalyse. S'y livrer tout entier, y révéler sa vérité. Chercher un rôle n'a pas d'autre sens que d'oser la liberté d'être unique.

MÉCONTENTEMENT MOTEUR

« Je suis venu à bout de ce *Giselle*, mais je n'y croyais pas. Au début, j'ai perdu beaucoup de temps. Tout est écrit sur le papier, tout vibre dans la tête. Il faut jeter sans arrêt. J'étais là de neuf heures du matin à onze heures du soir. Je faisais tout au fur et à mesure. Les lois syndicales m'empêchaient d'avoir tout le monde en même temps. Les règles sont strictes. Les pauses inviolables. Par exemple, je n'avais pas le droit de parler aux danseurs dans les couloirs, ou à la cantine, car ces échanges étaient considérés comme des heures supplémentaires ! »

Tout est organisé dans la vie de Sylvie Guillem. Non pas en fonction de sa vie personnelle, mais en fonction de ce qu'elle veut vivre en scène. Des analyses lui indiquent ses besoins alimentaires, exactement ce qu'il lui faut absorber pour maximiser son énergie. A Helsinki, l'étoile souhaite dîner au restaurant japonais Koto. Doudoune de grimpeuse d'Himalaya, mais plissé Miyake pour la robe qu'elle découvre. Air d'une star en exil. D'une jeune Greta Garbo qui, à l'aube de ses trente-cinq ans, maîtrisant le regard des autres, descendrait soudain dans l'arène de la vie.

Tofu grillé et eau plate. « Je vis un éternel mécontentement. Le sentiment de culpabilité est une conscience plus forte que la volonté, qui travaille à votre insu. Et derrière la conscience, il y a l'instinct. Autant de moteurs qui, au bout du compte, ont permis l'immense plaisir de cet aboutissement. » Sylvie Guillem parle des noyés qui peuplent son sommeil. Evoque les paroles de cet ostéopathe aveugle qui la troublent encore : « Je sens une petite fille qui aimerait faire sentir son besoin d'amour. » En la réalisatrice Françoise Ha Van, en Gilles Tapie (il est aussi l'homme qui partage sa vie), elle sait avoir trouvé son équipe. L'amour fou ? « Pour que les danseuses comprennent la scène de la folie de *Giselle*, je leur ai fait écouter Orly de Jacques Brel. Savoir chanter à ce point les sentiments est capital pour la compréhension de l'être humain. »

Dominique Frétrad

Jorma Uotinen, équilibriste et directeur de ballet

JORMA UOTINEN, actuel directeur du Ballet national de Finlande (fondé en 1921), est un dandy aux cheveux blonds-blancs. « C'est un chat sauvage enfermé dans un bu-

PORTRAIT

Il préfère la scène à son poste, chante, joue dans des téléfilms. Et reste un écorché

« *reua* », dit de lui Sylvie Guillem. L'homme a l'air hanté. C'est aussi un pragmatique. Après avoir été un danseur inoubliable chez Carolyn Carlson, il est retourné en Finlande il y a dix ans. Prendant la direction du Théâtre municipal d'Helsinki, puis celle du Ballet national au sein du nouvel opéra, ouvert en 1993 (ce bâtiment est l'œuvre du cabinet d'architecture Hyvamaki-Karhunen-Parkkinen).

Jorma Uotinen sera l'homme qui a su convaincre Sylvie Guillem d'oser la chorégraphie. « La logique qu'elle a trouvée à l'histoire rend son *Giselle* très moderne. Très cinématographique aussi, avec tous ces mouvements circulaires qui animent l'acte 1. J'ai déjà demandé à

Sylvie Guillem un autre ballet. »

Dans son bureau dont la simplicité surprend, Jorma Uotinen, qui est aussi un chorégraphe contemporain, laisse entendre qu'il n'est pas homme de pouvoir traditionnel :

« Le jour où je n'ai plus de satisfaction morale, intellectuelle, ou artistique, j'arrête tout. J'y ai songé il y a deux ans. J'avais chorégraphié un ballet que je n'aimais pas. Tout roula, mais je me sentais vide. Avec l'aide de textes de Fernando Pessoa, je suis reparti à la recherche de mon mouvement. Un solo a vu le jour, The Man who never was... J'en ai fait un film qui a gagné le Prix Italia en octobre 1998. Je viens d'achever Kolmas Yö, une pièce pour seize danseurs. J'ai enfin retrouvé la substance de mon travail, la profondeur. »

Le Ballet national de Finlande compte quatre-vingt-cinq danseurs. Son budget s'élève à 30 millions de marks finlandais (5 millions d'euros). Jorma Uotinen a enfilé une houppelande à la coupe impeccable. Et a disparu. Telle une divinité sylvestre qu'un traineau, attelé à des loups argentés, attend quelques étages plus bas.

D. E.

seulement un Cendrillon. Il travaille avec Forsythe, Kylian, Ohad Naharin, tous les grands contemporains. »

Le matin même, nous avions assisté à une répétition très sportive de *Noces* du Français Angélin Preljocaj. « Je vois beaucoup de jeunes talents à Helsinki, explique Jorma Uotinen. Je viens de passer commande à une chorégraphe indépendante Sanna Kekäläinen. Quant à Tero Saarinen et Kenneth Kvarnström, ils ont déjà tous deux chorégraphié pour la compagnie. Mon rôle consiste à faire avancer la danse en Finlande. L'opéra est devenu un pôle culturel fort. Nous n'avons plus à partir en tournée. Le public vient à nous en bus. Il voit ainsi nos programmes dans de très bonnes conditions de salle et de plateau. »

Le Ballet national de Finlande compte quatre-vingt-cinq danseurs. Son budget s'élève à 30 millions de marks finlandais (5 millions d'euros). Jorma Uotinen a enfilé une houppelande à la coupe impeccable. Et a disparu. Telle une divinité sylvestre qu'un traineau, attelé à des loups argentés, attend quelques étages plus bas.

Le commentaire joyeux d'un classique rajeuni

GISELLE, de Sylvie Guillem (après les versions de Coralli/Perrot, et de Petipa), assistée d'Olivier Chanut, Adolphe Adam (musique). David Garforth (chef d'orchestre). Ramon B. Ivars (scénographie, costumes). Sylvie Guillem (costumes des Wilis). Kimmo Ruskela (lumières).

OPÉRA D'HELSINKI, les 2 et 4 février. Le spectacle sera repris en l'an 2000 au Sadler's Wells à Londres et en 2001, au Châtelet, à Paris.

HELSINKI de notre envoyée spéciale

A l'angle de Mannerheimintie et de Helsinginkatu, l'Opéra d'Helsinki, tout blanc, lumineux, se fond dans le paysage de neige et de glace qui enserre la ville. Un cadre parfait pour raconter l'histoire de cette *Giselle* que le désespoir et la mort transforment en créature de la nuit, appelée Wili. Les lumières s'éteignent. Musique. Lever de rideau. Nulle trace de paysans de carte postale, mais un décor de façades grises, bistrots, qui se déplace, se déroule, s'enroule. L'œil du spectateur devient travelling. Il va, il

découvrant les protagonistes. Des gens s'apprêtent à partir chasser, un dénâpement boit au goulot ; ici, un idiot s'agit (superbe Javier Torrès). Vie de village. Lavandières et vendangeurs. D'entrée de jeu, on sent la patte Guillem : le désir de faire vrai, mais pas forcément réalisté.

La danseuse connaît le classique à travers chaque fibre de ses muscles. Elle a enfin l'occasion de débarrasser de son côté « cucul ». Les pas de deux, les adages, les variations ne sont plus isolés comme autant d'exercices de virtuosité, mais pris dans un continuum où l'action centrale – l'amour naissant entre Giselle et Albrecht (Kare Lansivuori, un physique de conte de fées) – n'étoffent pas les actions secondaires. D'ordinaire, quelqu'un qui voit *Giselle* pour la première fois trouve grotesque cette pantomime exagérée. Sylvie Guillem a cherché le geste juste, l'ellipse qui favorise la compréhension.

Impression de vitesse, de raccourci. Il n'en est rien. Il s'agit seulement de raconter autrement une même histoire. Quand Giselle découvre qu'Albrecht est de famille noble, que son amour est sans issue, elle devient littéralement folle de douleur.

D. E.

Cette « grande scène de la folie », Guillem, avec culot, avec sang-froid, l'escamote. Giselle se casse. Brutale déchirure qui tétranise. Elle refuse de danser autant de douleur. Sylvie Guillem pleure. La chair de poule. Mon voisin soupire, à bout d'émotion : « How touching ! » Fin du premier acte. Deuxième acte : forêt de tubes d'acier figurant des bouleaux. Nuit de lune. La reine des Wilis apparaît. Grande Minna Tervamäki. Tout est parfait chez cette ballerine.

Comment danser le rôle principal, tout en dirigeant l'ensemble des interprètes ? Comment veiller aux costumes, aux lumières ? Il y a des instants fugitifs où l'étoile n'est pas entièrement dégagée de sa création toute neuve. Dans l'argument original du ballet, Giselle est décrite comme « une jeune fille qui ne peut s'empêcher de danser ». Une occasion pour Sylvie Guillem, qui observe les uns, les autres, d'accompagner, en l'esquissant, la danse de tous ses partenaires. Une sorte de

commentaire joyeux, innocent, très jeune. Ainsi la chorégraphe retourne-t-elle en sa faveur le risque de dédoublement qui parfois la guette. Fort.

Paris-Mexico-Paris avec Catherine Marnas au Conservatoire d'art dramatique

La metteur en scène présente « Alors, Entonces », spectacle créé au cours d'un atelier dans la capitale mexicaine

Un petit bout de Mexique s'est installé dans le cadre néoclassique du Théâtre du Conservatoire, à Paris. La metteur en scène Catherine Marnas y

présente, jusqu'au 11 février, *Alors, entonces*, spectacle qu'elle a créé à l'été 1998 à Mexico au cours d'un atelier franco-mexicain. L'expérience

associe des textes contemporains (Gably, Koltès, Lagarce, Mazev, Py), auxquels ont été ajoutés des œuvres mexicaines (Kahlo, Revueltas).

SOIR DE FÊTE. Filles en robe noire, épaules nues. Garçons en costume gris, cravate. Ecrasés par la touffeur de une, deux, trois, dix versions de *Besame mucho* qui s'abattent sur eux. Dans le cadre néoclassique du Théâtre du Conservatoire, devant un chaos de peintures pompeïennes et de tentures accordées, un petit autel brûle à jardin, où pointe le Mexique. Chaque acteur s'avance dans l'ovale brutal d'un projecteur pour dire un moment d'enfance. Le français et l'espagnol se frôlent, se croisent, s'emmêlent.

Traduction, entraide, déguisement dans la langue de l'autre, rires juvéniles. Reflux soudains, dans l'exercice de corps qui reviennent chercher leurs marques. A chaque nouvelle avancée vers le micro, chacun dépose un peu de l'histoire de sa rencontre avec l'autre sur la scûre qui recouvre la scène. Elle est le sable de Vitez, cité ultérieurement : « *L'acteur est un poète qui écrit sur le sable*. »

Ainsi s'engage *Alors, entonces*, spectacle créé par la metteur en scène Catherine Marnas l'été 1998 à Mexico au cours d'un atelier franco-mexicain dirigé par elle et réunissant des élèves issus de l'enseignement supérieur du théâtre en France et au Mexique. Expérience menée autour d'une poignée de textes contemporains (Gably, Koltès, Lagarce, Mazev, Py), auxquels ont été ajoutés des œuvres mexicaines (Kahlo, Revueltas). Le double « *alors* », de *Alors, entonces*, dit le lien qui les unit, le passage de témoin entre les textes et les individus, les histoires, les écoles. Une démarche inséparable de l'itinéraire personnel de Catherine Marnas, de sa

liaison passionnée avec le Mexique.

La rencontre remonte à 1990, dans les pas de Georges Lavauant, qu'elle assiste à l'époque de *Vera Cruz*. La jeune femme vient de vivre la disparition soudaine et successive de ses proches, l'épuisement de leur accompagnement.

« *Soudain, j'ai reçu le choc d'une civilisation qui n'a jamais poussé aussi loin le tabou de la mort. Venu de la tradition indienne, le rappel à chaque vivant qu'il est mortel, que chaque seconde peut être la dernière.* » Le Mexique lui offre son sol pour donner le coup de talon qui la fait remonter à la vie, lavée de l'esprit de sérieux, de l'idée de carrière, de pouvoir.

LE RÔLE DE KOLTÈS

Trois ans plus tard, elle vient enseigner au Foro de la Ribera, une école de théâtre. Son maniement de la langue est encore insuffisant pour diriger les cours. Il ne ralentit en rien sa volonté d'éclaircir « ce mystère croissant que représente le jeu de l'acteur ». Elle sait déjà ce que le Mexique doit lui apporter : éviter que le théâtre ne se referme sur lui-même, autour d'elle, l'aider à repérer et combattre les effets de mode, de plus en plus rapides à s'imposer et à s'effacer.

Entre elle et le Mexique, un autre intermédiaire s'est imposé : Koltès. En 1995, Catherine Marnas met en scène *Roberto Zucco* à Guanajuato, avec des comédiens, scénographes, techniciens mexicains. La pièce va tourner durant une saison. La metteur en scène mesure mieux ce qui sépare les deux côtés de l'Atlantique, dans le comportement du public notamment. Elle repère ce que cet « *ange doux* » de Zucco, son « *dérailement* » dans la violence gratuite, a d'incompréhensible sur un territoire où les violences n'ont jamais cessé. Elle n'en démont pas : « *La force de révolte de Koltès est adéquate, accordée au pays* ». Après son atelier « *Matériau Koltès* » au Conservatoire en 1998, c'est encore l'auteur de *Dans la solitude des champs de coton* qui jouera les passeurs des deux mondes, avec

un dernier inachevé, qu'elle intègre à *Alors, entonces*.

Cette fois, « *adéquat* » est bien le mot. Le ton est radicalement nouveau, plus joyeux et plus inquiétant. Il devient l'une des métaphores possibles de la rencontre. Il oppose une Coco chanelaise, haute en chapeau (Fred Cacheux) et sa soubrette indienne, Consuelo, rebelle forte en plumes (Giovanni Ortega). Entre le texte et la réalité s'ouvrent des extrêmes de l'aventure franco-mexicaine menée par Catherine Marnas. Au centre, loin des tempêtes, resteront des ouvertures sur la vie et les personnes qui débordent toute acquisition technique. Les élèves auront pu « *apprendre à déapprendre* », comme dit Fred Cacheux, et trouver, avec Jorge Sepulveda « *la base commune d'un langage universel* ».

Le Mexique n'en finit pas d'opérer son travail souterrain chez les Français. Certaines y sont déjà reparties, comme Nicolas Martel et Chloé Réjon. La jeune femme a voulu retraverser « *dans les deux sens le miroir entre les deux mondes* », et est revenue « *avec un sentiment autre du cœur du temps* ». Tout le poids de sa voix porte sur le mot *coeur*.

Jean-Louis Perrier

★ *Alors, entonces*. Mise en scène : Catherine Marnas. Avec les élèves de la classe internationale itinérante franco-mexicaine. Théâtre du Conservatoire, 2 bis, rue du Conservatoire, Paris 9^e. M^{me} Bonne-Nouvelle. A 21 heures. Entrée sur réservation. Tél. : 01-53-24-90-16. Jusqu'au 11 février.

Gallimard rachète ses parts à Havas

LES ÉDITIONS Gallimard ont racheté au groupe Havas la participation qu'il détenait, depuis 1990, dans leur capital (12,5%). Menée à l'initiative d'Antoine Gallimard, PDG de la maison, cette opération s'est faite, selon ce dernier, « *de manière non conflictuelle* », Havas souhaitant « *se déseigner de ses participations minoritaires* », tandis que Gallimard, soucieux de « *renforcer la structure de son capital* », veut « *afficher de nouveau son indépendance* ». Ce rachat vise aussi à se séparer d'un actionnaire qui, depuis la création d'Havas Publications Editions, était entré dans la « *zone concurrentielle* » de Gallimard.

La part d'Havas disparaissant, l'opération s'accompagne d'une réduction du capital de Gallimard, lequel passe, selon son PDG, de quelque 10 à 9 millions de francs environ (1,37 million d'euros). La part de la société holding familiale Madrigall, dans laquelle Antoine Gallimard est majoritaire, passe de 51 % à 59 %, tandis que les actionnaires extérieurs – BNP, Natexis, Caisse des dépôts, Financière de Rothschild, Comptoir des entrepreneurs... – se partagent les 41 % restants. Gallimard, qui a réalisé lors de l'exercice 1977-1998 un résultat net de 55 millions de francs (8,38 millions d'euros) pour un chiffre d'affaires de 1,2 milliard de francs (182,92 millions d'euros), s'est refusé à communiquer le montant de cette transaction.

DÉPÉCHES

■ **CINÉMA** : le réalisateur américain Steven Spielberg et l'acteur Tom Hanks ont commencé cette semaine dans l'archipel des Fidji le tournage d'un nouveau film, *Cast Away* (jeté à la mer), rapporte le magazine *Pacific Islands*. Le tournage devrait durer un mois dans les îles Mamanuca, à l'ouest de l'archipel.

■ **Le conseil régional d'Alsace organise un soutien financier pour la rénovation des petites salles de cinéma** dont il souhaite éviter la disparition. Dans les quartiers défavorisés des grandes villes, dans les petites agglomérations et en milieu rural, le montant global des aides a été fixé à 1,5 MF (228 000 €) à condition que les communes apportent une subvention équivalente. Les grandes structures de production et distribution en sont exclues.

■ **ARTS** : le Musée Getty (Etats-Unis) va remettre aux autorités italiennes trois antiquités, après être parvenu à la conclusion que ces objets d'art avaient été volés. Il s'agit d'une coupe en terre cuite datant de 480 avant J.-C., d'un torse de Mithra du II^e siècle après J.-C. et d'une copie romaine de la même époque de la tête du *Diadumène de Polyclète*.

■ **La France est l'invitée d'honneur de l'ARCO à Madrid.** Trente pays, mille artistes, 215 galeries d'art, dont 35 représenteront la France, seront réunis du 11 au 14 février, à Madrid, pour l'ARCO, foire internationale d'art contemporain.

■ **ALLEMAGNE** : Michael Naumann est devenu officiellement ministre délégué à la culture, après une modification de la législation qui réservait cette fonction à des députés du Bundestag. La décision de Gerhard Schröder de se doter d'un ministre de la culture était très contestée dans un pays où le centralisme du régime nazi a laissé de mauvais souvenirs et où les questions culturelles relèvent des Länder depuis la fondation de la RFA en 1949. Docteur en philosophie et ancien journaliste, Michael Naumann présidait avant sa nomination une maison d'édition américaine et n'avait jamais exercé de fonctions politiques.

■ **Le gouvernement allemand a annoncé, le jeudi 4 février, son intention de ne pas amputer les subventions versées au Festival de Bayreuth.** Le projet de réduire de moitié l'aide de l'Etat à cette prestigieuse manifestation mais aussi au Musée allemand de Munich ainsi qu'à l'Orchestre symphonique de Bamberg avait provoqué une vive émotion.

LETTRE OUVERTE

A MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉPUTÉS EUROPÉENS

MEMBRES DU PARLEMENT EUROPÉEN, VOUS ALLEZ VOUS PRONONCER CETTE SEMAINE SUR LE CONTENU DE LA PROPOSITION DE DIRECTIVE CONCERNANT LES DROITS DES CREATEURS, ARTISTES ET PRODUCTEURS (DITE « DIRECTIVE SUR LE DROIT D'AUTEUR ET LES DROITS VOISINS ») DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE. NOUS VOUS APPELONS SOLENNELLEMENT A PROTEGER CES DROITS POUR QUE PUISSE VIVRE LA MUSIQUE EN FRANCE ET EN EUROPE.

NON À LA COPIE PRIVEE NUMÉRIQUE À PARTIR DES GRAVEURS DE C.D. ENREGISTRABLES, NON À LA PIRATERIE PRIVEE.

NON AU VOL DE MUSIQUE ORGANISÉ SUR INTERNET À PARTIR DES TRANSMISSIONS DE FICHIERS PIRATES TYPE MP3 ET AUTRES.

LA CHANSON FRANÇAISE N'A JAMAIS EU AUTANT DE PUBLIC. LES CREATEURS ET ARTISTES N'ONT JAMAIS ETE AUSSI NOMBREUX. NOTRE AVENIR ET NOS CREATIONS DÉPENDENT DE VOUS.

VOTEZ CONTRE LE PILLAGE DE LA CREATION PAR LA COPIE PRIVEE NUMÉRIQUE ET SUR INTERNET.

PERMETTEZ-NOUS D'UTILISER LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR PROTEGER NOTRE TRAVAIL.

ACCORDEZ-NOUS LE DROIT DE NEGOCIER LA DIFFUSION NUMÉRIQUE DE NOTRE MUSIQUE.

Ils ont signé la

« Déclaration des artistes sur le droit d'Auteur et les Droits voisins », remise aux Parlementaires Européens, par J.M. Jarre, porte-parole de l'IFPI : M. Rostropovitch, C. Aznavour, G. Bécaud, Deep Forest, F. Cabrel, R. Coccianti, J. Ferrat, J.J. Goldman, J.M. Jarre, P. Kaas, D. Dave, Noir Désir, J. Hallyday, M. Farmer, F. Pagny, J. Higelin, E. Shapplin, O. Winter, H.F. Thiéfaine, etc...

DITES AVEC NOUS
OUI A L'AVENIR DE LA MUSIQUE!

La rêve-partie de la musique française à la faveur de la cinquième Folle Journée nantaise

Après Mozart, Beethoven, Schubert et Brahms, Nantes fêtait les compositeurs de notre pays

Vingt-quatre mille personnes ont passé les journées du samedi 6 février et du dimanche 7, à voler de salles de concert en auditoriums pour découvrir

et redécouvrir grandes et petites figures du patrimoine musical français des XIX^e et XX^e siècles. Avec soixante mille billets vendus, cette cinquième édi-

tion bat tous les records d'affluence et fidélise son public : dès l'ouverture de la location, vingt-cinq mille billets se sont arrachés en une journée

FOLLE JOURNÉE, Cité des congrès, les 6 et 7 février.

NANTES de nos envoyés spéciaux

Huit cents personnes assises et quelques-unes debout, un dimanche matin à 11 heures, pour écouter les *Visions de l'Amen* d'Olivier Messiaen, dans un silence recueilli ? C'est le miracle de la Folle Journée nantaise. Quarante-cinq minutes d'une musique aussi exigeante pour le public que difficile pour Michel Béroff et Jean-François Heisser qui ont conquis l'auditoire, dont de nombreux enfants ! Deux mille personnes assises et quelques-unes debout, un dimanche après-midi, pour écouter le *Poème pour violon et orchestre* de Chausson, au milieu des toux, accompagné par un orchestre imprécis et un chef mou ? C'est la limite de la grande rêve-partie nantaise ! Et l'on en admire davantage le violon ténebreux de Laurent Kocia dont l'archet, aussi intense que celui de Ginette Neveu, ne dévis pas malgré ces expectorations intempestives.

Cela se passe à Nantes, comme ailleurs. Mais ici, allez savoir pourquoi ?, on s'en fiche. On est tellement content d'avoir entendu deux fois l'œuvre dépressive de Chausson - superbes Régis Pasquier et Michel Plasson - que l'on n'arrive pas à se sortir de la tête ce thème, l'un des plus beaux de l'histoire de la musique. Il se mêle alors avec ceux tout aussi prégnants du *Concert pour piano, violon et quatuor* du même compositeur joué par Renaud Capuçon et le Quatuor Castagneri, avec l'*Ouverture du Carnaval romain* de Berlioz par Plasson et un Orchestre du Capitole élégants et flamboyants, avec les *Miroirs* de Ravel par Alain Planès en apesanteur, avec le deuxième livre des *Préludes* de Debussy, sanguins, drus, intenses de Michel Béroff...

Cette cinquième édition de la Folle Journée s'intitule *Hector, Gabriel, Maurice et les autres*, mais on aurait aussi pu oser « tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la musique française sans jamais oser le demander ». Nulle prétention cependant à l'exhaus-



M. ROGER

tivité, nulle simplification en forme de *digest*, mais le souci de réunir en deux jours valeurs sûres et compositeurs méconnus. Pour le mélomane averti et l'auditeur endimanché, le lycéen et l'étudiant, des parcours croisés que chacun peut vivre et recréer à sa guise.

UNE FORCE ÉTONNANTE

Salle Mallarmé, Laurent Kocia et Jean-François Heisser abordent la *Deuxième Sonate pour violon et piano* de Fauré. La concentration du public c

fameux *Boléro*, peut-on rêver meilleur ferment de cohésion sociale ? Ce thème unique, sans cesse démultiplié, est bien à l'image de la foule : une somme d'individus.

Mais, porté par la houle des 24 000 personnes qui se sont arrachées 65 000 billets dont 25 000 achetés dès l'ouverture de la location - six heures de queue d'un lundi matin -, on passe d'une salle de concert à une autre pour s'immerger dans un bain de musique qui nous ramène à cet état d'innocence que l'on désespérément retrouve un jour : ne plus écouter les interprètes mais la musique qu'ils jouent comme si on la découvrait pour la première fois. Et ce que cette armée d'interprètes - près de neuf cents - nous fait entendre, malgré les inévitables imperfections dues au fait qu'ils donnent en deux jours autant de concert qu'en deux ou trois semaines habituellement, nous semble être une vérité irréductible à toute contingence matérielle.

Paniqués le vendredi soir, inquiets le samedi matin, fourbus le dimanche après-midi, les solistes n'en gardent pas moins leur bonne humeur et l'« effet Folle

Journée » se fait bientôt sentir : attablé au restaurant, Michel Béroff écoute François-René Duchâble jouer le *Quatrième Concert* de Saint-Saëns, avec Michel Plasson, le casque de son baladeur sur les oreilles. Il le passe aux autres pianistes présents habitués mais quand même stupéfaits par les doigts fantastiques de leur collègue « *Fafou* ». On l'apprendra après, car pour rien au monde, on n'aurait manqué une telle rencontre. Duchâble ? Roi de la contrepéterie et de l'anagramme - en un week-end, il a bien dû en inventer trente -, Lucky Luke du piano - au départ arrêté, il laisse tous ses collègues dans les starting-blocks -, pourraient jouer les stars ; mais non !, comme Gérard Caussé, comme Plasson, Brigitte Engerer, Michel Béroff, Véronique Gens et tous les autres, à l'exception notable d'un pianiste à allure déplacée d'altéssé sérénissime, ils jouent le jeu de la rencontre avec le public pour le prix d'une ou deux places de cinéma. L'autre miracle de ces Folles Journées, c'est aussi celui-ci.

Marie-Aude Roux et Alain Lompech

CONCERTS

Auditorium du Louvre

jeudi 11 février à 12h30

Renaud Déjardin, violoncelle

Delphine Bardin, piano

BRAHMS, BEETHOVEN

LOC : 01 40 20 84 00

Centre culturel Calouste Gulbenkian
51, avenue d'Iéna - 75116 Paris
Jeudi 11 février - 20 heures

Bin Chao, violon

Ju Hee Suh, piano

Beethoven - Tartini

R. Strauss - Sarasate

Entrée dans la limite des places disponibles

p.e. Valmatae

ORCHESTRE DE PARIS



Salle Pleyel - 20 h

Mercredi 17, jeudi 18 février

Christoph von Dohnányi direction

BEETHOVEN - BLOCH

DONATONI
(création mondiale,
commande de
l'Orchestre de Paris)

80 à 290 F - Tél. 01 45 61 65 89
Tarif jeunes : 50 F
www.orchestredeparis.com

Rossignol d'exception, Natalie Dessay ensorcelle Stravinsky

RIMSKI-KORSAKOV, *Le Coq d'or* (extrait) ; STRAVINSKY, *Renard*, *Le Rossignol*, Natalie Dessay, Marie McLaughlin (soprano), Hélène Perraguin (alto), Ian Caley, Vsevolod Grivnov (ténor), Albert Schagidullin (baryton), Laurent Naouri, Maxime Mikhaïlov (basses), Orchestre et Chœurs de l'Opéra national de Paris, James Conlon (direction). Palais Garnier, le 4 février à 20 h.

Placée sous le signe de la légende et du conte populaire russes, cette soirée à Garnier nous a transportés dans ce monde fabuleux où les hommes et les animaux parlent le même langage. Là, un vieux roi ridiculise que tue un coq mal embouché ; là, un empereur que le chant salvateur du rossignol ramènera des rives de la mort. Là encore, un glouton de renard convoitait un coq vaniteux, pléonastique, avant que d'être lui-même la proie de la chèvre et du chat.

« *Histoire burlesque chantée et jouée par quatre voix d'hommes et un orchestre de chambre* », Renard appartient à la période suisse de Stravinsky, dans la veine des *Noces* et de *l'Histoire du soldat*. De cette musique colorée et volontiers burlesque, voire sarcastique, l'Or-

chestre de l'Opéra nous donne une version plus cauteleuse que caustique, la direction de James Conlon tendant à en araser les pointes acérées et autres acidités. Mais chacun des instrumentistes prouve qu'il peut avoir à l'occasion l'étoffe d'un soliste. Quant au quatuor vocal, c'est un régal : un Ian Caley criant de suffisante véhémence (le Coq), un Vsevolod Grivnov confondant de suave rouerie (Renard), la Chèvre et le Chat (respectivement Laurent Naouri et Maxime Mikhaïlov) se révèlent de bien redoutables zélateurs.

PÊCHEUR OU EMPEREUR
Il était pertinent que la seconde partie s'ouvre sur le *Finale* de la *Suite symphonique* tirée du *Coq d'or*, le dernier opéra de Rimski-Korsakov ayant en effet précédé de peu le premier ouvrage lyrique de son élève Stravinsky, encore imprégné de l'art du magister - du moins en ce qui concerne le premier acte. Car l'œuvre, malgré un effet orchestral impressionnant, est en fait conçue comme un opéra de chambre. Dès la scène d'introduction (étonnant rappel des *Noces* de Debussy : lignes sinuées de *Nuages* et appels de *Sirènes*), un état de grâce miraculeux.

M.-A. R.

Pour Natalie Dessay, la salle se fait volontiers pêcheur ou empereur. C'est un chant irrésistible, merveilleux de délicatesse, rond et clair, d'une élasticité incomparable. Comme l'oiseau que son chant seul distingue tant est discrète sa robe, la voix de Natalie Dessay a le fondant des nuits de printemps, la magie des amours à venir. Elle sait donner à chaque inflexion sa juste mesure, moduler le son et le souffle jusqu'à l'extase, passer sur le chemin semé d'embûches des intonations, se jouant des intervalles et des ambitus. Chaque note est un enchantement.

Autour de ce Rossignol d'exception, la distribution ne manque pas de lustre : pour Vsevolod Grivnov devenu Pêcheur, l'onctuosité s'est faite ferveur, quant au Chat et à la Chèvre (Laurent Naouri et Maxime Mikhaïlov) désormais Bonze et Chambellan, ils ont tous deux la prestance de leurs rôles. De même pour Albert Schagidullin (l'Empereur), Marie McLaughlin (la Cuisinière) et Hélène Perraguin (la Mort), en tous points remarquables. Chœur et orchestre en grande tenue nous laisseront longtemps au cœur la marque ensorcelante de ce *Rossignol* de haut vol.

M.-A. R.

DU 16 AU 21 FÉVRIER 20H30 AUX ABBESSES
REGINE CHOPINOT
les Quatre Saisons création à Paris pour 6 danseurs
Chant de lune création solo LOC. 01 42 74 22 77

SORTIR

SORTIR

PARIS

9, à 22 heures.

Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

Félix Ruckert

Do son passage chez Pina Bausch, il a acquis la certitude qu'un spectacle est avant tout une forme, une mise en danger. Si le danseur se mouille, le public doit aussi payer de sa personne, expérimenter une relation différente à la danse. Par exemple, un danseur se produit en solo pour un spectateur seul, isolé. Dans ce nouveau spectacle, *Ring*, vingt et un interprètes font face à vingt et un spectateurs placés en cercle. Tout peut arriver.

Théâtre contemporain de la danse, 9, rue Geoffroy-l'Asnier, 4^e.

M^e Saint-Paul. Du 8 au 12 février, à 19 heures. Tél. : 01-42-74-44-22.

Le Sabotage amoureux

Valérie Maïressi interprète l'héroïne du roman de la Belge Amélie Nothomb, *Le Sabotage amoureux*, adapté et mis en scène par Annabelle Milot. Fille de diplomate, la romancière fait revivre, à travers un journal intime, son enfance en Chine et sa première grande histoire d'amour absolue pour une petite Italienne. Publié en 1993, ce livre est paru une année après *Hygiène de l'assassin*, également adapté au théâtre par Gérard Desarthe en 1993.

Théâtre du Ranelagh, 5, rue des Vignes, 16^e. M^e Muette. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 17 heures.

Tél. : 01-42-88-64-44. De 90 F à 180 F. Jusqu'au 30 mai.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Affliction de Paul Schrader (Etats-Unis, 1 h 54).

Astérix et Obélix contre César de Claude Zidi (France, 1 h 45).

Bubbles Galore (**) de Cynthia Roberts (Canada, 1 h 30).

Buffalo'66 de Vincent Gallo (Etats-Unis, 2 h).

Children of the Revolution de Peter Duncan (Australie, 1 h 38).

Des chambres et des couloirs de Rose Troche (Grande-Bretagne, 1 h 36).

Le Fantôme de l'Opéra (**) de Dario Argento (Italie, 1 h 43).

Le Jour du peintre (**) de Werner Nekes (Allemagne, 1 h 24).

Le Nuage de Fernando Solanas (Argentine, 1 h 50).

O' Amor Natural (**) de Heddy Honigmann (Pays-Bas-Brésil, 1 h 16).

L'ombre d'Andersen dessin animé de Jannik Hastrup et Bent Haller (Danemark, 1 h 18).

La Petite Marchande de roses de Victor Gaviria (Colombie, 1 h 45).

Plus qu'hier, moins que demain de Laurent Achard (France, 1 h 26).

Preaching to the Perverted (**) de Stuart Urban (Grande-Bretagne, 1 h 39).

Redeyef 54 d'Ali Abidy (Tunisie, 1 h 31).

Vénus Beauté (Institut) de Tonie Marshall (France, 1 h 45).

(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

(**) Film interdit aux moins de 16 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Madame Jonas, prophète d'Elie-Georges Berreby, mise en scène de Stéphane Bouvet.

Guichet-Montparnasse, 15, rue Maine, 14^e. M^e Montparnasse-Bienvenue. Le 8, à 20 h 30. Tél. : 01-43-27-88-61. De 50 F à 100 F. Jusqu'au 27 février.

Di tanti palpiti Coup de cœur à Claire Geoffroy-Dechaume. Airs et romances pour voix et guitare de Clémara, Martin y Soler, Rossini et Guilliani.

EN VUE

■ Six personnes ont été tuées récemment dans le sud de l'Afghanistan au cours de rixes entre les hommes des tribus de la région de Khost et les talibans, qui, à l'occasion de la fête du Fitr, prétendaient les priver du « *Tokhm-Jangi* », un jeu traditionnel consistant à casser des œufs.

■ Empreints de l'esprit de clémence observé pour la fête du Fitr, les policiers de Dubaï, qui, au cours des neuf premiers mois de 1998, ont dressé 210 000 procès-verbaux pour excès de vitesse, ont distribué aux mauvais conducteurs des douceurs et des cartes de vœux.

■ La Cour de cassation vient de décider que les jeteurs de yaourts, équivalents grecs des entarteurs belges, ne seront plus poursuivis pour « *injure aggravée* » s'ils ont eu, au préalable, des relations personnelles avec leurs cibles.

■ Les gardiens de **Jaime Gomez** jurent que ce clown-illusionniste du cirque **Josman**, en tournée à Bogota, incarcéré pour « *séquestration de mineurs* », s'est évadé par un tour de passe-passe du centre pénitentiaire de Beltran, où la corruption sévit.

■ L'ancien juge **Philippe Le Friant**, radié en 1988 pour « *atteinte à l'honneur de la magistrature* », qui a récemment repris sa grève de la faim à Saint-Étienne pour pouvoir vivre dignement avec sa compagne arrachée à la prostitution, serait « *moralement au bout du rouleau* », selon son avocat, **M. Portejoie**.

■ « *Ce genre de spectacle n'apportant rien au caractère culturel et artistique de la zone* », les juges du tribunal administratif du canton viennent d'interdire un strip-tease dans un bar de la vieille ville de Berne.

■ « *J'ai essayé de serrer le foulard que j'avais autour du cou, mais, vous savez, c'est presque impossible de s'strangler soi-même* », a raconté, mercredi 3 février, aux pompiers, **Germaine**, 75 ans, qui « *n'y croyait plus* », après avoir passé plus de trois jours bloquée dans le minuscule ascenseur de sa maison, sans manger ni boire, assise sur un seau à linge renversé.

■ Une femme de 86 ans, « *petit dealer* » qui tentait de revendre de la marijuana à un élève de 12 ans, a été arrêtée, mercredi 3 février, à la sortie d'une école dans la localité russe de Lipetsk, au sud de Moscou.

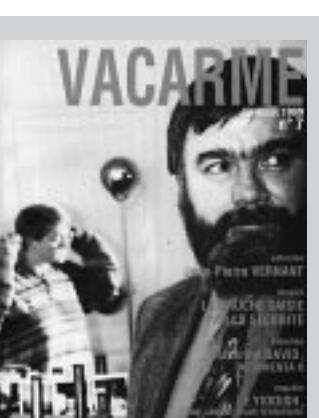
■ Pour lui faire oublier la mort, en 1992, de sa compagne, **Rong Rong**, les gardiens de **Zhai Zhai**, vieux panda du zoo de Tianjin, en Chine, avaient fini par lui trouver une femelle de seize ans. Dans un premier temps, il avait été « *très amical* » avec elle, avant de s'en détourner, de tomber malade et de mourir.

Christian Colombani

EN PUBLIANT ce septième numéro, après quelques mois d'interruption, les rédacteurs de *Vacarme* ont voulu « faire mentir la sinistre statistique selon laquelle les revues indépendantes ne passent pas l'hiver ». Il s'agit aussi, comme pour *Pétition*, d'apporter la preuve qu'il existe un espace pour de nouvelles revues intellectuelles de gauche qui ne sont liées à aucun parti ni même à un mouvement d'idées clairement identifié. La fin du marxisme triomphant, le déclin du tiers-mondisme et du freudisme sont passés par là. S'il fallait un adjectif pour résumer l'esprit de cette jeune revue, ce serait, faute de mieux, celui d'« *antiautoritaire* ».

Cela vaut, en particulier, pour

le dossier que ce numéro consacre à la sécurité en s'interrogeant sur le bien-fondé du tournoi spectaculaire opéré par la gauche sur ce sujet. Selon Stany Grelet, la conversion de la gauche à l'idéologie sécuritaire commence en 1993, lorsque les experts du Parti socialiste, analysant les causes de l'échec aux législatives de cette année-là, découvrent la désaffection croissante de l'électorat des banlieues où se conjuguent immigration dense et forte insécurité. Elle est accompagnée lors du colloque de Villepinte, en octobre 1997. « *Avant Villepinte, la sécurité reste un boulet de droite que la gauche doit apprendre à traîner si elle veut gouverner ; il faut maintenant convertir le plomb en or, effacer les origines trop ostensiblement* »



électorales d'une préoccupation récente pour l'inscrire dans des générations plus flamboyantes et un langage plus pur. Jean-Pierre Chevènement, grand alchimiste de la majorité et vedette incontestée de ce colloque, s'y colle avec virtuosité.

La proclamation du « *droit à la sûreté* » dans l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 permet de fournir cette « *généalogie* » plus reluisante, puisque remontant à la Révolution. Mais le coup de génie, l'« *estocade* » portée à Villepin par Jean-Pierre Chevènement, est l'affirmation selon laquelle « *ce sont les couches sociales les plus démunies qui souffrent le plus de l'insécurité* ». Celle-ci permet à la gauche d'adopter le nouveau discours sur la sécurité sans avoir l'impression de trahir ses valeurs. Qu'importe si la réalité sociologique est dif-

férente : le sentiment d'insécurité culmine en fait aux deux extrémités de l'échelle, chez les plus riches et chez les plus pauvres...

Le récit que fait Mathieu Potte-Bonneville, rédacteur en chef de *Vacarme*, de son passage comme enseignant dans un lycée de Seine-Saint-Denis, voisin d'un établissement réputé « *dur* », est également une remise en cause du nouveau discours de gauche sur la sécurité à l'école. Le ton est celui de l'étonnement amusé. Cela commence dès le seuil du lycée : la porte d'entrée est conçue de telle sorte, avec son bouton électrique placé sous la surveillance d'une caméra, qu'il est impossible de respecter ce geste minimal de politesse qui consiste à tenir la porte pour la personne qui vient derrière vous.

Nul militantisme, donc, mais un regard différent, volontiers sarcastique. *Vacarme* pratique aussi un étonnant mélange des genres. On y trouve une recette de daurade au fenouil et au vin blanc et une autre de charlotte au chocolat et aux écorces d'orange, ce qui n'est pas commun dans une revue d'idées. La même remarque vaut pour la rubrique « *Air du temps* », où est déplorée la disparition du garçon de café traditionnel, « *prestidigitateur à moustache et tablier blanc* », au profit de son regrettable successeur, prompt à chasser indistinctement poivrots et vendeurs de fleurs pakistanais.

Dominique Dhombres

DANS LA PRESSE

EUROPE 1

Alain Duhamel

■ Philippe Séguin et Alain Madelin vont tenter d'accréder l'idée selon laquelle François Bayrou est le diviseur de la droite. Ils auront du mal à convaincre. En ce qui concerne Alain Madelin, c'est lui qui a donné le signal de la division en faisant scission au sein de l'UDF. Quant au RPR, le cavalier seul de Charles Pasqua prouve bien qu'il n'est pas à l'abri des compétitions internes. Et puis, en ce qui concerne directement l'échec de la liste d'union de la droite, c'est Philippe Séguin et Alain Madelin

qui ont pris l'initiative les premiers en cherchant à mettre l'UDF devant le fait accompli et même en l'humiliant, puisque le tonitruant président du RPR incarne mieux que quiconque le refus de l'euro. Les centristes ont souvent fait preuve de faiblesse dans leur histoire. Pour une fois, ce n'est pas le cas. La bataille sera difficile pour François Bayrou. Au moins aura-t-il combattu pour ses idées.

THE TIMES

■ Le roi Hussein savait que la Jordanie avait besoin de la paix, assortie de liens financiers étroits, avec Israël pour atteindre la prospérité. Il a donc

choisi cette voie malgré l'impopularité de cette dernière dans sa population. Le peu d'enthousiasme manifesté par de nombreux Jordaniens à la présence aujourd'hui à Amman de Benjamin Netanyahu est le signe visible que certains chercheront sûrement à exploiter ce sentiment. Seul un processus de paix effectif peut rendre la coopération entre Israël et la Jordanie politiquement plausible. Beaucoup de choses dépendront de deux facteurs sur lesquels le roi n'a pas de contrôle : l'éventualité que Yasser Arafat proclame un Etat palestinien en mai, et le résultat des élections israéliennes peu de temps après. Ces événe-

ments, cependant, pourraient ne pas être les aspects les plus troublants de l'héritage du roi Abdallah. Les machinations de la Syrie, bien que sérieuses, pourraient aussi se révéler gérables. Le vrai danger pourrait bien être constitué par un homme qui, à coup sûr, ne se rendra pas aux funérailles du roi Hussein. Tant que Saddam Hussein dirigera l'Irak, la Jordanie sera prise entre les Etats-Unis et les sentiments de la majorité de la population. Le roi Abdallah doit espérer que le prochain homme politique nouveau et inexpérimenté à apparaître au Moyen-Orient arrive au pouvoir à Bagdad.

SUR LA TOILE

IRAK

■ Le Centre national informatique d'Irak a annoncé que le pays allait bientôt être connecté à Internet. Les premières bénéficiaires seront les grandes administrations. Des filtrages seront mis en place, « *afin que les Irakiens ne soient pas affectés par des pensées occidentales négatives* ». Jusqu'à une date récente, la presse irakienne critiquait Internet, considéré comme un instrument créé par les Etats-Unis pour dominer le monde en pénétrant dans tous les foyers. – (AP)

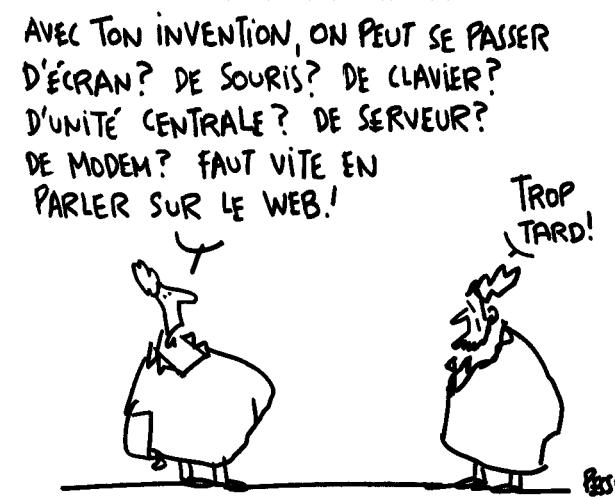
COMMANDOS ANTIPIRATES

■ Selon la chaîne de télévision CNN, le département américain de la justice a demandé une allocation budgétaire de 122 millions de dollars (environ 107 millions d'euros) afin de lutter contre le « *cyberterrorisme* ». Il souhaite recruter soixante détectives et autant de juristes, qui enquêteront sur les affaires de piratage des grands centres informatiques américains. Par ailleurs, il souhaiterait obtenir 39 millions de dollars (environ 34 millions d'euros) pour financer un système qui permettra aux agents du FBI d'échanger des informations sur ces dossiers.

Sylvie Dodeler

www.inventions-tech.com

Aider les inventeurs français à trouver des partenaires dans le monde entier



plus de deux ans de présence constante sur le site, la « *valise amoubrante à moteur* », qu'il suffit d'enfourcher pour qu'elle se transforme en moyen de transport, n'a toujours pas trouvé preneur, pas plus que la pincette pour manger les asperges proprement.

En revanche, Gestra, une association de six inventeurs indépendants, a pu entrer en contact rapidement avec des sociétés intéressées par ses prises électriques éjectables ou son robot poseur de balises sur autoroute, baptisé Oscar. Gestra reçoit en moyenne un appel téléphonique

par semaine, en provenance des Etats-Unis, des Pays-Bas, des Caraïbes ou du Portugal. Bernard Aversenq, le papa d'Oscar, estime aujourd'hui que, « *sans Internet, nos inventions n'auraient jamais évolué. Nous aurions été obligés de dépenser beaucoup d'argent et de temps pour démarcher, participer à des Salons, ou acheter de la publicité dans des revues techniques* ».

Pourtant, les inventeurs sont conscients qu'en exposant leur travail dans une vitrine planétaire comme Internet ils prennent aussi des risques : leur invention peut être copiée plus facilement, d'autant que, faute d'argent, la plupart des abonnés à Inventions & Technologies se contentent de déposer des brevets pour la France, qui n'offrent aucune protection dans le reste du monde. Ils auront donc intérêt à présenter aux industriels un produit presque achevé plutôt qu'une ébauche, afin de garder une longueur d'avance sur leurs concurrents potentiels.

Sylvie Dodeler

M. Chevènement et l'éthique

par Alain Rollat

EN TANT QUE citoyen, Jean-Pierre Chevènement a une haute idée de l'Etat. Cela l'honore. Il est donc naturel que Jean-Pierre Chevènement le prenne de haut, en tant que ministre de l'intérieur, quand l'Etat lui semble incriminé à tort. Cela prouve qu'il a de la suite dans les idées. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que Jean-Pierre Chevènement, qui était, dimanche soir, l'invité de l'édition nationale de France 3, ait vivement réagi, en direct, à un reportage sur la situation en Corse dont les auteurs avaient pris le parti d'illustrer le mécontentement que les enquêtes musclées des représentants de l'Etat suscitent dans cette île singulière depuis l'assassinat du préfet Eriagnac. Il a fait la leçon au jeune présentateur de ce journal télévisé : « *Votre reportage est orienté. Il tend à désigner un seul coupable : l'Etat, ce pelé, ce galeux, d'où viendrait tout le mal...* »

roriste française ». Regrettant que France 3 accorde un tel crédit à un rapport établi « *par deux avocats étrangers qui ont passé huit jours en France et peut-être vingt-quatre heures en Corse* », il s'est exclamé : « *Pensez-vous que ce soit bien conforme - je vous pose la question - à l'éthique du service public ?* » Poli, inexpérimenté, le présentateur a fait semblant de ne pas entendre ce propos xénophobe et cet appel archaïque à l'autocensure.

Il faudra donc attendre pour que Jean-Pierre Chevènement explique en quoi le fait qu'un rapport soit établi sous la responsabilité d'avocats « *étrangers* » peut invalider les faits et les témoignages sur lesquels il se fonde, et, surtout, quelle est sa conception de l'éthique en matière d'information publique. On imaginerait mal qu'une si haute idée de l'Etat républicain verse dans des arguments de bas étage.

Abonnez-vous au *Monde*

Jusqu'à **360 F** d'économie soit **7 semaines de lecture GRATUITE***

Offre valable jusqu'au 31/12/99

ABONNEZ-VOUS ET DEVENEZ LECTEUR PRIVILÉGIÉ DU MONDE

* Pour tout abonnement d'une durée de 1 an.

ABONNEZ-VOUS ET DEVENEZ LECTEUR PRIVILÉGIÉ DU MONDE

TARIFS HORS FRANCE USA - CANADA

Belgique	Pays-Bas	Autres pays de l'Union européenne	USA - CANADA
1 AN	2190 F	2960 F	
3 mois	598 F	790 F	

Offre valable jusqu'au 31/12/99

• Pour tout renseignement concernant : le portage à domiciles, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc. Téléphoner au 01-42-17-32-90 de 8h30 à 18 heures du lundi au vendredi.

• Pour un changement d'adresse, un portage ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,90 F TTC/min)

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex

EN TANT QUE citoyen, Jean-Pierre Chevènement a une haute idée de l'Etat. Cela l'honore. Il est donc naturel que Jean-Pierre Chevènement le prenne de haut, en tant que ministre de l'intérieur, quand l'Etat lui semble incriminé à tort. Cela prouve qu'il a de la suite dans les idées. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que Jean-Pierre Chevènement, qui était, dimanche soir, l'invité de l'édition nationale de France 3, ait vivement réagi, en direct, à un reportage sur la situation en Corse dont les auteurs avaient pris le parti d'illustrer le mécontentement que les enquêtes musclées des représentants de l'Etat suscitent dans cette île singulière depuis l'assassinat du préfet Eriagnac. Il a fait la leçon au jeune présentateur de ce journal télévisé : « *Votre reportage est orienté. Il tend à désigner un seul coupable : l'Etat, ce pelé, ce galeux, d'où viendrait tout le mal...* »

roriste française ». Regrettant que France 3 accorde un tel crédit à un rapport établi « *par deux avocats étrangers qui ont passé huit jours en France et peut-être vingt-quatre heures en Corse* », il s'est exclamé : « *Pensez-vous que ce soit bien conforme - je vous pose la question - à l'éthique du service public ?* » Poli, inexpérimenté, le présentateur a fait semblant de ne pas entendre ce propos xénophobe et cet appel archaïque à l'autocensure.

Il faudra donc attendre pour que Jean-Pierre Chevènement explique en quoi le fait qu'un rapport soit établi sous la responsabilité d'avocats « *étrangers* » peut invalider les faits et les témoignages sur lesquels il se fonde, et, surtout, quelle est sa conception de l'éthique en matière d'information publique. On imaginerait mal qu'une si haute idée de l'Etat républicain verse dans des arguments de bas étage.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.20 Possession, à chacun ses esprits. Invités : Père Maurice Bellot ; Tobie Nathan ; Jacques Postel ; András Zempléni. **Forum Planète**

23.20 Les Insectes et la science. Avec Vincent Alibouy ; Edith Bertrand ; Nicole Hawlitzky ; Firouz Kabiri ; Frédéric Marion-Poll. **Forum Planète**

MAGAZINES

18.30 Nulla part ailleurs. Invités : Cassius, Christophe Malavoy, Sonic Youth, Sami Frey, Jean-François Balmer. **Canal +**

19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. La partie. Avec Elisabeth Badinter. **LCI**

20.00 20 h Paris Première. Avec Pierre Bacheler. **Paris Première**

21.05 Le Point. Le bogue de l'an 2000 dans les hôpitaux. Le Canada : refuge des terroristes. Le sexe pratiqué en groupe. **TV 5**

23.15 D'un monde à l'autre. La révolte des chasseurs : les écologistes pas d'accord. **France 2**

0.45 Le Cercle. Théâtre et politique. **France 2**

DOCUMENTAIRES

20.30 Jinebana, la possession au quotidien. **Forum Planète**

20.35 L'Épopée des fusées. **Planète**

21.05 La Danse des baleines à bosses. **Odyssee**

PARIS PREMIÈRE

21.00 Sang pour sang
22.45 Barton Fink

Joel, l'aîné des frères Coen, assure la réalisation, Ethan, la production, et, ensemble, ils écrivent les scénarios. Spécialisés dans le polar noir cinglé, ils sont révélés par *Sang pour sang* (1983). En 1991, à Cannes, ils raflent plusieurs prix, dont la Palme d'or, avec *Barton Fink*, un cauchemar aux couleurs d'angoisse. Ces deux films sont diffusés en v.o.

21.55 L'Histoire de l'Italie au XX^e siècle. [19/42]. Mussolini. **Planète**

22.30 Les Automates vivants. **Forum Planète**

22.35 Les Parois de la mémoire. [1/6]. Riccardo Cassin. **Planète**

22.50 Grecs, Byzantins, Ottomans, enfants de la Macédoine. **Odyssee**

23.30 Voyage en pays FN. **Planète**

23.40 Jean Dreville. **Odyssee**

0.30 A la rencontre de nos ancêtres. [2/5]. La dame des sables. **Planète**

0.50 Jazz 6. Sarah Vaughan. **M 6**

SPORTS EN DIRECT

19.00 Ski. Championnats du monde. **Eurosport**

20.00 Rugby à XIII. Championnat de France. 17^e journée. St-Gaudens - Carpentras. **Eurosport**

21.05 Le Point. Le bogue de l'an 2000 dans les hôpitaux. Le Canada : refuge des terroristes. Le sexe pratiqué en groupe. **TV 5**

23.15 D'un monde à l'autre. La révolte des chasseurs : les écologistes pas d'accord. **France 2**

0.45 Le Cercle. Théâtre et politique. **France 2**

MUSIQUE

21.00 Jeanne d'Arc. Opéra de Verdi. Par l'Orchestre et les Chœurs du Théâtre communal de Bologne, dir. Riccardo Chailly. **Muzik**

23.30 Magic of Montreux 92. **Muzik**

0.35 E.L.O. Live at Wembley. **Canal Jimmy**

0.40 Renato Bruson et l'Orchestre de la Suisse italienne. Lugano 1983. Par l'Orchestre de la Radio-télévision suisse italienne, dir. Bruno Amaducci. **Muzik**

PARIS PREMIÈRE

21.00 Sang pour sang
22.45 Barton Fink

L'écrivain Claude-Henri Buffard et le metteur en scène Moïse Touré ont demandé à quarante écrivains d'écrire un texte d'adieu au siècle. *Je m'appelle*, d'Enzo Cormann, auteur d'une vingtaine de pièces de théâtre, est une visite guidée des horreurs du siècle ; *L'Age de sang*, de Mohamed Rouabhi, acteur et auteur dramatique d'origine algérienne, un texte tissé sur la trame d'un film d'horreur.

FRANCE-CULTURE

22.10 L'adieu au siècle

L'écrivain Claude-Henri Buffard et le metteur en scène Moïse Touré ont demandé à quarante écrivains d'écrire un texte d'adieu au siècle. *Je m'appelle*, d'Enzo Cormann, auteur d'une vingtaine de pièces de théâtre, est une visite guidée des horreurs du siècle ; *L'Age de sang*, de Mohamed Rouabhi, acteur et auteur dramatique d'origine algérienne, un texte tissé sur la trame d'un film d'horreur.

TÉLÉFILMS

20.50 Vérité oblige. L'avocat du diable. Claude Michel Rome. **TF 1**

21.15 Les Allumettes suédoises. Jacques Ertaud [2/3]. **France 2**

23.00 Pour cent millions. Brigitte Sauriol. **13^e Rue**

0.30 Hurlevent. David Skynner. **Arte**

COURTS MÉTRAGES

22.14 Les Faell. **Canal +**

22.35 Courts au 13. *Un portrait de Laura*. Philippe Montpontet. Avec Gabrielle Lazure. **13^e Rue**

23.00 Court-circuit. *Dans la peau*. Ran Tal et Etgar Keret. **Arte**

SÉRIES

20.13 Alfred Hitchcock présente. Le chat de miss Paisley. **13^e Rue**

20.15 Ellen. The Boyfriend Stealer. **RTL 9**

21.30 New York Police Blues. Andy passe sur le billard. **Canal Jimmy**

21.55 The Sentinel. Quand les dieux descendent sur terre. **TSR**

22.10 La Rédac. Rêves éveillés. **Disney Channel**

22.40 Buffy contre les vampires. La face cachée. **Série Club**

23.25 NYPD Blue. Le ver dans le fruit. **TSR**

23.30 Cosmos 1999. A la dérive. **Série Club**

0.20 New York Undercover. Sans pitié. **13^e Rue**

TELEVISION

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Cassius, Christophe Malavoy, Sonic Youth, Sami Frey, Jean-François Balmer. **Canal +**

19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. La partie. Avec Elisabeth Badinter. **LCI**

20.00 20 h Paris Première. Avec Pierre Bacheler. **Paris Première**

21.05 Le Point. Le bogue de l'an 2000 dans les hôpitaux. Le Canada : refuge des terroristes. Le sexe pratiqué en groupe. **TV 5**

23.15 D'un monde à l'autre. La révolte des chasseurs : les écologistes pas d'accord. **France 2**

0.45 Le Cercle. Théâtre et politique. **France 2**

DOCUMENTAIRES

20.30 Jinebana, la possession au quotidien. **Forum Planète**

20.35 L'Épopée des fusées. **Planète**

21.05 La Danse des baleines à bosses. **Odyssee**

PARIS PREMIÈRE

21.00 Sang pour sang
22.45 Barton Fink

En 1986, Vincent Martorana livrait une belle chronique de la vie sicilienne avec son film *Ragazzi*. Douze ans après, il est retourné voir ce qu'étaient devenus les amis dont il avait brossé le portrait. Vincent Martorana n'a guère plus de choses à leur dire. Sauf un peu d'importance : il est homosexuel. Chose incompréhensible sur cette terre sicilienne... Une chronique tendre et cruelle.

FILMS

20.05 Baisers volés. François Truffaut (France, 1968, 90 min). **Cinétoile**

20.30 La Reine des bandits. Shekhar Kapur (Grande-Bretagne, 1994, 120 min). **Ciné Cinémas**

20.30 Swing Kids. T. Carter (EU, 1992, 115 min). **Cinéstar 1**

20.40 Country, les moissons de la colère. R. Pearce (EU, 1984, 110 min). **RTL 9**

20.40 Charade. Stanley Donen (Etats-Unis, 1963, 115 min). **13^e Rue**

20.45 Bonjour tristesse. Otto Preminger (Etats-Unis, 1957, v.o., 90 min). **Arte**

20.50 En cas de malheur. Claude Autant-Lara (France, 1958, N., 125 min). **France 3**

21.00 Sang pour sang. Joel Cohen et Ethan Cohen (EU, 1984, v.o., 105 min). **Paris Première**

21.15 Les Anges déchus. Wong Kar-Wai (Hongkong, 1996, v.o., 95 min). **Canal +**

21.30 New York Police Blues. Andy passe sur le billard. **Canal Jimmy**

21.55 The Sentinel. Quand les dieux descendent sur terre. **TSR**

22.10 La Rédac. Rêves éveillés. **Disney Channel**

22.40 Buffy contre les vampires. La face cachée. **Série Club**

23.25 NYPD Blue. Le ver dans le fruit. **TSR**

23.30 Cosmos 1999. A la dérive. **Série Club**

0.20 New York Undercover. Sans pitié. **13^e Rue**

20.05 Baisers volés. François Truffaut (France, 1968, 90 min). **Cinétoile**

20.30 La Reine des bandits. Shekhar Kapur (Grande-Bretagne, 1994, 120 min). **Ciné Cinémas**

20.30 Swing Kids. T. Carter (EU, 1992, 115 min). **Cinéstar 1**

20.40 Country, les moissons de la colère. R. Pearce (EU, 1984, 110 min). **RTL 9**

20.40 Charade. Stanley Donen (Etats-Unis, 1963, 115 min). **13^e Rue**

20.45 Bonjour tristesse. Otto Preminger (Etats-Unis, 1957, v.o., 90 min). **Arte**

20.50 En cas de malheur. Claude Autant-Lara (France, 1958, N., 125 min). **France 3**

21.00 Sang pour sang. Joel Cohen et Ethan Cohen (EU, 1984, v.o., 105 min). **Paris Première**

21.15 Les Anges déchus. Wong Kar-Wai (Hongkong, 1996, v.o., 95 min). **Canal +**

21.30 New York Police Blues. Andy passe sur le billard. **Canal Jimmy**

21.55 The Sentinel. Quand les dieux descendent sur terre. **TSR**

22.10 La Rédac. Rêves éveillés. **Disney Channel**

22.40 Buffy contre les vampires. La face cachée. **Série Club**

23.25 NYPD Blue. Le ver dans le fruit. **TSR**

23.30 Cosmos 1999. A la dérive. **Série Club**

0.20 New York Undercover. Sans pitié. **13^e Rue**

20.05 Baisers volés. François Truffaut (France, 1968, 90 min). **Cinétoile**

20.30 La Reine des bandits. Shekhar Kapur (Grande-Bretagne, 1994, 120 min). **Ciné Cinémas**

20.30 Swing Kids. T. Carter (EU, 1992, 115 min). **Cinéstar 1**

20.40 Country, les moissons de la colère. R. Pearce (EU, 1984, 110 min). **RTL 9**

20.40 Charade. Stanley Donen (Etats-Unis, 1963, 115 min). **13^e Rue**

20.45 Bonjour tristesse. Otto Preminger (Etats-Unis, 1957, v.o., 90 min). **Arte**

20.50 En cas de malheur. Claude Autant-Lara (France, 1958, N., 125 min). **France 3**

21.00 Sang pour sang

L'herbe bleue

par Pierre Georges

A L'ÉTAL DU BOUCHER, les quartiers de viande portent souvent ce tampon sanitaire de couleur bleue façon « *bon pour le rosbif* ». Ce n'est pas excessivement appétissant mais cela rassure. A l'étal du rugby samedi, dans ce crépusculaire affrontement qui, sous la tempête, opposa quinze furieux, et plus, d'Irlande à autant de Français, les quinze de chair à rugby finirent maculés de peinture bleue, comme bestiaux d'abattoir.

Spectacle étrange. Entre Apocalypse Road et happening au rïpolin pour les braves du Tournoi, le match avait taché. Comme un buvard bave, comme la publicité dégueule. Les shorts, les maillots, les cuisses, les visages, tout était maculé de toutes sortes de bavures bleutées. Au point qu'on ne savait plus trop, l'œil de la télévision aidant, ce qui relevait des stigmates de l'héroïque bataille ou ce qui procédait de la rixe de peintres en bâtiment.

Dans les entreprises performantes, il fut de mode à un moment, pour remotiver les cadres, de les envoyer en forêt de Fontainebleau, ou d'ailleurs, pour se livrer à des simulacres de guerre au fusil à peinture. Cela s'appelait le *painting balls* ou quelque chose comme cela. Et le jeu consistait à se tuer fictivement à grandes giclées de peinture dans le buffet. Etais tout à fait mort et hors de combat celui qui s'en revenait des bois maculé comme palette de barbouilleur du dimanche.

On doute qu'il ait été vraiment nécessaire de remonter les troupes dans la tempête de Lansdowne Road. Mais les joueurs sont sortis du terrain tous marqués comme billets de banque après un hold up. Pourquoi ?

Tout simplement parce que le rugby, saisi par la publicité désormais comme M. Le Trouhadec par la débauche, avait accordé licence à un annonceur de peindre largement son logo sur la pelouse. Un beau logo bien bleu et peu rouge, bien large, bien beau comme omelette, fait ni pour le jeu, ni pour les joueurs, mais évidemment pour le téléspectateur.

Cela devient une manie et une manie en effet qui d'utiliser désormais les terrains de sport comme panneaux d'affichage. Ce match vous est offert par la compagnie d'assurances X. Donc à Dublin, la pelouse était en bleu, c'est-à-dire pas tout à fait conforme à l'idée qu'on peut se faire d'un cliché irlandais. Et comme il plus de tonneaux - là on restait dans la norme -, cela fit une drôle de bouillie irlandaise.

Ce n'est pas grave, dira-t-on. Non, pas plus grave qu'une gêne permanente, qu'une insulte faite au jeu et aux joueurs, sortes de hommages-couleur malgré eux, affublés de leur peinture de publicité comme il est de guerre. Et de la plus tenace, paraît-il, car un collègue racontait qu'au lendemain du match, dans l'avion du retour la tribu des visages bleus portait encore au visage les traces des bavures.

Revenu de Dublin recoussé de partout, la lèvre tuméfiée, le cuir chevelu recoussé, l'œil encordé, voilà bien de l'héroïsme coutumier. Mais en revenir, pauvres bestiaux, repeinte bleu d'Irlande fait nettement moins chic. Comme le signe de cette fameuse traçabilité instaurée en matière sanitaire pour déterminer la vache folle. De fait, le rugby est nettement sur la voie de l'herbe folle et du maquignonnage publicitaire.

Accor reprend Frantour, le pôle tourisme de la SNCF

ACCOR, groupe spécialisé dans l'hôtellerie, le tourisme et le service aux entreprises a annoncé, lundi 8 février, la signature d'un protocole d'accord avec SNCF Participations pour l'acquisition de 65 % du capital de Frantour, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 1,48 milliard de francs (225 millions d'euros) en 1997. L'offre de reprise d'Accor, soumise à l'approbation des pouvoirs publics, est aussi proposée aux actionnaires minoritaires de Frantour. Depuis plusieurs semaines, la SNCF avait confirmé qu'elle était en « discussion exclusive » avec le groupe Accor (Le Monde du 28 décembre 1998). Le portefeuille du groupe présidé par Jean-Marc Espalioux devrait ainsi s'enrichir d'une trentaine d'hôtels représentant 4 500 chambres, de 86 agences de voyages sous enseigne Frantour ou Sud-Ouest Voyages et de sept sociétés de voyagistes représentant environ 620 000 clients. Selon Accor, « cette acquisition, qui n'entraînera pas de suppressions d'emplois, ouvrira des perspectives professionnelles nouvelles aux salariés de Frantour ». La restauration en gare gérée par Frantour a été cédée à l'italien Autogrill, filiale de Benetton, pour 320 millions de francs, soit 48,8 millions d'euros.

DÉPÈCHES

■ **VENTES : un acheteur français anonyme a acquis**, dimanche 7 février, lors d'une vente aux enchères à Lyon une sculpture de César - *Le Patineur*, œuvre de cinq mètres de haut en bronze, représentant un homme-oiseau - pour le prix de 3 millions de francs (457 300 euros). La vente s'est tenue dans le cadre de la liquidation de la Société lyonnaise de conseil en investissement, propriétaire de l'œuvre. César, mort le 6 décembre 1998, était opposé au déplacement de la statue. La Ville de Lyon, elle aussi opposée à la vente, a fait part de sa « grande déception ». Elle voulait lancer une souscription publique de 2 millions de francs (305 000 euros) pour que la statue reste aux abords de l'Opéra de Lyon où elle a été installée en 1992.

■ **ESPACE : la sonde américaine Stardust**, qui doit ramener sur Terre des échantillons de la comète Wild-2, a été lancée dimanche 7 février de Cap Canaveral (Floride), par une fusée Delta-2. En janvier 2004, Stardust devrait rattraper, après un voyage de 4,8 milliards de kilomètres, la comète Wild-2. Elle en traversera la queue lumineuse pour y collecter des échantillons des poussières et des gaz qui la composent et les ramener sur Terre, à la mi-janvier 2006.

■ **ALGÉRIE : sept personnes ont été assassinées**, dimanche 7 février, à quelque 500 km au sud d'Alger, a annoncé la radio d'Etat, attribuant ce massacre aux islamistes armés. La semaine dernière, au moins vingt-cinq personnes avaient été tuées, en majorité de jeunes bergers. - (AFP)

■ **ACCIDENT : trois personnes ont trouvé la mort et cinq autres ont été blessées** dans la collision de treize voitures, lundi matin 8 février sur l'autoroute A 9, entre Vendargues et Montpellier (Hérault). L'accident a été provoqué par un couple de personnes âgées qui avait arrêté intempestivement sa voiture après s'être rendu compte de la perte d'une valise placée sur le toit du véhicule, a précisé la gendarmerie.

■ **VACHE FOLLE : un nouveau cas de vache folle** a été décelé en Ille-et-Vilaine, a annoncé lundi 8 février le ministère de l'agriculture. Il s'agit du 54^e cas répertorié en France depuis 1990 pour un cheptel de 21 millions de têtes. C'est le cinquième cas mis en évidence en 1999 dans l'Hexagone et le troisième observé en Ille-et-Vilaine depuis juillet 1991. Conformément à la réglementation en vigueur, le troupeau concerné qui comptait 85 bovins, a été abattu et incinéré dimanche.

Le fondateur de l'ARC, Jacques Crozemarie, est renvoyé devant le tribunal correctionnel

De 200 à 300 millions de francs auraient été détournés entre 1990 et 1995

LE JUGE D'INSTRUCTION en charge de l'affaire de l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC), Jean-Pierre Zanoto, a décidé de renvoyer Jacques Crozemarie, fondateur et ancien président de cette association, devant le tribunal correctionnel de Paris pour « *abus de confiance et recel d'abus de biens sociaux* ». Au terme de trois années d'investigations qui ont permis de faire la lumière sur un système complexe de détournements d'une partie importante des fonds provenant de centaines de milliers de donateurs, le juge parisien a, conformément aux réquisitions du parquet de Paris, également renvoyé vingt-six autres personnes devant le tribunal correctionnel.

Daté du vendredi 5 février, l'ordonnance de renvoi du juge Zanoto, qui compte 122 pages, fait une analyse détaillée des « *avantages injustifiés* » dont ont bénéficié les responsables du groupe d'entre-

prises sous-traitantes qui gravitaient autour de l'ARC et de Jacques Crozemarie. Il s'agit d'abus de biens sociaux réalisés au préjudice des sociétés Publicadvise, International Development, IDC, SQ2, Distrisarmon, Christel Organisation, etc. Ces sociétés étaient dirigées par Simon Félix, dit Michel Simon, Denis Baumont, Ivan Ledoux et plusieurs de leurs proches. Ils sont aujourd'hui mis en examen pour « *complicité et recel d'abus de confiance, faux et usage de faux* ». Ces abus de biens sociaux pouvaient prendre différentes formes : rémunérations substantielles versées à certaines salariées ou à des tiers, travaux effectués à des domiciles privés, remboursements de frais de déplacement non professionnels ou commissions versées en Suisse.

Ces commissions provenaient des deux fournisseurs du papier utilisé pour les revues que l'ARC diffusait auprès de ses adhérents.

Versé sur différents comptes genevois, l'argent était ensuite reversé à Paris, le plus souvent en liquide, aux dirigeants d'International Development (Le Monde du 7 avril 1998). Différentes commissions rogatoires internationales ont permis d'établir que l'un des fournisseurs a versé un total de près de 88 millions de francs, une somme correspondant à environ 20 % du montant des travaux commandés pour International Development pour le compte de l'ARC. L'ordonnance de renvoi détaille également les honoraires versés à Jacques Crozemarie après son départ à la retraite du CNRS lorsqu'il avait déclaré, à compter du 1^{er} mai 1990, une activité de « *conseil en marketing d'entreprises* ».

On apprend ainsi qu'entre mars 1991 et juin 1994, le président-fondateur de l'ARC a reçu, sur l'un de ses comptes bancaires ouverts à la Société générale de Toulon 2 117 696 francs d'honoraires probi-

venant de deux mystérieuses sociétés américaines (Lynx Partners et Andara) dont le siège social était situé 380, Madison Avenue à New-York et qui était dirigées par Danielle Pihl, une proche de Jacques Crozemarie mise en examen. Il est reproché à Mme Pihl d'avoir reçu des fonds du groupe des sociétés sous-traitantes de l'ARC et d'avoir ainsi créé une autre voie, américaine, de détournement des sommes détournées.

L'instruction de M. Zanoto a montré que l'une des contreparties des tarifs prohibitifs auxquels les sociétés sous-traitantes facturaient leur prestations à l'ARC consistait à alimenter le train de vie personnel de M. Crozemarie : il a ainsi bénéficié d'avantages substantiels pour sa villa de Rians puis pour celle de Bandol, qu'il a vendue le 19 juillet 1995 à Jacques Litwak, l'un des responsables des sociétés sous-traitantes, pour

600 000 francs et une rente annuelle d'un même montant. L'aménagement de son appartement de fonction de Villejuif, dont il vantait la modestie, est revenu à un coût supérieur à 2 millions de francs. Les responsables des sociétés sous-traitantes ont expliqué « *ne pas avoir facturé la totalité des travaux car il leur paraissait difficile d'adresser à une association humanitaire une facture de 2,5 millions de francs TTC pour l'aménagement du logement de fonction du président* ». Jusqu'à sa démission forcée, le 18 janvier 1996, Jacques Crozemarie aurait ainsi indûment bénéficié d'environ 20 millions de francs, le total des détournements de fonds au préjudice de l'ARC se situant entre 1990 et 1995 dans une fourchette comprise entre 200 et 300 millions de francs.

Jean-Yves Nau

Trois ans d'instruction

■ **2 décembre 1994.** Révélé par Le Monde, une note confidentielle du chef de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), Michel Lucas, adressée en 1991 à Claude Evin, ancien ministre des affaires sociales, indique que les charges de fonctionnement de l'ARC représentent 65 % de ses recettes.

■ **2 janvier 1996.** Libération révèle le contenu d'un rapport de la Cour des comptes mettant gravement en cause la gestion de l'ARC. Le lendemain, Jacques Crozemarie, président et fondateur de l'ARC, « se met en retrait » de l'association.

■ **8 janvier.** Le Monde révèle le contenu d'une note confidentielle

adressée en novembre 1990 par l'IGAS au gouvernement. Le lendemain, la note de la Cour des comptes est transmise au ministère de la justice.

■ **16 janvier.** Le parquet de Paris ouvre une information judiciaire contre X... pour abus de confiance, complicité, recel, faux et usage de faux. Elle est confiée au juge d'instruction Jean-Pierre Zanoto.

■ **18 janvier.** Jacques Crozemarie démissionne.

■ **27 juin.** Jacques Crozemarie est mis en examen pour « *abus de confiance, faux, usage et complicité de faux, recel d'abus de biens sociaux, complicité de fraude* ». Placé en détention provisoire, il est remis en liberté sous contrôle judiciaire le 1^{er} juillet.

■ **5 septembre 1997.** Le juge reçoit un rapport d'expertise dévoilant que « *plusieurs centaines de millions de francs* » ont été détournés de l'ARC vers la Suisse et les Etats-Unis.

■ **20 mars 1998.** Michel Simon est à nouveau placé en détention provisoire. Il est remis en liberté sous contrôle judiciaire le 3 juillet.

Les détournements de fonds recensés par l'ordonnance de renvoi

L'ORDONNANCE DU JUGE D'INSTRUCTION précise que Jacques Crozemarie est renvoyé devant le tribunal correctionnel pour :

« 1) Avoir, à Villejuif, Rians, Bandol et en tout cas sur le territoire national, du 1^{er} octobre 1984 au 31 janvier 1992, en connaissance de cause, bénéficié, par tout moyen, du produit des délits d'abus de biens sociaux commis par Michel Simon et François Boquel au préjudice de la société Publicadvise, en l'espèce : en demandant que la société verse, sans contrepartie, un salaire à Suzanne Poser, qui lui servait de secrétaire particulière, et représentant, entre le 1^{er} octobre 1984 et le 31 janvier 1992, une somme supérieure à 2 millions de francs ; en bénéficiant de travaux dans ses résidences de Rians (2 millions), de Bandol (5,7 millions hors taxes ou 6,8 millions TTC) et l'appartement de fonction de Villejuif (1,2 million), soit un total de 10 millions de francs.

2) Avoir, à Villejuif, Bandol et en tout cas sur le territoire national, courant 1990, 1991, 1992, 1993 et 1995, en connaissance de cause, bénéficié, par tout moyen, du produit des délits d'abus de biens sociaux commis par Michel Simon et Pascal Sarda au préjudice de la société Distrisarmon, en l'espèce en faisant prendre en charge par cette société les salaires de ses employés de maison, ce qui a représenté en tout une somme minimale de 677 000 francs.

4) Avoir, à Villejuif, Rians, Bandol et en tout cas sur le territoire national, de janvier 1990 à

octobre 1994, en connaissance de cause, bénéficié, par tout moyen, du produit du délit d'abus de biens sociaux commis par Michel Simon au préjudice de la société Christel Organisation, en l'espèce en faisant prendre en charge par cette société les salaires de ses deux employés de maison. [...]

6) D'avoir, à Villejuif et sur le territoire national, de 1985 à 1995, détourné au préjudice de l'ARC, dont il était le président, des valeurs ou un bien quelconque qui lui avaient été remis et qu'il avait acceptés en charge de les rendre ou d'en faire un usage déterminé, en l'espèce en faisant supporter à l'ARC des prestations fictives ou manifestement surfacturées par International Development, Publicadvise et SQ2, sociétés dont il recevait par ailleurs des avantages en nature importants ; en faisant supporter à l'ARC le surcoût du prix du papier acheté par l'intermédiaire de Soofi ; en percevant, par le biais des sociétés Lynx Partners et Andara, 2 117 696 francs d'honoraires correspondant à aucune prestation de sa part et qui ont, in fine, été supportés par l'ARC à travers les factures adressées par les sociétés du groupe ID ; en faisant supporter par l'ARC le salaire de ses employés de maison et l'achat d'un véhicule Clio qui a servi à son usage personnel en province. »

Des élus basques espagnols et français constituent leur « Assemblée »

PAMPELUNE (Espagne)
de notre envoyée spéciale

« Journée historique pleine d'émotion » pour les uns, « *dangereuse pantomime* » pour les autres : la réunion constitutive de l'« Assemblée permanente des maires et des élus municipaux d'Euskal Herria [Pays basque] » a rassemblé quelque sept cents élus, essentiellement du Pays basque espagnol, ainsi qu'une trentaine de Navarre et vingt et un du Pays basque français, samedi 6 février dans un cinéma de Pamplona, à l'appel des partis nationalistes basques. Danses, hymnes et drapeaux, interventions traduites en trois langues (espagnol, français et eusker) et adoptées à l'unanimité : trois heures à peine, dans une ambiance voulue solennelle, la réunion était bouclée, et la première pierre posée, d'une hypothétique « *construction nationale basque* ».

L'idée, promue il y a quelques jours par le Parti nationaliste

basque (PNV, « modéré »), reprend à son compte, à peine édulcoré, en raison des vives réactions suscitées, un projet de Herri Batasuna (HB), la vitrine politique de l'organisation séparatiste basque armée, ETA. Il s'agissait de tisser de facto une unité politique basque, en encourageant la coopération entre les villes des provinces basques espagnoles, françaises et de Navarre. En somme, un premier pas vers l'indépendance.

DIFFÉRENCES D'INTERPRÉTATION Le texte adopté samedi n'est pas si explicite. Dans un souci de rassurer, on y précise toutefois que l'Assemblée nouvellement créée ne « *aurait en aucun cas se surimposer aux institutions existantes* », c'est-à-dire au Parlement basque, « *contrairement à ce que diffusent les campagnes de désinformation* ». Il s'agirait plutôt, selon les signataires, de prendre acte de l'existence d'une « *nation basque* » et de renforcer son développement à travers une « *coopération trans-frontalière* ». Le but final n'est restant pas moins, en reprenant l'idée de « *l'Europe des peuples* », de faire de cette « *nation basque* », une « *entité politique unie, démocratique et libre, dans l'Europe de demain* ».

Qu'est-ce à dire ? Le texte, suffisamment souple et fédérateur, est sujet à toutes les interprétations, celles « *modérées* » du PNV et de Eusko Alkartasuna (EA), et « *radicales* » de HB. Ainsi, si l'adjoint au maire de Biarritz, Jakes Aeberry, présent dans la salle, salue « *une page qui se tourne irrémédiablement et une initiative de coopération en plein accord avec la construction européenne* », le maire de la vallée du Baztan (Navarre), Patxi Oyarzabal (EA) parle plutôt de « *mettre à jour un livre blanc des aspirations de toutes les provinces basques* ». Le maire radical de Puente-de-la-Reina, Patxi Velez